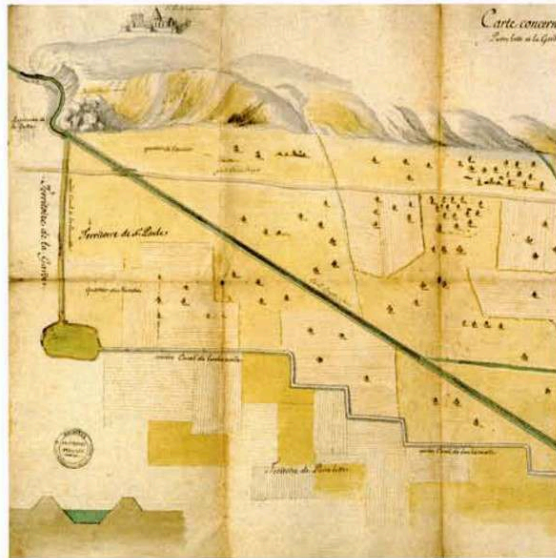


DARA

Documents
d'Archéologie
en Rhône-Alpes



D'AUGUSTA TRICASTINORUM A ST-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX DRÔME

Sous la direction de
THIERRY ODIOT
VALÉRIE BEL, MICHÈLE BOIS



Alpara

D'Augusta Tricastinorum à Saint-Paul-Trois-Châteaux

Drôme

Thierry Odiot, Valérie Bel et Michèle Bois (dir.)

DOI : 10.4000/books.alpara.761
Éditeur : Alpara
Lieu d'édition : Lyon
Année d'édition : 1992
Date de mise en ligne : 2 juin 2016
Collection : DARA
EAN électronique : 9782916125268



<https://books.openedition.org>

Édition imprimée

EAN (Édition imprimée) : 9782906190115
Nombre de pages : 223

Référence électronique

ODIOT, Thierry (dir.) ; BEL, Valérie (dir.) ; et BOIS, Michèle (dir.). *D'Augusta Tricastinorum à Saint-Paul-Trois-Châteaux : Drôme*. Nouvelle édition [en ligne]. Lyon : Alpara, 1992 (généré le 24 janvier 2022). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/alpara/761>>. ISBN : 9782916125268. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.alpara.761>.

Ce document a été généré automatiquement le 24 janvier 2022. Il est issu d'une numérisation par reconnaissance optique de caractères.

© Alpara, 1992
Conditions d'utilisation :
<http://www.openedition.org/6540>

RÉSUMÉS

La récente - et très médiatique - découverte d'une mosaïque exceptionnelle à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme) est venue à point nommé illustrer le développement des recherches sur le riche passé de l'antique *Augusta Tricastinorum*.

Succédant au vaste oppidum de Barry et établie à ses pieds, cette cité fut, en effet, chef-lieu du peuple des *Tricastini* - et à ce titre, dotée d'une parure monumentale et d'un rempart - puis après la christianisation, siège de l'évêché médiéval.

Fruit d'une collaboration pluridisciplinaire, cet ouvrage fait le point aussi bien sur les acquis des fouilles entreprises depuis une dizaine d'années que sur les études de topographie urbaine et rurale, les données épigraphiques ou encore l'évolution de l'environnement. Confrontant cette documentation variée par des approches diverses, il propose une analyse globale du développement de la cité et de son terroir.

The results of the excavations and survey work carried out over a period of ten years at Saint-Paul-Trois-Châteaux and in its surrounding region allow us to present some preliminary conclusions. From the sixth century B-C this small region was occupied by Tricastin, and during the Augustan period their city was surrounded by a stone rempart. Within the confines of the centuriation system recorded in the cadastre Bof Orange, the development of the town and countryside was directed towards the requirements of long-distance trade. From the study of the re-occupation of a site in the vicinity of the city we can address the problems of the rural world during the later Roman and early Medieval periods. New readings of the Medieval texts, and the recent excavations conducted by the authors, place the churches in their urban context and determine their chronology. Finally, the early results of the study of the environmental evidence open up wide possibilities for future analyses.

SOMMAIRE

Introduction

Le Tricastin, cadre géographique et historique

Thierry Odiot, Franck Perrin et Michèle Bois

La géologie

Le peuplement protohistorique

Les limites du Tricastin gallo-romain

Les origines et le statut d'*Augusta Tricastinorum*

L'occupation antique

Avant-propos

Chapitre 1. L'épigraphie latine des Tricastini

Henri Desaye

La vie municipale

La vie religieuse et les croyances

Les épitaphes

L'onomastique

La vie sociale et économique

La vie culturelle

Chapitre 2. L'enceinte : Essai de restitution du tracé

Nicole Chandru, Michèle Bois, Thierry Odiot et Valérie Bel

La bibliographie locale

L'exploitation des terriers et des cadastres

Les localisations sur le terrain

Hypothèse de restitution

Cadastre B d'Orange et enceinte

La construction de l'enceinte, un impact sur l'économie locale

Chapitre 3. L'enceinte et l'urbanisme : les données de fouille

François Vaireaux, Thierry Odiot et Valérie Bel

Le site de l'Esplan

Le site du jardin Messié

Le site de la cathédrale

Les premières traces d'urbanisme romain

L'enceinte et son évolution

Chapitre 4. Éléments de topographie urbaine

Gérard Chouquer, Valérie Bel, Pascale Violet, Laure Vincent, Michèle Bois et Thierry Odiot

La carte archéologique de la ville antique

La fouille de la rue des Écoles : les niveaux gallo-romains

L'apport des documents fiscaux de l'ancien régime

Éléments de topographie urbaine

Les enseignements de la morphologie parcellaire

Chapitre 5. Les sépultures

Valérie Bel

Les découvertes isolées

La nécropole du Valladas : organisation

Les rites funéraires

Chapitre 6. Saint-Vincent, un site rural

Thierry Odiot et Claude Raynaud

Historique de la découverte

Les étapes de l'occupation

Habitat rural et rapports ville-campagne : l'exemple du site de Saint-Vincent

Chapitre : 7. Barry, Augusta Tricastinorum et le cadastre B d'Orange

Gilles Chouquer

L'occupation médiévale**Avant-propos****Chapitre 8. Les premiers évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux**

Michèle Bois

La ville de l'antiquité tardive : le témoignage de Sidoine Apollinaire

Les évêques historiquement attestés

Les évêques connus par la tradition

Conclusion

Chapitre 9. L'agglomération médiévale

Jean-François Reynaud, François Vaireaux et Michèle Bois

La localisation des églises disparues

Le transfert du siège cathédral

Le *castrum*

L'enceinte de la ville médiévale

L'organisation de l'agglomération à la fin du Moyen Âge

Chapitre 10. La fouille de la rue des Écoles

Pascale Violet et Laure Vincent

Les vestiges

Chapitre 11. Étude céramologique

Claude Raynaud

La céramique médiévale

Chapitre 12. L'organisation du terroir au moyen âge

Michèle Bois

Sainte-Juste

Châtillon

Venterol

Les Tours

Belvezer

Chamier

Saint-Vincent

Le quartier des moulins

Conclusion

Thierry Odiot

Remerciements**Annexe. L'évolution de l'environnement**

Thierry Odiot, Pierre Poupet et Patrice Brenac

Bibliographie

Glossaire

Crédits des illustrations

Introduction

- 1 Cette publication résulte du développement des recherches archéologiques à Saint-Paul-Trois-Châteaux depuis 1982, date à laquelle se met en place une politique de protection systématique du patrimoine archéologique rural et urbain. Les sites archéologiques identifiés ont été inscrits en 1983 dans le Plan d'Occupation des Sols de la commune, et c'est à ce titre que le Service Régional de l'Archéologie a été amené à surveiller les travaux d'aménagement et à entreprendre une série de fouilles de sauvetage d'importances diverses. Les nouvelles découvertes ont à leur tour suscité un regain d'intérêt pour l'étude du passé antique et médiéval de la cité tricastine. Elles ont également incité la municipalité à nommer, en 1988, un conservateur, G. Galliano, pour élaborer un projet de musée archéologique. De nouvelles enquêtes ont été engagées, comme celles que M. Bois (archéologue, correspondante du Service Régional de l'Archéologie) et N. Chandru (alors présidente de la Société archéologique de Saint-Paul) ont entreprises à partir des archives de la commune. Parallèlement, et de façon complémentaire, l'étude des campagnes (prospections, études de photo-interprétation portant sur les plaines de Pierrelatte et Saint-Paul-Trois-Châteaux) a été menée dans le cadre du programme collectif « Occupation des sols en Narbonnaise depuis la conquête romaine jusqu'au Moyen Age ». Ce travail fait l'objet d'une publication globale au sein d'un autre ouvrage (Odiot, à paraître). Certains aspects en seront repris et développés ici.
- 2 Toutes ces recherches ont bénéficié de travaux plus anciens. Ceux d'abord des érudits locaux dont le précurseur est L.-A. Boyer de Sainte-Marthe auteur de *l'Histoire de l'église cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux*. (1710). En dépit de quelques erreurs et d'interprétations souvent sujettes à caution, il donne toutefois une analyse fidèle des actes qui nous sont connus (il n'y a donc pas lieu de rejeter les mentions de ceux qui ont disparu depuis son époque). Au début du XIXe s., un autre érudit, J.-C. Martin, curé de Clansayes, a laissé quelques annotations en marge de documents originaux mais son travail est resté à l'état de manuscrit. Il faut encore citer les noms d'A. Lacroix (1863-1893), de L. Fillet (1908), auteurs de monographies consacrées à Saint-Paul-Trois-Châteaux, ainsi que de F. Vallentin (1883) qui s'est particulièrement intéressé aux antiquités gallo-romaines. J. Sautel, dans la notice de la *Carte archéologique de la Gaule romaine* (1957) reprend pour une large part ces travaux, ainsi que ceux, plus récents, de l'abbé L. Boisse. L'ouvrage fondamental pour la période médiévale reste la *Gallia*

Christiana Novissima (abrégée ici en G.C.N.), parue en 1909, où se trouve rassemblée par les soins de U. Chevallier la quasi totalité des documents concernant l'ancien diocèse de Saint-Paul, de ses origines à sa suppression par le Concordat. Puis, la publication du premier cartulaire de l'évêché, par J. de Font-Réaulx (1950), est venue compléter cet ensemble.

- 3 Depuis une vingtaine d'années, l'étude du passé tricastin a été reprise par la Société d'Archéologie de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Son bulletin, *Tricastini* (cinq numéros parus entre 1976 et 1984), donne le compte rendu des fouilles et des prospections qu'elle a réalisées. N. Chandru a très largement contribué à la mise à jour de la carte archéologique précédemment établie par Cl. Boisse. Ce dernier a consacré sa thèse, publiée en 1968, à l'étude du Tricastin dans l'Antiquité. Cette monographie (Boisse 1968) rassemble l'essentiel de la documentation archéologique ancienne et présente les résultats — quelquefois de façon trop imprécise — de ses recherches personnelles, notamment les fouilles de *Novemcraris* (Le Logis de Berre, Les Granges Gontardes). Enfin, et surtout, on citera la publication par H. Lavagne en 1979 des mosaïques de la cité tricastine dans le cadre du Recueil des mosaïques de la Narbonnaise (Lavagne 1979).
- 4 A Saint-Paul-Trois-Châteaux, la première opération de fouille extensive a porté en 1982, 1983 et 1985, sur un secteur de la nécropole sud-ouest de la ville gallo-romaine, au lieu-dit Le Valladas (Bel 1986 ; Bel 1990 ; fouille de C.-A. Sabatier et V. Bel). Dans le même temps (de 1983 à 1985), un autre sauvetage programmé permettait de dégager une villa suburbaine sur le site de Saint-Vincent (fouille de C.-A. Sabatier, T. Odier). En 1985, des silos médiévaux étaient mis au jour à l'occasion d'une fouille du Service Régional de l'Archéologie sur le site néolithique des Moulins (fouille de A. Beeching). Suivront ensuite une série d'interventions à l'intérieur des limites des villes antique et médiévale — série inaugurée en 1986 par la fouille de vestiges du Moyen Age, rue des Ecoles (P. Violet, L. Vincent et Cl. Raynaud). En 1988, une fouille de sauvetage urgent, malheureusement limitée dans le temps, révélait l'existence d'une occupation protohistorique à Saint-Paul-Trois-Châteaux et permettait en outre de réaliser la première coupe stratigraphique contre le rempart gallo-romain (site de l'Esplan ; fouille de E. Thevenin, V. Bel et T. Odier). Les sondages effectués en 1990 et 1991 par T. Odier, P. Poupet et F. Vaireaux (Les Sablières, Jardin Messié, porche de la cathédrale) apportaient des données complémentaires concernant l'enceinte et l'occupation romaine *intra muros*. Enfin, il faut mentionner un sondage réalisé en 1990 par J.-F. Reynaud dans le transept nord de la cathédrale.
- 5 Parmi les dernières opérations citées, certaines sont encore en cours d'étude et ne seront pas présentées dans ce volume. D'autres, comme la fouille de la nécropole du Valladas, celle de l'habitat protohistorique de l'Esplan ou la recherche sur les campagnes du Tricastin à l'époque romaine et au début du Moyen Age, doivent faire l'objet de publications plus amples. Leurs principaux résultats seront cependant repris dans ce recueil qui tente de proposer à travers une série de contributions diverses, des éléments nouveaux pour une synthèse sur la ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux et son terroir.
- 6 Cet ouvrage répond au besoin, de la part des chercheurs qui s'intéressent actuellement à l'archéologie tricastine, de faire le point sur les récents acquis et les nouvelles questions issues du développement des fouilles. Il s'agit de confronter une documentation parfois hétéroclite (lecture rapide de coupes, ramassages de surface,

sondages, sauvetages programmés, sources écrites), et des approches diverses, à une analyse globale du développement de la cité et de son terroir.

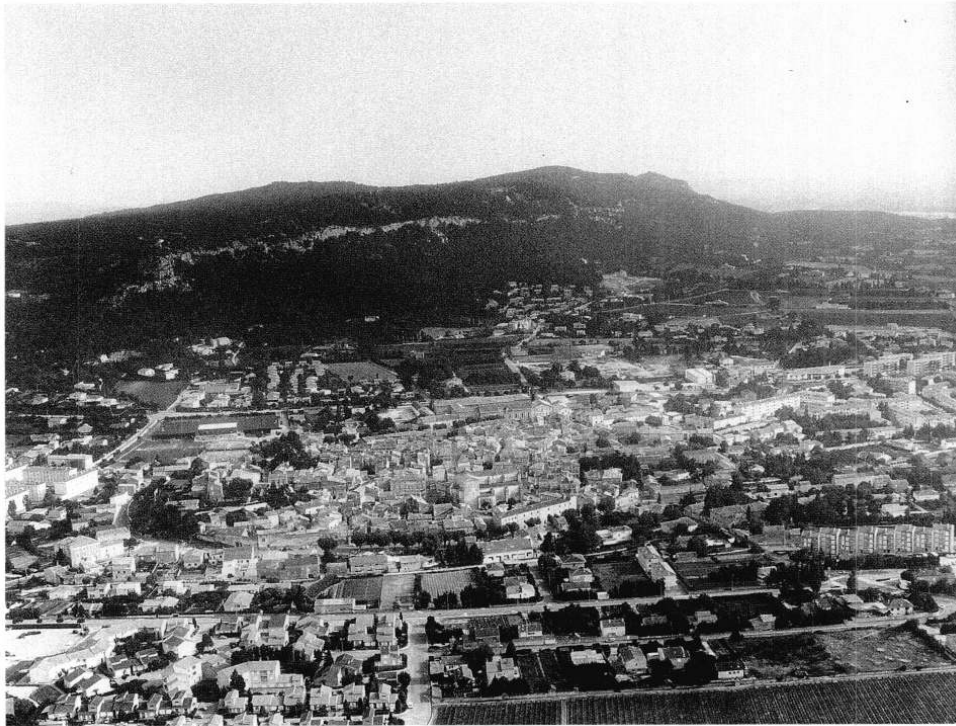
- 7 La plupart des participants à ce recueil ont eu souvent l'occasion de travailler ensemble et constituent une équipe informelle, même si leurs recherches ont quelquefois été menées indépendamment les unes des autres. Cette dernière remarque explique en partie le délai qui sépare la mise en chantier du projet en 1988 de son aboutissement.
- 8 Nous avons adopté une présentation chronologique : une première partie est ainsi consacrée à la période antique ; une seconde à la période médiévale.
- 9 En introduction à l'ouvrage, une contribution présente le cadre géographique et géologique, ainsi qu'un rappel des principales données historiques sur le Tricastin à l'âge du Fer et pendant la période romaine.
- 10 La partie consacrée à l'occupation antique s'ouvre par une étude des inscriptions de la cité tricastine. L'enceinte du Haut Empire est abordée dans deux articles collectifs : l'un rassemble les documents — archives, découvertes fortuites — qui ont permis son identification et une restitution de son tracé ; le second décrit les données recueillies lors des sondages implantés contre le rempart et tente de dater sa construction (sites de l'Esplan et du Jardin Messié). Dans le cadre de la ville antique ainsi restituée, la contribution suivante propose, à partir d'une cartographie des découvertes anciennes et récentes, une synthèse sur l'urbanisme tel qu'il est actuellement perceptible. La topographie des sites funéraires est abordée dans l'article suivant qui présente en outre les principaux résultats de l'étude de la nécropole du Valladas. Puis, à partir des données de fouille de la villa péri-urbaine de Saint-Vincent, un article fait le point sur l'évolution de l'occupation des sols autour de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Enfin est abordée la question de la répartition des terres entre les *Tricastini* et les Romains, d'après l'étude du cadastre d'Orange.
- 11 La seconde partie comporte une présentation critique des sources concernant l'histoire de la cité épiscopale au Haut Moyen Age, complétée par une synthèse sur la topographie de l'agglomération médiévale et une étude des restes d'habitat, des silos et du mobilier archéologique découverts sur le site de la rue des Ecoles.
- 12 Un troisième et dernier volet, présenté en annexe, est consacré à une série d'études sur l'environnement (pédologie et palynologie) de certains sites précédemment décrits.

Le Tricastin, cadre géographique et historique

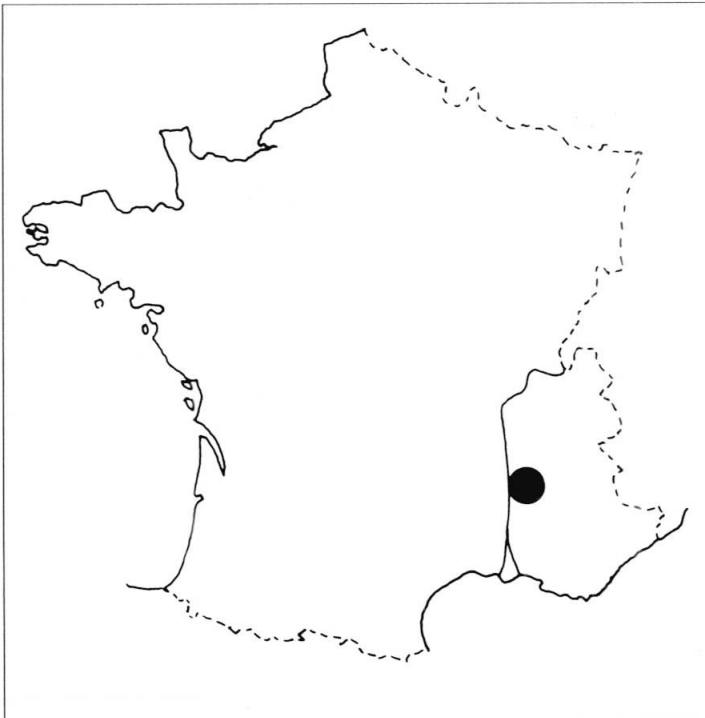
Thierry Odiot, Franck Perrin et Michèle Bois

- 1 Saint-Paul-Trois-Châteaux occupe un petit bassin situé sur la marge orientale de la plaine de Pierrelatte (**fig. 1, 2 et 3**), dans la moyenne vallée du Rhône. Celle-ci se développe entre les monts de l'Ardèche à l'ouest, le défilé de Donzère au nord, une ceinture de collines (dont celle de Barry) à l'est, et au sud, un coude du Rhône accentué vers l'est. À proximité immédiate de l'axe rhodanien, Saint-Paul se trouve en outre au débouché d'un couloir qui permet d'atteindre, à travers les collines du Tricastin, la vallée du Lèz, voie d'accès naturelle vers les Préalpes. Le site est arrosé par la Robine, ruisseau qui prend sa source au sud-est de la commune, vers Saint-Restitut.

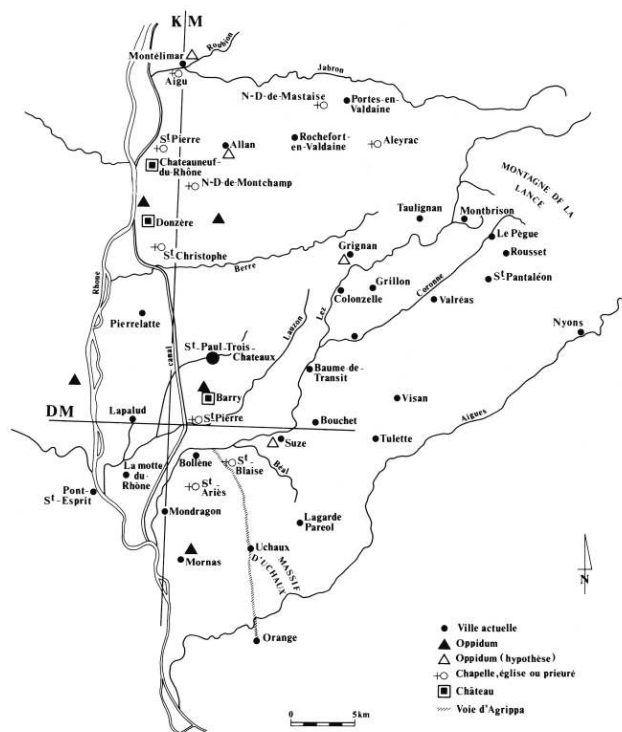
1 - Vue aérienne de Saint-Paul-Trois-Châteaux



2- Le Tricastin



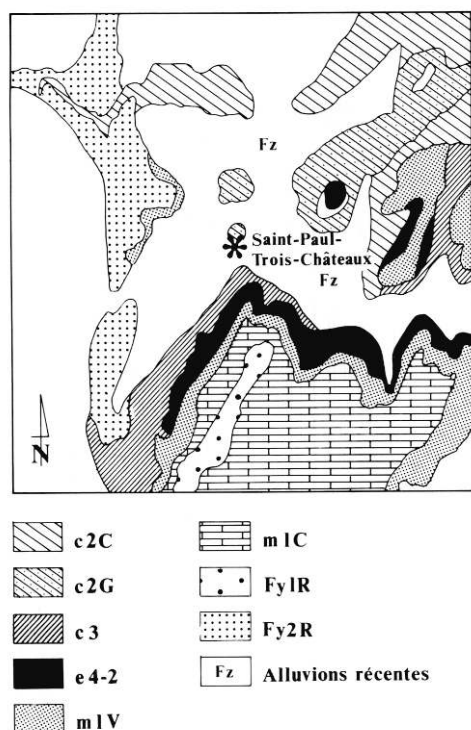
3 - Augusta Tricastinorum et son territoire : limites du Tricastin et principaux sites protohistoriques et gallo-romains



La géologie

- 2 Une partie de la ville antique puis la ville médiévale se sont développées sur une petite colline, émergence du Cénomaniens¹ (c2C) constituée de calcaires gréseux verts et située au centre d'une dépression recouverte d'alluvions récentes (fig. 4).

4 - Carte géologique de la région de Saint-Paul-Trois-Châteaux



- 3 Comme on le verra, l'agglomération antique débordait largement au sud et à l'ouest de cette colline, sur la partie basse de la dépression. Celle-ci est recouverte, au nord et à l'ouest, par des dépôts argileux humides d'origine lacustre. Elle est limitée :
- à l'ouest, par la moyenne terrasse (rissienne) du Rhône (Fy2R : alluvions blanches dans leur épaisseur affectés par une rubéfaction sur leurs 2 à 3 mètres supérieurs) ;
 - au nord, par trois émergences collinaires vraconiennes (cls : sables gréseux, légèrement calcareux, homogènes, jaunes et ocres, à grésification irrégulière et pustuleuse) ;
 - à l'est, par les massifs de Chatillon et Chante-perdrix : ces formations comportent à la base des niveaux cénomaniens (c2G : grès verts glauconieux, marneux et sableux), surmontés de dépôts fluvio-lacustres de l'éocène inférieur (e4-2 : sables siliceux blancs, jaunes, roses ou vineux, et parfois des bancs d'argile colorée) et, dans leur partie sommitale, de molasse gréseuse verdâtre du Burdigalien (m1V) ;
 - enfin, au sud, la plaine de Saint-Paul est dominée par le massif de Saint-Restitut, sur lequel s'est développé l'*oppidum* de Barry. Il est formé de cinq étages géologiques : turonien à sa base (c3 : grès calcaires, calcaires gréseux et parfois calcaires jaunâtres) ; puis éocène inférieur (e4-2 : *cf. supra*), surmonté des molasses gréseuses verdâtres burdigaliennes déjà citées (m1V : *cf. supra*) couronnées par la molasse calcaire de Saint-Paul (m1C), puis par un lambeau de la haute-terrasse du Rhône (Villafranchien Fy1R : galets de quartzites alpins). La molasse calcaire burdigalienne, connue sous le terme générique de pierre du Midi, est très anciennement exploitée. Cette pierre tendre à demi-ferme peut former une bonne chaux, mais, facile à travailler et résistante, elle est surtout appréciée comme pierre de taille et de construction. Une étude récente (Philippe 1989) montre que l'utilisation de ce type de matériau est attestée à Lyon et à Vienne depuis la période augustéenne. Les carrières de Saint-Paul-Trois-Châteaux constitueraient ainsi l'affleurement le plus septentrional parmi ceux susceptibles d'avoir approvisionné ces deux cités antiques.

Le peuplement protohistorique

Découvertes récentes

- 5 En 1988, une fouille de sauvetage dans le centre historique de Saint-Paul-Trois-Châteaux révélait, au lieu-dit l'Esplan, l'existence d'un habitat du premier âge du Fer, daté vers 500 av. J.-C. Il s'agissait des vestiges d'une habitation en matériaux périssables (bois, torchis) construite sur une pente aménagée grâce à une terrasse artificielle. Cette structure contenait des fragments de vases de stockage modelés, de la vaisselle de table peinte de filiation grecque (Perrin, à paraître), divers récipients en céramique grise monochrome certainement produits dans le Vaucluse, ainsi que des fragments d'amphores massaliètes archaïques à pâte micacée (Bellon 1990, p. 249) associés à quelques objets vestimentaires en bronze. De l'outillage en galets (broyons), de la faune ainsi que des restes humains non incinérés complétaient ces découvertes domestiques.
- 6 La stratigraphie observée sur environ 40 m² à l'Esplan montre que les premières occupations gallo-romaines succédaient immédiatement aux couches de l'âge du Fer ; ainsi apparaît un hiatus de presque quatre siècles dans l'occupation de ce secteur de l'antique *Augusta Tricastinorum*, chef-lieu durant l'Empire du peuple des *Tricastini*². Faut-il pour autant conclure à l'absence d'habitats des IVe-Ier s. av. J.-C. ? Rappelons que plusieurs années de surveillance n'avaient jamais révélé la présence d'habitats protohistoriques. L'exemple de Bourges incite à la prudence : alors que la ville a mérité de César le nom d'*urbs*, les niveaux gaulois n'ont été révélés que très récemment. (Almagro-Gorbea 1990). Dans ces conditions, la présence hors contexte sur l'Esplan d'un unique fragment de vase en campanienne A tardive pourrait être le fragile indice d'une fréquentation tardo-républicaine du lieu. Cela ne permet pas pour autant de conclure à l'existence d'une importante agglomération de la fin du second âge du Fer à Saint-Paul ayant précédé *Augusta Tricastinorum* : une occupation limitée dans l'espace et le temps est aussi envisageable et ses implications sur l'origine de Saint-Paul d'un tout autre ordre.
- 7 Il faut admettre que la cité gallo-romaine s'implante sur un site, auparavant bien occupé par une population de la fin du premier âge du Fer et éventuellement fréquenté à la fin du second âge du Fer. Mais si la ville gallo-romaine n'a pas oblitéré une agglomération gauloise, où rechercher celle-ci ?

Les origines d'*Augusta Tricastinorum*

- 8 À quatre kilomètres au sud de Saint-Paul-Trois-Châteaux, a été reconnu un important habitat fortifié de hauteur, l'un des plus vastes de Gaule méridionale (environ 40 hectares) avec Murvielles-Montpellier, Carsac, Aumes et Agen. Par le tracé de ses remparts (Odiot 1991) et la superficie enclose, l'*oppidum* de Barry semble plus se rapprocher des sites laténiens que des habitats perchés de Gaule méditerranéenne, généralement de faibles dimensions. Le site est connu par des prospections qui permettent de conclure à sa fréquentation aux VIe-Ve s. et surtout aux Ile-Ier s. av. J.-C. Près d'un demi-millier de monnaies de cette époque (certaines frappes datent de la fin du IIe s.) ont été recueillies et étudiées (Gentric 1981) (fig. 5) : cette présence

témoigne de la fonction commerciale du site et de ses liens avec Marseille grecque. De la céramique a été récoltée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des remparts : pour l'essentiel, elle est d'origine italique : elle comprend des mortiers à pâte jaune sablée³, de la campanienne A tardive très érodée et des fragments d'amphores. À ces fragments de vaisselle culinaire et de table s'ajoutent des objets de parure : il s'agit de fibules des types Feugère 5a 26 (= Nauheim) (Feugère 1985, n° 606 et p. 229-232). L'époque de ces objets hors contexte stratigraphique se situe probablement après le milieu du IIe et avant le dernier tiers du Ier siècle : le type de « Nauheim » existe dès 123 av. J.-C. à Fellbach-Schmidlen (Allemagne) et dès 109 av. J.-C. à Besançon (Plank 1982 ; Choel 1991) pour disparaître probablement dans les années 70/60 av. J.-C. ; l'autre parure est fréquente dans des contextes des deuxième et troisième quart du Ier s. av. J.-C. Quant à la campanienne A, pour autant que l'on puisse en juger sur une série numériquement faible et en mauvais état, elle doit être datée à partir du milieu du IIe s. (présence de doubles sillons incisés connus à Carthage) jusqu'à la fin de l'exportation en Gaule rhodanienne, vers 40/30 av. J.-C. (?) (Morel 1990, p. 63)⁴.

5 - Drachme d'argent de Marseille, (ante 123 av. J.-C.)



Poids: 2,57 g. diam.: 17-17,8 mm. (Musée de Bollène)

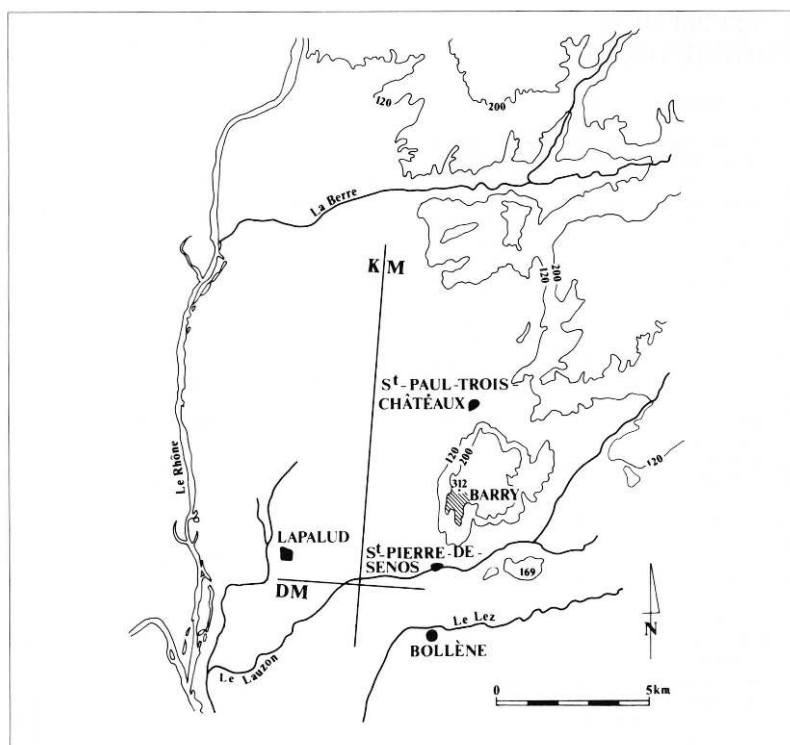
Quinaire d'argent au cavalier frappé dans la vallée du Rhône (vers 75-51 av. J.-C.).

Poids : 1,89 g. diam. : 14,3-14,9 mm.

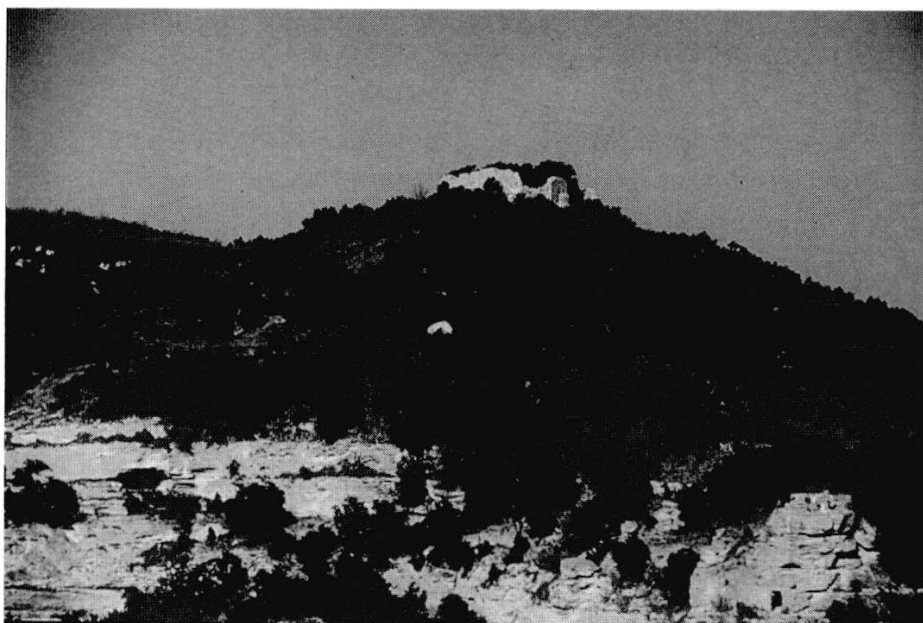
Musée de Bollène

- 9 Au vu de ces données, l'oppidum de Barry (fig. 6 et 7) paraît bien être l'agglomération indigène antérieure à *Augusta Tricastinorum* : il fait d'ailleurs partie du territoire des *Tricastini* d'après le cadastre d'Orange. Le site, probablement chef-lieu de ce peuple à l'époque républicaine, est d'ailleurs identifié à l'*Aeria* des sources antiques (Barruol 1972). Cette « ville celtique » mentionnée par Apollodore (d'après Etienne de Byzance) existe dès le milieu du IIe s., ou peut-être peu après, puisque l'auteur grec mentionne avec *Aeria, Fabia*, probable fondation de *Q. Fabius Maximus*, vainqueur en 121 av. J.-C. de la coalition des Arvernes et des Allobroges (Barruol 1972, p. 972). Dans cette hypothèse, un déplacement de l'habitat aurait eu lieu, le site de hauteur étant progressivement délaissé au profit du site de plaine : ce schéma est connu à *Bibracte*, Mont-Beuvray abandonnée pour Augustodunum, Autun.

6- Carte des sites protohistoriques dans le Tricastin



7 - Partie sud de l'oppidum de Barry



- 10 Si *Aeria* désigne, aux yeux des grecs, l'oppidum, alors le nom celtique *Senomagos* « le vieux marché », conservé dans la toponymie locale sous celui de Saint-Pierre-de-Senos, au pied de l'oppidum serait celui d'un bas-quartier, indispensable à tout trafic dans la plaine. Ce mode d'habitat double est d'ailleurs connu régionalement à l'âge du Fer, au Pègue (Drôme) et à Soyons (Ardèche).

- 11 Une seconde hypothèse serait celle du déplacement de toponyme. En effet, à l'époque médiévale, des foires se tenaient sur le plateau même, ce qui permet d'envisager l'existence, sur l'oppidum durant la protohistoire, d'un espace d'échanges. Dans cette perspective, on rappellera les découvertes monétaires qui proviennent d'un espace réduit, « le champ des Médailles ». Seule une découverte épigraphique pourrait confirmer l'une ou l'autre de ces deux hypothèses (Barruol 1969, p. 249 ; Barruol 1972, p. 995).
- 12 Quoi qu'il en soit, un nouveau toponyme succèdera à *Senomagos*, celui de *Noiomagos*, « le nouveau marché » qui sera probablement l'éphémère premier nom du site de Saint-Paul-Trois-Châteaux, disparu ensuite au profit d'*Augusta Tricastinorum*⁵. Dans ce cadre, défini en 1969 par G. Barruol, la présence de céramique campanienne erratique est plus compréhensible et l'on devrait s'attendre à la découverte de niveaux préaugustéens dans le centre de la ville.

Les *Tricastini*

- 13 La région de Saint-Paul-trois-Châteaux est donc occupée par les *Tricastini* à l'époque de la conquête romaine : mais qu'en était-il auparavant ? Plus précisément, est-il possible d'attribuer aux *Tricastini* l'occupation de la fin du Ve s. av. J.-C. découverte à Saint-Paul-Trois-Châteaux sur le site de l'Esplan ? Cette interrogation, qui porte en elle l'idée d'un peuplement protohistorique stable dès l'âge du Fer, est provoquée par un texte de Tite-Live (5, 34, 5) qui écrit sous le règne d'Auguste. Il relate la migration partielle de certains peuples de Gaule centrale vers l'Italie qui conduira à la prise de Rome en 384 av. J.-C. Ce texte permet aux *Tricastini* de sortir de l'anonymat. C'est vraisemblablement dans le premier quart du IVe s. que des *Bituriges* - localisés à l'époque de César dans la région de Bourges - rencontrent des *Tricastini* implantés au pied des Alpes. Ceux-ci seraient installés près de reliefs très marqués, suffisamment élevés pour effrayer les Gaulois à la recherche d'un accès vers l'Italie. Sans dénier au Tricastin actuel la possession de hautes montagnes, il faut se demander si cet épisode du texte livien n'indique pas une localisation vers l'est des *Tricastini*, au-delà des limites envisagées pour l'époque tardo-républicaine. Dans cette hypothèse, ce peuple aurait occupé anciennement un territoire plus oriental et plus montagneux que celui défini à partir du cadastre B d'Orange (Barruol 1969, p. 260-267). Ce n'est qu'à une date plus récente (IIIe/début du IIe s. ?) que le centre de gravité du territoire tricastin se serait déplacé vers le Rhône, secteur en essor, mais sous influence cavare. La comparaison entre Le Pègue, site de la frontière orientale à la fin du Ier s. av. J.-C. qui est principalement occupé de la fin du VIe s. au IIIe s. av. J.-C. et de Barry, surtout fréquenté et/ou occupé aux IIe/Ier s. av. J.-C. semble confirmer cette évolution. Les sources antiques sont peu précises sur la localisation des *Tricastini*, mais ne contredisent pas l'hypothèse de travail d'un peuplement stable dès le tout début du IVe s. av. J.-C. L'archéologie ira aussi dans ce sens : le mobilier découvert à l'Esplan est très proche de celui du Pègue dans les couches de la fin du Vie/début du Ve s.. Les similitudes portant sur la céramique peinte (Perrin, à paraître) et sur la vaisselle modelée (décor de chevrons incisés) laissent penser à un seul et même peuplement. Mais s'agit-il déjà des *Tricastini* ?
- 14 La perspective d'appréhender une population gauloise à une date ancienne de l'âge du Fer est d'un grand intérêt en raison de certaines implications nées de la rencontre du seul texte de TiteLive et de thèses linguistiques. En effet, l'ethnonyme *Tricastini*

pourrait être celtique comme l'est celui de plusieurs peuples du sud-est de la Gaule et des Alpes, également composé à partir du préfixe *Tri-* : *Tricores*, *Tricorii*, *Triulatti*, *Tritolli* (?), *Triumpilini* (?). Cette construction se retrouve aussi en Gaule du nord - les *Tricasses* de Troyes et dans le sud-est de la Bretagne (Grande)-les *Trinoventes*-. Toutefois, certains peuples aux ethnonymes proches pourraient être non celtiques comme les *Triboces*, implantés sur le Rhin et plus vraisemblablement germaniques, et les *Tridentini*, installés en Italie du Nord, dans la zone linguistique rhétique proche de l'étrusque et non indoeuropéenne. Notons que ceux-ci, tout comme les *Tricastini*, laisseront leur nom à la région qu'ils occupaient, le Trentin et à leur capitale, Trente⁶.

- 15 La thèse linguistique déjà ancienne de la celticité des *Tricastini* implique, si l'on se réfère à Tite-Live, un peuplement celtique ou partiellement celtique du sud de la Drôme, antérieur au début du IV^e s. av. J.-C. Avec les *Segobriges* de la région de Marseille, les *Tricastini* seraient l'un des plus anciens peuples celtiques ou celtisés de Gaule (Barruol 1969, p. 207-209). Ces deux peuples constitueraient les témoignages intermédiaires d'un peuplement plus vaste affectant l'Italie du Nord-Ouest, plus précisément la région du Tessin, et le Centre de l'Espagne, en Vieille-Castille. En effet, une présence celtique est assurée dès le premier âge du Fer par l'existence de témoignages épigraphiques, datés du VI^e s. ou de peu antérieurs.
- 16 Dans le sud de la Drôme, la présence de mobilier de typologie hallstattienne a depuis longtemps été signalée, principalement lors des fouilles du Pègue (Lagrand 1987) : par exemple, les fibules à timbale du type Mansfeld F4, également attestées sans contexte précis à Donzère (Vignard 1961, fig. 5, n° 29). De la même commune proviendraient des plaques en tôle de bronze ornées au repoussé et au poinçon, appartenant peut-être à des harnachements hallstattiens⁷. Des analogies avec d'autres régions du domaine celtique sont à signaler. Dans le répertoire céramique modelée de l'Esplan apparaissent des vases décorés de lignes entrecroisées, tracées au lissoir : c'est un décor fréquent dans la culture celtique de Golasecca. La même origine est probable pour une fibule du type de la Certosa découverte à Donzère (Lambert 1976, p. 37, fig. 7, n° 6). Toutefois, l'ethnicité des *Tricastini* est un problème plus complexe qu'il n'y paraît, si l'on en juge par une découverte récente effectuée au pied de l'*oppidum* de Barry. Il s'agit d'un dépôt d'incinération découvert fortuitement⁸ près de Saint-Paul-Trois-Châteaux, plus exactement à Saint-Restitut, au lieu dit « La Rouverette ». Cette tombe en pleine terre, apparemment isolée, a livré une partie des ossements incinérés d'un individu. Les offrandes se composaient d'une fibule du type Golfe du Lion, fréquent en Gaule méridionale et en Ibérie, et de vaisselle : un vase de stockage modelé, orné de chevrons incisés après cuisson, proche d'exemplaires découverts au Pègue, ainsi qu'une coupe sans anse en céramique grecque d'Occident grise monochrome et ce qui semble être la vasque d'une louche en bronze. L'ensemble est daté du milieu à la fin du VI^e s. : cette tombe est donc à peu près contemporaine de l'habitat de l'Esplan. Par son mode d'ensevelissement et par son mobilier, cette sépulture évoque plus le Languedoc que toutes autres régions, en particulier la nécropole de la Bergerie Hermet à Calvisson (Gard) (Dedet 1973). Pourtant à l'est du Rhône, *Avienus* signalerait pour la fin du VI^e s. la présence de Ligures et non de Celtes (*Avienus, Ora Maritima*, v. 612-614), tandis qu'à l'ouest, Hécatée de Milet, dans un fragment contesté, place les Celtes au-delà des Ligures de l'arrière pays de Marseille (Hécatée de Milet, frg. 19, 21).
- 17 Comme on le voit, l'étude des *Tricastini*, de leur indépendance à leur entrée dans le monde romain, est particulièrement complexe en raison de la densité d'informations

livrées sur un territoire limité. Il est certain que la région de Saint-Paul-Trois-Châteaux constitue un secteur privilégié pour l'étude des processus de celtisation et de romanisation en Gaule du Sud-Est. L'existence de nombreux *oppida* dans ce secteur (cf. encart ci-contre) témoigne du potentiel de ce territoire.

18 F. Perrin

L'occupation protohistorique en Tricastin

Dans la partie du Tricastin qui fait l'objet de notre d'étude, huit sites de hauteur fortifiés semblent avoir été occupés à l'époque préromaine (Odiot 1991).

L'oppidum de Barry

Il apparaît comme l'un des sites majeurs du sud-est de la France, est situé en limite du territoire attribué aux Tricastins de la période gallo-romaine. Implanté sur le rebord sud du massif de Saint-Restitut, qui domine la plaine de Pierrelatte, il contrôle l'accès vers l'intérieur des terres par les vallées du Lez et du Lauzon. L'étude de 500 monnaies provenant d'une collection privée aujourd'hui disparue (Gentric 1981), montre la place prépondérante de Marseille dans le numéraire local. Les émissions de *Gallia Comata* sont aussi représentées, en particulier celle des peuples situés en direction du Val-de-Loire (Arvernes, Bituriges, Turones). Cette présence de numéraire septentrional est peut-être en rapport avec la circulation de certaines marchandises comme l'étain. La découverte sur le site d'un lingot en plomb estampillé *SEGUSIAVIC* confirme l'importance commerciale de l'oppidum. On peut se demander dans quelle mesure ce site n'a pas joué un rôle important dans la circulation des céramiques et amphores italiques en direction du Massif Central et dans l'acheminement des produits de retour : en effet, face à Barry, sur la rive droite du Rhône, des prospections ont mis en évidence l'existence d'un site de l'âge du Fer (Saint-Just-d'Ardèche, « les Plantades ») qui a livré plusieurs centaines de tessons de céramique campanienne, et un lot abondant d'amphores italiques. À 5,5 km au nord de ce site de confluence entre Rhône et Ardèche l'oppidum de Saint-Etienne-de-Dion, répond sur la rive droite du fleuve au site de *Bany/Aéria*.

L'oppidum de Saint-Saturnin et les grottes de Donzère.

Des niveaux d'occupation du Ve s. av. J.-C. ont été observés dans le défilé de Donzère (grotte de la Chauve-Souris en particulier) (Vital 1990). Ces grottes sont dominées par le site de hauteur fortifié « en appui sur à-pic » de Saint-Saturnin qui a livré en prospection des tessons d'amphore italique. Cet oppidum dont l'enceinte de pierre sèche est fermée à l'Est par une levée de terre percée d'une porte, couvre une superficie de dix hectares

L'oppidum du Moulon (Roussas) et le site du Logis-de-Berre.

L'oppidum du Moulon est constitué par cinq enceintes concentriques délimitant une surface d'environ 40 hectares. Bien que par sa typologie il se rapproche des enceintes de Gaule méridionale, sa surface maximale (au moment de l'utilisation de la plus grande enceinte est nettement supérieure aux plus grands sites de ce type. L'occupation du site est mal datée, seules quelques céramiques évoquent le tout début de l'âge du Fer.

À côté de ces sites majeurs, les prospections ont révélé l'existence de cinq autres sites fortifiés de hauteur dans les limites du Tricastin : Château-Porcher (Châteauneuf-du-Rhône), le Château (Suze-la-Rousse), Curnier (Montségur-sur-Lauzon), le Château (Grignan), Beaugard (Grignan, Drôme).

Enfin, on situe généralement l'antique *Durio*, ville Cavare (Strabon IV, 1, 11), sur le plateau de Géry à Montélimar, mais les prospections n'ont pas permis de confirmer cette hypothèse. On notera cependant qu'un important lot de céramiques campaniennes a été découvert dans le centre de la ville de Montélimar (collection Lambert). *Durio*, comme *Novem Craris* seraient alors à considérer comme des habitats de plaine. *Durio* prendra ensuite le nom de *Acusio* : elle est mentionnée par Ptolémée (2, 10, 8) comme *colonia*. Le statut de colonie n'est cependant attesté par aucun autre texte. Le nom d'*Acusio* apparaît sous les formes *Acuno*, *Acunum* dans les itinéraires.

Cet inventaire superficiel des sites de hauteur ne doit pas masquer notre méconnaissance des sites de plaine.

On citera pour mémoire :

- une série de cercles (rappelant typologiquement des enclos tumulaires) repérés par photographie aérienne par le Lieutenant Colonel. L. Mon guillan au sud de la ville de Pierrelatte, mais la prospection de surface n'a livré aucun indice matériel.
- toujours sur cette commune une observation lors de sondages montrant l'existence, à 1,70 m de profondeur, d'un niveau livrant de la céramique commune non tournée et un fond de céramique campanienne à palmette (lieu-dit Pignedores),
- le site de plaine du Logis-de-Berre tout proche a fait l'objet de multiples campagnes de fouilles dirigées par l'abbé Boisse et Cl. Boisse. Les données n'ont cependant pas fait l'objet d'une publication synthétique. On notera la mention d'une occupation de la fin du premier âge du Fer (amphore massaliote, céramique attique, céramique « grise monochrome », pseudo-ionienne) et de la fin du second âge du Fer (monnaies celtiques et massaliotes). L'occupation du site se poursuivrait en suite et le site du Logis de Berre apparaît dans les itinéraires antiques sous le nom de *Novem Craris (mutatio)*.

T. Odier

Les limites du Tricastin gallo-romain

- 19 Le Tricastin est aujourd'hui une petite région naturelle (**fig. 3**) centrée sur les collines qui dominant à l'est la plaine de Pierrelatte. Mais en fait, ses limites, qui ne correspondent plus à une subdivision administrative particulière, sont perçues de façon relativement floue. Ce toponyme trouve son origine dans le nom du peuple des *Tricastini*. Fait exceptionnel dans le Sud de la Gaule, l'appellation de ce petit pays a gardé le souvenir du peuple protohistorique par l'intermédiaire du nom de sa capitale gallo-romaine, *Augusta Tricastinorum*, puis *civitas Tricastinorum* au Bas-Empire, et siège d'un évêché au Moyen Age. Par un glissement de sens, la forme *Tricastinensis* s'est altérée en *Tricestrinensis*, à l'origine de Trois-Châteaux (sur ce sujet voir : Barruol 1969, p. 152-253 et M. Bois dans ce même volume).
- 20 En dépit de la continuité apparente que traduit la toponymie, le territoire des *Tricastini* reste encore mal défini. Contrairement à bon nombre de cités voisines (comme celle d'Alba, par exemple), aucun milliaire ne mentionne *Augusta Tricastinorum* de façon certaine et seuls quelques textes antiques, les marbres du cadastre B d'Orange, les limites du diocèse médiéval et les données de la géographie peuvent aider à cerner les

limites du Tricastin. L'ensemble de la documentation concernant les *Tricastini* a été réuni par G. Barrauol (1969) dans son ouvrage sur les peuples préromains du Midi.

Les sources littéraires

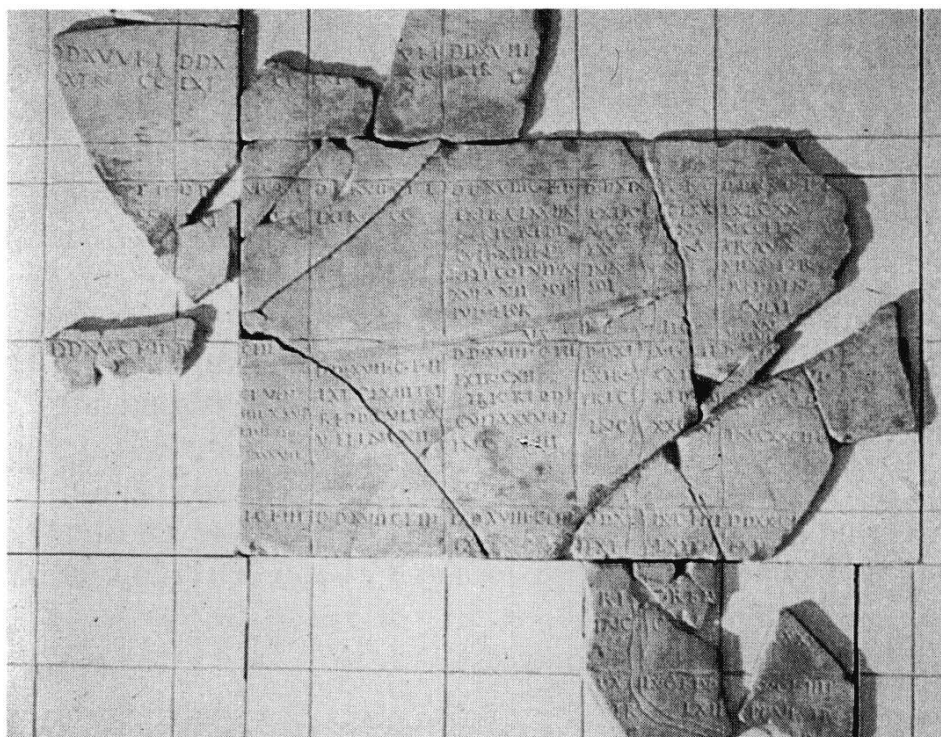
- 21 Plusieurs auteurs antiques ont évoqué les *Tricastini* (Tite-Live, 5, 34, 5 et 21, 31, 9 ; *Silius Italicus, Punica*, 3, v. 466 sq. ; Ammien Marcellin, 15, 10, 11), non pour l'importance de leur rôle historique, mais plutôt incidemment, de par leur situation sur le trajet emprunté par Bellovèse et Annibal avant la traversée des Alpes. Se fondant sur ces documents et sur les indications du géographe alexandrin Ptolémée (2, 10, 7), G. Barrauol (1969, p. 247) situe les *Tricastini*, membres de la confédération des *Cavares*, entre les *Segauvellones* au nord, les *Vocontii* à l'est, les *Cavares* au sud et enfin à l'ouest, les *Cavares* ou les *Helvii*.

Les données du cadastre B d'Orange

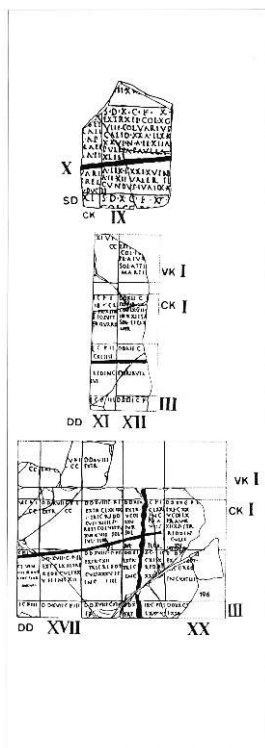
- 22 En utilisant ces sources et les informations apportées par le cadastre B d'Orange (**fig. 8**) (qui mentionne en effet des terres rendues aux *Tricastini*), A. Piganiol (1962) et G. Barrauol (1969) situent le territoire de ce peuple dans le secteur montagneux situé entre Roubion (au nord) et Lèz (au sud) et entre la plaine de Valréas (à l'est) et les piémonts dominant la plaine de Pierrelatte. Les documents cadastraux d'Orange apportent de nouveaux éléments au problème de la limite occidentale du territoire. Les terres laissées aux *Tricastini* sont en effet toutes situées à l'est du *cardo maximus* et au nord du *decumanus maximus*. Si cette donnée est au cœur de la discussion sur la limite ouest du Tricastin, elle est diversement interprétée selon les auteurs. A. Piganiol considère que les *Tricastini* occupaient primitivement la plaine de Pierrelatte et auraient été refoulés dans les régions déshéritées des avant-monts. G. Barrauol conteste cette interprétation et restitue la plaine de Pierrelatte aux *Cavares*. Ceux-ci auraient ainsi possédé une bande continue de terrains le long du fleuve, du sud d'Orange à Montélimar, comme le suggèrent les textes de Ptolémée qui localise les *Cavares* immédiatement sous les *Segauvellauni*, et de Strabon selon lequel *Durio*, identifiée à Montélimar, était une ville cavare (Barrauol 1969, p. 265).
- 23 Cette question a été reprise par G. Chouquer (1980, 1983 et 1991) dans son étude sur les cadastres d'Orange. Selon lui, le cadastre B est une représentation de l'état du peuplement de la fin du 1er s. av J-C. Si le *cardo maximus* marque la limite occidentale des mentions des *Tricastini*, le caractère rectiligne et artificiel de cette limite évoque plus un découpage administratif et foncier arbitraire qu'une frontière politique préromaine. Ces observations semblent confortées par la position du *locus gromae* au sud de Lapalud. Cette localisation bien au nord de la cité d'Orange s'expliquerait par la volonté des arpenteurs de marquer politiquement et administrativement les frontières de la colonie latine d'*Augusta Tricastinorum*, dans le quadrant situé au-delà du *cardo maximus* et à droite du *decumanus maximus*. Dans cette perspective, on comprend l'intérêt stratégique et la force symbolique que représente l'implantation du *locus gromae* à proximité immédiate du chef-lieu primitif des *Tricastini*, *Y oppidum* de Barry Mer/α dont il sera question plus loin, même si le choix de cet emplacement peut aussi avoir une raison technique : l'absence d'obstacle à la visée vers le nord et l'est. Tout en redéfinissant le cadre de la cité tricastine, l'opération de cadastration englobait toute une partie de son territoire. Cette situation pourrait correspondre à un cas de figure décrit par Siculus Flaccus :

« C'est pourquoi on constate qu'on a divisé et assigné des terres prises à des territoires voisins, un grand nombre de soldats vétérans ayant manqué de terres contenues dans le territoire du lieu où on les avait déduits ; on a dressé les formae spécifiques de ces terres prises à des peuples voisins ; c'est-à-dire que chaque région est divisée avec ses limites, et toute les limites ne sont pas tracées à partir d'un seul point, mais comme on l'a dit plus haut, chaque région a sa forma. Chacune d'elles est appelée préfecture (...). Cependant, on n'a pas toujours pris la totalité d'un territoire aux voisins, chaque fois que la terre a manqué à une colonie, mais seulement lorsqu'il fut nécessaire d'y assigner »(Conso 1990)

8. Le cadastre d'orange



Le cadastre d'orange



Musée Municipal d'Orange

- 24 Ainsi, à la lumière de ce texte, tout se passe comme si, dans le cadre du cadastre B, le territoire des *Tricastini* avait constitué une préfecture à laquelle on aurait pris une partie des terres pour les assigner aux colons d'Orange, terres qui sont toutes situées à l'ouest du *cardo maximus* et au nord du *decumanus maximus*. Ce texte pourrait aussi s'appliquer aux cas des *Cavares*, des *Helvii* et des *Vocontii*. On notera que l'emplacement choisi pour implanter le centre du réseau cadastral se situe sur les meilleures terres (ou du moins les plus homogènes) de la moyenne vallée du Rhône comme le préconise Hygin Gromaticus
- « On a établi le *decumanus maximus* et le *cardo maximus* sur le sol le meilleur comme par exemple, dans le territoire d'Hispellum en Ombrie » (L 178, 17-178, 10).
- 25 En conclusion, selon G. Chouquer, le cadastre B ne représenterait dans la plaine de Pierrelatte que les impératifs de la politique coloniale et non pas la fossilisation d'une limite préromaine. On ne peut donc en tirer argument pour attribuer aux *Cavares* ce couloir de circulation.

L'appart des limites médiévales

- 26 Dans quelle mesure la circonscription ecclésiastique médiévale du diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux a-t-elle hérité des limites du territoire de la cité gallo-romaine, et au-delà, de celles du peuple protohistorique ? Cette question a été longuement débattue dans l'historiographie régionale (Malbois 1925 ; Catelan 1927 ; Chevalier 1928). Il apparaît en effet que l'évêché tricastin qui « *passé pour avoir été l'un des plus petits de France* » (Barruol 1969, p. 252, note 3) a connu une histoire mouvementée qui explique les nombreuses fluctuations de ses limites avec les diocèses voisins d'Orange, Vaison,

Die, Valence et Viviers. Il s'agit donc de rechercher les frontières primitives de l'évêché qu'on peut supposer plus proches de celles de la *civitas* de l'époque romaine.

- 27 La limite méridionale de l'évêché a ainsi été redéfinie à la fin du XIe et au début du XIIe s. Avant cette date (entre 1061-1070 et le début du XIIe s.), le diocèse d'Orange est signalé comme étant uni à celui de Saint-Paul (G.C.N., Orange, n° 61) et ce de façon plus que centenaire (G.C.N., Orange, n° 58). Si cette union des deux évêchés est bien établie, la date de celle-ci reste conjecturale, une partie des sources étant sur ce point sujette à caution. Toujours est-il qu'au moment de la séparation des deux évêchés, les contemporains de l'affaire ne semblent pas en mesure de définir clairement leurs limites.
- 28 Le plus ancien texte faisant état des possessions tricastines serait une bulle de Victor III, datée de 1086, mais dont on ne connaît qu'une analyse de La Pise citée par J. de Font-Réaulx (1956 et 1976). À cette époque fut élu un évêque séparé pour Orange, Guillaume. Ce texte énumère les églises situées en limite ouest et est du Tricastin. Ne sont pas mentionnées celles qui se trouvent à l'intérieur du diocèse ou en limite avec les évêchés de Valence et de Die. Nous disposons donc d'une liste qui semble exhaustive le long du Rhône, face au diocèse de Viviers, ainsi qu'à l'est, au contact de celui de Vaison. Le vide de l'intérieur n'en est que plus frustrant. Cette liste indique un grand nombre d'églises dans la vallée du Rhône : celles-ci s'échelonnent du nord au sud en commençant par celle de *Levronato* qu'il faut très probablement identifier à celle qui deviendra plus tard Saint-Pierre du Palais. Celle de Châteauneuf (*Castronovo*) est citée à côté de celle de Montpensier (*Montepamerio*) : on pense donc à Saint-Nicolas de Châteauneuf et Saint-Vincent audessus de Château-Porcher identifié à Montpensier. *Sancta-Maria de Montecalvo*, aujourd'hui Notre-Dame de Montchamp, est une église de hauteur, à l'est des précédentes⁹. Donzère (*Donzera*) est citée ensuite ainsi que Saint-Christophe (*Sancto-Christoforo*), aujourd'hui simple lieu-dit de la plaine de la Berre, mais où la localisation de l'église se déduit de celle d'une nécropole médiévale¹⁰. Au sud de cette dernière, on trouve l'église de Pierrelatte (*Petralata*), celle de *Sancto-Pastore*, quartier de la même commune. Les églises de Lapalud (*Paludis*), La Motte-du-Rhône (*Motta*), de *Spinaca* (Notre-Dame de L'Espinasse ?) sont aujourd'hui situées aux confins des départements de la Drôme et du Vaucluse. Un autre groupe appartient au territoire de la commune actuelle de Bollène : l'église de Bollène (*Abolena*), dont le vocable n'est pas indiqué, de *Sancto Johane*, sans doute au quartier Saint-Jean au nord-ouest de la ville, de *Sagnera*, à celui des Saignères au sudouest, de *Sancto Erigio*, de Saint-Aries dans les collines au sud. Plus au sud encore, l'église de *Sancto Johane de Villanova* doit être cherchée au quartier Saint-Jean dans la plaine de Mondragon, à l'ouest du canal.
- 29 À l'est, dans la plaine du Lèz, Suze (*Seura*), Baume-de-Transit (*Balmis*), Bourbouton (*Bolbotone*), Colonzelle (*Colonzellas*), SaintAuban (*Sancto Albano*) et Sainte-Marie de Richerenches (*Sancta Maria de Richerenchis*), Grillon (*Grillone*), Visan (*Avisano*) et SaintVincent de Visan (*Sancte Vincentio de Avisano*), ainsi que Saint-Etienne de Chaussonas (*Sancte Stephano de Cassagnol*) apparaissent en rangs serrés face aux terres vaisonnaises.
- 30 Quelques changements sont indiqués : en particulier l'église de Tulette et celle de Saint-Léger qui lui est limitrophe passent de la dépendance d'Orange à celle de Vaison¹¹. Les confins entre Orange et Saint-Paul ne sont pas précisés : la liste ne nomme aucune église dans le territoire compris entre Saint-Ariés et Bollène, à l'ouest, et Suze, à l'est. Tout se passe comme si les limites des territoires de Bollène et de Suze étaient jointives

à cette époque et comme si Saint-Blaise-de-Bauzon n'existait pas encore. Cependant cette lacune fut comblée par le pape Innocent II dans le texte de sa bulle de 1137, où il indique ainsi avec précision ces confronts :

« a parte Abolene par stratam regalem que vadit inter duos montes usque ad Diganum et a predicto ponte sicut ascendit aqua de Lèz versus meridiem et usque ad fines Vasiensis episcopatus ».

- 31 Pour que ce texte laconique soit en concordance avec ce que l'on sait, postérieurement, des limites du diocèse, il faut le traduire ainsi : « à la sortie du territoire de Bollène par la route royale qui passe entre deux collines jusqu'à *Diganum*, et de ce pont en remontant l'eau affluente du Lèz vers le sud (c'est-à-dire le Béal dont le cours suit une orientation nord-ouest, sudest) et jusqu'aux limites du diocèse de Vaison (c'est-à-dire jusqu'au terroir de Tulette) ». Ce qui revient à faire passer son tracé à Test de Bollène, tout d'abord le long de la voie d'Agrippa qui se dirige au sud du Lèz en direction d'Orange, à travers le massif d'Uchaux. Puis l'en séparer et le prolonger entre le territoire de Bauzon qui était compris dans le Tricastin, et celui de Derbous appartenant à Orange. Il est difficile d'identifier *Diganum* avec Lignane¹² comme le fait J. de FontRéaulx, ce nom devant plutôt désigner un passage du Béal. En amont du pont (de *Diganum*), la ligne de partage devait remonter le cours du Béal depuis le sud-est de Suze-la-Rousse, approximativement vers le midi, jusqu'à Test de Rochegude. Là, ce cours d'eau dont le nom témoigne de son aménagement artificiel, rejoignait un canal venu du territoire de Tulette, dont le tracé est bien visible sur la carte de Cassini.
- 32 Il est probable que les limites antérieures à la séparation des deux diocèses ne devaient pas tellement s'écarter de ce qui fut établi à cette époque. En effet, le nom même de Bollène (*Abolena*) signifie « à la borne »¹³ et les contestations n'ont dû jouer alors que sur une frange de terrain réduite. Peut-être ne concernaient-elles vraiment que la possession du prieuré de Bollène dépendant de l'Île-Barbe, et dont les revenus étaient importants (Cart, de Saint-Paul, p. 108-109).
- 33 À l'est, le tracé des limites avec Vaison et Die ne semble pas avoir été contesté, mais quelques particularités méritent d'être signalées (Barruol 1969, p. 266). Ainsi Visan, Richerenches et Grillon appartenaient-ils à Saint-Paul, et Valréas à Vaison, alors que Saint-Pantaléon, limitrophe de Valréas à Test, constituait une enclave de Saint-Paul, entre Rousset, qui appartenait à Die, et Noveysan, paroisse la plus septentrionale du diocèse de Vaison. On peut expliquer cette anomalie par la formation du terroir du *castrum* de Valréas. Celui-ci a dû étendre sa domination au nord, sur la plaine comprise entre la Coronne et le Lèz, et de ce fait isoler Saint-Pantaléon des terres qui formeront ensuite les mandements de Grillon et de Montaigu, situés plus à Test sur la rive gauche du Lèz. Par la suite, le partage de la seigneurie en multiples parts et le transfert des droits de Raymond de Mévouillon à l'évêque de Vaison explique la mainmise de ce dernier sur un des lieux les plus riches du secteur (Chevalier 1928, p. 74-75 ; de FontRéaulx 1925, p. 142-266).
- 34 Plus au nord, on sait que les confins du diocèse ne coïncidaient pas avec ceux du territoire du *castrum* de Grignan. À l'ouest du village, deux églises très proches l'une de l'autre et seulement séparées par le cimetière appartenaient chacune à un diocèse : Notre-Dame de Beaulieu étant du ressort de Saint-Paul, et Saint-Vincent, de celui de Die. De l'autre côté de la Berre, le prieuré de Sarçon appartenait à Saint-Paul, alors que le prieuré des Tourettes restait à Die avec la paroisse de Salles. Ce découpage pourrait donc être antérieur à la formation du *castrum* de Grignan et de son mandement.

- 35 Le diocèse de Saint-Paul s'étendait encore plus au nord, à l'ouest de celui de Die, au-delà des collines boisées qui s'élèvent au nord de la Berre. Dans la Valdaine, le territoire de la paroisse desservie par le prieuré de Portes, peut-être le même que celui du *castrum* qui le domine, occupe l'angle nord-est du diocèse. Ce toponyme paraît tout à fait adapté à l'emplacement des lieux, aussi bien par rapport au reste du diocèse qu'à la géographie naturelle, le Châtelard de Portes pouvant surveiller l'axe de pénétration vers le sud que constitue le col d'Aleyrac.
- 36 À l'ouest de Portes, la frontière avec le diocèse de Valence semble établie depuis longtemps : la *villa* de Mastaise (commune de La Touche) est en Tricastin depuis au moins 827, date de la confirmation des biens de l'abbaye de Donzère dans la *villa de Masteses*, dans l'*ager Tricastinensis* par Louis Le Pieux (R.D. Sup. n° 7).
- 37 Le Jabron pourrait avoir servi de limite depuis Portes jusqu'à Allan, mais en aval il semble que ce ne soit plus le cas. À la fin du Xe s. ou au début du XIe s., le territoire de la *vicaria de Latronaco* circonscrit par la Berre, le Roubion et le Rhône, se trouve à la fois sur les deux diocèses. Le texte de la précaire accordée par l'archevêque d'Arles à Géraud et à ses fils, sans doute les ancêtres des seigneurs de Rac, est assez précis pour notre propos puisque les confronts de cette *vicaria* située en Valentinois et en Tricastin vont de la Berre jusqu'au Roubion, *de Berra usque in Rubione* et le long du Roubion jusqu'à son confluent avec le Rhône, *et sicut Rubion fluvius cadit in Rhodanum*. (R. D. n° 1580). Il est donc certain qu'à cette époque, le diocèse de Valence dépassait le Roubion. De même, la bulle de 1183 par laquelle le pape Lucius II confirme à l'abbaye de l'Ile-Barbe ses possessions ne laisse aucun doute pour le XIIe s. : Allan est bien en Tricastin alors qu'*Aigunum*, partie de la commune actuelle de Montélimar sur la rive sud du Roubion, est en Valentinois (de Font-Réaulx 1950, p. 110).

Les données de l'archéologie

Sur la marge septentrionale

- 38 Le cours du Jabron sert de limite à l'évêché et pourrait délimiter la partie nord du territoire tricastin à l'exception du site de Montélimar. G. Barrauol envisage l'hypothèse d'une fluctuation des limites politiques entre la cité de Valence et celle de Saint-Paul. La plaine de la Valdaine serait une marche entre les territoires voconce, tricastin et ségauvellone. Il faut souligner la présence, dans ce contexte, de nombreux sanctuaires et d'un trésor monétaire gaulois qui marquaient peut-être la frontière. Nous ne citerons ici que les découvertes les plus spectaculaires :
- commune d'Allan (au sud du Jabron, en territoire tricastin) : ex voto divers aux thermes de Bondonneau (Sautel 1957, n° 59, p. 37) ; *sacellum* aux Mères Victorieuses dont il sera question plus loin ;
 - Montélimar, au nord du Jabron, à environ 2 500 m. d'*Acunum* : les Catalins, ensemble thermal d'une superficie de 3 hectares ;
 - Saint-Gervais-sur-Roubion : près du Roubion, amphore contenant 6 à 7 000 oboles de Marseille (Lacroix 1868, p. 460 ; TAF, vol. 2, Drôme, n° 33).

Sur la marge orientale

- 39 G. Barrauol attribue la dépression naturelle de Valréas (assimilée au *pagus Aletanus*) aux *Tricastini* en prenant argument des irrégularités des limites de l'évêché de Saint-Paul

avec celui de Vaison, l'enclave tricastine de Saint-Pantaléon-les-Vignes dans l'évêché de Vaison paraissant fossiliser une plus grande extension de l'évêché primitif de Saint-Paul. La plaine de Valréas est limitée, sur les contreforts de la montagne de la Lance, par les communes de Montbrison-sur-Lèz, Le Pègue et Rousset-les-Vignes. Un article récent de J.-C. Mège (1986) reprend cette question et montre l'influence de la cité de Vaison sur le *pagus Aletanus*. Cette influence est marquée à la fois par la présence de linteaux funéraires de type vaisonnis sur la commune de Montbrison, et par une série de dédicaces à Jupiter à la Roue dont le culte, bien représenté dans la cité des *Vocontii*, est par contre inconnu chez les *Tricastini*.

Conclusion

La limite septentrionale

- 40 Le Jabron, qui souligne la ligne des reliefs sur lesquels les *Tricastini* sont bien attestés d'après le cadastre d'Orange, semble pouvoir être considéré comme une frontière acceptable. Portes-en-Valdaine serait donc la dernière commune tricastine au nord du territoire.

La limite méridionale

- 41 Cl. Boisse considère que la limite sud était matérialisée par le cours de L'Eygue, ce qui amènerait la cité des *Tricastini* largement plus au sud que ne le suggèrent les limites médiévales de l'évêché (*cf. supra*). G. Barrauol, que nous suivons, s'en tient à ces dernières :
- « la véritable frontière méridionale des *Tricastini* était donc constituée par le massif montagneux d'Uchaux, entre Mornas et la Garde-Paréol » (Barrauol 1975, p. 263).

- 42 Le territoire tricastin comprendrait ainsi les communes de Lamotte, Bollène, Suze-laRousse, Bouchet et Visan.

La limite orientale

- 43 Cette limite est, elle aussi, difficile à cerner. Si le cadastre d'Orange atteste la présence de terres rendues aux *Tricastini* dans le secteur de Colonzelle, les limites d'évêché donneraient à ce peuple une extension plus importante. Nous suivons donc, sur ce point encore, l'avis de G. Barrauol qui attribue le *pagus Aletanus* aux *Tricastini*, les arguments culturels avancés par J.-C. Mège ne nous paraissant pas déterminants pour cette question des frontières.

La limite occidentale

- 44 Les indications des documents cadastraux d'Orange, tels que G. Chouquer proposait de les interpréter, et ce que nous savons des limites du diocèse au XI^e s. concordent sur ce point. Il y a donc tout lieu de penser que la plaine de Pierrelatte appartenait aux *Tricastini*.
- 45 Il reste difficile de délimiter clairement les frontières protohistoriques des *Tricastini* à partir de données largement postérieures. Pour la période romaine, et malgré l'apport majeur du cadastre B, le problème est le même, et les choix proposés ici ne sont pas

définitifs. Il est à noter que les secteurs les plus litigieux sont précisément les plaines (Pierrelatte, la Valdaine et Valréas). Cette situation, que la toponymie n'est pas non plus en mesure de résoudre, pourrait refléter des fluctuations antiques, comme le propose G. Barraol pour la Valdaine. Peut-être faut-il aussi se demander si les modes de délimitation des territoires n'étaient pas différentes de nos conceptions actuelles.

Les origines et le statut d'*Augusta Tricastinorum*

- 46 Selon le témoignage de Pline (*Histoire Naturelle*, 3, 36), *Augusta* figure parmi les *oppida latina* de Narbonnaise. Les *Tricastini* jouissaient donc du droit latin depuis le début du règne d'Auguste, sinon depuis César comme les autres *oppida latina* de Transalpine (Goudineau 1975, p. 30-34 ; 1979, p. 272 ; Christol 1987-1988, p. 90). La titulature avec *colonia* est attestée par une inscription trouvée à Vaison (Goudineau 1979) dédiée à une flaminique de la *Colonia Flavia Tricastinorum*. Le nom de *Flavia* témoigne probablement des faveurs d'un empereur flavien, peut-être Vespasien, pour la cité tricastine. L'épigraphie nous fait connaître en outre un sévir augustal (*CIL* XII, n° 5855). Au début du Ve s., la *Notitia Galliarum* mentionne la *civitas Tricastinorum* parmi les cités de Viennoise. Chef-lieu de cité au Bas-Empire, elle sera le siège d'un évêché jusqu'à la Révolution.
- 47 Concernant les origines de la ville, deux questions restent en suspens : est-elle une création *ex-nihilo* ou s'est-elle développée à partir d'un établissement indigène ? En second lieu, à quelle époque faut-il situer le début de l'urbanisation à Saint-Paul ?
- 48 Si l'oppidum de Barry est selon toute vraisemblance l'ancienne capitale des *Tricastini*, la date du transfert du chef-lieu de cité sur le site de Saint-Paul-Trois-Châteaux est loin d'être assurée. Il faut semble-t-il identifier *Noiomagos*, la capitale des *Tricastini* selon Ptolémée (2, 107), *Augusta* et Saint-Paul-Trois-Châteaux (Barraol 1975, p. 248-249). L'existence de ce double toponyme fait penser que la création de la ville et le changement de chef-lieu, sont bien antérieurs à l'époque augustéenne, mais toutefois, selon G. Barraol postérieurs à la création de la *Provincia* en 121-119.
- 49 À l'heure actuelle, les données archéologiques ne permettent pas de faire remonter l'occupation de Saint-Paul-Trois-Châteaux avant les dernières décennies du Ier s. av. J.-C., si ce n'est un fragment de céramique campanienne recueilli hors stratigraphie sur le site de l'Esplan, qui pourrait indiquer une fréquentation du lieu à une date un peu plus haute. Comme on le verra, sur ce même site de l'Esplan, les premiers aménagements d'époque romaine reposent directement sur les niveaux d'occupation du VIe s. av. J.-C.
- 50 Tout comme on maîtrise mal, dans la durée, les rapports entre les sites de Saint-Paul et de Barry/Saint-Pierre-de-Senos, les relations entre le chef-lieu de cité et les agglomérations secondaires proches telles que Le Logis-de-Berre ou Donzère et avec les principaux réseaux (le Rhône, la voie d'Agrippa) restent à étudier.
- 51 **T. Odiot, M. Bois**

NOTES

1. D'après la carte géologique au 1/ 50 000e : Valréas XXX-39, relevés G. Demarcq (Goguel 1964).
2. Les sources concernant Saint-Paul-Trois-Châteaux préromain et gallo-romain, ainsi que les données concernant les *Tricastini* sont réunies dans : G. Barrauol, Les peuples préromains du Sud-Est de la Gaule. Suppl. 1 de la Revue de Narbonaise, 1969,408 p.
3. Un mortier porte sous la lèvre une marque de propriété illisible, sans doute en grec.
4. À Lyon, la campanienne est absente des niveaux des années 40/20 av. n. è. ; au moins cinq points de découvertes attestent sa présence dans des contextes immédiatement antérieurs à la fondation de Plancus. En revanche, elle figure dans des niveaux de la fin du 1er s. av. n. è. à Saint-Romain-en-Gal, né de l'extension de *Vienna*, capitale des Allobroges.
5. La spoliation de terres chez les Helviens au profit de Marseille en 77 av. n. è. a peut-être modifié des circuits économiques traditionnels, donnant aux basses terres une place plus prépondérante.
6. Les deux contre-exemples non-celtiques d'ethniques formés sur le préfixe tri- ne sont pas clairs dans la mesure où selon Trogue-Pompée, Trente, chef-lieu des *Tridentini* serait une fondation gauloise. Quant aux *Triboces*, rangés au côté du germain d'Arioviste, ils côtoient des peuples incontestablement celtiques. Hors d'Europe occidentale, seuls les *Triballi* de Mésie semblent avoir eu un ethnique formé sur le même préfixe.
7. Ces objets conservés dans une collection particulière m'ont été transmis pour identification (Th. Odier). L'ornementation est proche des ceintures hallstattiennes étudiées par I. Kilian-Dirlmeier, mais n'est pas sans rapport avec la décoration des cuirs ornant le char d'Ins (BE. Suisse).
8. Tous mes remerciements à la famille Despagniet à Saint-Restitut pour les facilités accordées lors de la fouille.
9. On peut remarquer l'absence de Saint-Saturnin, sanctuaire de limite entre Donzère et Montpensier, probablement simple dépendance de l'abbaye de Donzère.
10. Renseignement de Melle O. Peloux (Les Amis du Vieux Donzère).
11. Sainte-Cécile, Domone (?), Saint-André de Monastier (Saint-André des Ramières sur Gigondas), Saint-Côme et Saint-Damien (Gigondas), Saint-Hypollite passent à l'évêché de Vaison et de l'église de Barbaras à Avignon.
12. On trouve en effet la forme *Lazignana* en 1146 (Cart. de Richerenche n° 36).
13. Un acte de délimitation de la seigneurie d'Aiguebelle en 1281 (Chartes d'Aiguebelle n° 109) porte en effet la mention *terminus sive limes seu bola*, ce dernier nom étant la forme romane que l'on commence à écrire : cf. Mistral 1878, "bolo" borne d'un champ, limite d'un territoire, ligne divisoire.

L'occupation antique

Avant-propos

- 1 À partir de la fin du 1er s. av. J.-C et au cours des deux premiers siècles de notre ère se mettent en place à Saint-Paul-Trois-Châteaux les éléments d'un urbanisme parfois spectaculaire et pourtant aujourd'hui presque totalement oubliés. L'épigraphie et les fouilles nous restituent quelques fragments de l'histoire de cette ville, alors chef-lieu de la cité tricastine – une des plus petites cités de Narbonnaise – et des campagnes qui l'environnent.



Chapitre 1. L'épigraphie latine des Tricastini

Henri Desaye

- 1 La première démarche, non la moins facile, que postule une telle recherche, c'est de donner au sujet des limites territoriales acceptables. Dans une optique *tutoriste* et sans nous prononcer sur le fond, nous bornerons notre propos à l'ancien diocèse de Saint-Paul, prenant pour limites le Jabron, les contreforts de la montagne voconce, le bassin du Lèz et le Rhône, et n'envisageant d'extensions possibles que sur les territoires frontaliers de Montélimar, de la Bégude-de-Mazenc, de Taulignan et de Rochemondet. Nous ne nous cachons pas ce qu'il peut y avoir d'arbitraire dans une telle position. D'autre part, nous excluons l'étude de l'*instrumentum* et des cadastres d'Orange.
- 2 La répartition des textes dans ce cadre reste significative. Sur 44 inscriptions, 24 proviennent de la bordure occidentale des collines tricastines, à proximité de la plaine rhodanienne, des Granges-Gontardes à Bollène, ensemble où prédominent Saint-Paul (10 textes) et Barry-Bollène (8 textes). Au nord du défilé de Donzère, 111 inscriptions seulement¹⁴, dont 6 à Montélimar même, *vicus* dont l'appartenance tricastine serait à discuter. Sur les confins orientaux, le bassin du Lèz apporte un lot de 6 textes, depuis Taulignan jusqu'à Rochemondet. L'axe reste bien la côtière nord-sud dominant la voie d'Agrippa. Ajoutons deux inscriptions étrangères à la cité.

La vie municipale

- 3 Les trois milliaires trouvés à Montélimar (*CIL* XVII, 164), près du col de Malataverne (*CIL* XVII, 165) et au Logis-de-Berre (*CIL* XVII, 166), ne portant pas d'indication de distance, ne peuvent nous aider à déterminer les limites de la cité. Les princes mentionnés, Tibère (*CIL* XVII, 165, années 31-32), Aurélien (*CIL* XVII, 164, années 270-275) et Constantin Auguste (*CIL* XVII, 166, années 307-310) se rencontrent ailleurs sur la voie d'Agrippa.
- 4 Un sarcophage lyonnais citait le nom et les fonctions de *M. Bettonius Romulio... civitatis Tricastinorum* (fig. 9). La restitution *dec(urio)* a été proposée vu la longueur de la

lacune¹⁵ mais on ne peut exclure *aed(ilis)*, *flam(en)*... MM. Audin et Burnand (Audin 1959, p. 327 et tableau VI) placent ce monument après 240. Il est normal que *civitas* remplace alors *colonia* et on note le maintien de la forme *Tricastini* attestée dès le Ier s¹⁶.

- 5 S'il faut lire, sur l'autel 1227, des Ier-IIe s., *aere m/u{ltaticio}*¹⁷ on doit faire de *P. Apicius Modestus* un magistrat, car c'est en général à un pareil personnage qu'était confié le soin d'affecter le produit des amendes à des fins pieuses ou d'utilité publique¹⁸.

9- Epitaphe de l'épouse de *M. Bettonius Romulio*



Musée de la Civilisation Gallo-romaine de Lyon

- 6 À Taulignan on connaît un édile du *pagus Aletanus*¹⁹, *pagus* qui paraît bien avoir laissé son nom à l'église Notre-Dame d'Auton, au Pègue, et dont le chef-lieu devait se trouver là. Le problème est de savoir s'il était *tricastin* ou *voconce*²⁰. M. Tarpin (1991, p. 300 et 305) pense que la multiplicité des *pagi* chez les *Vocontii* du sud et chez les *Allobroges* s'explique par le souci précoce de quadriller d'un réseau administratif la campagne de ces vastes cités sur lesquelles il n'y avait pas eu de déduction coloniale. Le problème n'était sans doute pas le même pour la petite cité des *Tricastini*, voisine d'Orange²¹.
- 7 L'épithaphe du *sévir* *Q. Titius Amandus* (5855), dont le nom figure au datif, doit remonter à la seconde moitié du Ier s. (**fig. 10**). La qualification de *sevir* tout court (le texte paraît complet) ne présente pas de différence avec celle de *sevir Augustalis* (Duthoy 1976, p. 209). C'est ce dernier titre que porte *Q. Pontinius...io* dans une épithaphe qui paraît ancienne aussi²². Le *sévir* augustal de 1581 exerçait son ministère à *Dea Augusta Vocontiorum*.

10- Epitaphe du sévir Q. Titius Amaudits



Musée SPTC

- 8 L'inscription d'*Antistia Pia Quintilla*²³ provient de Vaison. Chr. Goudineau (1979, p. 271-273) a montré que cette flaminique était la patronne de *Philocrates*, l'affranchi auteur du texte, et non de la *colonia Flavia Tricastinorum*, où elle exerçait son sacerdoce. L'inscription remonte à l'époque flavienne même ou peu après (beauté des lettres, accents sur *Flavia*, *Tricastinorum*, *patronae*, orthographe *optumae*). La prêtresse était peut-être une étrangère, un flamine (et une flaminique) pouvant être choisis en dehors de la cité²⁴. Le titre de *colonia Flavia* atteste clairement que Vespasien ou l'un de ses fils a concédé quelque faveur aux *Tricastini*. Pourquoi ne pas penser à la concession du nom de colonie romaine²⁵ à une cité qui, depuis au moins Auguste, figurait parmi les *oppida latina*²⁶ ?
- 9 Contrairement à Alba et à *Lucus Augusti*, aucun légionnaire tricastin n'ayant été recensé sur le Rhin ou le Danube, nous ne pouvons trouver le nom de ce peuple dans l'*origo* d'un soldat²⁷. La comparaison avec Vaison et Luc-en-Diois²⁸ laisse supposer que la citoyenneté romaine a été si largement et rapidement répandue chez les *Tricastini* qu'aucun d'entre eux ou presque n'a eu à la rechercher au Ier siècle par un engagement dans les légions : l'engagement militaire semble inversement proportionnel à la romanisation.

La vie religieuse et les croyances

- 10 Onze inscriptions, dont celles des sévirs et de la flaminique, concernent la vie religieuse. Trois dédicaces ne portent pas (1229)²⁹ ou ne portent plus (1227, 1730) le nom de la divinité. Le formulaire de 1730 fait penser au Ier s.³⁰ L'autel en marbre 1227

possède des *pulvini* avec acrotère central et *focus*, le texte montre un T surplombant et un petit O : on pense aux Ier-IIe s.

- 11 À Allan, dix fragments sur pierre et un sur marbre, trouvés, ainsi que des bas-reliefs (BR I, 327), dans les ruines d'un sanctuaire local, s'adressent aux Mères Victorieuses³¹. On connaît des monnaies de Dioclétien et Maximien portant la dédicace *Fatis Victricibus*³². Les Mères sont considérées, à l'instar des Destins, comme maîtresses des biens, pouvant procurer la réussite si l'on est *cellarius*. En terrain celtique, les déesses tutélaires (on connaît des *Maires Conservatrices* : 497 *add.*) ont en même temps un caractère guerrier, qu'elles ont mieux conservé dans la tradition insulaire que sur le continent (Sjoestedt 1940, p. 27) et qui pourrait justifier l'attribution de l'épithète *Victrices* aux protectrices pacifiques d'un domaine. M. André Blanc, se fondant sur les lettres...*an...* et...*to cos* des fragments *ILGN 257 h et h'*, propose d'y voir la mention des consuls de 148 : {*Iuli*}*an*{*o et Torqua*}*to cos(ulibus)*³³. Le formulaire, la beauté des caractères, la présence de *I longae*, jusqu'aux lettres hautes et étroites du fragment *b*, souvenir de l'écriture rustique, ne s'opposeraient pas à cette datation, bien que d'autres dates consulaires restent possibles (fig. 11).

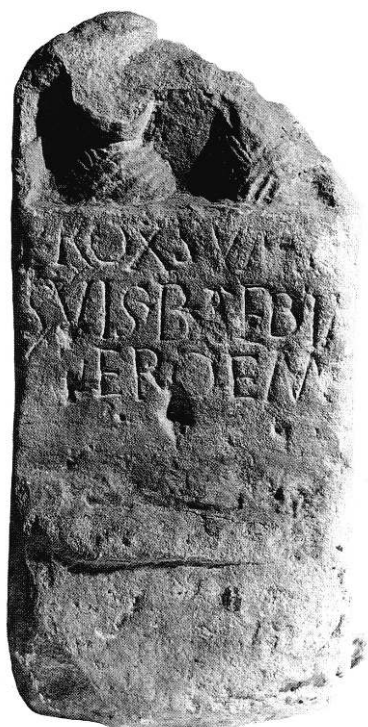
11- Dédicace aux Mères Victorieuses par *Niger*



Collection Vallentin du Cheylard. Montélimar

- 12 Les Mères Nymphes du Val des Nymphes³⁴, sous un nom emprunté à la mythologie grécoromaine, sont des divinités indigènes des eaux bien connues chez les *Vocontii* méridionaux.³⁵ Le datif *Matris*, qui est également usité à Allan au lieu de *Matribus*, peut confirmer la solidité de la tradition indigène. La forme du couronnement, malgré ses mutilations, avec *pulvini* et *focus*, le formulaire et l'écriture³⁶ paraissent attribuer l'autel aux Nymphes au IIe s.
- 13 Sur une stèle de Clansayes élevée aux *Proxsumes*³⁷ sont sculptés deux bustes, très mutilés (fig.12). Les *Proxsumes*, les « Très Proches », représentent des divinités tutélaires, sortes d'« anges gardiens » familiaux, d'où l'adjectif *suis* qu'on retrouve ailleurs³⁸. Leur culte, indigène, est bien attesté à Vaison dès le Ier s. et dans la basse vallée du Rhône³⁹. La dédicace de Clansayes, avec ses lettres irrégulières, peut remonter aux deux premiers siècles⁴⁰.

12- Dédicace de Baebia Eroë aux Proxsumes



Collection Vallentin du Cheylard. Montélimar

- 14 Le Tricastin, avec le culte des Mères Victorieuses, des Nymphes et des *Proxsumes*, ressortit de l'ambiance religieuse indigène qui régnait en cette partie de la Narbonnaise, notamment chez les *Vocontii* de Vaison et à Nîmes, et qui disparaît ou, du moins, se modifie sensiblement au niveau de Valence ou de Die : si les Mères, après une éclipse dans la vallée de la Drôme et à Valence, réapparaissent chez les *Allobroges*, les *Proxsumes* s'évanouissent et les Nymphes presque totalement au nord de la plaine de Montélimar. Il faut naturellement ajouter aux témoignages épigraphiques tricastins celui des sculptures et des bronzes concernant les Mères, Mercure et le dieu au maillet⁴¹. Mars est ignoré, comme le dieu à la roue.
- 15 Les trois dévots des cultes indigènes, *Niger* (fig. 11), *Polycarpus* et *Baebia Eroë*, ne portent pas de noms celtiques et peuvent être tous d'origine non **ingénue**. *Polycarpus* a même un résonance religieuse. Cela ne suffit pas pour associer fontaines guérisseuses et fruits de la Vie, culte des divinités tutélaires traditionnelles et mysticisme oriental. C'est à travers la magie, le culte du Zodiaque et peut-être de Sérapis⁴² qu'on subodore l'influence orientale, bien faible dans une cité de cette vallée du Rhône où le culte métrouaque s'est abondamment développé de Châteauneuf-d'Isère à Orange (Turcan 1972, p. 64-68). *Herm{ias ?}*, *Eroë*, *Polycarpus*, *Theodorus* (1581, sévir à Die), *Sosus* (CIL XIII, 1913, affranchi vivant peut-être à Lyon), voilà à quoi se limitent les noms religieux du Tricastin.
- 16 Le culte impérial, en revanche, paraît bien attesté, avec une flaminique, deux sévirs et une importante dédicace de Saint-Paul (1731). Une copie de M. Claude Boisse et la photographie (fig. 13) permettent d'améliorer la lecture de ce dernier texte et d'en donner la restitution suivante : {Ro}mae et. Au{gusto}/po{dium/... Ho}rtensiu{s... f(i)lius}/Qu

ir(ina). Polien{us/? d(edit) d(e)} s(ua). p{ecunia). c(urante). Herm{ia ? ll(iberto)/ ? ob discrimina {évasa ?}}/.

13- Dédicace à Rome et à Auguste par *Hortensius Polienus*



Musée SPTC

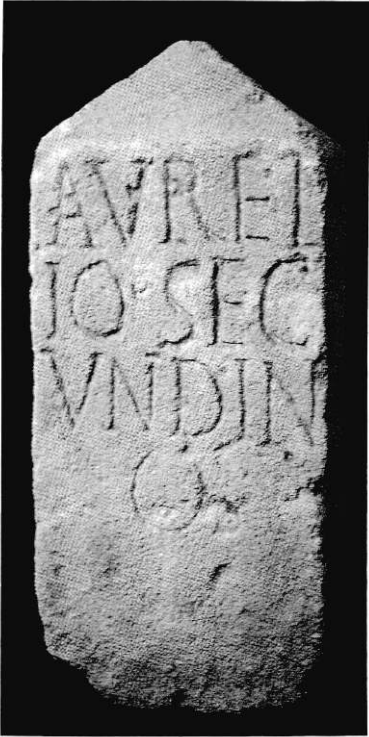
- 17 Nous apprenons ainsi l'existence à Saint-Paul d'un sanctuaire municipal à Rome et à Auguste. Le dédicant a offert, plutôt qu'un portique (*porticum* serait trop long), un *podium*⁴³, c'est-à-dire un soubassement sur lequel est bâti tout ou partie du sanctuaire. Il porte un nom italique⁴⁴, sa tribu était sans doute *{Qu}ir(ina)*, tribu de la colonie d'Orange comme le pressentait A. Piganiol (1962, p. 27-28)⁴⁵, tandis que les citoyens d'une cité latine comme les *Tricastini* devaient normalement être inscrits dans la tribu *Voltinia*. Le dédicant mêle piété personnelle et culte officiel⁴⁶. Le texte, par sa paléographie, peut remonter au Ier s. : on se demande si un don aussi important fait par un étranger n'était pas destiné à favoriser, sinon l'installation, du moins les débuts du culte impérial à Saint-Paul⁴⁷.
- 18 Deux documents attestent l'existence de croyances plus populaires.
- 19 Une *tabella* de bronze à queues d'aronde, trouvée près de Bouchet⁴⁸, livre le texte d'une formule pour conjurer la grêle et la neige, formule dont on connaît un second exemplaire à Mondragon⁴⁹. Le texte, avec ses signes cabalistiques, mêle la magie et les religions d'Orient, mentionnant le dieu *Oamoutha*, *Abrasax* et *Iaô* : les deux derniers noms se rencontrent sur des pierres magiques et *Iaô* paraît une déformation de *Yahweh*. Les formules, peut-être stéréotypées, sont rédigées en un grec peu sûr et le début en reste d'une signification incertaine. Un tel témoignage ne peut guère être antérieur aux IIe-IIIe s.

- 20 Un graffiti, trouvé à Roussas, exécuté sur une des *tegulae* d'une tombe, représente un personnage chevauchant un grand oiseau et s'accompagne du texte : *Fera com Era*⁵⁰. Daté par l'écriture de la fin du IV^e ou du début du V^e s., il fait allusion à la déesse *Era* connue sous des variantes en Istrie, à Aquilée, à Rome, dans les vallées de la Saône et du Rhin, sur les bords du lac de Constance. Associée à *Dis Pater*, elle joue un rôle aux Enfers. L'oiseau de Roussas, portant *Era* ou le démon de la Mort ou le défunt, semble annoncer les chevauchées fantastiques médiévales (Benoît 1954, p. 2730). Il y a là un folklore de l'Au-delà qui déborde le monde des mythologies gréco-latines. En tout cas, vers 400, la christianisation était loin d'être terminée à une dizaine de kilomètres d'un chef-lieu de cité de la vallée du Rhône.

Les épitaphes

- 21 Des 28 épitaphes ou fragments d'épitaphe trouvés dans le Tricastin, celle de *Spartus* et de son épouse *Rituca*⁵¹ est de beaucoup la plus ancienne, remontant au I^{er} s. avant J.-C. : les noms des défunts, en **asyndète**, figurent sur une plaque aux moulures simples, exprimés selon une vieille habitude romaine au génitif de propriété. L'orthographe archaïque *Ritucal*, la concision du texte, la maladresse des caractères, notamment des R, de la mention rétrograde *lif* pour *fil(ii)* confirment cette datation.
- 22 Quelques épitaphes présentent des caractéristiques du I^{er} s. de notre ère. Le seul nom du défunt au nominatif, suivi de celui de son maître (ou de son père) au génitif : *Audax Cilonis* (1249), constitue le texte d'une épitaphe médiocre inscrite dans un cartouche trapézoïdal, porté lui-même sur une stèle vaguement triangulaire : il semble que l'on soit là à l'époque julio-claudienne. On rencontre également le nom au datif, peut-être un peu plus tard (5855). Peuvent appartenir aussi à ce siècle, mais connus seulement par des copies, 1442 et 1733⁵². La stèle de *Aurelius Secundums* (**fig. 14**), de Saint-Paul, n'indique que le nom au datif⁵³. Le texte, aux lignes mal divisées, aux lettres étroites et élevées, mais non rustiques, est inscrit, sans encadrement de moulures, sur une stèle à sommet pyramidal. Les *duo nomina* sont rares avant 150 et, si le gentilice *Aurelius* est attesté en Narbonnaise au I^{er} s., il connaîtra sa grande vogue après 161. Aussi placerions-nous avec réserves cette inscription au I^{er} s. avancé. Sa sobriété peut constituer un critère d'ancienneté, mais aussi marquer une humble condition sociale, voire une tradition archaïsante des lapicides⁵⁴. Nous hésitons à donner une date et une interprétation pour 1738⁵⁵ (**fig. 15**).

14- Stèle d'*Aurelius Secundinus*



Musée SPTC

15- Stèle à sommet cintré



Collection Vallentin du Cheylard. Montélimar

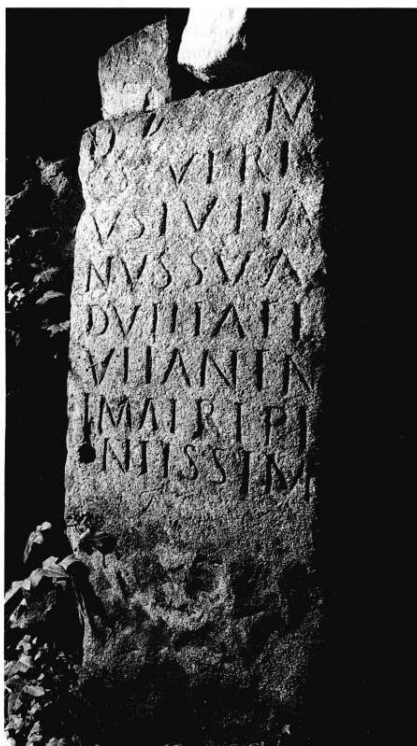
- 23 Nous plaçons à l'époque flavienne ou trajanienne 1743, où *Dis Manibus* est écrit en toutes lettres, à une époque voisine deux stèles à fronton et sigle *D(is) M(anibus)*, au texte d'une grande concision⁵⁶.
- 24 Avec le IIe s. se généralise pour longtemps ce sigle *DM*. L'épithaphe de *C. Cormalius Sedulus*⁵⁷ (**fig. 16**) peut remonter assez haut dans le siècle, avec ses O, C et D circulaires ou semi-circulaires, la filiation de l'épouse marquée par un prénom, cela malgré la médiocrité des caractères des deux dernières lignes, peut-être mal programmées.

16- Stèle de *C. Cormalius Sedulus* par *Aemilia Exorata*



Musée SPTC

- 25 Sont postérieurs à 120-130, et parfois de beaucoup, les sarcophages comportant une épithaphe inscrite dans un grand cartouche à queues d'aronde, comme le sarcophage lyonnais de Montélimar⁵⁸ et un fragment de Saint-Pierre-de-Sènos⁵⁹; le sarcophage lyonnais aussi, de l'épouse de *M. Bettonius Romulio* se place après 240 (**fig. 9**). Le bandeau avec queue d'aronde portant l'épithaphe du sévir diois⁶⁰ paraît remonter au plus tôt à la seconde moitié du IIe s. L'indication détaillée de l'âge ne se voit guère avant le milieu de ce siècle et continue au siècle suivant (B 104).
- 26 Au IIIe s., le cippe de Châteauneuf-du-Rhône, avec ses A à barre médiane oblique, paraît très rhodanien par l'ascia et le niveau d'eau⁶¹ (**fig. 17**). Quant au fragment de cippe B 103⁶² les épithètes redoublées, la représentation de l'ascia renforcée par le sigle *s(ub) a(scia) d(edicavit)*, le nom féminin en *-ius* en font un monument tardif, que la multiplicité des ligatures empêche cependant de placer après le milieu du IIIe s.

17- Cipse de *Suadullia Iuliane* par *Severinus Iulianus*

Collection Vallentin du Cheylard. Montélimar

- 27 Les épithètes funéraires restent rares et classiques : *marito* (1732) ou *patrono* (1581) *optimo*, *fratri carissimo* (5856), *filiis piissimis* (1442), ce dernier exemple pouvant remonter au Ier s. Rappelons *piissi-ou pientissi* mis *erga se parentibus* (5854), *coniugi karissimo et incomparabili* (B 103) (Desaye 1989, p. 63-64 et 69). Rare *Vascia* (1741, B 103), limitée à la zone montilienne influencée par Lyon.
- 28 Deux textes paléochrétiens seulement : 1729, daté de 549, et 1739, dont la formule ne peut être chrétienne⁶³.
- 29 On suit, parallèle à celle des formules, l'évolution du type de monuments. Avant l'ère chrétienne, la plaque de pierre de facture grossière (1714) ; puis les stèles à fronton ou pyramide dès le Ier s. de notre ère, d'abord de facture médiocre (1249, inédit de Saint-Paul), puis élégante vers la fin du siècle ou le début du suivant (1734 ; AE 1984, 632) (fig. 18), voire plus tard (1732) ; cippes (1728 et FOR 5 après 150, 1741 et B 103 au IIIe s.) et sarcophages avec cartouches à queues d'aronde (1742, 5854) les concurrencent pour longtemps⁶⁴. Le grand linteau ou entablement, si cher à Die et à Vaison aux Ier et IIe s., ne figure ici que sous la forme abâtardie d'un bandeau décoré de queues d'aronde (1581) et la stèle à disque vaisonnoise apparaît deux fois (1738, 1743), dont une à l'époque des Flaviens-Trajan (1743).

18 - Stèle de *T. Careius Ianuaris*

Musée SPTC

- 30 Deux faits marquent l'épigraphie funéraire des *Tricastini*. D'abord l'existence de textes d'une sobriété extrême (1249, 1714, 1733, 1734, 1738, 1743, 5855 ; AE 1984, 632 ; inédit de Saint-Paul), série qui, sous diverses formes, paraît s'être étendue du Ier s. avant J.-C. (1714) à l'époque des Flaviens-Trajan (1743 ; AE 1984, 632), la concision s'expliquant parce qu'il s'agit de petites gens (1249, 1734, inédit de Saint-Paul) ou de textes anciens, c'est-à-dire antérieurs au milieu du IIe s. Ensuite, c'est l'existence d'ateliers artisanaux de sculpture funéraire⁶⁵, qui semblent avoir fonctionné dès la seconde moitié du Ier s. (5855). On rencontre plusieurs fois le buste du défunt (1740, 5855, FOR 3 et 5). La stèle FOR 3 = BR I, 326 présente en outre une riche décoration : un câble torsadé, des perles et rais de cœur, un oiseau becquetant des raisins ornent le fronton ; un des pilastres est marqué d'un S, motif d'origine celtique. J.-J. Hatt (1951, p. 165) place cette œuvre aux IIe-IIIe s. Pour ces monuments il faut là encore chercher des comparaisons du côté de la Provence rhodanienne et de Nîmes : au nord, Valence et Die ignorent la sculpture funéraire⁶⁶.
- 31 Un texte paraît faire allusion au règlement (*lex*) qui fixait les droits des sépultures (B 102), texte très effacé dont on est tenté de restituer ainsi la fin : *per leg{a}/ti{vum t}/um{ul}i lege/*. Simple indication relative au tombeau.

L'onomastique

- 32 Nous recensons 53 personnes, portant un ensemble de 82 anthroponymes identifiables. Sur ce total, très peu de noms paraissent d'origine indigène ; *Rituca* (1714), *Suaduilla* (1741), *Proxsuma* (1251, s'il s'agit bien d'un nom de personne). A. Holder cite *Bettonius*

(CIL XIII, 1913) et *Voturius* (1711)⁶⁷. Il faut y ajouter des anthroponymes qui, par des ressemblances, réelles ou fortuites, utilisées intentionnellement ou non, semblent participer du latin et des parlers indigènes : *Careius* (AE 1984, 632) (**fig. 18**), *Cassius* (1714, 1728), *Iccius-a* (1733)⁶⁸. Le gentilice de 1732 se lit *Cormalius*, avec une ligature MA et un L à barre horizontale très petite. Le gentilice *Cormelius* est connu à Rome (CIL VI, 16316). Holder (1896- 1920, I, col. 1128-1129) donne les toponymes *Corma* et *Cormariacum* ; *curmi* est une sorte de cervoise citée par Marcellus Empiricus, 16, 33. Le mot, gaulois, désigne la bière qu'on tire de la corne, fruit du cormier (sorbier). Même si les noms indigènes restent très nettement minoritaires, ils ont pu se maintenir ou revivre au IIIe s. : *Bettonius*, *Suaduilla*.

- 33 On relève six *cognomina* empruntés au grec. *Bettonius Sosus* est un affranchi (CIL XIII, 1913) ; *M. Iulius Theodorus*, sévir à Die (1581), peut être un *libertus* ou *libertinus*, *Herm{ias ?}* l'affranchi chargé de la réalisation du voeu de *Hortensias Polienus* (1731). Chez *Polycarpus* (FOR 4), *Baebia Eroë* (1737), *Thoria R(h)odope* (5856), le *cognomen* crée une présomption d'origine non ingénue. En revanche, le sévir *Q. Titius Amandus* (5855) au 1er s., l'affranchi de *M. Iulius Theodorus*, *M. Iulius Regu{lus}* (1581)⁶⁹, au IIe, ne portent pas de *cognomina* grecs, quelle qu'en soit la raison. Mais au IIIe s. l'engouement pour la mode grecque a fait helléniser *Iuliana* en *Iuliane*, qu'on a décliné à la grecque avec un datif *Iulianeni* (1741) !
- 34 Tout le reste de l'onomastique est latin. Les *nomina* sont le plus souvent ceux de vieilles *gentes* romaines ou italiques : *Aemilia* (1732), *Aurelius* (inédit, Saint-Paul), *Baebia* (1737), *Calpurnius* (AE 1971, 258, si c'est bien là le nom), *Cassius* (1728), *Catius* (5856), *Hortensius* (1731), *Iulius* (1581, 1730, 1740), *Naevius* (1229), *Pontinius* (5825), *Rutilius* (1735), *Satrius* (ILGN 257), *Thoria* (5856), *Titius* (5855), *Valeria* (1465), *Vettia* (1728). Un seul gentilice est tiré d'un *cognomen* : *Severius* (1741). Le moule de Clansayes, s'il est bien lu⁷⁰, semble indiquer un gentilice en *-anus* ou *-enus*, qui peut venir d'Ombrie ou du *Picenum*.
- 35 Bien des *cognomina* ou noms uniques étaient aussi attestés depuis longtemps à Rome ou en Italie : *Amandus* (5855), *Avitus* (1711), *Calvus* (1735), *Cil o* (1249), *Maximus* (1711), *Niger* (ILGN 257), *Primus* (1734), *Régulas* (1581), *Secunda* (1730), *Sedulus* (1732), *Sextianus* (1442), *Silus* (ILGN 257), *Tertulla* (1740). Une douzaine de surnoms sont des dérivés d'autres *cognomina*. Les dérivés en *-illa* restent peu nombreux (*Matronilla* : 1728 ; *Suaduilla* : 1741), qui sont si abondants dans le Diois, renforcés peut-être par une influence indigène (Kajanto 1965, p. 127). *Veteranus* / *Vetranus* (G 1975, 239 ; 1739) demeure rare.
- 36 Certains *cognomina* peuvent trahir une origine non ingénue, comme *lanuaris* (AE 1984, 632), *Primus* (1734)⁷¹, peut-être *Condus* (1734 : *celui qui gère les provisions ?*). *Romulio* (CIL XIII, 1913) est formé avec le suffixe péjoratif *-io*, qui s'applique une fois sur cinq à un esclave ou affranchi (Kajanto 1965, p. 121) ; au IIIe s., il s'agit d'un magistrat des *Tricastini* ! *Audax*, pris comme adjectif en mauvaise part, s'applique peut-être à un esclave en 1249, ce qui justifierait le génitif *Audax Cilonis*.
- 37 Plusieurs gentilices ou *cognomina* tricastins se retrouvent dans les documents cadastraux d'Orange : *Apicius*, *Careius-a* (cadastre B), *Iccius*, *Naevius*, *Avitus*, *Firminus* (cad. B), *Secundus* (cad. B)-a, *Suadilla* (sans le second V) ; dans d'autres inscriptions d'Orange : *Aemilius*, *Aurelius*, *Iulianus*, *Lucanus*, *Modestus*, *Primus*, *Severianus* ; ou dans ces deux catégories de documents : *Cassius*, *Iulius-a* (cad. B), *Titius*, *Valerius* (cad. B)-a, *Maximus*, *Optatus*, *Secundina*⁷². La présence à Orange de citoyens romains, descendants ou non de vétérans, a bien évidemment influencé l'onomastique du Tricastin, laissant assez peu de place aux noms d'origine indigène.

- 38 Chez les hommes, les *tria nomina* sont nettement majoritaires : 16 exemples sûrs, dont *M. F. S.* (1733), 2 probables, devant les *duo nomina* (6 exemples sûrs) et les noms uniques (12 exemples)⁷³, et ils se maintiennent jusqu'au IIIe s. (1741 ; *CIL* XIII, 1913). Portent les *duo nomina* : *Aurelius Secundinus* (inédit, Saint-Paul), *Bettonius Papianus* (*CIL* XIII, 1913, le fils d'un magistrat qui, lui, a droit aux trois noms), *Bettonius Sosus* (*CIL* XIII, 1913, affranchi du même magistrat), *Catius Tertullinus* (5856), *Rutilius Calvus* (1735), *Cassius Severianus* (1728)⁷⁴. Le premier exemple peut remonter au Ier s., le dernier après 150, *Bettonius Papianus* et *Bettonius Sosus* après 240. Chez les femmes, on relève 6 *duo nomina* et 5 noms uniques, dont deux incertains : *Beratia* et *Proxsuma* (1251).
- 39 Les noms uniques s'expliquent de différentes façons : indigènes en voie de romanisation : *Cassius*, *Rituca*, *Spartus* (1714) ; affranchi dont le gentilice est sous-entendu après celui de son patron : *Herm{ias ?}* (1731) ; esclaves : *Niger* (*ILGN* 257), peut-être *Audax* (1249) ; chrétiens : *Prosperus* (1729), *Vet(e)ranus* (1739) ; noms portés sur un objet personnel : *Aspringus*, *Astutus* (*C* 427) ; petites gens : *Condus*, *Primus* (1734), mais l'indication de la filiation pour *Primus* indique la légitimité, donc une condition en principe non servile. *Tertulla* a sa filiation marquée par un prénom⁷⁵ : son gentilice figurait-il sur une épitaphe voisine ?
- 40 Le cippe 1741 mentionne une femme, *Suaduillae Iulianeni*, au datif, qui paraît avoir possédé deux *cognomina* sans gentilice. On subodore une erreur du lapicide ou, plus simplement, une mauvaise paléographie de *Suadulliae*⁷⁶ (**fig. 17**).
- 41 L'auteur de l'épitaphe *B* 103, une épouse, a un nom qui se termine par *-imelius*. On connaît des *signa* masculins ou neutres appliqués à des femmes et exprimant le plus souvent un compliment affectueux (Allmer 1890, III, p. 286) : *Licina Sozusa Elafium* (3706), *Chryso gone Iunior Siricium* (782), *Iulia Filematium* (*CIL* XIII, 2180), *Dulcitus* (*CIL* XIII, 1880), *Nicasius* (*CIL* XIII, 1898), *Pentadius* (*CIL* XIII, 1916). Les quatre derniers exemples, lyonnais, sont postérieurs à 240 (Audin 1959, tableau VI). Faut-il voir là l'influence d'une doctrine gnostique, voire pythagoricienne, selon laquelle l'état de perfection suppose une métamorphose en homme ou en androgyne (Carcopino 1955, p. 45-46 ; Audin 1959, p. 331) ? Pouvons-nous nous permettre d'envisager à Montélimar l'existence d'un **hapax** : **Melimelius*, « pareil à une pomme douce comme le miel », formé à partir de *melimelum* ?
- 42 Le cippe 1728 est dédié *ynfanti* : « à un bébé », mort avant d'avoir reçu un prénom ou plutôt, vu l'onomastique du père, un *cognomen* individuel.

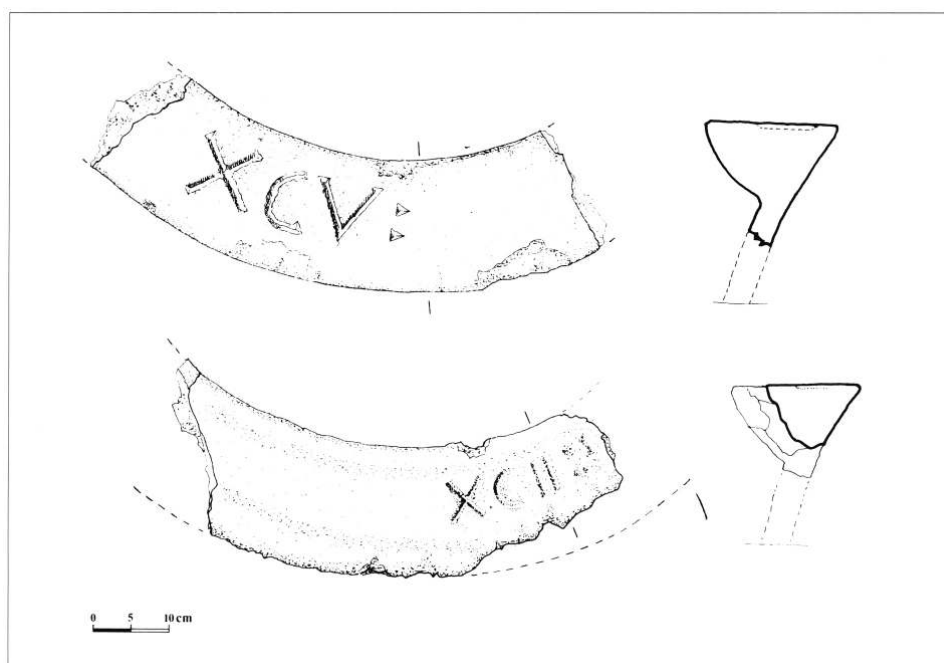
La vie sociale et économique

- 43 Aucun texte n'évoque une carrière sénatoriale ou équestre. Nous reconnaissons les citoyens romains rarement à la mention de la tribu (1731), le plus souvent à leurs fonctions municipales ou, en théorie du moins, à leurs *tria nomina*. Nous avons cité des magistrats (*CIL* XIII, 1913 ; 1227), une flaminique (*AE* 1962, 143), un édile de *pagus* (1711), deux sévirs tricastins (5825, 5855), un sévir diois (1581), un riche citoyen, sans doute d'Orange, pratiquant l'**évergétisme** (1731), un patron des **utriculaires** lyonnais (1742), appartenant à la bourgeoisie d'affaires, un propriétaire foncier (*ILGN* 257) et un vétéran légionnaire (1735). Au bas de l'échelle sociale, nous trouvons un ou deux esclaves (1249 ; *ILGN* 257), encore que *Niger* paraisse avoir joui d'une situation

privilegiée comme *cellarius* dans un domaine de *C. Satrius Silus*. Nous devinons l'appartenance de trois ou quatre personnes à la catégorie des *humiliores*.

- 44 Les fonctions de *cellarius* comprennent la direction de l'office, du cellier, de la provende quotidienne : c'est un rôle de confiance.⁷⁷ On peut supposer un domaine d'une certaine importance, pas forcément à dominante viticole. Ce domaine est situé *Anariate* (à l'ablatif de lieu). S'agit-il étymologiquement de la propriété d'un An(n)arius, avec le suffixe préceltique-*ate*, comme semble l'avoir été, suffixé en-*onem*, *Anario* (Anneyron, dans le nord de la Drôme)⁷⁸ ?
- 45 L'activité viticole apparaît dans les indications de capacités, mesurées sans doute en *urnae* de 13,13 l., des *dolia* du Mollard⁷⁹ - (fig. 19), tandis que la tablette de Bouchet (CIG XIV, 2481) traduit les inquiétudes d'un agriculteur. Le commerce fluvial rhodanien, dirigé à partir de Lyon et peut-être d'Arles (1742 = FOR 7), qui a tant fait pour la diffusion de l'*ascia*, est attesté à Montélimar⁸⁰. Il y avait peut-être à Clansayes l'atelier d'un *plumbarius* (G 1975, 239) et un saumon de plomb, trouvé à Barry et portant l'estampille *Segusiavic* (5700, 1) peut indiquer des relations commerciales avec les Ségusiaves⁸¹.

19 - Indication de contenance sur bords de *dolia* du « Mollard »



Musée Associatif de Donzère, Drôme

La vie culturelle

- 46 Nous ne reviendrons pas sur les monuments funéraires sculptés ni sur l'évergétisme de *Hortensius Polienus*.
- 47 Le seul texte littéraire, contenant une allusion mythologique au Styx, remonte à 549⁸². Les connaissances grammaticales des auteurs d'épithames sont, comme ailleurs en Narbonnaise, suffisantes pour rédiger des textes stéréotypés. La faute caractérisée reste

rare : *lif* pour *fil* sur un texte grossièrement gravé du Ier s. avant J.-C. (1714) ; *monim(e)nt(um)* (1738) ; *ynfanti* (1728). L'épigraphie témoigne de la prononciation : l'aspiration a disparu dans les mots empruntés au grec (*Rodope*, 5856) ; *u* bref se prononçait *o* fermé vers 400 (*com* pour *cum*, FOR 6 bis) ; *ae* et *e* bref sont devenus l'un et l'autre *e* ouvert (*praemet* pour *premet*, 1729) *Veteranus* (avec le second *e* bref) s'est réduit à *Vetranus* (1739). *Vius*, sans *apex*, pour *vivus* (1740) se rencontre du Ier au IIIe s.

- 48 L'usage intelligent des *I longae* s'observe dans plusieurs textes des deux premiers siècles : 1229, 1442, 1743 ; *ILGN* 257. L'art de la ligature des lettres se maintient jusqu'au IIIe s. (B 103). Quelques inscriptions des Ier et IIe s. présentent de beaux caractères ou de belles marges : 1731 ; *ILGN* 257 ; *AE* 1984, 632 (fig. 18).
- 49 La petite cité des *Tricastini* a été fortement influencée et romanisée par sa puissante voisine Orange, ce qui s'observe dans l'onomastique, plus romaine que celle de cités proches, et peut-être dans le culte impérial. Par plus d'un trait (cultes indigènes, sculptures funéraires) les *Tricastini*, résolument méridionaux, se rapprochent de Vaison, de Nîmes, de la Provence rhodanienne. Ce n'est qu'aux environs de Montélimar (si ce *vicus* leur appartenait) que l'on perçoit l'influence de Lyon. Le territoire des *Tricastini* marquait une limite géographique et culturelle, comme c'est toujours le cas.
- 50 Code des références utilisé :
- 1711 = *Corpus inscriptionum Latinarum*, XII, n° 1711 ;
 - B 31 = Blanc 1982, n° 31 ;
 - BR I, 326 = Espérandieu 1907 et suivantes, I, n° 326 ;
 - C 196 = Espérandieu 1899, n° 196 ;
 - FOR 4 = Sautel 1957 (*Appendice épigraphique*, n° 4) ;
 - G 1953, 122 = *Gallia*, 1953, p. 122.

NOTES

14. Nous avons compté les onze fragments d'Allan *ILGN* 257 pour un texte.

15. Allmer 1890, III, p. 125-127 ; *CIL* XIII, 1913 : *D(is) M(ani bus) /... / ...ai... M(arcus). Be{tt}onius Ro/mul{io} ... (civi)tatis Tricastino/rum con{iugi in}comparabili et / sibi vivu{s p}osuit et sub ascia dedic(avit) / item memoriae Bettoni (supra) scribti cuius ossa in eodem sarcophage condita sunt / {uti viv}us praecepit Be{tton(ius) Pjapianus fil(ius) et heres et Betton(ius) Sosus lib(ertus) et tutorfaciend(um) curaver(unt) /*

16. *Realencyclopädie*. II, 13, col. 80-81 ; Barruol 1969. p. 247, 252-253.

17. Hirschfeld, qui a vu le monument, lit : *P(ublius). Apicius / Modestus / aere m/u{ltaticio}* ; Florian Vallentin (1883, p. 18) donne un dessin avec *aeren* à la 1. 3 et restitue *Aer(i)en(sis)* : "d'Aeria", opinion suivie par R. Cagnat et citée par le *Dizionario epigrafico* (cf. note 18). *Aeria* n'est connue que par les textes littéraires.

18. Ettore de Ruggiero, *Dizionario epigrafico di antichità romane*, I, p. 313-314s. v. *Aes multaticium*.

19. 1711 : *L(ucio). Voturio. Maximo, aedili /paga. Aletani. patri. / C(aii). Voturi. Aviti. /*

20. G. Barruol (1969, p. 266-267) et A. Chastagnol (1980, p. 74 75) attribuent ce *pagus* aux Tricastins ; J.-C. Mège (1986) penche pour l'attribution aux Voconces.

21. On connaît cependant un *pagus Minervius* (1243) sur le terri toire d'Orange.

22. 5825 : *Q(uinto). Pontin{io} / ...ioni / {sev}ir(o). Aug(ustali) / ...{ ?Ponti}nius /...*

23. AE 1962, 143 : *Antistiae. Q(uinti).fil (iae). Piae / Quintillae. flamini/cae. colonia. Flavia / Tricastinorum. patro/nae. optumae. Philocr{a}/te{s} lib(ertus)/*
24. Beurlier 1890, p. 182 ; Chr. Goudineau (1979, p. 273) cite 856, épitaphe arlésienne d'un *dispensator d'Antistia Pia* (la même ?).
25. C'est l'opinion de G. Barrauol (1969, p. 253) ; *contra* : Goudineau 1979, p. 272.
26. Pline l'ancien, *NH*, III, 4,36, dont la documentation remonte en partie à l'époque augustéenne.
27. L'épitaphe 1735 était peut-être celle d'un vétérans, mais le texte en a été mal transmis : *D(is). M(anibus). Rutili / Calvi LUI / vet / m(onumentum). h(eres). faciendum). c(uravit)/*
28. Sous le Haut Empire, un ou deux légionnaires originaires de Vaison, contre 12 de Luc-en-Diois, toutes deux villes latines.
29. *Naevii / Valentinus / et Lucanus / v(otum). s(olverunt). l(ibentes). m(erito). /*
30. Si l'on suit la lecture du *CIL*, qui a vu la pierre : *Iulia / Secund(a) /m... /Iv(otum)) s(olvit) l(ibens) m(erito)/*.
31. *ILGN 257. a : Matris V{ic}tricibus / (v(otum)) s(olvit) l(ibens)}. m(erito) / Niger. C(aii) Satri. Sili / cellariu(s) Anariate / d(e) l(suo)j d(edit) / . b : {Matri}s. Victricibus. Niger / . d : Matris. V{ic}tricibus} / dedica{vit Niger) / . g : Niger. C(aii). S(atrui). S(ili). d(e) s(uo). d(edit) / . Revue épigraphique, 1906, n° 1645 : petit autel : *Ex voto /*.*
32. *Revue épigraphique, 1906, p. 183.*
33. *ILGN 257, h et h' : .../...t. XIII. k(alendas). M... /...an...to cos Nfiger/... d(e) s(uo) djedit / . Cf. B 31.*
34. *FOR 4 : Matris / Nymplh/is / ...us / Polylcarjpus / v(otum) (s(olvit) l(ibens)l m(erito)/*.
35. 1325-1329\AE 1940, 158 ; *Gallia. 1953. p. 122.*
36. Le Y de *Nymphis* possède des branches droites ; entre le P et le I de ce mot il y a peu de place : on peut supposer une ligature ou une lettre plus petite.
37. 1737 = BR I, 331. Nous lisons : *Proxsumis / suis.Baebia / Eroe m(erito) /*. Fl. Vallentin (1883, p. 9) lit */Hjeroe*. La restitution *Erotema* de *CIL* ne paraît pas s'imposer.
38. 661. 1330,3115, 3116. 3119. 3121,3127 ; *ILGN 174,410.*
39. Cf. table du *CIL XII*, p. 927. À Vaison, 1330-1332 ; *ILGN 197- 199*. Selon Renée Carré (1976, p. 184-191), 1330 et *ILGN 198* remontent au 1er s. À Orange : 1224.
40. L'inscription 1251, de Barry, de lecture incertaine, paraît mentionner les noms *Beratia* (= *Veratia* ?) et *Proxsuma* ; le cippe en marbre montre en outre trois bustes féminins et la représentation d'un petit autel sur lequel on lit la formule *sibi et suis*. S'agit-il d'un monument votif ou funéraire ?
41. Liste en Cl. Boisse (1968. p. 143-146)
42. Boisse 1968, p. 142 ; Turcan 1972, p. 132-136 ; *FOR XI. n° 62 bis* (la Touche).
43. Cf. Dessau, *Inscriptiones Latinae selectae*, 1989-1991 : *podium arae gentis Iuliae*.
44. Cf. *CIL VI*, 32327,1. 24 : *Pollieno /Auspice/ : Pollienus* (avec deux L) y est un *gentilice*, peut-être originaire d'Ombrie ou du *Picenum*.
45. Appartenaient également à la tribu *Quirina* les Lyonnais et les citoyens romains de *Salinae*, Embrun, Briançon. *fPapjir(ia)* paraît moins vraisemblable : c'était la tribu de Narbonne.
46. Nous restituons la formule finale à partir de *CIL* : cf. *CIL VI*, 1696 : *gravi metu et discrimine liberatum*.
47. La dédicace *Romae et Augusto*, au lieu de *Romae et divo Augusto*, peut remonter au règne d'Auguste lui-même, mais, par la suite, le nom d'*Augustus* s'applique à l'empereur régnant.
48. *CIG XIV*, 2481 : BAC. 1887, p. 2-3 ; Espérandieu 1899, n° 196 La première phrase est peu intelligible. Ensuite : "Détourne de ce domaine toute grêle, toute neige et tout ce qui nuit à la campagne. Ordonne-le ô dieu Oamoutha et toi, Abrasax, aides-y L.Iaô."
49. *CIG XIV*, 2494.
50. *FOR 6 bis* ; Gagnière 1965, p. 58 et 62.
51. 1714 : *Sparti. Cassi/lif. Ritucal. / uxo/r(i)/*.

52. 1442 :... / *S(exto) Q Sextia/no / filii pientis/simi /., I longae*, E de forme II ; 1733 : *Icciae / M(arcus). F. S./.*
53. *Aurel/io. Sec/unditt/o /.*
54. Vaison connaît une série de stèles, le plus souvent à sommet cintré ou discoïdales, qui mentionnent seulement le nom du défunt au génitif (1400, 1405, 1440, 1446 ?, 1459) ou au nominatif (1403, 1424, 1431, 1698), avec en général les dimensions de la sépulture, tenant ainsi de l'épitaque et de la borne.
55. *Monim(e)nt(um) / Lucius. Anto /* ; mauvaises lettres.
56. 1743 : *Dis/Manibus / M(arci) Aucii / (M/acrini l. inscription sur un disque de pierre au sommet d'une stèle, I longae ; AE 1984, 632 : D(is). M(anibus) / T(iti). Carei / lanuaris /., belle marge en bas ; 1734 : Primi. Con/di/ filii) /., D(is) M(artibus) pourrait avoir été omis par le lapicide.*
57. 1732 : *D(is). M(anibus) / C(aio). Cormalio / Sedulo. Aemi/lia. Sex(ti).fil(ia). / Exorata. uxor mari/to. optima /., points en forme de hederæ.*
58. 1742 = FOR 7 : ... { ? *Arejlate nu/jmerario ? patrjono eius/(dem corp(or)is ?) collegijum utri/jculariorum Lujguduni / jconsistentiumj... /*
59. 5854 : *püssi- ou pientissijmis erga/(se parejntibus) /.*
60. 1581 : *D(is) {M(anibus) / / M(arci). Iuli. Theodori. 111III viri Afug(ustalis) Deaj / Aug(usta). Vocontiorum. M(arcus). Iulius Reguflus lib(ertus) ! / et heres patrono optim(o) /.*
61. 1741 : *D(is) M(anibus) / C(aius). Severi/us Iulia/nus. Sua/duillae I/ulianen/i matri pi/entissim(ae) /.*
62. ... / ...*imelius / coniugi. ka/rissimo. et. itt/comparabil(i). /s(sub). a(scia). d(edicavit) /.* ; ligatures ET, IN, AB, IL aux dernières lignes.
63. 1739 : *Hic Vet(e)ranus pausat/.*
64. Le cippe 1728, à la place du *focus*, présente une cavité pour recevoir les ossements de *l'infans*. Le cippe FOR 5, avec buste du défunt, a un sommet plat surmontant un fronton entre deux acrotères.
65. Ou votive : 1730, 1737 = BR I, 331 (dédicace aux Proxsumes avec deux bustes de femmes) et peut-être 1251.
66. Un cippe, avec représentation du défunt en pied, a été signalé par Mme M. Bois à la Bâtie-Rolland, au nord du Jabron : *Revue drômoise*, 1979, p. 270-271.
67. Holder 1896-1920 : *Rituca* : II, col. 1195 ; *Bettonius* : III, col. 266-269 ; *Voturi* : III, col. 453 ; *Spartus* : II, col. 1626, peut avoir une origine grecque (1714).
68. Holder 1896-1920,1, col. 784-785 (*Careius*) : I, col. 824-825 et III, col. 1138-1139 (*Cassius*) ; II, col. 18-19 (*Iccius* ; cf. Piganiol 1962, p. 282).
69. Nous avons pu vérifier ce cognomen grâce à l'amabilité de Mme Vallentin du Cheylard et Mme d'Arces.
70. G 1975, 239 : ...*no. L(ucii).filio). Veterano. ri... /*
71. Sur les sept *lanuaris* de CIL XII et ILGN, sauf *instrumentum*, on relève deux affranchis et un esclave. *Primus* est souvent porté par des esclaves (Kajanto 1965, p. 77).
72. Liste faite d'après le recensement d'A. Piganiol (1962, p. 406-413). Cf Boisse 1968, p. 193-197.
73. *M. Callpurnius ?]* (AE 1971, 258) et *Hortensias Polienus* (1731) avaient certainement les *tria nomina*. *Naevii Valentinus et Lucanus* (1229), avec un gentilice *en facteur commun*, ne pouvaient pas indiquer de prénoms.
74. 5856 : *D(is). M(anibus) / Cati / Tertul/lini. Th/(o)ria. Ro/fo/dolpe.fr/latril car(issimo) / ; 1728 : D(is). M(anibus) / ynfanti / Cassius. Se/verianus. et / Vettia. Matro/nilla. parentt(es) /., ligatures ET et TR.*
75. 1740 : *Tertullae G(aii). filiae) / G(aius). I(ulius). Pastor/ uxori vi(v)us. fiecit) / ;* datif ?, buste de la défunte, texte sur un petit cartouche à queues d'aronde, gentilice du mari porté en abrégé : fin Ier-IIe siècle ; = BR I,330.
76. Cf. 2707 (Bourg-Saint-Andéol) : *Consuadulliae Primillae*.
77. Daremberg 1887, I, 2, p. 989, s. v. *cellarius* ; *Thesaurus linguae Latinae*, III. col. 762-763, s. v. *Cellarius*.

78. Dauzat 1963, p. 20 (s. v. *Anneyron*) et p. 27 (s. v. *Ariane*).

79. *Gallia*. 1985. p. 542. Les cinq fragments inscrits conservés au musée de Donzère portent les indications : ...10... ; 92 1/2... ; 92 7/12 ; 95 2/12 ; 102 7/12, soit des capacités allant de 1214, 53 l. à 1346,921.

80. Le bas-relief de Colonzelle (BR IX. 6779 ; XIII, 8021) montre un bateau transportant des tonneaux. En outre le nom du Montilien M. Aucus Macrinus (1743) rappelle celui du magistrat lyonnais contemporain C. Aucus Macrinus (CIL XIII. 1938, 1798,2227).

81. Cf. Piganiol 1962, p. 277, sur la mention *Segusiavar(um)* dans le cadastre C.

82. 1729 : /*Hic requiescit inno(cens).Pros{perus ?j / ...s insolent, aequ... / ...em liquerit parent(es) /...us quia fuit innocujus / ...tjinx- citunda celsio/r/ /...t Stygis ira praemet/...nt. studiis ann(os). abs- tulfit) /... magistri quinquiejs / decies post cons(ulatum) lohanjnis indic(tione). XII. k(a)l(endis). Oct(obribus) /.*

Chapitre 2. L'enceinte : Essai de restitution du tracé

Nicole Chandru, Michèle Bois, Thierry Odiot et Valérie Bel

- 1 Que la ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux ait été dotée d'une enceinte à l'époque romaine n'est pas une découverte : depuis le XVIIIe s., les vestiges d'une muraille antérieure à celle de la ville médiévale, et beaucoup plus étendue qu'elle, ont été signalés par des érudits locaux comme L.-A. Boyer de Sainte-Marthe (1710) et J.-C. Martin (1938), mais leur localisation a rarement été notée de façon précise. Aussi n'ont-ils guère retenu l'attention des historiens. Au XIXe s., F. Vallentin (1883), A. Lacroix (1863-1893) et L. Fillet (1907) qui ont consacré chacun une monographie à la cité tricastine, n'en font pas état. Les mentions des anciennes murailles apparaissent dans des textes relatifs à l'ancien diocèse de Saint-Paul, transcrits et publiés dans la *Gallia Christiana Novissima* (abrégée ici en G.C.N.) par U. Chevalier en 1909. Mais, bien que connues et publiées, ces mentions n'ont jamais été vérifiées ni commentées. Ainsi, dans la notice historique qui accompagne la publication du plus ancien cartulaire de l'évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Jacques de Font-Réaulx (1950) passe sous silence l'existence d'une enceinte différente de celle du Moyen Age. Plus près de nous, J. Sautel (1957), A. Piganiol (1962), G. Barruol (1969), H. Lavagne (1979) et la synthèse la plus récente concernant les enceintes augustéennes dans l'occident romain (Colin 1987) ne font aucune mention d'un rempart du Haut Empire à Saint-Paul-Trois-Châteaux. Seul Cl. Boisse (1968, p. 130) fait allusion à des vestiges visibles à l'est de la ville, mais il ne les décrit pas et ne cherche pas à les localiser sur un plan. En fait, son intérêt porte surtout sur l'enceinte médiévale dans laquelle il voit une enceinte réduite du Bas Empire. Son hypothèse, reprise par A.L.F. Rivet (1988) n'a pas été retenue par P.-A. Février (1986, p. 86) et n'est pas étayée par la moindre donnée archéologique.
- 2 Comme ses voisines Vaison et Alba, *Augusta Tricastinorum* a donc été recensée parmi les villes romaines non fortifiées. Ce sont les découvertes de ces dernières années qui ont conduit les archéologues à rassembler de façon critique l'intégralité de la documentation disponible. La confrontation des données de fouille avec les sources anciennes a ainsi permis de prouver l'existence d'un rempart du Haut Empire et d'en restituer avec certitude la majeure partie du tracé. Les différents aspects de cette

recherche sont présentés ici, puis sont exposées les données (notamment d'ordre chronologique) recueillies lors des deux principales fouilles pratiquées contre l'enceinte.

La bibliographie locale

Le témoignage de L.-A. Boyer de Sainte-Marthe

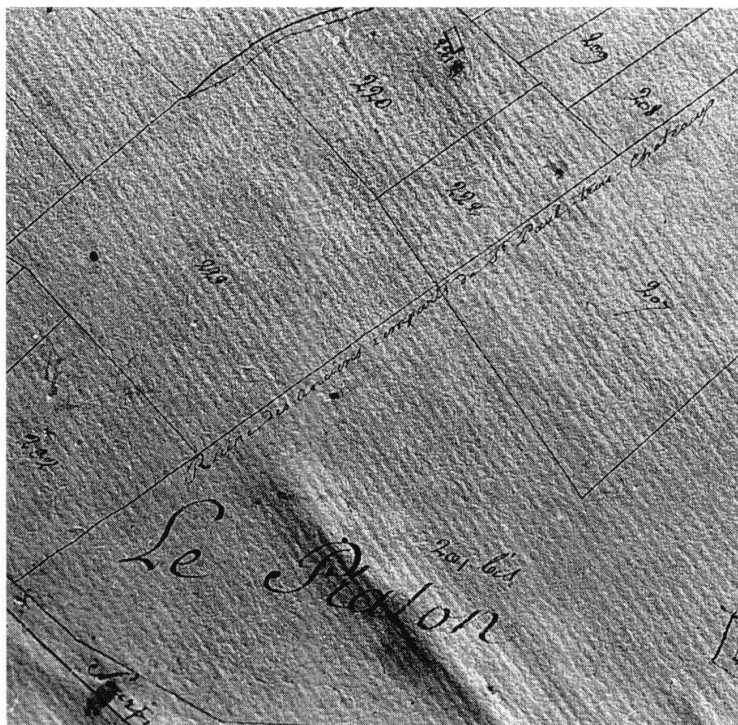
- 3 Dans son ouvrage consacré à l'histoire de l'église cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux, L.-A. Boyer de Sainte-Marthe (1710), évoquait la ville romaine en ces termes :

« Cette ville des Tricastins étoit riche, et bien peuplée, fort grande, mais beaucoup plus longue : qu'on en juge par les anciennes murailles qui paroissent encore en différents endroits » (Livre I, p. 3).
- 4 L'allusion à des constructions encore bien visibles et connues en ce début du XVIIIe s. se trouve accompagnée d'un jugement subjectif sur la ville antique. C'est cette opinion qui a rendu suspecte l'affirmation pourtant bien fondée de l'existence d'une vaste enceinte débordant le rempart médiéval.

Le cadastre napoléonien

- 5 Le plan cadastral de 1811 montre, sur plusieurs feuilles (Section N, n° 201, 207, 208, 222, 223, 232, 261, 262, 263, 266, 267, 268, 269, 270) des limites rectilignes le long desquelles est inscrite la mention : *« ruines des anciens remparts de la ville »* (**fig. 20**). Ce document décrit clairement une enceinte s'étendant largement au sud de la ville médiévale, dans des zones restées rurales jusqu'à l'urbanisation de ces dernières années.

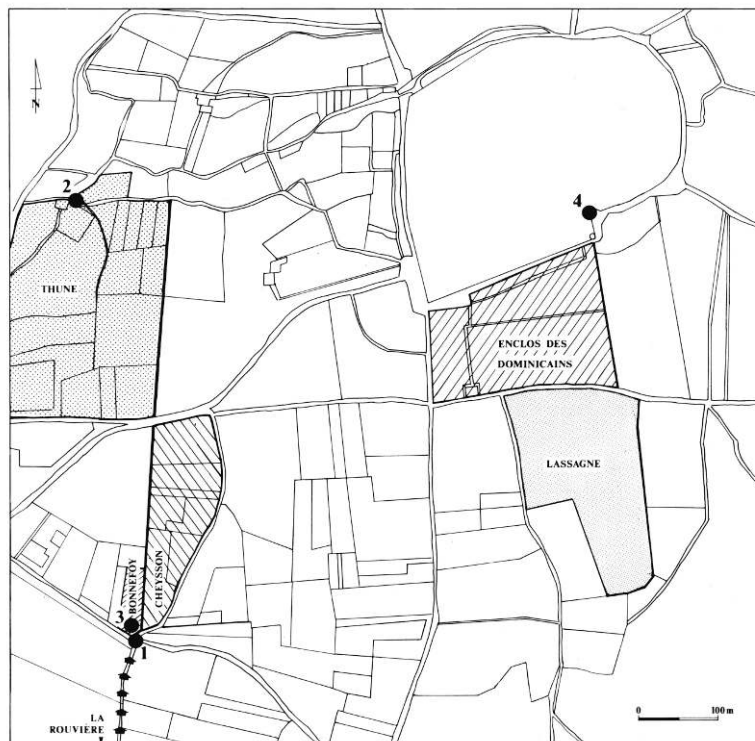
20 – Mention des ruines des anciens remparts de Saint-Paul-Trois-Châteaux sur le plan cadastral de 1811



Le récit du cure de Saint-Paul

- 6 Au début du XIX s., l'abbé Martin, curé de Clansayes, a fait paraître un opuscule qui contient un récit pittoresque fourni par le curé de Saint-Paul (Martin 1938). D'après l'étude des actes de propriété des parcelles mentionnées, il est possible de situer cet épisode entre 1835 et 1838. Il nous a semblé utile de le présenter ici au vu de la richesse des informations qu'il contient. Une recherche menée à la fois dans les archives (matrices et plan cadastral napoléonien) et sur le terrain permet d'éclairer ce récit et de préciser l'exactitude de cette description (**fig. 21**).

21- Emplacement des vestiges des anciens remparts d'après le récit du curé de Saint-Paul au début du XIXe s. sur un extrait du cadastre de 1811



« M. le Curé de Saint-Paul-Trois-Châteaux revenait un jour de la Rouvière, quartier au terroir de Saint-Paul, au midi, vers Bollène. Dès qu'il fut à la croisière formée par le torrent ou ravin de Boussoux (**fig.21, n° 1**), avec le chemin à la suite et qui de la Rouvière aboutit à la route de Pierrelatte en longeant la Glacière, champ de Monsieur le notaire CHEYSSON ; il vit de cette croisière le nommé BONNEFOI attentif à planter des mûriers dans sa propre terre. Des restes de murs anciens⁸³ la séparaient de l'un et de l'autre bout du champ dudit Monsieur Cheysson, au levant de celui dudit nommé Bonnefoi. Ces débris de murs s'élèvent peu de terre, se dirigent au nord du côté de la route de Pierrelatte que sans doute ils traversaient jadis, reparaissent ensuite, toujours au nord dans la terre de Monsieur THUNE, jusqu'à son moulin (**fig. 21, n° 2**). M. le Curé apprit du cultivateur qu'il interrogeait, que ces restes de murailles appartenaient aux remparts ; qu'en travaillant à l'endroit qu'il lui désignait, en voulant faire un trou pour y planter un mûrier, il ne put réussir et se vit contraint de le planter à côté. Le même Bonnefoi trouva un mur carré, massif sur lequel s'appuyait vraisemblablement une tour massive au coin du rempart (**fig. 21, n° 3**). Le même disait que par un détour carré, en droite ligne, au levant, en allant au pied de Sainte-Juste, on remarquait des fondations cachées en terre à travers la tête (sic) d'un fond voisin. Chaque côté du fondement de la terre massive est long d'environ trois mètres et ceci désigne on ne peut mieux les traces d'une ancienne tour.

Au bas de Sainte-Juste, le long de la terre de Monsieur Lassagne, paraissent des traces de vieux murs ; leur direction est du sud au nord, vers la tour neuve qui paraît bien vieille aujourd'hui. Au levant, le mur de clôture du vaste enclos des Dominicains semble avoir été la continuation du rempart qui, de Sainte-Juste, se terminait à la tour neuve (**fig. 21, n° 4**), de manière à former un coude rentrant le long du mur du susdit enclos, car »

L'exploitation des terriers et des cadastres

- 7 Bien qu'évocatrices, les mentions du début du XIXe s. doivent être complétées par l'analyse détaillée des documents fiscaux de l'Ancien Régime : les cadastres (en

français) de 1727 et 1646 et les terriers (en latin) de l'évêque (1507 à 1508) et de l'ordre de Malte (entre 1428 et 1661 ; A.D.D. 40 H 340).

- 8 Ces documents officiels contiennent des renseignements précis sur l'état des propriétés à des époques où le rempart antique était encore bien conservé. Ces »*murailles vieilles*« se dressaient au milieu des terres, dans des secteurs libres de constructions, et marquaient suffisamment le paysage pour qu'on les utilise comme limites de confront.
- 9 La déclaration de chaque propriétaire est enregistrée sur le même modèle en indiquant son nom, quelquefois sa profession, et l'ensemble de ses propriétés. Chaque parcelle est décrite en indiquant sa superficie, les droits dont elle est grevée, et surtout ses confronts. Les registres ne sont pas accompagnés de plans, mais il est possible cependant d'identifier et de localiser les différentes parcelles : l'absence de documents figurés est suppléée par l'indication de nombreux toponymes et microtoponymes qui peuvent quelquefois se rapporter à un petit groupe de parcelles, voire à une seule. Cette multitude de noms de lieux montre l'intensité de l'occupation humaine. Certains termes ont perduré jusqu'à nous sans grand changement, (quartier de l'Argentane au sud-est de la ville), d'autres, très nombreux, ont complètement disparu (lieu-dit »à *Male Motte*« au nord du précédent).
- 10 La méthode a consisté à dépouiller de façon exhaustive l'ensemble de ces registres de façon à repérer les différentes mentions des »*murailles vieilles de la ville*« .
 - Le repérage s'est fait en commençant par le cadastre de 1727 (**fig. 22**). Grâce aux registres de mutations qui signalent chaque changement de propriétaire, il a été facile de localiser ces parcelles sur le plan cadastral de 1811. Les anciens remparts formaient, à cette époque, les limites des quartiers suivants :
- 11 La Clastre et le Palais à l'ouest de la ville ; la Mure et Le Pialon au sud-ouest ; Fenne Morte et Male Motte au sud-est ; la Porte des Plans et Notre-Dame à l'est.
 - Le registre de 1646 (**fig. 23**) a été dépouillé selon la même méthode. Il comporte les mêmes mentions de quartiers à l'exception de ceux de Fenne Morte et Male Motte. Cette absence s'explique par le fait que ce cadastre n'enregistre que les fonds roturiers soumis à la taille (les fonds nobles n'y figurent pas).
 - Le terrier de l'évêque⁸⁴ établi au début du XVIe s., fournit un excellent état du terroir tricastin à cette époque. Il présente cependant de larges lacunes dues au fait que les grandes propriétés nobles (exemptes d'impôt) n'y figurent pas, si ce n'est comme confront d'autres parcelles. Les mentions concernant l'enceinte antique (**fig. 24**) sont plus rares en raison de l'emprise plus grande, ou en tout cas différente, des terrains exempts de la taille.

22 – Mention des murailles de la vieille ville

Une dotalle au quartier de la muere
 Du levant et vers les chemins du co.
 Les murailles de la vieille ville de
 h. Jean leauver contenant deux by mu
 vres unoyers et demy de la seconde app
 quatre fois trois demiers y
 Cheneuer amene sole confront au

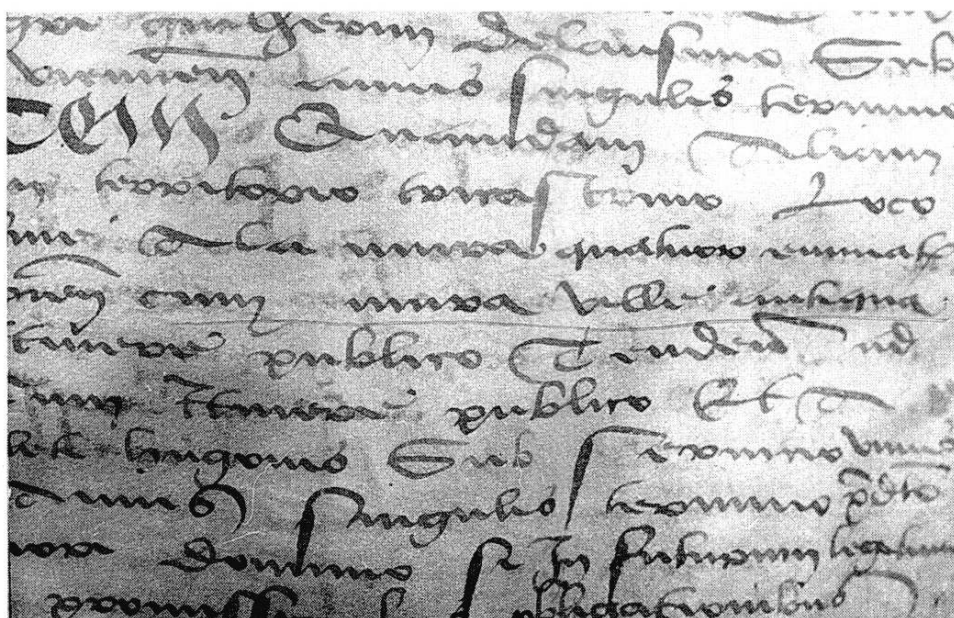
Extrait du cadastre de 1727

23- Mention des murailles vieilles de la ville

Une hère dotalle à la
 du levant d'adit la seconde
 murailles vieilles de la ville de
 Charles leauver Contenant
 deux by demy de la seconde
 fois trois demiers y

Extrait du cadastre de 1646

24- Mention des « *mura ville antique* »



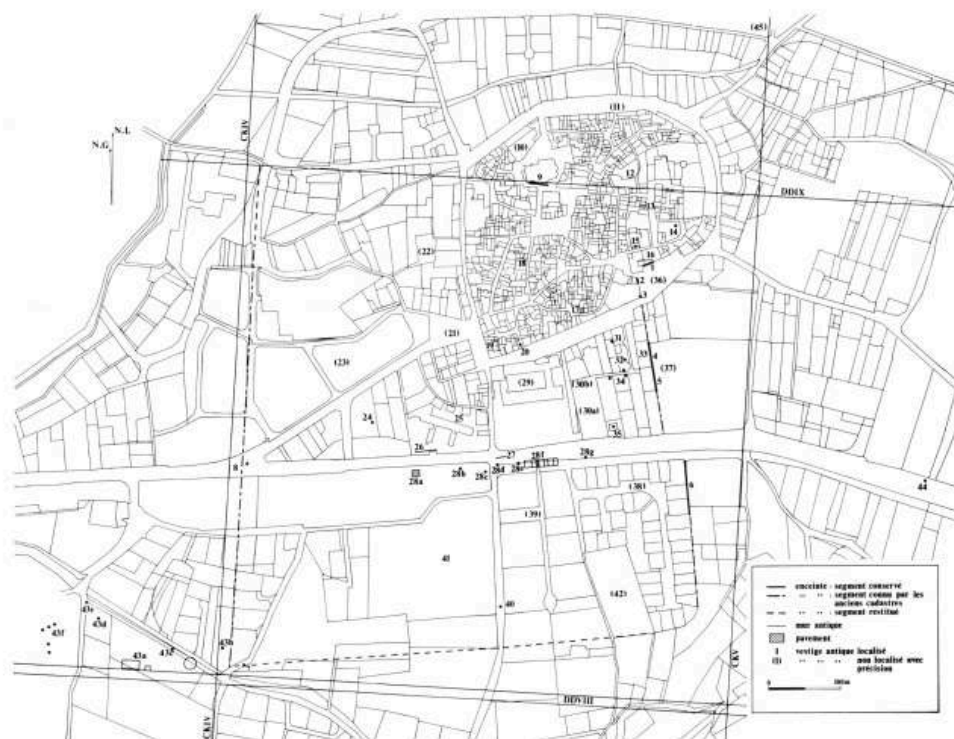
Extrait du terrier de l'évêque de 1507

- D'autres textes font quelquefois état de ces anciens remparts comme confront : ce sont, par exemple, les « *barey vieux* » dans un document daté de 1631 (G.C.N. n° 1049) et le « *muro veteri* » mentionné dans une charte de 1236⁸⁵. Ce dernier semble correspondre au tronçon situé au sud de la Tour Neuve (fig.25, n° 2).

Le trace général de l'enceinte d'après les documents anciens

- 12 Les indications données par ces textes de différentes époques se recoupent et permettent de restituer dans ses grandes lignes le tracé du rempart principalement dans ses parties sud et ouest (fig. 25).

25 – Carte archéologique de la ville antique



L'angle sud-ouest de l'enceinte

- 13 Les données toponymiques et topographiques concernant un groupe de parcelles localisées autour de l'angle sud-ouest de l'enceinte apportent des éléments intéressants sur l'aspect de ce quartier dans lequel ont été retrouvées une voie et une nécropole.
- 14 Au sud, le quartier se nomme la Valette, à l'ouest La Mure mais on l'appelle aussi « à Peyra », en raison sans doute des nombreuses pierres provenant de ruines antiques.
- 15 L'angle intérieur de la muraille est nommé le « *Malpertus* » c'est-à-dire le mauvais passage. Le chemin de la Valette, qui reprend au sud de l'enceinte le tracé du quatrième *cardo* du cadastre B d'Orange, oblique vers le centre-ville précisément à l'endroit où il franchit la ligne du rempart. Le toponyme de *Malpertus* désignerait donc le mauvais passage constitué par une brèche ouverte à travers la muraille permettant de gagner directement le centre de la ville.
- 16 Une autre parcelle, située à l'extérieur de la muraille occidentale et près de son extrémité sud, est dite « *prope Pilhonum* » que l'on peut traduire par « près du pilier ». La fouille de la nécropole gallo-romaine du Valladas a permis de retrouver, à proximité, les fondations circulaires d'un monument funéraire. Le toponyme le Pialon (*Pilhonum*) devrait son origine au souvenir de ce monument plutôt qu'à celui de la tour mentionnée par le curé de Saint-Paul (Martin 1938) à l'angle de l'enceinte. En effet, à cet emplacement, l'élément marquant du paysage fossilisé par le toponyme est la brèche à travers le rempart (*Malpertus*).
- 17 **M. Bois, N. Chandru**

Les localisations sur le terrain

- 18 Nous présentons ici dans l'ordre, les segments encore visibles de la courtine est, en allant du nord vers le sud, puis les découvertes fortuites, à l'exception du site de l'Esplan (**fig.25, n° 1**), du Jardin Méssié (**fig. 25, n° 4**) et de la cathédrale (**fig. 25n° 9**) qui seront décrits dans le chapitre suivant.

Les segments encore visibles en élévation

- -Le segment de la place de la Tour Neuve (**fig. 25, n° 2**)

- 19 La place de la Tour Neuve se trouve au sud-est de la ville médiévale, à l'extérieur de ses remparts. Le cadastre de 1507 (f. 47, 213) décrit cet espace comme étant « *près de la Tour Neuve du Portail de la Tour Rompue* » et situe là des jardins que l'on trouve déjà à l'abri des hautes murailles des « *barris* » en 1477-1478 (G.C.N., n° 653, 654, 668, 672, 679). Ce mur limite encore la place au nord et à l'ouest, mais l'ancienne porte de la ville, figurée sur le plan cadastral de 1811, a disparu. L'examen des parements a montré de nombreux états reprenant une maçonnerie primitive dont le blocage est conservé sur une longueur de 7,75 m (**fig. 26**). Il est interrompu au nord par la rue qui donne accès à la place de l'Esplan. On le retrouve plus au sud en coupe dans la maçonnerie de la courtine méridionale du rempart moderne donnant sur le Courreau (observation Ph. Thirion) (**fig 25, n° 3, et fig. 27**). Sa hauteur maximale visible est de 2,25 m au-dessus du sol actuel. Ce segment de mur, difficile à observer en raison des différentes reprises qu'il a subies, présente cependant un aspect semblable (qualité de mortier, type de blocage, type de matériaux) à celui des autres tronçons mis en évidence.

26- Mur de la place de la Tour Neuve



Le fragment de maçonnerie antique, visible au dernier plan, à droite du monument aux morts, se distingue nettement des reprises postérieures

27- Vue de détail du rempart moderne, boulevard du Courreaux



L'anomalie visible dans la maçonnerie pourrait correspondre au mur antique

• Le mur du stade municipal (fig. 25, n° 5 et fig. 28 et 29).

- 20 Le terrain du stade est limité, à l'ouest, par un mur, d'orientation nord-sud, en partie recouvert par la végétation. Ce mur visible sur une hauteur de 2,80 m dans sa partie nord, sert au sud de soutènement et n'apparaît que sur une faible élévation. Ainsi, à l'est, côté stade, le niveau du sol est supérieur de près d'un mètre à celui des parcelles *intra muros* occupées par des maisons et des jardins.
- 21 Ce segment se présente sous la forme d'un blocage de pierre du Midi et de mortier jaune, non parementé, qui tranche sur l'aspect général du mur de clôture. Il est conservé sur une hauteur maximale de 2,80 m et sur une longueur d'au moins 42 m. Il ne subsiste que sur 1,20 m d'épaisseur à laquelle il faut ajouter celle des parements disparus. On distingue très nettement cinq lits d'attente horizontaux séparant les différentes étapes de construction de ce blocage. Ceux-ci sont équidistants de 0,60 m et se suivent sur toute la longueur de l'élévation conservée. Ce vestige est similaire à celui décrit plus haut et se trouve dans son prolongement.

28- Le tracé en baïonnette de la courtine occidentale de l'enceinte antique est bien visible au centre de la photo



Au nord de la voie ferrée on distingue la muraille encore en élévation

29 - Mur du stade municipal (vue de la face ouest)



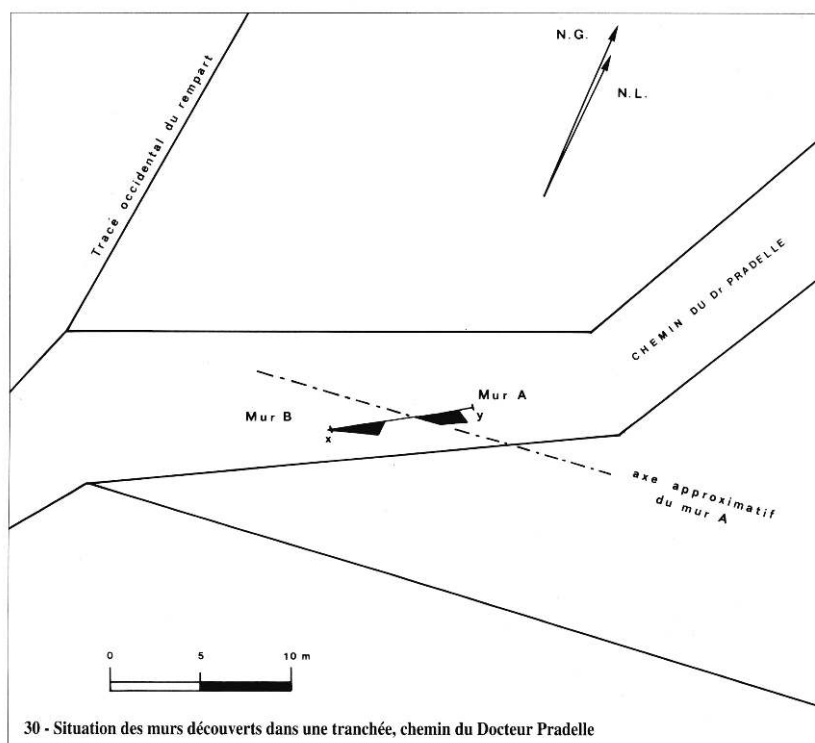
• Le mur oriental du lotissement des Lavandes (fig. 25, n° 6).

- 22 Un mur de même facture est visible au sud du CD 59, dans le quartier des Lavandes. Partiellement recouvert par des maçonneries modernes, il subsiste actuellement en très mauvais état (le parement a disparu) sur une hauteur d'environ 1,20 m et sur au moins 70 m de long à l'est des parcelles n° 593 à 596, section AO. Comme précédemment, le niveau du sol actuel à l'est est sensiblement plus élevé qu'à l'ouest. De direction nord-sud, ce tronçon est d'orientation divergente par rapport aux précédents. La courtine orientale forme ainsi un décrochement important au niveau du CD 59 (ancien tracé de la ligne du P.L.M.), comme l'avait remarqué le curé de Saint-Paul (Martin 1938).

Les découvertes fortuites

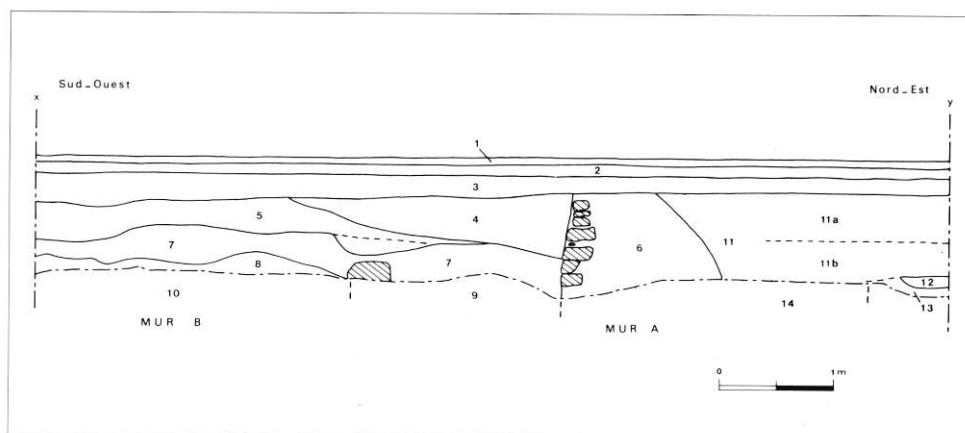
- Chemin du Docteur Jean Pradelle (fig. 25, n° 7).
- 23 Ce chemin est attesté dès 1507 comme confront oriental des parcelles longeant le tronçon sud des « *moenia* » (f. 217), ou des « *barrio veteri* » (f. 218), plus tard des « *murailles vieilles de la ville* » au couchant. Il n'a donc pas repris, en cet endroit du moins, un tracé antique et correspond à un captage (médiéval ?) déjà décrit plus haut.
- 24 Il a été percé en mars 1987 par une tranchée E.D.F. qui a recoupé deux murs maçonnés, A et B (fig. 30). L'étude de ces structures a cependant été limitée par l'étroitesse (0,60 m) et la faible profondeur (1 m) de la tranchée.

30 – Situation des murs découverts dans une tranchée, chemin du Docteur Pradelle



- 25 Le mur A était le mieux conservé (fig. 31). L'excavation n'a pas atteint sa base et on ignore sa hauteur. Il est arasé à 30 cm au-dessous du niveau du sol et se trouve recouvert directement par les recharges de la route actuelle (couches 1-3). Il est arasé au nord mais présente, du côté sud, un parement de moellons calcaires de 10 à 14 cm de hauteur environ. Si celui-ci est très irrégulier dans sa partie supérieure et correspond peut-être à une reprise, sa base semble être celle d'origine. Le blocage interne (n° 6 de la coupe, fig. 31) est identique à celui des exemples déjà décrits. Compte tenu de l'orientation de la tranchée, très en oblique par rapport à celle du mur, il est difficile d'évaluer la largeur conservée du mur (1,20 m maximum). La direction du parement du mur A n'a pu être mesurée avec précision, étant donné la faible longueur du tronçon conservé (l'axe reporté sur la figure 30, mesuré à la boussole, est seulement indicatif).

31- Coupe stratigraphique, chemin du Docteur Pradelle :



- 1-Asphalte, chemin moderne.
- 2-Graviers, chemin moderne.
- 3-Remblais hétérogènes (sable gris et gravier).
- 4-Sable jaune.
- 5-Argile rouge.
- 6-Mur A. Blocage : pierre du Midi, mortier jaune. Parement : moellons en pierre du Midi.
- 7-Sédiment argilo-sableux rouge.
- 8-Argile rouge, mortier rose, pierre du Midi.
- 9-Fond de la tranchée : argile rouge.
- 10-Fond de la tranchée : mur B. Blocage : pierre du Midi, argile rouge, mortier rose.
- 11-Sédiment argileux, pierre du Midi, mortier jaune (a : horizon hétérogène ; b : horizon homogène).
- 12-Mortier jaune.
- 13-Sable argileux rouge.
- 14-Au fond de la tranchée : blocage du mur A (pierres du Midi maçonnées d'un mortier jaune).

- 26 Un second mur, différent du précédent, était visible à 1 m au-dessous du sol actuel (mur B). Il n'a été possible de déterminer ni sa largeur, ni son orientation. C'était un massif de maçonnerie constitué de pierres du Midi noyées dans un liant très compact de terre argileuse rouge, de chaux et de mortier rose clair. Le parement n'était pas conservé.
- 27 Aucun matériel permettant de dater ces structures n'a été recueilli et les éléments susceptibles d'aider à établir la chronologie relative des deux murs manquent aussi. Par ses caractéristiques, le mur A appartient manifestement à l'enceinte antique. Le mur B se distingue du précédent par la qualité du liant utilisé, il s'agit donc apparemment d'une construction différente. L'hypothèse d'une tour du rempart ne peut être retenue dans l'état actuel des données.
- Carrefour du CD 59 et de l'avenue du Général de Gaulle (fig. 25, n° 8).
- 28 La dernière observation en date a été faite lors de travaux de voirie sur le CD 59 (ancien chemin de Sourne), dans une tranchée étroite de direction est-ouest qui recoupait le tracé théorique de la courtine occidentale. Le segment de mur mis au jour n'a pu être étudié compte tenu des conditions de la découverte. Il présentait cependant toutes les caractéristiques des autres tronçons du rempart. Contrairement à toute attente, il était orienté selon un axe est-ouest (qu'il n'a pas été possible de déterminer avec précision). La disposition de ce mur suggère donc, soit un changement d'orientation local de la courtine lié à l'existence d'une porte, soit la présence d'une tour.
- 29 À ces découvertes s'ajoutent celles des sites de l'Esplan, du Jardin Messié et de la cathédrale (fig. 25, n° 1, 4 et 9). Ces dernières fouilles ont permis de préciser le mode

de construction de l'enceinte, sa chronologie et son insertion dans le tissu urbain antique. Aussi méritent-elles de plus longs développements qui feront l'objet du prochain chapitre.

Hypothèse de restitution

- 30 Les données présentées permettent de restituer une enceinte quadrangulaire (**fig. 25**).

La courtine ouest

- 31 Son tracé rectiligne est entièrement connu par les documents cadastraux (cadastre de 1811 et terriers de l'Ancien Régime) (**fig. 25**). Toutefois la découverte fortuite d'un segment de mur est-ouest au milieu de la courtine suggère la présence en cet endroit d'une tour ou bien d'une porte.

La courtine nord

- 32 Les découvertes de la cathédrale (**fig. 25, n° 9**) sont venues confirmer l'hypothèse développée plus loin par M. Bois qui restituait un tracé au sud de la cathédrale, probablement basilique funéraire au Ve s. et donc extérieure au périmètre urbain. La position des tronçons mis au jour sur le neuvième *decumanus* (**fig. 25**) fait penser que la courtine suivait le tracé de la limite cadastrale antique. Cependant les angles est et ouest sont hypothétiques. Tout au plus peut-on noter que la maison qui s'élève au nord-ouest, à l'emplacement de l'angle théorique, était dotée au XVIIIe s. d'un colombier — vestige d'une ancienne tour ? À l'est, il est possible d'imaginer une alternative au tracé rectiligne qui présente l'inconvénient de laisser hors les murs une moitié du sommet de la colline : selon M. Bois, l'enceinte médiévale du château de l'évêque pourrait reprendre en fait le tracé antique dans ce secteur.

La courtine est

- 33 Elle est connue par deux découvertes archéologiques (l'Esplan, le Jardin Méssié) qui seront décrites dans le chapitre suivant (**fig. 25, n° 1 et 4**), et par des vestiges encore en élévation (la place de l'Esplan, le stade municipal, les Lavandes). Ces éléments permettent de restituer un tracé en baïonnette, bien visible sur la figure 28 mais dont on ne connaît aucun des décrochements. Une fois encore les angles sont incertains.

La courtine sud

- 34 C'est la partie la moins bien repérée. Comme pour la courtine nord, on ne connaît qu'un seul point de découverte (chemin du Dr Jean Pradelle) qui atteste sa présence, mais ne permet pas de restituer son orientation. À ceci, il faut ajouter la mention par le curé de Saint-Paul, déjà cité, d'une maçonnerie carrée située à une distance non précisée de l'angle sud-ouest. L'orientation de la courtine est toutefois suggérée par la direction générale du parcellaire dans ce secteur de Saint-Paul, notamment sur le cadastre napoléonien (**fig. 25**), les remembrements ayant depuis sensiblement modifié la trame parcellaire dans ce secteur. On note, dans la partie orientale, à l'est du chemin de Serre-

Blanc (section G, cadastre de 1811), une série de limites parcellaires et topographiques très marquées qui semblent indiquer un tracé perpendiculaire à celui de la courtine orientale. À l'ouest du chemin, ce tracé paraît se prolonger selon un axe légèrement divergent, comme le suggèrent plusieurs limites isoclines dont l'une coïncide avec le tronçon de rempart trouvé en fouille (section N2, cadastre de 1811). Cette restitution, uniquement fondée sur la morphologie du parcellaire, demeure très hypothétique.

35 Si le plan général de l'enceinte est désormais cerné dans ses grandes lignes, les systèmes d'accès et la parure du monument sont très mal connus. Un axe de circulation antique a été repéré *intra muros* sous le tracé de l'actuel chemin de Serre-Blanc, (fig. 25, n° 40) à proximité du tracé possible de la courtine sud. Ce chemin correspond à l'ancienne route de Bollène et pourrait reprendre le tracé d'un chemin antique, voire protohistorique. Il oblique précisément à son intersection avec le tracé théorique de l'enceinte. Ce changement d'orientation suppose un passage obligé de cet axe et suggère donc l'existence d'une porte à cet endroit. Deux autres portes pourraient être restituées sur les tracés des courtines est et ouest, en utilisant des indices morphologiques :

- la présence, au milieu de la courtine occidentale, d'un segment de mur perpendiculaire à celle-ci, qui ne peut correspondre qu'à une tour ou une porte ; à l'appui de cette dernière hypothèse, on note qu'à cet endroit se rejoignaient — avant la construction de la voie de chemin de fer — la route de Pierrelatte (chemin de Sourne sur le cadastre napoléonien) et l'ancienne route de Bollène ;
- le décrochement de la courtine orientale précisément à l'endroit où elle recoupe l'ancien chemin de Sourne, au milieu de la centurie DD IX CK V. Dans ce cas cependant, la patte d'oie est située plus à l'est, sur le tracé du cinquième *cardo*, au milieu de la centurie (intersection du chemin de Sourne, de deux chemins descendant de Sainte-Juste et de l'actuel boulevard Paul Faure qui suit au nord le tracé de l'axe cadastral). En outre, la découverte d'une sépulture à incinération, 250 m à l'est de ce point et à proximité de l'ancien chemin de Sourne, fait penser que ce dernier reprend bien un axe antique.
- le décrochement très marqué que dessine le tracé de la courtine orientale au niveau de la place de l'Esplan, à un endroit topographiquement favorable, suggère l'existence d'une porte ; il en existait d'ailleurs une au Moyen Âge, dite « *portail de la Tour Rompue* ».

36 Nous n'avons en définitive aucune certitude sur l'emplacement des portes ni sur celui de tours éventuelles. Le curé de Saint-Paul est le seul à mentionner la présence, à l'angle sud-ouest et à proximité sur la courtine méridionale, de deux tours carrées. Sa description confuse incite toutefois à la prudence.

M. Bois, N. Chandru, T. Odier, V. Bel

Cadastre B d'Orange et enceinte

37 Cette étude repose sur la restitution à l'échelle du 1/25 000e du cadastre B d'Orange par G. Chouquer. Les axes ont été reportés sur un fond cadastral au 1/2 000e à partir de repères morphologiques et d'éléments trouvés en fouilles (fig. 25).

38 Il apparaît d'emblée que le tracé du rempart s'inscrit globalement dans la centurie DD IX CK V.

- On le constate notamment au nord où la courtine suit exactement la limite du neuvième *decumanus*, à 708 m de la limite sud du *decumanus* trouvé dans la nécropole du Valladas.

- Le tracé occidental est établi parallèlement au quatrième *cardo*, à 19 m à l'est de celui-ci.
 - Le tracé du rempart semble par contre divergent sur le côté sud peut-être en raison de la présence de ruisseaux descendant de la colline de Sainte-Juste (le Valladas, par exemple) dont le cours a été un temps drainé par les fossés du huitième *decumanus*. Rappelons que ce tracé sud est encore hypothétique. Si notre restitution est recevable, la courtine sud aurait, dans sa partie occidentale, une orientation d'environ $2/3^{\circ}$ -W par rapport au Nord géographique, et de $4/5^{\circ}$ -W, dans sa partie orientale. Cette dernière orientation détermine également le tronçon méridional de la courtine est, qui se prolonge au nord du décrochement, par un tronçon divergent ($12/13^{\circ}$ -W environ). Le segment découvert sur le site de l'Esplan suit enfin une direction encore différente (environ 20° -W).
- 39 On note par ailleurs que l'angle sud-ouest du rempart est localisé à environ 13 m de la limite nord de l'emprise du *decumanus* tel qu'il a été trouvé en fouille (Bel 1986), soit à environ 19 m de l'axe théorique de la limite de centurie⁸⁶. Ainsi, comme la courtine occidentale, la courtine sud est décalée de 19 m environ (63 pieds) en retrait de l'axe théorique de la centurie.
- 40 La courtine méridionale est en outre située dans l'alignement du mur nord de l'enclos E de la nécropole du Valladas. La bande de 13 m, soit 42 pieds, située entre l'enceinte et le *decumanus*, correspond d'une part à la largeur du *decumanus* et d'autre part à l'un des modules (42, 84 et 100 pieds) du parcellaire de la nécropole.
- 41 L'enceinte, une partie de la voirie et les hypothétiques portes sont donc directement en relation avec le cadastre B, ce qui confirme le rôle structurant de celui-ci. Des contraintes topo-orographiques ou peut-être historiques (préexistence d'une voie), ont amené les concepteurs du rempart à aménager son tracé (divergences d'orientations du rempart et d'une partie de la voirie au sud et à l'est), lui donnant l'aspect de deux rectangles emboîtés. Toutefois, ces divergences sont intégrées à la logique du schéma cadastral par le respect des modules, même dans les parties non orientées.

T. Odiot, V. Bel

La construction de l'enceinte, un impact sur l'économie locale

- 42 Il est désormais possible de chiffrer, avec un marge d'erreur minime, la longueur de la courtine et incidemment de calculer la superficie de la cité :
- dimensions de la courtine = 2 630 m ;
 - superficie de la cité = 39,7 ha.
- 43 Au regard des exemples connus (Bessac 1987, p. 25, note 1) on peut proposer pour son élévation, une hauteur minimale moyenne de 5 m sur une largeur de 1,85 m. Le cubage de pierre et de matériaux de construction serait alors d'environ 24 330 m³ (sans compter les éléments de parure, portes, tours). Après soustraction d'environ 10 % du volume pour comptabiliser la masse de mortier (Bessac 1987, p. 25), on aboutit à un total de 22 000 m³.
- 44 Le problème de la provenance des matériaux semble résolu par la proximité des gisements de pierre du Midi : un front de taille peut-être d'époque romaine a été relevé récemment dans la carrière des Archivaux (commune de Saint-Restitut), à environ 1 500 m de Saint-Paul (information J.-C. Bessac 1983). L'exploitation de ce matériau est attestée par l'étude des monuments de Vienne et de Lyon à partir de 20 av. J.-C.

(Philippe 1989). À Saint-Paul-Trois-Châteaux, la construction la plus ancienne actuellement connue utilisant la pierre du Midi est le mur stylobate (mur n° 25) du site de l'Esplan, que l'on situe dans les deux dernières décennies du 1er av. J.-C. Un autre indice chronologique est donné par les résultats des prospections systématiques menées autour de Saint-Paul-Trois-Châteaux. En effet, aucun des 20 sites attribués à la période pré-augustéenne n'a livré de pierre du Midi. Il faut donc situer le début de l'exploitation des carrières de Saint-Restitut vers la fin du 1er s. av. J.-C. En tout état de cause, la construction du rempart (postérieure aux premiers indices d'utilisation) pourrait marquer le démarrage de l'exploitation à grande échelle de ce matériau. Les urnes et les enclos funéraires de la nécropole du Valladas témoignent de la continuité de cette exploitation, tout au long du 1er s. av. J.-C.

- 45 Sur le plateau de Saint-Restitut, où se développent les carrières, les centuries conservées indiquent que les terres sont soit rendues aux *Tricastini* (la majorité), soit assignées, mais jamais apparemment rendues à la colonie d'Orange. Les carrières pouvaient donc avoir été affermées, soit à des colons d'Orange, soit à des édiles de la cité tricastine.
- 46 La construction du rempart a dû mobiliser, pendant un laps de temps relativement bref, une abondante main-d'œuvre locale, peut-être soutenue par un savoir-faire exogène. Si l'on reprend le raisonnement suivi par J.-C. Bessac (1987, p. 33), il faudrait environ 150 personnes pendant un an pour réaliser la construction du rempart, sans ses tours et portes. Un tel chantier a dû marquer profondément la ville, son paysage et plus encore le monde du travail. Il semble difficile d'envisager cette construction en dehors d'une volonté politique forte et d'une mise de fonds importante, qu'elle soit extérieure ou locale. L'effort financier que la construction de ce rempart semble impliquer chez les édiles locaux suggère indirectement une mise en valeur du terroir permettant de dégager suffisamment de richesses disponibles. Cette hypothèse est confortée par les résultats des recherches sur l'occupation des sols autour de Saint-Paul. De plus, les fouilles de l'Esplan et du Jardin Messié, décrites plus loin, montrent qu'une trame urbaine préexistait à la construction du rempart.

T. Odier

NOTES

83. C est nous qui soulignons.

84. Ce terrier, rédigé en latin sur des feuillets de parchemin, a été établi par le notaire Johannes Remigii à la fois pour Tévêque et pour le roi, de qui dépendait en indivision le terroir tricastin depuis le traité de partage de 1308.

85. Cartulaire de Saint-Paul-Trois-Châteaux, n° 101 : Rostaing Roux cède à l'évêque tout le droit qu'il a en différents quartiers de Saint-Paul, dont le territoire qui s'étend "*depuis la vieille muraille jusqu'à la terre de Sainte Marie qui est au couchant, et depuis le fossé de la ville qui est au nord jusqu'à la voie*".

86. Il semble que l'axe théorique de la limite de centurie tel qu'il est restitué par G. Chouquer (1983) corresponde au milieu de l'emprise du *decumanus* (voie + fossés + mur).

Chapitre 3. L'enceinte et l'urbanisme : les données de fouille

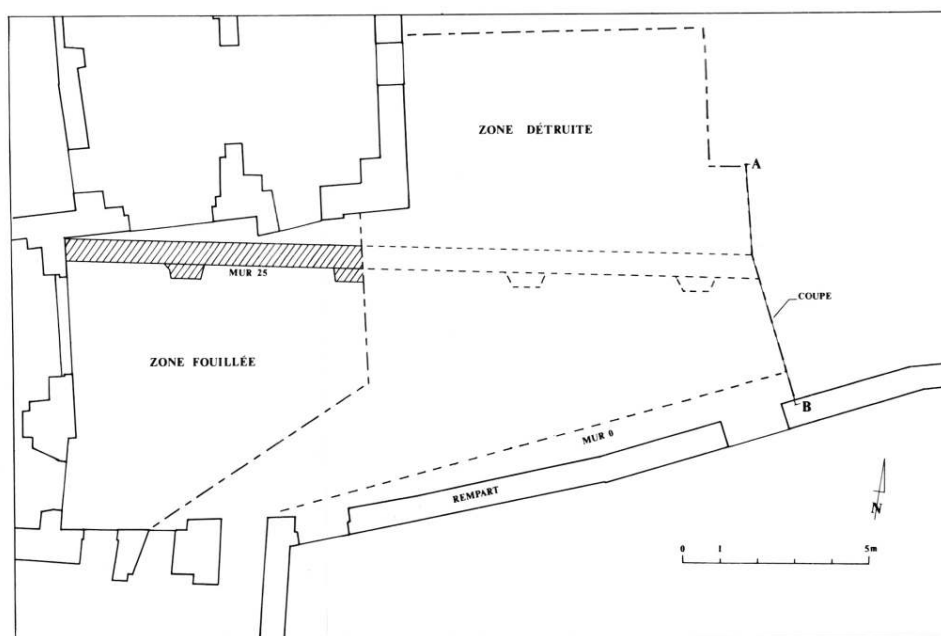
François Vaireaux, Thierry Odiot et Valérie Bel

- 1 Trois fouilles récentes permettent de proposer, grâce aux données stratigraphiques, une fourchette chronologique pour la construction et l'abandon du rempart gallo-romain : le site de l'Esplan (**fig. 25, n°1-16**), le site du Jardin Messié (**fig. 25 n° 4-33**) et le site de la cathédrale (**fig. 25, n° 9**). Ces sondages apportent aussi des exemples concrets de relations entre le mur d'enceinte et l'urbanisme environnant.

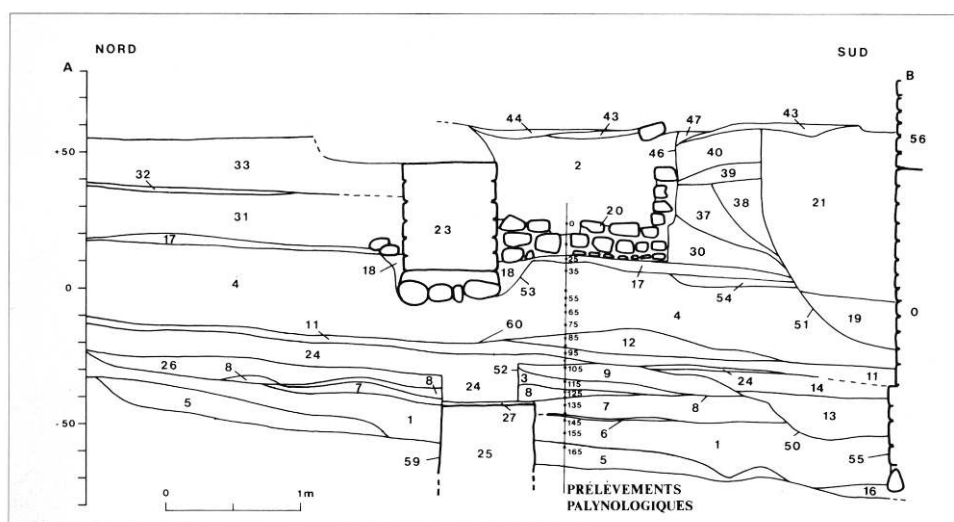
Le site de l'Esplan

- 2 Des restes de la courtine occidentale du rempart gallo-romain ont été découverts lors de travaux de décaissement d'un jardin en terrasse, sur le flanc méridional de la colline du château (parcelle 195 et 196, section AN). Ils étaient jusqu'alors cachés par le rempart moderne, sous des remblais médiévaux et modernes.
- 3 Outre la fouille de niveaux protohistoriques signalés au début de cet ouvrage, l'intervention des archéologues a dû se limiter au relevé d'une coupe stratigraphique longue de 18 m et d'une puissance moyenne de 2,50 m, implantée perpendiculairement à la courtine (**fig. 32 et 33**)⁸⁷. Les couches réunies par phases d'occupation sont décrites ici en suivant l'ordre chrono-stratigraphique, de la plus ancienne à la plus récente.

32 – Plan général de la fouille de l'Esplan



33- Coupe stratigraphique du site de l'Esplan



Phase I : l'occupation préromaine

Description

- 4 Les niveaux de la phase I reposaient directement sur le substrat.

- **Couche 5** : couche de sable et de graviers lessivés, brun clair, avec, dans le secteur nord, un très grand nombre d'éclats de galets de quartzite anguleux et de dimensions variables. La couche 5 est visible sur toute la longueur de la coupe et suit l'inclinaison du sol naturel sur lequel elle repose (pente de 16 % du nord vers le sud). Les plus gros éléments sont inclinés dans le sens de la pente. L'épaisseur de la couche est irrégulière (entre 0 et 30 cm) et diminue globalement du nord vers le sud.

- 5 Il s'agit de l'horizon B d'un sol lessivé, qui témoigne de l'enlèvement uniforme et donc probablement volontaire du paléosol antérieur à la première occupation attestée sur le site.
- **Couche 16** : couche sombre, constituée d'un sédiment sablo-limono-argileux, contenant quelques graviers et des inclusions de charbon de bois. Elle forme une petite lentille posée sur le substrat, au sud de la coupe, sous le mur 0.
- 6 Il pourrait s'agir d'une fosse contemporaine de l'occupation primitive.
- **Couche 1** : couche brun-noir, moins sombre que la précédente et de texture homogène. Elle est constituée d'un sédiment humique riche en matières organiques, sablo-limoneux, qui contient des nodules de carbonates de chaux, des inclusions de charbons de bois et de gros galets de quartzite disposés en amas. La couche 1 repose soit directement sur le substrat, soit sur la couche 5. Le pendage nord-sud est encore bien marqué dans la partie nord de la coupe (8 %) et tend à devenir presque nul au sud, la couche s'épaississant sensiblement (10 à 40 cm d'épaisseur).
- 7 Elle correspond à la couche d'occupation et/ou de nivellement la plus ancienne.

Datation

- 8 La coupe elle-même n'a fourni aucun élément de datation, mais des niveaux stratigraphiquement équivalents ont pu être observés dans un sondage situé à une dizaine de mètres à l'ouest de la coupe. Leur fouille a permis de caractériser la nature de l'occupation de cette phase et d'en préciser la chronologie. On a pu mettre en évidence les restes de deux maisons successives en matériaux légers associés à un mobilier abondant, datable du deuxième tiers du VI^e s. av. J.-C.

Phase II : la première implantation gallo-romaine

Description

- **Couche 6** : horizon très fin, irrégulier (moins de 2 cm d'épaisseur), visible au sommet de la couche 1, et matérialisé par des nodules carbonatés. Il est limité à la partie sud de la coupe, entre le mur 25 et le creusement n° 50 qui le recoupe. Son pendage est à peu près nul.
- 9 Il pourrait s'agir d'un horizon d'accumulation au contact des horizons A et B d'un paléosol.
- **Couche 7** : similaire par sa nature et sa texture à la couche 1, la couche 7 est plus chargée en matière organique. Elle est recoupée par le mur 25 et repose soit sur la couche 1, soit sur la couche 6. Le pendage nord-sud, sensible au nord du mur 25, disparaît pratiquement au sud où la couche s'épaissit.
- 10 Il pourrait s'agir de l'horizon A d'un paléosol antérieur à la construction du mur 25.

Datation

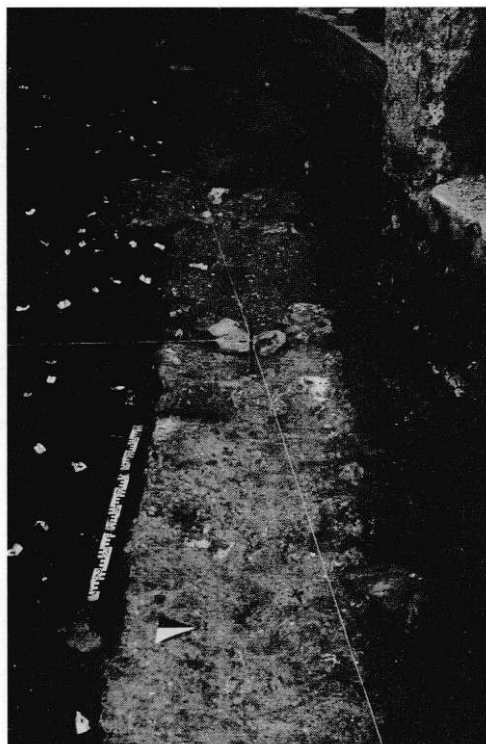
- 11 Les seuls indices chronologiques concernant cette phase ont été recueillis lors de la fouille d'un niveau équivalent à la couche 6 et reposant directement sur les couches protohistoriques. Il s'agit de plusieurs fragments résiduels de céramiques du premier âge du Fer et de quatre tessons attribuables à la période gallo-romaine au sens large : un fragment de céramique à engobe interne rouge pompéien, un fragment de

céramique à engobe argileux non grésé, et deux fragments de céramique commune claire.

Phase III : le premier bâtiment gallo-romain attesté

- 12 Cette phase est caractérisée par la construction d'un grand mur maçonné (mur 25) (fig. 32 et 34) auquel se rattachent des niveaux de construction (couches 27 et 8) et d'occupation (couches 3 et 26).

34 - Le mur 25



Description

- **Creusement 59** : fosse creusée dans les couches 1, 6 et 7 pour la fondation en tranchée étroite du mur 25.
 - **Mur 25** : la fondation maçonnée est constituée de blocs de pierre du Midi, appartenant au faciès grossier des affleurements locaux. Ces blocs, non équarris, sont noyés dans un mortier de chaux et de sable de l'Eocène local, riche en oxyde de fer et de couleur rosée. La fondation a été conservée sur 80 cm de profondeur et sa largeur était de 70 cm. Le mur 25 repéré dans la coupe a été mis en relation avec un mur de facture identique mis au jour dans le sondage ouest et conservé sur une longueur de 8 m, sans aucun retour. Ce mur comportait, sur sa face sud, deux contreforts trapézoïdaux maçonnés, larges de 1,10 m à la base et de 0,80 m au sommet. Ces contreforts, débordant de 0,39 m, sont espacés de 3,5 m. Le mur 25 étant situé dans l'axe du mur du sondage ouest, il est très probable que l'on soit en présence d'un seul et même mur.
- 13 La présence des contreforts maçonnés, la longueur de la structure, font penser à un mur stylobate de portique ouvrant sur un grand bâtiment. Dans cette optique, et dans l'hypothèse d'une colonnade régulièrement espacée, établie sur des contreforts de

même largeur, il est logique de restituer (**fig. 32**) un segment de mur de 24 m de long au minimum comportant six bases de colonnes.

- **Couche 27** : mince couche de mortier rose (2 cm d'épaisseur), horizontale et régulière, couvrant le sommet de la maçonnerie 25.
- 14 Il s'agit d'un niveau d'égalisation entre la fondation (n° 25) et la première assise (disparue) du mur en élévation. Dans cette hypothèse, le sol contemporain de la construction du mur doit être situé au sommet de la couche 7.
- **Couche 8** : couche de couleur blanche, constituée de chaux, d'éclats de taille en pierre du Midi, de graviers et de fragments de charbons de bois. Elle est formée de deux lentilles, situées de part et d'autre du creusement n° 52 — ce dernier correspondant au négatif du mur en élévation. Elle est recoupée, au sud, par le creusement n° 50 et repose sur la couche 7 et en partie sur la fondation du mur 25.
- 15 Elle correspond au sol de travail de la construction du mur 25.
- **Couche 3** : couche brun-rouge, sablo-limoneuse, avec de gros fragments de charbons de bois. Elle se développe en biseau au sud du creusement n° 52.
- 16 Couche d'occupation fonctionnant avec le mur 25. Son profil en biseau pourrait signifier que l'on se situe en marge d'une zone d'érosion (espace de circulation, par exemple).
- **Couche 9** = couche 26 : couches sablo-limoneuses grises, avec des inclusions de charbons de bois. Ces deux couches se développent de part et d'autre du creusement n° 52. La couche 9 est interrompue au sud par le creusement n° 50. La couche 26, au nord, se distingue mal de la couche 1 sous-jacente, de nature très proche.
- 17 Couches d'occupation fonctionnant avec le mur 25.

Datation

- 18 Seule la couche 26, postérieure à la fondation du mur 25, a livré des fragments de céramiques. Ils ne permettent pas cependant de caler la chronologie de cette phase :
- 1 fragment de fond annulaire de cruche en céramique commune claire ;
 - 1 fragment de panse de céramique commune claire ;
 - 1 fragment de panse de céramique commune sombre non tournée.
- 19 Par ailleurs, la fouille du sondage ouest a permis d'identifier, au-dessus de la couche 6, des niveaux de mortier de chaux qui correspondent très probablement à la couche 8 de la coupe (couche d'installation du mur 25). Le matériel associé comportait de nombreux tessons résiduels de céramique du premier âge du Fer et 11 fragments d'époque romaine :
- 1 fragment de panse décoré de céramique sigillée italique. La taille du tesson ne permet pas d'identifier la forme du vase de manière certaine. Le décor d'oves est cependant le plus souvent associé à la forme de calice Drag. 11.
 - 1 fragment de bord à lèvre éversée en céramique peinte. La taille du tesson ne permet pas de préciser la forme du vase. Les caractéristiques de la pâte (brun-orangé uniforme, avec de fines inclusions de mica et des grains de calcaire opaque) le rattachent aux productions de Vienne (Arcelin 1981). Couverte brun-rouge sur la paroi externe avec une bande réservée de 5 mm de large sous le bord.
 - 2 fragments de panse de céramique commune engobée ; pâte calcaire claire avec de fines inclusions de mica ; engobe rouge.
 - 1 fragment de cruche ou d'olla en céramique commune claire.

- 1 fragment de bord de jatte ou de coupe en céramique commune claire ; bord droit limité à l'attache de la panse par une colerette comme les mortiers à bandeau de la première moitié du 1er s. ap. J-C..
 - 3 fragments de panse d'amphores.
 - 2 fragments de panse en céramique commune sombre à pâte kaolinique.
- 20 Il est difficile d'avancer une datation à partir d'un lot aussi modeste. Si la présence d'un tessou de sigillée italique et l'absence de sigillée gauloise suggèrent une chronologie augustéenne, ces éléments sont trop ténus pour asseoir une datation définitive.

Phase IV : le chantier de construction du rempart

- 21 A cette phase se rattachent les murs 0 et 56, leurs tranchées de fondation (50, 55), la destruction du mur 25 (creusement 52 et couche 24), des surfaces de nivellement, de circulation et de travail (11, 24) et enfin une couche d'occupation (60).

Description :

- **Creusement 50** : il recoupe en biseau les couches 1, 6, 7, 8 et 9 ; il est interrompu au sud par le mur 0.
- 22 Il s'agit d'un aménagement (tranchée ou nivellement) préalable à la construction du mur 0.
- **Creusement 55** : creusement vertical de 40 cm de profondeur environ, recoupant les couches 1 et 16, et contre lequel est construit le parement de la fondation du mur 0. Il n'y avait pas de tranchée de fondation visible.
 - **Couche 15** : elle est composée de blocs de grès-quartzite très durs de couleur brun-vert, posés sur chant, qui sont naturels dans le substrat géologique de la colline.
- 23 Il s'agit du radier de fondation du mur 0. Le choix de ce matériau peut s'expliquer par sa dureté et surtout par sa facilité d'extraction ou de collecte sur les pentes mêmes de la colline de Saint- Paul-Trois-Châteaux ou sur celle de Piéjoux, distante de 700 m. Ces blocs ont été compactés dans la roche mère (sable argileux) et ont servi d'assise régulatrice et stabilisante.

- **Mur 0** : mur de 1, 24 m de largeur minimale (le parement sud a disparu) conservé sur une hauteur de 1, 60 m (soit 13 assises) au-dessus du ressaut de fondation. Il est soigneusement fondé sur une base maçonnée de 60 cm de haut et de 1, 42 m de large dans son état actuel, elle-même bâtie sur le radier de blocs de quartzite (couche 15). Le mur et sa fondation sont constitués d'un parement en petit appareil en pierres du Midi (moellons de 25 x 10 cm pour l'élévation, de 25 x 16 cm environ pour la première assise et la fondation) et d'un blocage de pierres du Midi noyées dans un mortier jaune-orangé tendre et friable (**fig. 35 et 36**). Le mur est fondé en fosse étroite (creusement 55) jusqu'au milieu de la deuxième assise (joints débordants, pierres du parement grossièrement taillées), puis en tranchée (creusement n° 50) pour les assises supérieures.

On a pu suivre le mur 0 vers l'ouest sur une longueur de 14 m (**fig. 32**). La plupart du temps, seule la fondation est conservée. Le mur est ensuite interrompu en biseau, et repris par un second mur qui présente une orientation légèrement différente (mur 57). Ce dernier est fondé en fosse, sans parement, et constitué d'un blocage de pierres de Saint-Paul noyées dans un mortier de chaux rose contenant de nombreux fragments de charbon de bois. Une seconde reprise a été observée dans la coupe (mur 56). La présence d'une fosse moderne installée contre le rempart n'a pas rendu possible le calage stratigraphique. Le parement sud était détruit et le parement nord conservé sur 6 assises (65 cm). Une ouverture était

visible dans la partie sommitale de ce mur à l'aplomb de la coupe stratigraphique. La technique de construction utilisée est la même que pour le mur 0. L'appareil est cependant plus irrégulier et plus petit. Le liant employé est un mortier de chaux rose.

35 - Parement de l'enceinte gallo-romaine (mur 0)



36 - Détail du parement de l'enceinte (mur 0)



- 24 Il s'agit du mur d'enceinte. Le parement et le blocage interne de ce mur sont constitués de pierre du Midi.
- 25 Les deux modules utilisés pour la taille des moellons du parement se retrouvent sur deux sites ruraux : en remploi dans la partie claudienne de la villa du Molard à Donzère (Odiot à paraître), et dans le premier état (de datation incertaine) de la villa de Saint-Vincent à Saint-Paul-Trois-Châteaux dont il sera question plus loin.
- 26 Les moellons et le blocage interne sont liés de façon homogène par un mortier de chaux de couleur beige-jaune. Cette teinte est due au sable utilisé (colluvions provenant des massifs alentours). Ce type de liant se retrouve, à quelques variations de couleur près (dues à l'altération du mur et aux variations de faciès de ces sables), sur tous les segments du rempart repérés. Ce matériau forme l'essentiel du sous-sol dans l'espace délimité par le rempart. Il s'agit donc ici encore d'une extraction de matériaux locaux.
- **Couche 13** : couche hétérogène composée d'éclats de taille en pierre de Saint-Paul, de mortier blanc et rose et de lentilles de sédiment humique.
- 27 Elle constitue la base du remplissage de la tranchée de fondation du mur 0 (creusement 50). Les matériaux présents dans cette couche pourraient provenir de la construction du rempart.
- **Couche 14** : couche de sédiments humiques sableux, de texture homogène, contenant quelques éclats de taille, des fragments de tuiles et des inclusions de charbons de bois.
- 28 Ce niveau matérialise le sommet du remplissage de la tranchée de fondation du mur 0, au niveau du ressaut de fondation.
- **Creusement 52** : tranchée verticale au-dessus du mur 25, creusée à partir du sommet des couches 9 et 26. Au nord, la paroi du creusement est située à l'aplomb

du mur ; au sud, par contre, elle est un peu en retrait. Elle mesure 56 cm de large, 38 cm de profondeur au sud et 28 cm au nord.

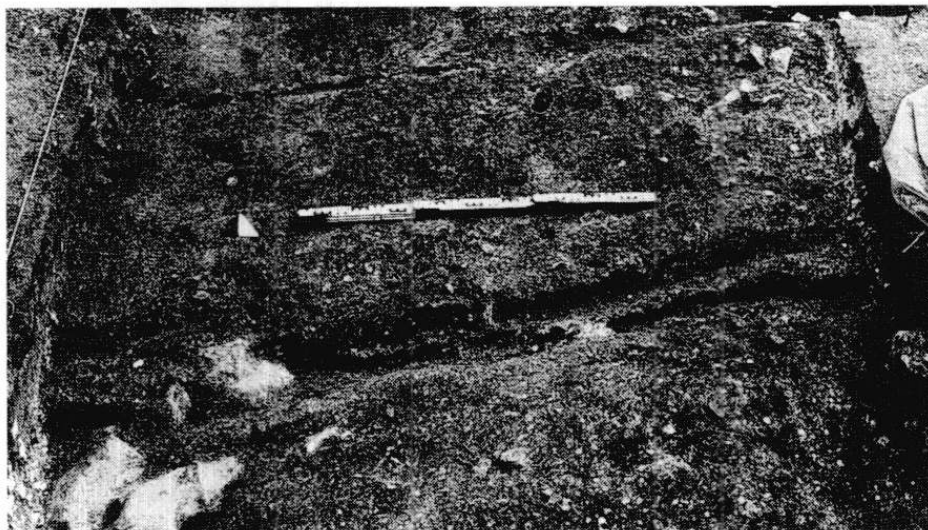
- 29 Il s'agit de la tranchée de récupération des matériaux du mur 25 dont il ne subsiste que la fondation. La destruction de ce mur a donc été réalisée entre la mise en place de la fondation de l'enceinte et les travaux d'égalisation du terrain (couche 11) préalables à l'élévation du rempart.

- **Couche 24** : couche hétérogène de mortier blanc et jaune-orangé, de chaux et d'éclats de taille. Elle s'étend sur toute la longueur de la coupe, recouvrant les couches 1 et 26 au nord, et les couches 9 et 14 au sud. Elle constitue également le comblement du creusement n° 52. Au nord du mur 25, elle forme une strate épaisse et régulière de 20 cm d'épaisseur environ, légèrement inclinée vers le haut et vers le nord. Au sud du mur, elle est intermittente et ne dépasse pas 10 cm d'épaisseur, faisant ainsi disparaître la différence de niveau qui existait entre la couche 9 et la couche 26, à la phase précédente.

- 30 Ce nivellement, formé de matériaux de construction ou de destruction, est postérieur au comblement de la tranchée de fondation du rempart (couche 14) d'une part, et à la destruction du mur 25 d'autre part.

- **Couche 92** : il s'agit d'un fin niveau sub-horizontale (0,2 à 5 cm d'épaisseur), de couleur blanc à marron suivant les endroits, formé de chaux, de petits éclats de pierre du Midi. 11 a été repéré sur une dizaine de m² de superficie dans le sondage 1 uniquement. Il est creusé de bandes parallèles de 15 à 20 cm de large, distantes d'environ 1,20 m et orientées nord-sud (fig. 37).

37 - Traces d'ornières contemporaines de la construction du rempart gallo-romain



- 31 La présence de matériaux de construction permet de caractériser un sol de travail que la stratigraphie autorise à mettre en relation avec la construction du rempart. Les creusements recti- lignes pourraient être interprétés comme des ornières ou des empreintes d'un véhicule (tombereau ou charriot) dans un sol meuble.

- **Couche 11** : couche homogène, beige-rosâtre, sableuse, contenant des particules de charbon de bois et des nodules de carbonate de chaux. Elle est régulière (5 à 10 cm d'épaisseur) avec un léger pendage nord-sud. Présente sur toute la longueur de la coupe, elle recouvre les couches 14 et 24, ainsi que le ressaut de fondation du rempart.

- 32 Couche de nivellement.

- **Couche 60** : horizon très fin (0,5 cm), fugace, de couleur verte, visible par endroits à la surface de la couche 11.

33 Sol de ruissellement.

Datation

34 L'ensemble du matériel attribuable à cette phase provient de la couche 11 dont l'installation est postérieure à la construction du rempart proprement dite. Là encore, les indices chronologiques sont très minces et ne permettent de proposer qu'une fourchette large, soit les deux premiers tiers du premier siècle ap. J-C. :

- 1 petite anse bifide en céramique commune claire. Il s'agit probablement d'un type de gobelet ou de godet caréné, appelé parfois « pot à fard », que l'on rencontre notamment dans des dépôts votifs (Fiches 1978). La nécropole de Saint-Paul en a livré 5 exemplaires, tous résiduels, dans des couches de comblement de tombes, et un sixième dans le niveau supérieur du remplissage du fossé nord de la voie (Bel 1986).

1 - fragment de lampe à volutes.

Phase V : quatrième phase d'occupation gallo-romaine

Description

- **Couche 12** : couche verdâtre sombre, constituée de sables molassiques avec des inclusions de chaux.

35 Remblai.

- **Couche 4** : couche hétérogène de sables molassiques verdâtres, contenant des lentilles argileuses, des nodules de carbonate de chaux, des inclusions de tuiles et de galets de quartzite et de la céramique. Cette couche était plus épaisse au sud (50-60 cm) qu'au nord (25 cm environ). De ce fait, elle occulte presque complètement le pendage nord-sud initial.

36 Remblai.

-**Couche 58** : couche intermédiaire dans le remblai 4, au profil ondulé, irrégulier. Elle est constituée de sable gris sombre, hétérogène, et renferme des inclusions de gros éléments (galets, tuiles, pierres du Midi).

37 Lentille dans le remblai 4.

Datation

38 Le remblai 4 comportait un mobilier abondant et homogène dont un fragment de coupe de type Drag. 24/25, en sigillée du sud la Gaule, caractéristique du deuxième quart et du milieu du 1er s. ap J-C. Il faut donc situer la construction de l'enceinte avant le milieu du 1er s.

39 Le reste du matériel était constitué de :

- 1 fragment de céramique sigillée du sud de la Gaule ;
- des fragments de deux lampes à volutes en céramique à parois fines ; si ce type de lampe a été fabriqué pendant tout le 1er s. et même au-delà, les productions à parois fines sont assez caractéristiques de la première moitié du 1er s. ;
- 1 fragment de panse de céramique à revêtement argileux ; pâte calcaire jaune paille, engobe brun-orangé sur les deux faces ;
- 2 fragments de petite urne ou cruche en céramique commune claire ;
- 1 fragment de fond plat en céramique commune sombre kaolinitique ;

- 1 fragment de bord de couvercle en céramique commune sombre tournée ;
- 1 fragment de panse d'amphore gauloise ;
- 1 fragment d'anse d'amphore hispanique ;
- 1 fragment d'enduit peint.

Phase VI : construction

- 40 Cette phase correspond à l'implantation d'un mur (n° 23) et aux niveaux de travail matérialisant son installation.

Description

- **Couche 17** : couche de chaux et de graviers blancs, régulière (5-10 cm d'épaisseur), présente sur toute la longueur de la coupe, au-dessus du remblai 4. Elle est recoupée par plusieurs structures (mur 23 et fosse 51 notamment).
- 41 Niveau de travail.
- **Couche 54** : couche de sable gris contenant des inclusions de mortier rose, de nodules d'argile verte et de carbonate de chaux. Elle est irrégulière (0-10 cm d'épaisseur) et visible au sud de la coupe.
- 42 Lentille dans la couche 17.
- **Creusement 53** : tranchée à bords obliques dans laquelle est établi le mur 23.
- 43 Tranchée de fondation.
- **Mur 23** : mur de 70 cm de large, conservé sur 70 cm de haut au-dessus du sol. Il est construit en moellons de calcaire (pierre du Midi) et de grès, disposés en assises régulières et liés avec un mortier de chaux jaune-orangé. Il est établi sur une base maçonnée constituée de galets de quartzite noyés dans un béton jaune clair très compact et très dur, renfermant des graviers roulés.
 - **Couche 18** : couche sablo-argileuse grise, meuble et aérée, avec des gravillons.
- 44 Comblement de la tranchée de fondation du mur 23.

Datation

- 45 En l'absence de mobilier, la datation du mur 23 est impossible. Toutefois le mode de construction (matériaux mis en œuvre, type de tranchée, largeur) suggère de le rattacher à la période romaine.

Phases VII et VIII

- 46 On attribue à la phase VII une série de couches de remblai (couches 30 à 33 et 37, 38) non datées, mais postérieures à la construction du mur 23 dont elles scellent l'abandon. La phase VIII est caractérisée par le creusement, dans ces mêmes remblais, d'un drain et d'une cave (couches 46, et 20) dont le comblement cendreux a livré un tesson de céramique vernissée médiévale.
- **Couche 31 = couche 30** : couche de sable jaune-verdâtre (de même nature que la couche 4), avec des inclusions de nodules d'argile verte, de mortier rose, de charbon de bois, de petits éclats de taille en pierre du Midi et de galets de quartzite. Couche régulière de 30 à 40 cm d'épaisseur, de pendage quasiment nul au nord du mur (couche 31). et en biseau au sud (couche 30) où elle est recoupée par les creusements 51 et 46.
- 47 Remblai.

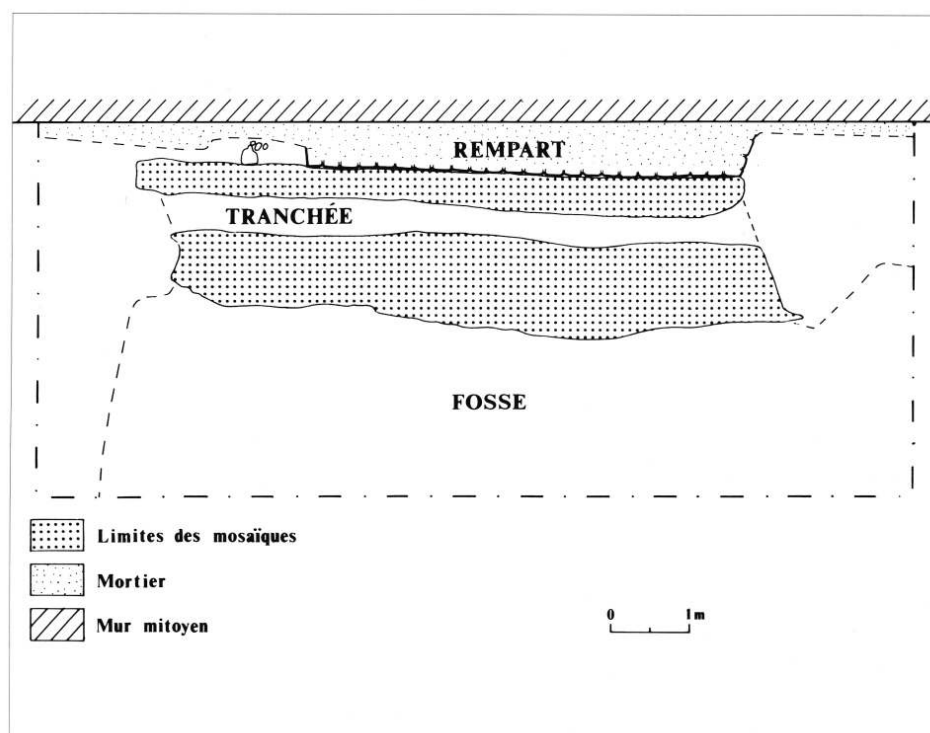
- **Couche 32** : horizon sableux rouge (semble-t-il rubéfié), assez compact et fin (0-5 cm d'épaisseur). Il recouvre la couche 31 dans la partie médiane de la coupe.
 - **Couche 33** : couche de sable verdâtre, contenant des petites inclusions de carbonate de chaux et de charbon de bois (30-40 cm d'épaisseur).
- 48 Remblai.
- **Couche 37** : couche sablo-argileuse hétérogène, de couleur rose à verdâtre, avec des nodules d'argile verte, de carbonate de chaux, des inclusions de mortier et de petits fragments de charbon de bois. Couche en biseau, interrompue au sud par la fosse 51 et au nord par la fosse 46.
- 49 Remblai ?
- **Couche 38** : couche sablo-argileuse brun-rouge, avec des inclusions de charbon de bois, de mortier, d'éclats de taille en pierre du Midi et de tuiles. Elle repose sur la couche 37 et elle est recoupée au sud par le creusement 51.
- 50 Remblai.
- **Couche 39** : couche sablo-argileuse grise avec des fragments de charbon de bois, des pierres calcaires et des tuiles. Elle est interrompue par les fosses 46 et 51 et elle repose sur les remblais C37 et C38.
 - **Couche 40** : couche hétérogène brun-gris, contenant des inclusions de gros éléments (mortier jaune, brique, tuile) et de charbon de bois.
 - **Creusement 51** : fosse ou tranchée très profonde (1,60 m), au profil incurvé, creusée contre le rempart.
 - **Couche 19** : couche de marne verte.
 - **Couche 21** : couche de galets de quartzite, dans un sédiment sableux non compacté.
- 51 Comblement de drain.
- **Couche 41** : horizon fin, grisâtre, très meuble. Il recouvre le drain n°21.
 - **Couche 42** : couche de chaux, contenant des fragments de tuile.
 - **Couche 47** : petite couche très détruite, de sable brun, avec des inclusions de charbon de bois et des fragments de tuile.
 - **Creusement 46** : grande fosse de 1,30 m de large et de 1 m de profondeur. La paroi nord est constituée par le mur 23 qui est cependant antérieur à son creusement.
- 52 Aménagement d'une cave.
- **Mur 20** : mur de pierres calcaires et de galets de quartzite, liés à la terre (sédiment argilo-sableux, avec des nodules de carbonate de chaux et des fragments de mortier). Il s'agit, en fait, de deux murets disposés à angle droit, étroitement liés entre eux (chaînage d'angle). L'un est coupé selon un axe transversal ; il est appliqué contre la paroi sud de la fosse 46. Le second est coupé selon un axe longitudinal et n'est conservé que sur trois assises.
- 53 Murs de construction de la cave.
- **Couche 2** : couche de cendres grises avec des lentilles de sable. Elle contient des ossements (faune), de gros fragments de charbon de bois et des tessons. Elle repose sur les pierres du mur 20.
- 54 Vidange de foyer.
- 55 L'importance de ces remblais (1 m d'épaisseur minimum) s'explique par la présence du rempart qui a servi jusqu'à aujourd'hui de mur de soutènement dans ce secteur de bas de pente. En outre, la parcelle qui était située dans l'enceinte du château de l'évêque a été peu urbanisée et utilisée comme jardin depuis au moins 1810.
- 56 L'étude de la coupe stratigraphique du site de l'Esplan fait donc apparaître l'existence d'au-moins huit phases d'occupation, dont une attribuable à l'époque protohistorique (Vie s. avant J.-C), quatre — peut-être cinq — à la période gallo-romaine, les dernières

étant médiévales, sans que l'on soit en mesure de préciser davantage leur datation. Les premières traces de constructions ne sont pas antérieures à la période augustéenne d'après les maigres éléments que nous avons pu recueillir. Elles ont été implantées sur un paléosol postérieur à l'occupation de l'âge du Fer, dont elles ont fait disparaître, en cet endroit, l'horizon supérieur. La construction du rempart (avant le milieu du 1er s. après J.-C.) marque une rupture dans l'occupation du site et probablement une réorganisation du quartier, l'espace attenant au mur d'enceinte étant, dans un premier temps au moins, laissé libre de construction.

Le site du jardin Messié

57 Au printemps 1991, Maître Messié⁸⁸ mettait à la disposition des archéologues son jardin situé à l'intérieur de la ville antique et attenant à la courtine orientale de l'enceinte romaine (parcelle 352, section AN) (fig. 25, n° 4-33). Cette opportunité nous a permis de réaliser trois sondages destinés d'une part, à vérifier le tracé du rempart en cet endroit, à préciser sa datation et ses relations avec l'urbanisme environnant, d'autre part, à connaître, la densité du tissu urbain dans un secteur où les découvertes antérieures attestaient la présence d'un habitat antique ; et à compléter enfin les observations pédologiques des sites de la rue des Ecoles, de L'Esplan et des Sablières. Cette opération a été réalisée dans le cadre du programme H11⁸⁹. Elle a été poursuivie, au cours de l'été, par le dégagement d'un pavement de mosaïque mis au jour dans l'un des sondages⁹⁰ (fig. 38) : la municipalité a en effet décidé de prendre en charge la dépose et la restauration de cette pièce exceptionnelle qui sera exposée au musée de Saint-Paul- Trois-Châteaux.

38 – Jardin Messié, sondage 2



- 58 Nous décrirons dans l'ordre : les résultats d'un premier sondage implanté perpendiculairement à l'enceinte au sud de la parcelle, et qui a livré la séquence stratigraphique la plus complète ; puis la mosaïque découverte dans le second sondage contre le rempart ; et enfin les vestiges de constructions antiques aperçus dans un troisième sondage, situé à une dizaine de mètres à l'ouest de l'enceinte.

Le sondage 1

- 59 Cette première tranchée a permis de mettre au jour la maçonnerie du rempart (mur 38), conservé à cet endroit sur une hauteur d'environ 0,50 m en élévation, sur une fondation de 0,55 m de profondeur. Le mur est apparu immédiatement au-dessous du sol actuel et à l'aplomb du mur de clôture du jardin. Son parement n'est préservé que dans la partie inférieure (une seule assise en élévation et 3 assises en fondation). La fondation est construite sur un radier de blocs de quartzite, dans une tranchée étroite à la base (sur 20 cm de profondeur) qui s'élargit ensuite. On n'a pas observé de ressaut de fondation. Les matériaux utilisés dans ce tronçon de mur sont en tous points comparables à ceux qui ont été observés sur le site de L'Esplan.
- 60 Deux coupes ont été relevées sur les parois nord et sud de la tranchée, celles-ci présentant des séquences stratigraphiques sensiblement différentes (**fig. 39 et 40**). Les couches, réunies par phase, sont décrites dans l'ordre chrono-stratigraphique, de la plus ancienne à la plus récente.

La coupe nord (fig. 39)

- **Couche 1** : fond de fouille, partie supérieure d'un horizon ayant subi une pédogénèse. Cette altération est marquée par la présence importante de matières organiques.

- **Couche 2** : colluvions sableuses avec quelques lentilles argileuses. Cette phase correspond à une arrivée continue de sédiments provenant des parties plus élevées du relief.

- **Couche 16** : niveau sablo-limoneux brun clair ; horizon ayant subi une pédogénèse.

- **Couche 17** : niveau sablo-argilo-limoneux de couleur noire, chargé en charbon de bois, céramique, fragments osseux de faune, briques, et interprété comme un niveau d'occupation.

Mobilier associé : 1 fr. d'imitation de sigillée italique (?) ; 2 fr. de céramique à parois fines siliceuse dont un fr. décoré d'écaillés ; 1 fr. de céramique peinte (couverte blanche) ; 2 fr. de lampe à pâte calcaire dont 1 fr. de décor de médaillon illisible ; 1 jatte à bord rentrant (**fig. 41, n° 1**), 1 vase caréné (**fig. 41 n° 2**) et 1 olla (**fig. 41, n° 3**) en commune sombre non tournée ; 1 couvercle (**fig. 41, n° 4**), 1 pot ovoïde à col décoré (**fig. 41, n° 5**) en commune sombre tournée ; un fond de cruche ou d'amphorette (**fig. 41, n° 6**) en commune claire.

- **Couche 18** : niveau sablo-argileux.

- **Couche 20** : creusement et comblement de la tranchée de fondation du rempart.

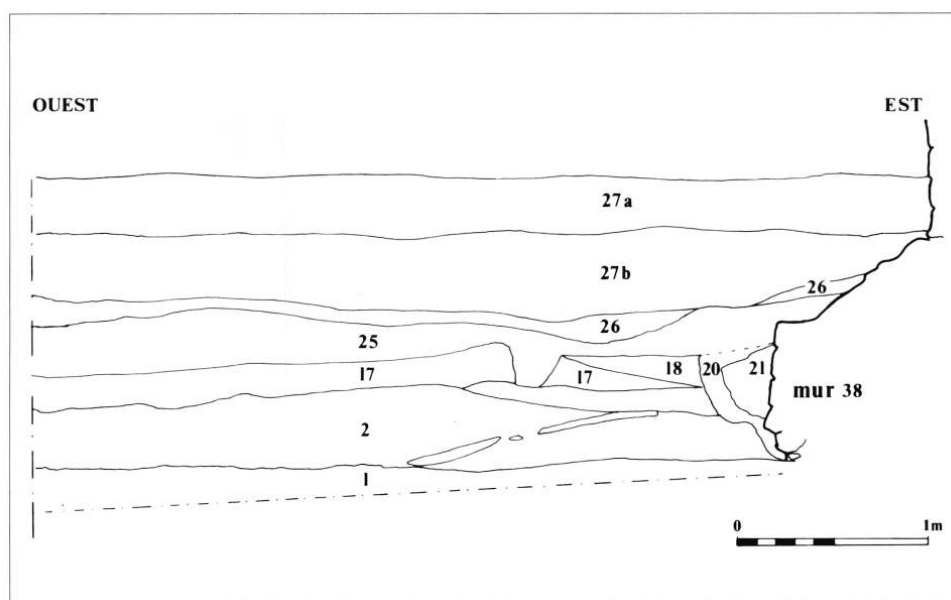
Mobilier associé : 1 fr. de panse de coupelle en sigillée italique, attribuable au service I de Haltern.

- **Couche 21** : blocs et galets de quartzite, lentille dans le comblement de la tranchée de construction du rempart, contenant des ossements de faune et des fragments de céramique.

Mobilier associé : 1 fr. de sigillée italique (?) ; 1 fr. de céramique commune sombre à décor ocellé ; 1 fr. de céramique peinte à fond ombiliqué ; 1 fr. de type olla en commune sombre.

- **Mur 38** : rempart (voir ci-dessus).
- **Couche 25** : niveau sablo-argileux à argilo-sableux, postérieur à la destruction du rempart.
- **Couche 26** : sable et lentilles d'argile, nombreux blocs et matériaux de destruction ; ce niveau est postérieur à l'abandon de l'occupation antique ; il pourrait correspondre à une arrivée de colluvions qui ont remanié du mobilier antique et ont été perturbées par des activités plus récentes (plantations d'arbres par exemple).
- **Couche 27a** : sol actuel (humus et horizon, labouré ou bêché).
- **Couche 27b** : couche sablo-limoneuse n'ayant pas subi de processus visible de l'altération pédogénétique. Il s'agit de la partie inférieure non perturbée de la couche 27a.
- **Mur 40** : mur de clôture actuel construit sur les restes du rempart antique préalablement arasé (creusement 39).

39- Jardin Messié : sondage n° 1, coupe stratigraphique de la face nord



La coupe sud (fig. 40)

- **Couche 1** : fond de fouille, partie supérieure d'un horizon ayant subi une pédogénèse. Cette altération est marquée par la présence importante de matière organique.
- **Couche 2** : colluvions sableuses avec quelques lentilles argileuses. Cette phase correspond à une arrivée continue de sédiments provenant de parties plus élevées du relief.
Mobilier associé : 1 fr. de sigillée italique ; 1 fr. de rebord d'assiette en verre vert clair.
- **Creusement 37** : creusement d'une fosse antérieure au mur 22.
- **Couche 5** : colluvions de sables avec lentilles argileuses, provenant de l'érosion des bords de la fosse 37.
Mobilier associé : 1 fr. d'imitation de céramique campanienne (forme apparentée au type Morel 5/7a ?), vernis argileux non grésé brun-noir (fig. 41, n° 7) ; 1 fr. de céramique engobée (?), vernis argileux non grésé orangé.
- **Couche 6** : sédiment limono-argileux de couleur noire fortement chargé en charbon de bois. Comblement de la fosse 37.
- **Couche 7** : lentille sableuse dans le comblement de la fosse 37.

-Couche 8 : sédiment limono-argileux fortement chargé en charbon de bois. Comblement de la fosse 37.

-**Couche 9** : lentille sablo-argileuse, colluvions de sables avec lentilles argileuses, provenant des bords de la fosse 37. Comblement de la fosse 37.

-**Couche 10** : sédiment limono-argileux de couleur noire fortement chargé en charbon de bois. Comblement de la fosse 37.

-**Couche 12** : niveau sableux à argilo-sableux, avec lentilles argileuses. Cette couche se développe postérieurement au comblement de la fosse 37. Il pourrait s'agir d'un apport naturel de colluvions provenant de la partie haute du secteur.

- **Couche 15** : sédiment limono-argileux de couleur noire, fortement chargé en charbon de bois, avec des fragments osseux de faune et quelques tessons.

Mobilier associé : 1 fr. de fond de coupelle à pied annulaire, vernis argileux non grésé : imitation de sigillée (?).

- **Couche 16** : sédiment sablo-argileux noir, riche en charbon de bois.

- **Creusement 36** : creusement de la tranchée de fondation du mur 22.

- **Couche 19** : comblement de la tranchée de fondation du mur 22 ; blocs de quartzite et sable.

- **Mur 22** : mur perpendiculaire au rempart. La fondation maçonnée est conservée sur 40 cm de profondeur (sa largeur n'a pas pu être déterminée). Elle est constituée de blocs de pierre du Midi. Ces blocs, non équarris, sont noyés dans un mortier de chaux et de sable de l'Eocène local, riche en oxyde de fer lui donnant une teinte rosée à rouge.

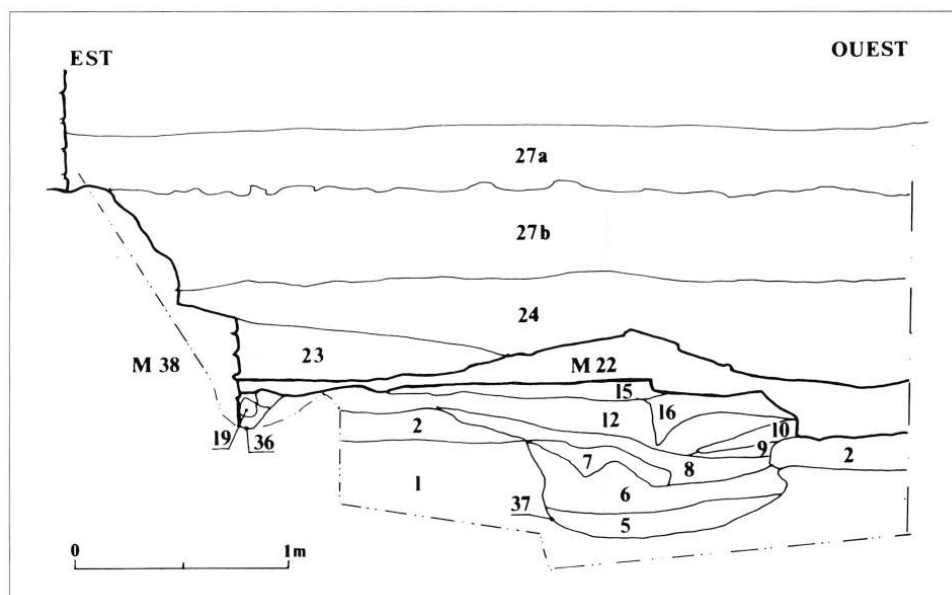
- **Couche 23** : niveau sableux contenant de nombreux éléments provenant de la destruction du rempart, des fragments de tuile etc...

- **Couche 24** : sable et lentilles d'argile, nombreux blocs et matériaux de destruction. Ce niveau est postérieur à l'abandon de l'occupation antique et pourrait correspondre à une arrivée de colluvions qui ont remanié du mobilier antique et ont été perturbées par des activités plus récentes (plantations d'arbres par exemple).

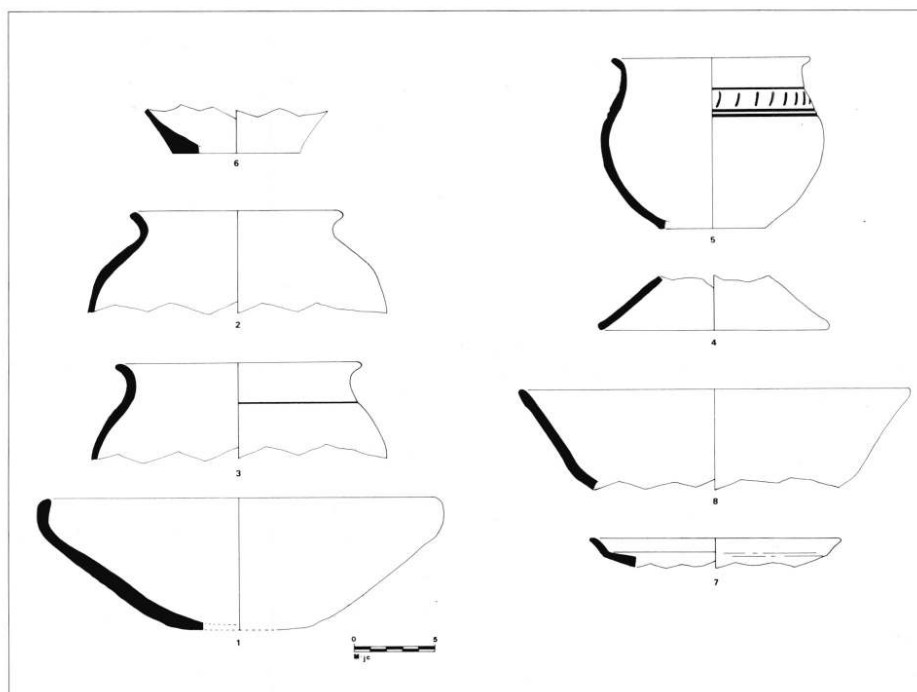
- **Couche 27 a et b** : cf. supra.

Mobilier trouvé hors contexte : 1 fr. de coupe à bord droit, imitation de sigillée précoce ou de campanienne, pâte calcaire jaune paille, vernis argileux non grésé de couleur brune (fig. 41, n° 8) (voir : Desbat 1986, p. 97, pl. 1, n° 8-13).

40- Jardin Messié : sondage n° 1, coupe stratigraphique de la face sud



41- Jardin Messié : mobilier du sondage n° 1



Musée SPTC

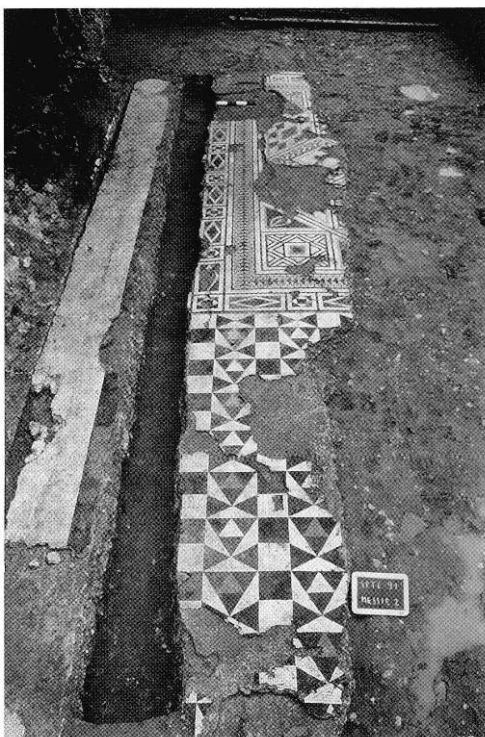
Interprétation et datation

- 61 La stratigraphie du sondage 1 met en évidence un point jusque-là méconnu de l'histoire de Saint-Paul-Trois-Châteaux : sur un horizon ayant subi une pédogénèse (couche 1), un apport de colluvions marque une phase de déséquilibre de l'environnement proche. A cette époque, le couvert végétal est suffisamment dégradé pour que les sables et argiles puissent être transportés par les eaux de pluie. C'est après cette phase que l'on implante la fosse 37 et que, dans le même temps, se constitue la couche 17. Ces deux événements sont antérieurs à la construction du rempart. Après celle-ci, on établit un mur, perpendiculaire à la courtine (mur 22), qui pourrait appartenir au même ensemble que la mosaïque découverte dans le sondage 2. Ni la démolition de l'enceinte et de l'habitat adjacent, ni les phases postérieures de reprise du colluvionnement n'ont pu être datées.
- 62 Le lot de céramiques provenant du sondage (couches 2, 5, 15, 17, antérieures à la construction de l'enceinte, 20, 21, contemporaine de la construction de l'enceinte et H.S.) paraît homogène et se rattache à la période augustéenne, sans que l'on puisse préciser davantage. Les éléments les plus caractéristiques sont les fragments de céramique à parois fines siliceuse de tradition républicaine (couche 17) — qui pourrait indiquer une fréquentation plus ancienne du site — et le fragment de sigillée italique attribué au Service I (couche 20). Quelques exemplaires peuvent être rapprochés des productions dites d'imitations de sigillée précoces (voire de campanienne dans la couche 5) de Saint-Romain-en-Gal (Desbat 1986, p. 91-104) dont la diffusion est attestée jusqu'à l'époque claudienne.

Le sondage 2

- 63 Une seconde tranchée implantée plus au nord, perpendiculairement au mur de clôture, a permis de retrouver le rempart, à peu près dans le même état de conservation que dans le sondage 1. La découverte d'un pavement de mosaïque, à 0,40 m seulement au-dessous du sol actuel, nous a conduit à interrompre la fouille à ce niveau et, lors d'une seconde opération, à agrandir le sondage pour permettre la dépose de la mosaïque (**fig. 38**). Une aire de 4,70 x 11 m a ainsi été ouverte jusqu'au niveau de la mosaïque.
- 64 Celle-ci est apparue immédiatement au-dessous de la couche 1 (humus et horizon p du sol, remaniements dus aux pratiques culturales). Son faible enfouissement explique qu'elle ait été endommagée en plusieurs endroits par les travaux agricoles. En outre, elle a été partiellement détruite par plusieurs creusements postérieurs, de sorte que ses limites nord, ouest et sud ne sont pas connues.
- 65 Le creusement le plus important (fosse 5) entaille le pavement et le radier de la mosaïque sur toute leur longueur selon un axe approximativement parallèle au rempart, à environ 2 m de distance de celui-ci. Il s'agit d'une fosse moderne dont seuls sont connus les bords est (la mosaïque) et nord, où elle recoupe une couche qui n'a pas été fouillée. Au sud, la fosse 5 interrompt un niveau (couche 6) riche en matériel de démolition (enduits peints, tuiles, moellons). Seulement dégagée en surface, cette couche semble correspondre au remplissage d'une fosse ayant détruit la partie sud de la mosaïque. Un troisième creusement (fosse 4) formait une tranchée étroite de 0,35 m de large, aux parois rectilignes, qui recoupe la mosaïque et son radier sur toute leur longueur, à 0,45-0,50 m du mur. Il a livré trois tessons de céramique vernissée qui suggèrent une datation récente.
- 66 Du côté est, la mosaïque venait buter contre le parement de la courtine, dont une assise (hauteur : 12 cm) était encore visible au-dessus du sol de la pièce. La maçonnerie du rempart était conservée sur une hauteur de 0,50 m au-dessus du sol antique (la fondation n'a pas pu être observée). Sa largeur apparente est de 0,70 m, à laquelle il faut ajouter l'épaisseur du mur de clôture qui la surmonte (0,50 m). La hauteur des assises mesurée dans le blocage est comprise entre 10 et 13,5 cm. Les moellons du parement ont une largeur moyenne de 22 cm (valeur comprise entre 16 et 29 cm, mesurée sur 12 exemplaires). On a mis en évidence à cet endroit une tranchée (fosse 3, couche 2) qui semble correspondre à des travaux de récupération des matériaux ou d'arasement du mur avant la construction de la clôture moderne.
- 67 Le dégagement de l'ensemble du pavement a permis d'établir l'antériorité du mur d'enceinte : la bordure de tesselles blanches s'interrompait en effet de manière franche et régulière au contact du mur (**fig. 42**). Tout laisse à penser que la maison à laquelle appartenait cette mosaïque s'était appuyée contre le mur de la ville. Notons qu'aucune trace d'enduit n'a été relevée sur le parement, mais que des fragments ont été recueillis dans le comblement des creusements postérieurs.

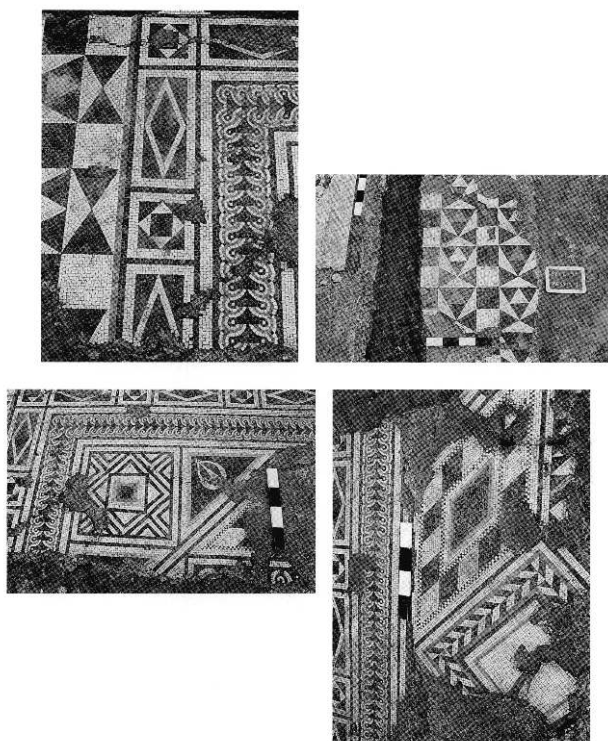
42-Jardin Messie : vue générale du pavement prise du nord



En cours de restauration à Vienne
Musée SPTC

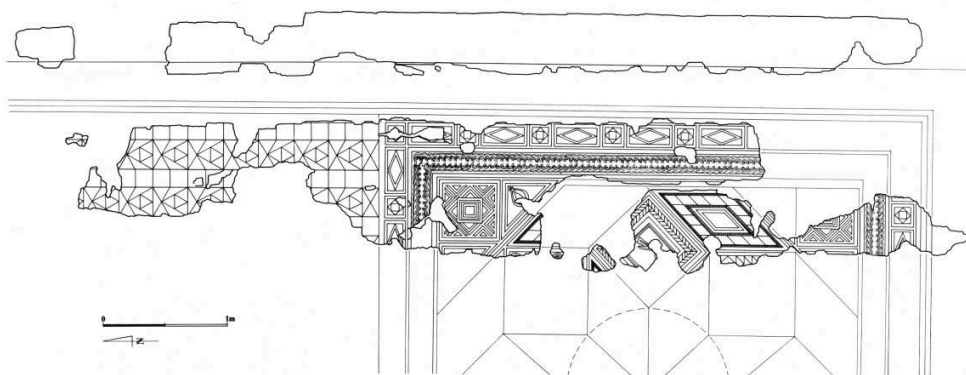
- 68 Le fragment dégagé forme un quadrilatère de 7,50 m de long et 1,750 m de large environ, le long côté étant parallèle au rempart. Elle présente de nombreuses lacunes, notamment sur la bordure, à l'emplacement de la fosse 4 (fig. 42 à 46). Quatre couleurs ont été utilisées : le blanc (calcaire clair), le noir (calcaire sombre), le jaune et le rouge (céramique). Les tesselles cubiques de 5 mm de côté et de 7-8 mm de haut sont peu espacées et disposées avec régularité. Un enduit de chaux de 1,2 cm d'épaisseur surmonte un béton de tuileau de 15 cm d'épaisseur installé sur un radier de blocs de quartzite de 13 cm.

43 à 46 – Détails du pavement



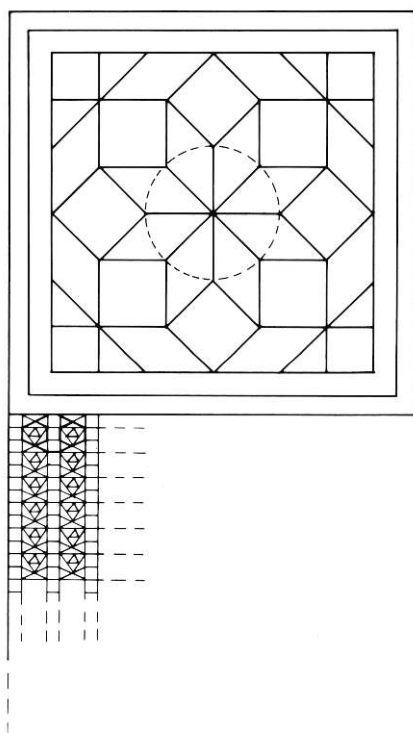
- 69 La description et les commentaires qui suivent sont dus à Monsieur H. Lavagne, auteur du recueil des mosaïques du Tricastin (1979), qui nous a très aimablement fait part de ses observations sur cette nouvelle découverte⁹¹.
- 70 La mosaïque est composée de deux tapis réunis par une lisière rouge (deux rangs) et délimités du côté du mur d'enceinte par une bordure.
- 71 **Bordure** : bande blanche (40 cm environ), bande noire (environ 10 cm minimum) interrompue par la tranchée postérieure, puis, semble-t-il, bande blanche, à nouveau, conservée sur deux rangs en bordure du champ géométrique. Au sud, le tapis est limité par une bordure composée de deux bandes blanches encadrant une bande noire, toutes de 5 rangs, puis d'un champ noir dont on ne connaît qu'un fragment de 30 cm de large.
- 72 **Premier tapis** : tapis à trame de polygones réguliers sécants et adjacents déterminant des carrés, des hexagones réguliers et des hexagones oblongs, eux-mêmes chargés d'un carré, flanqué de deux triangles noirs (**fig. 47**). Il s'agit d'une variante du motif n° 172 d du répertoire des motifs géométriques de la mosaïque romaine (Balmelle 1985, p. 264). Mais ici le schéma est compliqué par la présence, dans les hexagones réguliers, d'un triangle isocèle inscrit, lui-même frappé par un petit triangle, en alternance rouge et blanc. Cette disposition du triangle isocèle se retrouve sur un tapis d'Ouzouër-sur-Trézée (Balmelle 1985, n° 204 e, p. 321 ; Darmon 1977, Pl. LXIX, n° 467). Dans cet exemple cependant, il n'est pas fait usage du rouge et le motif n'est utilisé qu'en simple remplissage et non pour tout le tapis.

47- Schéma des tapis



- 73 Le traitement du décor est original, et, selon H. Lavagne, unique dans la mosaïque romaine. Il existe un exemple assez proche, mais plus simple et d'une technique plus grossière, dans la Maison de la Gorgone à Ostie (Becatti 1961, n° 42 et pl. LXXII). Le motif est utilisé dans ce cas comme une sorte de rallonge. Les hexagones ne contiennent pas de triangles isocèles comme sur l'exemplaire de Saint-Paul. E. Becatti date ce pavement de la fin du IIIe ou du début du IVe s.. Selon H. Lavagne, cette datation ne peut convenir pour notre tapis dont la technique très soignée et l'habileté du schéma de composition paraît beaucoup mieux s'accorder avec le Ier siècle après J.-C.
- 74 **Second tapis** : il s'agit d'une composition centrée sur une étoile de huit losanges complétée de carrés droits et sur la pointe (**fig. 48**). Seul est conservé le sommet de ce motif, la lacune couvrant plus des trois quarts du tapis. Ainsi distingue-t-on au centre un des grands carrés (sur la pointe), un fragment de la bordure d'une des branches de l'étoile, le départ de deux autres carrés (droits) ; au nord, un carré d'angle avec un triangle adjacent et le début d'un second ; au sud le tiers d'un second carré d'angle et un fragment de bordure d'un triangle. Enfin, il ne subsiste qu'un des deux losanges contigus au carré central. Cette organisation de la trame est extrêmement courante. En revanche, les remplissages des motifs géométriques sont rares, voire uniques pour certains, comme le note H. Lavagne. C'est ainsi qu'il n'a pu identifier, dans l'un des triangles noirs, le motif en forme de gros fruit terminé par une croisette, portant une pyramide blanche à l'intérieur. De même, il ne voit pas à quoi correspond la sorte d'aileron de requin noir qui orne le carré sur la pointe. Il ne peut s'agir, selon lui, d'un dauphin, malgré l'apparente aile, ce motif étant facile à reproduire, surtout pour un mosaïste de cette qualité. Le grand losange, avec sa propre bordure de losanges alternativement blancs et noirs et une lisière en filet en damier noir et blanc, est également unique selon H. Lavagne. Le petit liseré en damier est un signe d'époque ancienne, tout comme les chevrons alternativement blancs et noirs de la bordure du grand carré sur la pointe : ceux-ci apparaissent sur une mosaïque d'Orange (Lavagne 1979, n° 45) datée de 50 ap. J.-C. et sur un pavement de la Maison du Satyre au Clos de la Lombarde à Narbonne (Sabrié 1987, p. 23, n° 5) datée de 30 ap. J.-C. environ.

48- Reconstitution



- 75 Le champ est limité sur les trois côtés conservés (à l'est, au nord et au sud) par une double bordure. La première est composée d'un guillochis blanc et rouge à « âme noire ». Selon H. Lavagne, ce dessin raffiné et complexe, difficile à exécuter, est assez rare en mosaïque, sauf à époque haute. On en connaît quelques exemples à Pompéi. Il est peu fréquent en Provence et même en Gaule, surtout lorsque le motif possède aussi la couleur rouge qui vient en quelque sorte « surligner » le contour du motif. La seconde bordure est composée de rectangles avec losanges inscrits et de carrés avec trois carrés emboîtés inversés. Elle est fréquente notamment à Pompéi et en Italie du Nord (à Aquilée, par exemple).
- 76 On note le très grand soin apporté à la pose des cubes, très serrés, très rectilignes dans leurs alignements, avec le souci le plus souvent de faire une ligne double de cubes dans le même ton à l'intérieur du motif pour en souligner les contours géométriques.
- 77 H. Lavagne rapproche le style de ce pavement de celui de la grande mosaïque d'Orange (Lavagne 1979, n° 58), datée de la première moitié du Ier s. Le tapis d'Orange témoigne de moins d'invention dans les remplissages, mais on y retrouve le même usage discret d'une polychromie limitée au rouge et au jaune qui viennent enrichir le noir et le blanc. Cette palette limitée est rare et ce sont les deux seuls exemples connus en Narbonnaise.
- 78 L'ensemble des caractères stylistiques (la qualité de la composition, la sobriété des remplissages) conduit H. Lavagne à proposer une datation haute, qui ne peut guère être postérieure au milieu du Ier s. ap. J-C.

Le sondage 3

- 79 Ce sondage (**fig. 49**) a révélé la présence d'une canalisation maçonnée de direction nord-sud desservant un bassin en mortier de tuileau très endommagé par un

creusement postérieur ; ce dernier est comblé par une couche riche en ossements de faune, fragments de céramique et matériaux de démolition : enduit peint monochrome rouge ; tesselles noires plus épaisses et plus irrégulières que celles de la mosaïque du sondage 2 (8-12 mm de côté ; 20-24 mm de haut) ; fragments de *tegulae*.

Mobilier associé à la couche de démolition : 2 fr. de céramique vernissée moderne ou contemporaine ; 4 fr. de sigillée du sud de la Gaule dont 1 de type Drag. 33 et 1 fr. de fond d'assiette estampillée (*Billicatus*) ; 1 fr. de céramique à parois fines à pâte calcaire ; 1 fr. de cruche à col strié en céramique commune claire.

49- Jardin Messie : le sondage n°3



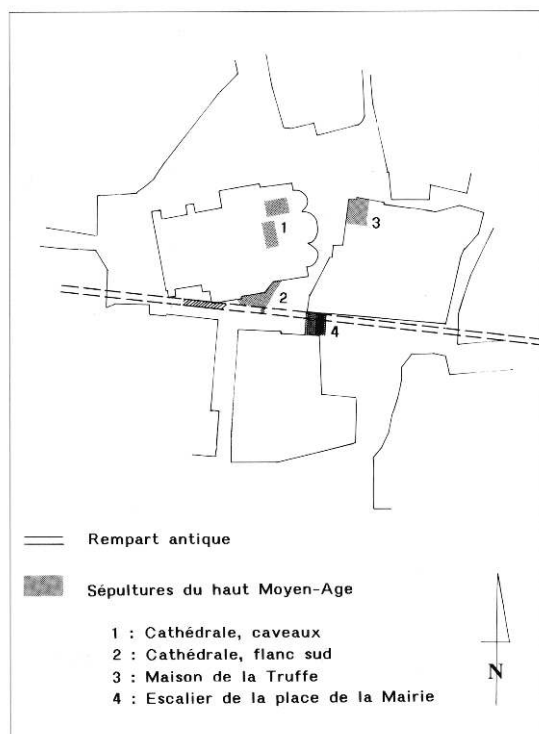
- 80 Cette opération a donc permis de mettre au jour un nouveau segment de courtine de 12 m de long situé à seulement 20 m au nord du mur encore en élévation dans le stade municipal. Contrairement à celui-ci, le tronçon découvert dans le Jardin Messié a été arasé au niveau du sol actuel et repris par un mur moderne. Sa largeur minimum peut être estimée à 1,20 m environ.
- 81 D'autre part, la fouille a permis de mettre en évidence l'existence, dans ce secteur, d'une phase d'occupation antérieure à la construction de l'enceinte. Cette phase est datée par le mobilier de l'époque augustéenne et pourrait être contemporaine de celle qui a été observée sur le site de l'Esplan. La surface des sondages profonds étant très réduite, il n'a pas été possible de caractériser la nature de cette occupation à laquelle ne peut être attribué aucun mur. Le matériel associé à cet horizon, et celui trouvé dans la tranchée de fondation du rempart, fournissent de nouveaux indices qui suggèrent de dater ce monument de la période augustéenne. Les couches postérieures au rempart n'ont livré aucun indice chronologique significatif, à l'exception toutefois d'une mosaïque établie contre la courtine que H. Lavagne propose de dater au plus tard du milieu du Ier s. ap. J.-C. Cette mosaïque, le mur 22, du sondage 1 et les installations hydrauliques du sondage 3 pourraient appartenir à la même maison.

- 82 La découverte de ce pavement, d'une qualité remarquable, s'ajoute à toutes celles qui ont été faites dans ce secteur, entre la colline du château et la route départementale n° 59, où ont été trouvées la presque totalité des mosaïques romaines de Saint-Paul (gisements n° 17, 28 à 35 de la carte archéologique : voir ci-dessous). Il semble que l'on soit en présence d'un quartier de riches demeures, peut-être situées à proximité du cœur monumental de la ville comme le suggèrent les trouvailles du quartier Saint-Jean (**fig. 25, gisements n° 19, 20**).
- 83 L'orientation des structures mises au jour (environ NG - 96°-0 pour la mosaïque et 98°-0 pour le mur trouvé en limite du sondage 1) est divergente par rapport à celle de la courtine (NG - 10°-0) et au cadastre B d'Orange.
- 84 **V. Bel, T. Odiot**

Le site de la cathédrale

- 85 Les travaux d'assainissement de la chapelle méridionale de la cathédrale effectués par la Conservation Régionale des Monuments Historiques durant les mois de mai et juin 1991 ont provoqué une fouille de sauvetage⁹². A cette occasion a été étudié un segment supplémentaire de l'enceinte antique de la capitale tricastine (**fig. 25, n° 9**).
- 86 Cette partie septentrionale restait méconnue, comparativement aux autres limites de la ville. Cette section traverse en effet une partie du chef-lieu où s'est maintenue l'agglomération médiévale et moderne. D'où une série de reformulations cadastrales ayant engendré une nette déconnexion entre le tracé de l'enceinte antique et les délimitations parcellaires actuelles.
- 87 Cette section du rempart avait été identifiée sur cette même place lors de travaux de pose d'un réseau électrique (**fig. 50, n° 2**). Ces observations réalisées par T. Odiot en 1988 avaient révélé l'arase d'un mur présentant les mêmes caractéristiques que d'autres parties de l'enceinte (mortier, technique de blocage, module des moellons et largeur). L'exiguïté de la section observée (largeur de la tranchée : 0,80 m) n'avait permis de déterminer qu'une orientation approximative du rempart (dans l'alignement de la façade de la mairie), mais attestait déjà son existence à cet endroit.

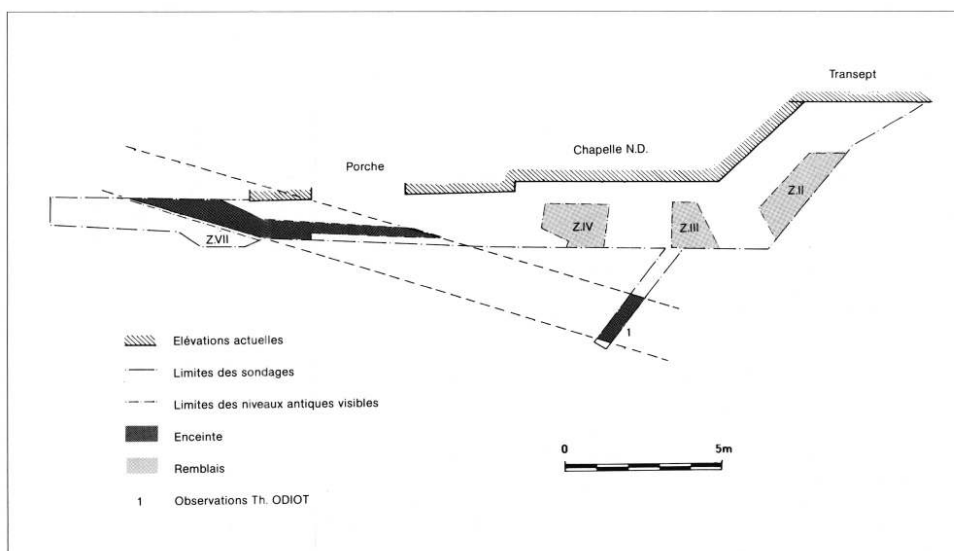
50- Plan du secteur de la cathédrale : localisation des sondages et du rempart gallo-romain



Conditions d'observation

- 88 Le mur d'enceinte a pu être observé sur une longueur de 9 m, en avant du portail méridional de la cathédrale. Cependant, la qualité des informations recueillies était décevante car :
- la tranchée dessine une oblique très prononcée par rapport au rempart, d'où l'importance apparente de la longueur connue ; en fait, seulement 4,20 m du parement méridional (intérieur) ont été étudiés ;
 - le mur a été évidé en son centre pour former le canal d'une évacuation d'eau moderne (**fig. 51**) ; ainsi, le blocage et le parement nord (visible seulement sur une soixantaine de centimètres de long) n'ont pu être étudiés qu'au fond de cet étroit et profond chenal ;
 - ce mur est très arasé : il ne subsiste au mieux (c'est-à-dire sur le parement intérieur) que deux assises d'élévation ;
 - enfin, la seule stratigraphie au contact de ce mur, a été remaniée récemment. En effet, au sud de l'enceinte (zone VII) l'installation de canalisations⁹³ a bouleversé les couches anciennes, visibles seulement dans la coupe orientale de cette zone (**fig. 52**). Aucune datation précise ne peut être tirée de ces observations, mais cette stratigraphie a permis d'observer le mode de fondation de ce mur.

51- Sondage au sud de la cathédrale



Le segment de courtine découvert au sud de la cathédrale (Z : VII)

Mode de construction

89 Cette maçonnerie, en moyen appareil de pierre du Midi, liée par un mortier jaune paille de bonne cohésion, se distingue par la régularité de ses assises, d'une hauteur constante de 0,13 m. Cette construction est conservée sur 1,80 m de haut. et montre successivement :

- une fondation en tranchée étroite qui recoupe le sable grossier de l'horizon B du paléosol contemporain sur une hauteur de 76 cm ; un blocage en constitue la base, son parement est

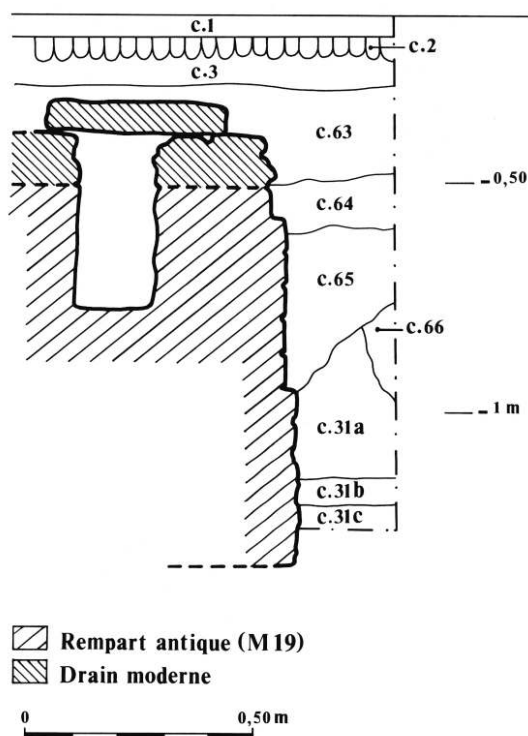
ensuite noyé dans le mortier, excepté les deux assises supérieures qui présentent une hauteur de 13 cm ;

- une fondation en tranchée large attestée par la fosse comblée par la c. 65 recoupant le sédiment c. 31 a sur une hauteur de 76 cm elle aussi ; cette partie est construite trois centimètres en retrait de la précédente ; à sa base se trouve une assise de réglage composée d'éclats de pierre du Midi, afin de rattraper partiellement la pente naturelle⁹⁴ ; cette partie est composée de 5 assises ;
 - une élévation qui n'est conservée que sur deux assises de 13 cm de haut, construites 5 cm en retrait de la partie précédente.
- 90 La largeur de l'élévation, de 1,60 m, a été estimée d'après l'espacement entre le prolongement du parement sud et l'aplomb du parement septentrional⁹⁵.

Le contexte du rempart

- 91 Aucune couche contemporaine de cette construction n'a pu être fouillée à son contact direct. Notons cependant la présence de remblais anthropiques *extra muros* dans les emplacements laissés vierges par les constructions postérieures (fig. 52). Ils contiennent un matériel céramique peu abondant associant des productions locales ainsi que des importations italiques datables du début du 1er s. av. J.-C. Ce niveau de remblais compose le premier niveau d'occupation humaine sur l'ensemble de la fouille menée au sud de la cathédrale, mais est absent des coupes présentées par les caveaux modernes à l'intérieur même de cet édifice⁹⁶.

52 - Sondage au sud de la cathédrale : coupe stratigraphique contre le rempart



- 92 Ce sauvetage permet d'appréhender pour la première fois l'abandon de cette ligne de fortifications. Ce fait est d'autant plus important que l'existence ou non de l'enceinte

durant le premier Moyen Âge est cruciale pour l'étude de la topographie urbaine et religieuse de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

- 93 La localisation en deux endroits différents de témoins de cette enceinte permet d'en proposer un alignement plus exact. Le rempart adopte localement l'orientation très proche des 5° N.N.-E.⁹⁷ du réseau B d'Orange qui structure le terroir tricastin et se situe quelques mètres seulement du tracé restitué d'un *decumanus* de cette centuriation.
- 94 Il est envisageable de développer des recherches sur les quelques limites parcellaires d'une orientation voisine et situées à proximité de l'axe actuellement retenu. Ces vérifications, si elles s'avèrent exactes, pourront non seulement attester l'existence du rempart à cet endroit⁹⁸, mais aussi en restituer plus précisément encore le tracé.
- 95 Les investigations archéologiques réalisées au sud de la cathédrale ont donc permis l'identification et la localisation du seul segment connu de la partie septentrionale du rempart antique de Saint-Paul-Trois-Châteaux.
- 96 Si elles n'apportent pas de précisions sur sa datation, ces fouilles renseignent quant au mode de construction et à la morphologie de ses parties basses. De plus, elles permettent d'accroître la connaissance de la topographie antique de la ville et ses répercussions sur la topographie religieuse du Haut Moyen Age, tout en approchant l'époque de sa disparition du paysage urbain.
- 97 **F. Vaireaux**

Les premières traces d'urbanisme romain

- 98 Grâce à ces trois fouilles, l'existence du rempart et d'une phase d'urbanisme antérieur à celui-ci a été pour la première fois, mise en évidence. Cette phase est matérialisée sur le site de l'Esplan par le mur (n° 25) d'un bâtiment à portique d'au moins 25 m de côté (bâtiment A). Il s'agit dans ce secteur de la première occupation connue si l'on excepte les vestiges du premier âge de Fer. En effet, les couches immédiatement antérieures (couches 6 et 7) constituent un paléosol, très chargé en matières organiques, postérieur à l'abandon de l'habitat protohistorique. Ce sol n'a pas été perturbé jusqu'à la construction du mur 25, soit au plus tôt à la période augustéenne. Ce mur, de direction est-ouest, s'inscrit dans une trame distincte du cadastre B d'Orange (NG-4°-0), qui détermine également les segments sud et sud-est de l'enceinte, et l'axe nord-sud matérialisé par le chemin de Serre-Blanc, comme on le verra plus loin. La découverte d'un tronçon de voie matérialisant le 8° *decumanus* du cadastre B (site du Valladas : Bel 1986) permet de situer son implantation à Saint-Paul aux alentours du changement d'ère. Les éléments de datation recueillis sur le site de l'Esplan ne sont pas assez précis pour qu'on puisse établir une chronologie relative entre les deux trames.
- 99 L'exiguïté de la surface décapée ne permet pas de pousser plus loin l'interprétation des premiers aménagements d'époque romaine dans ce secteur. Toutefois, la forme du dépôt des couches d'occupation au sud du mur stylobate suggèrent la présence à cet endroit, d'une zone de passage (voie, trottoir ?) de direction est-ouest.
- 100 Les observations effectuées sur le site du Jardin Messié confirment et complètent les précédentes. On constate, une fois encore, l'existence d'un paléosol antérieur aux premières traces de l'occupation romaine. On note qu'il est moins chargé en matières organiques. Cette différence s'explique par l'absence dans ce contexte de résurgences proches et par les capacités de drainage de la roche mère. Au contraire, sur le site de

L'Esplan, les analyses palynologiques laissent entrevoir un milieu local naturellement humide que l'intervention humaine a contribué à assécher (voir P. Brenac dans ce même volume). Le paléosol du site du Jardin Messié est recouvert par un apport progressif de sables et argiles éocènes colluvionnés, provenant de la colline de Sainte-Juste. La présence de mobilier céramique atteste une fréquentation de ce secteur au plus tard à l'époque augustéenne. Cette couche de sable est à mettre en relation avec une phase d'érosion et d'accumulation de matériaux pouvant correspondre au déboisement des pentes de Sainte-Juste et à l'exploitation de cette partie du terroir. On a donc ici la trace d'une phase intermédiaire entre les niveaux de paléosols et la première occupation du secteur. Celle-ci est matérialisée, dans les coupes du sondage 1, par une simple fosse au remplissage charbonneux et par une couche d'occupation augustéennes.

L'enceinte et son évolution

La date de construction

- 101 La première phase d'urbanisation est scellée, sur les sites de l'Esplan et du Jardin Messié, par les niveaux de construction du rempart. Le mur stylobate n° 25 de l'Esplan, ainsi que l'axe de circulation qui lui est parallèle ont été détruits par la construction du rempart qui a entraîné une modification de l'urbanisme du quartier.
- 102 Le matériel archéologique ne permet pas de situer avec précision la phase de construction de ce monument. Elle ne peut être toutefois postérieure au milieu du Ier ap J.-C. — date de l'installation du remblai 4 — voire aux années 30-50 — époque à laquelle il faut, semble-t-il, faire remonter la réalisation de la mosaïque du Jardin Messié. Elle n'est pas non plus antérieure à l'époque augustéenne en raison de la datation du mur 25 de l'Esplan et des premiers niveaux d'occupation du Jardin Messié (couche 2, 17 et comblement de la fosse 37 du sondage 1). Surtout, le mobilier trouvé dans la tranchée de fondation du rempart (couches 20 et 21 du sondage 1) constitue un lot homogène — certes peu important — attribuable à l'époque augustéenne.
- 103 Un argument de chronologie relative est donné par le tracé même du rempart qui s'inscrit globalement dans le cadre de la centurie DD IX CK V. On sait par ailleurs que, dès la fin du premier siècle avant ou le début du premier siècle ap. J.-C., le tracé du VIII^e *decumanus* (situé à 600 m au sud du bâtiment A) est matérialisé par une voie d'accès importante, si l'on en juge par sa largeur et par la présence d'une nécropole à partir des années 15/20 après J.-C. L'aménagement d'un axe aussi excentré ne se justifie, à notre avis, que dans l'hypothèse de la préexistence du rempart ou d'une planification prévoyant sa construction.
- 104 Il nous semble donc qu'il faille placer la construction de l'enceinte plutôt vers le haut de la fourchette, soit au début du Ier s. ap. J.-C.

Le mode de construction

- 105 Les données recueillies sur ces trois sites sont venues préciser et compléter les observations sur les segments encore en élévation. Le rempart est caractérisé par l'utilisation constante (excepté pour les reprises) de moellons en pierre du Midi maçonnés d'un mortier de chaux jaune paille. Les dimensions des moellons sont assez

régulières (entre 10 et 16 cm de hauteur). Le segment conservé à l'ouest du stade présente des lits d'attente horizontaux espacés de 60 cm. La base de la construction n'a pu être observée que sur les sites de l'Esplan et de la cathédrale. La solution adoptée est la même dans les deux cas : fondation construite en fosse étroite, puis en tranchée large. Le mur de la cathédrale est plus profondément fondé et sans doute aussi plus large que celui de l'Esplan (respectivement 1,52 m et 0,78 m de hauteur en fondation et 1,60 m et plus de 1,24 m de largeur en élévation). A ces quelques variantes près, peut-être déterminées par les contraintes topographiques, les divers vestiges de l'enceinte présentent une grande homogénéité. Toutefois, sur le site de l'Esplan, un premier mur (0) est prolongé à l'ouest par un mur postérieur (57), différent du précédent par le liant utilisé et le mode de fondation (en fosse étroite sans parement) : reconstruction postérieure ou simple étape de construction ? Il est impossible de trancher faute de données stratigraphiques et chronologiques suffisantes.

L'habitat contre l'enceinte

- 106 La présence d'une mosaïque contre le rempart (Jardin Messié) témoigne de l'utilisation de cet édifice public pour y appuyer une *domus* privée. Ceci n'est pas sans rappeler l'exemple d'Orange, où, peu de temps après l'édification de l'enceinte, au tout début du Ier s. ap. J.-C., des murs de refend d'une habitation ont été installés contre la courtine, englobant totalement une des tours (Magdinier 1987). Les auteurs de la fouille soulignent à juste titre que l'installation de maisons privées le long de l'enceinte constituait une occupation illégale de terres publiques. C'était, semble-t-il, un phénomène assez fréquent qu'évoquent explicitement les documents du *Tabularium* d'Orange (Piganiol 1962). Ceux-ci révèlent que Vespasien tenta de remédier à ces abus en instituant le paiement d'un loyer proportionnel à la surface occupée (Magdinier 1987, p. 94).

Le devenir de l'enceinte

- 107 Les terriers médiévaux et les cadastres modernes en témoignent, l'enceinte, que nous proposons de dater de l'époque augustéenne, est demeurée visible très longtemps dans le paysage, particulièrement dans les quartiers ruraux où ses vestiges ont pu servir de limites parcellaires. Certains segments, intégrés aux murailles médiévales puis modernes ont été restaurés (le mur 56 de l'Esplan correspond probablement à l'une de ces réfections). Mais la fouille de la cathédrale montre que, dans ce secteur du moins, dès la fin de l'Antiquité (entre le IVe et le VIe s.) le mur était en partie détruit.
- 108 **V. Bel, T. Odier**

NOTES

- 87.** Intervention réalisée par V. Bel, M. Bois et Th. Odier. La fouille du secteur ouest (niveaux protohistoriques) a été effectuée sous la direction de E. Thevenin avec l'aide de P. Réthoré et P. Sarasin.
- 88.** Nous tenons à remercier Maître Messié pour sa collaboration et l'intérêt qu'il porte à nos recherches.
- 89.** Sondages menés sous la direction de Th. Odier, avec l'aide de M. et Mme Andrieu, V. Bel, N. Chandru, M. J. Messié, Ph. Thirion, F. Vaireaux.
- 90.** Fouille de H. Tricon, avec la collaboration de N. Sapet et J.-C. Mege.
- 91.** Nous tenons à remercier Monsieur H. Lavagne de nous avoir autorisé à faire ici mention de ses remarques.
- 92.** Je tiens à remercier ici T. Odier et J. Tardieu du Service Régional de l'Archéologie ainsi que Y. Dutour, B. Guillaume, A. Guillot et I. Rémy pour leur participation aux recherches de terrain, ainsi que la municipalité de Saint-Paul-Trois-Châteaux, notamment N. Chandru et G. Galliano, pour leur soutien.
- 93.** Auxquelles se raccorde le drain réalisé par les Monuments Historiques.
- 94.** Les assises supérieures du rempart présentent une pente de 1 % vers le nord-ouest alors que l'assise de réglage rattrape déjà un pendage de 7 %. La déclivité naturelle antique formait donc un angle d'environ 8 % avec l'horizontale.
- 95.** C'est-à-dire au fond du drain moderne, soit, selon l'altimétrie, dans la fondation en tranchée large, saillante de 5 cm par rapport à l'élévation selon les observations faites sur le parement interne.
- 96.** Fouilles réalisées en 1990 sous la responsabilité de J.-F. Reynaud.
- 97.** Lecture faite à la boussole placée sur l'alignement du parement sud du mur. Cet écart d'orientation peut provenir d'une adaptation à la topographie locale (flanc septentrional de la colline de Saint-Paul).
- 98.** C'est le problème de la fermeture du rempart dans l'angle nord-est de la ville, problème que pose le décrochement vers l'est observé à l'Esplan.

Chapitre 4. Éléments de topographie urbaine

Gérard Chouquer, Valérie Bel, Pascale Violet, Laure Vincent, Michèle Bois et Thierry Odier

- 1 Si les limites de la ville sont aujourd'hui, on l'a vu, assez bien établies, on ne dispose que d'informations parcellaires concernant l'urbanisme (évolution, trame urbaine, densité de l'habitat, parure monumentale, approvisionnement en eau, etc.).
- 2 Ces informations ont déjà été publiées en partie par Cl. Boisse dans son ouvrage sur le Tricastin (1968). Vérifiées, complétées avec l'aide de N. Chandru et de M. Bois, et enrichies par la publication des mosaïques par H. Lavagne (1979) et par les fouilles récentes, elles font ici pour la première fois l'objet d'une cartographie réalisée sur fond cadastral au 1/2 000e (**fig. 25**). Ce plan est accompagné de notices descriptives et de documents figurés complémentaires. Il ne concerne que les découvertes antiques *intra muros* et les gisements situés à proximité immédiate de la ville. Les sites ruraux ou péri-urbains plus éloignés seront décrits dans les chapitres suivants. Une autre carte, consacrée aux sites de la période médiévale sera présentée dans la deuxième partie de l'ouvrage.
- 3 Chaque notice comporte la localisation du gisement, la date et la circonstance de la découverte, une description et une datation des structures, avec renvois bibliographiques et commentaires éventuels sur leur interprétation. Les dix premiers numéros correspondent aux tronçons du rempart conservés en élévation décrits dans le chapitre 2 auquel nous renvoyons.
- 4 Cet inventaire archéologique est suivi d'une synthèse provisoire sur la topographie urbaine d'Augusta *Tricastinorum*.

La carte archéologique de la ville antique

- **Gisement n° 1** : Place de l'Esplan.

Tronçon de la courtine orientale du rempart gallo-romain conservé en élévation sur 1,60 m de hauteur, retrouvé lors d'une fouille de sauvetage urgent en 1988.

Antérieur au milieu du Ier s. ap. J.-C. et probablement du début du Ier s. ap. J.-C. Cf. *supra* : chap.3.

- **Gisement n° 2** : Place de la Tour Neuve.

Tronçon du rempart conservé en élévation visible jusqu'en 1988 sur 7,75 m de long, aujourd'hui dissimulé derrière un enduit. Cf. *supra* : chap. 2.

- **Gisement n° 3** : Le Courreau.

Courtine du rempart gallo-romain apparaissant en coupe, noyé dans le parement du rempart moderne. Observation de Ph. Thirion, 1991.

- **Gisement n° 4** : Le Jardin Messié.

Tronçon de courtine du rempart mis au jour dans des sondages, sous le mur de clôture actuel, en 1991. Cf. *supra* : chap. 3.

- **Gisement n° 5** : Stade municipal.

Tronçon de courtine du rempart conservé en élévation sur 42 m de long et 2,80 m de haut. Cf. *supra* : chap. 2.

- **Gisement n° 6** : Les Lavandes.

Tronçon de courtine du rempart conservé en élévation sur 70 m environ de long et 1,20 m de haut. Cf. *supra* : chap. 2.

- **Gisement n° 7** : Chemin du Docteur Jean Pradelle.

Tronçon du rempart gallo-romain repéré dans une tranchée en 1986. Cf. *supra* : chap. 2.

- **Gisement n° 8** : Carrefour de l'avenue du Général de Gaulle et de la départementale n° 59.

Tronçon du rempart gallo-romain aperçu dans une tranchée en 1991. Cf. *supra* : chap. 2.

- **Gisement n° 9** : La cathédrale.

Tronçon de courtine mis au jour lors d'une fouille de sauvetage au sud de la cathédrale en 1991. Cf. *supra* : chap. 3

- **Gisement n° 10** : Hôpital.

Chapiteau en pierre du Midi, actuellement conservée dans une collection particulière à Saint-Paul (fig. 53). Il proviendrait de l'hôpital, situé à l'extérieur de la ville antique, mais les conditions et le lieu exact de sa découverte ne sont pas connus.

53- Chapiteau provenant de l'ancien hôpital



Musée SPTC

- **Gisement n° 11** : Rue de la Pousterle, à la porte Fanjoux.

Fragments de mosaïque visibles en 1835, aujourd'hui perdus. Lavagne 1979, p. 93, n° 99.

- **Gisement n° 12** : Passage Saint-Estève.

Fragments de mosaïque (musée Calvet, Avignon), mur en petit appareil et bloc architectural (base ?) en pierre du Midi (fig. 54).

Selon H. Lavagne cette mosaïque peut être assimilée au *pavimentum* dont parle Columelle, pavement utilisé dans les bassins de décantation des huileries.

Le mur en petit appareil régulier (hauteur des assises : 9-10 cm) est conservé dans la partie basse de la façade nord d'une maison, à environ 1,65 m en contrebas du sol actuel de la rue Saint-Estève. Il apparaît en deux points distants de 3 m ce qui permet de restituer un segment d'environ 5 m de long. L'un des tronçons est conservé sur 1,20 m de haut. Il englobe un bloc quadrangulaire mouluré (largeur 1,30 m, hauteur 45 cm, épaisseur minimum 30 cm) disposé horizontalement entre deux assises, apparemment en remploi. Deux autres blocs quadrangulaires en pierre du Midi, sans moulures apparentes, sont placés sur l'assise supérieure du mur.

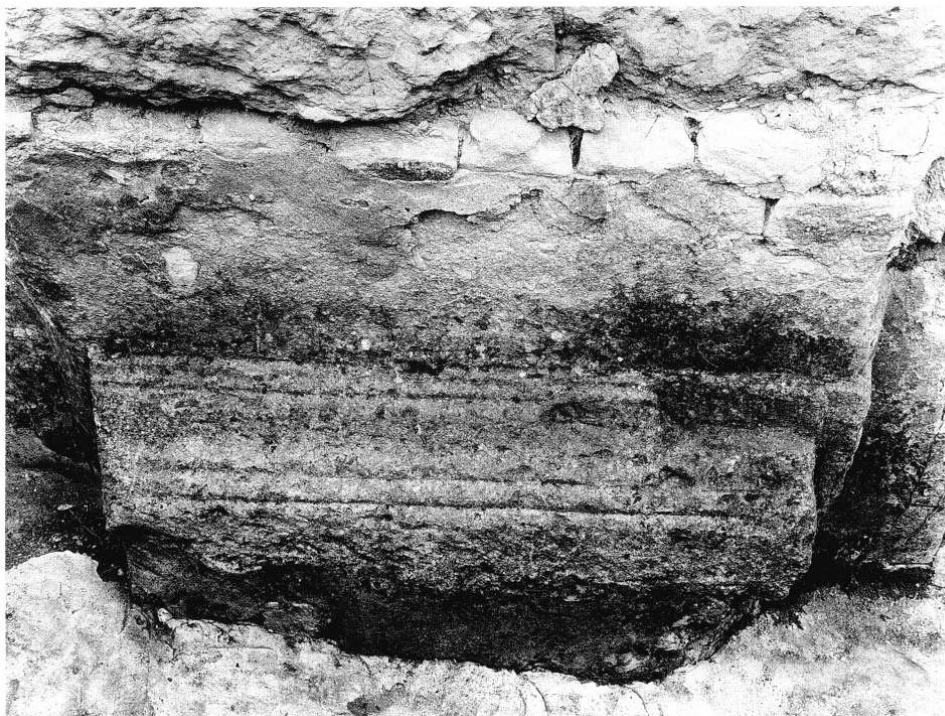
Epoque gallo-romaine.

Selon Boyer de Sainte-Marthe qui écrit au début du XVIIIe s., « ... on voyait il n'y a pas si longtemps (...) quelque vieux reste d'un amphithéâtre assez proche du Palais Episcopal... ».

Cette tradition a été reprise par Cl. Boisse qui restitue un théâtre à cet emplacement.

Boyer de Sainte-Marthe 1710, p. 3 ; Boisse 1968, p. 129-131 et dépliant ; 1974, p. 24 ; Lavagne 1979, p. 91-92, n° 100.

54- Mur en petit appareil et bloc mouluré en remploi, passage Saint-Estève



- Gisement n° 13 : Rue Montant-au-Château.

Fouille de la Société d'Archéologie, 1974.

Fragment de pavement de *terrazzo-signinum* (3,40 m x 1,10 m) conservé dans une cave. Il est bordé à l'est par un mur orienté nord-sud. La mosaïque a été détruite au nord par l'installation d'un sarcophage monolithe avec alvéole céphalique et au sud par la fondation d'un second mur.

Mobilier recueilli : sigillée du sud de la Gaule, sigillée paléochrétienne, agrafe de linceul (associée au squelette), céramique commune grise.

H. Lavagne date la mosaïque du Ier ou du IIe s. après J.-C. Le mobilier céramique résiduel témoigne d'une occupation à partir du Haut Empire et d'une utilisation funéraire au Moyen Âge.

Boisse 1974, p. 24-29 (avec plan et coupe schématiques) ; Lavagne 1979, p. 95-96, n° 101.

- Gisement n° 14 : Rue d'Aigubelle.

Pierre de pressoir, conservée en remploi dans un mur de clôture (**fig. 55**).

Forum (emplacement où s'encastrent les jumelles) d'un pressoir pouvant être du type décrit par Caton. Calcaire dur.

Epoque gallo-romaine.

55 – Pierre de pressoir, rue d'Aiguebelle



Propriété – Messié – André

- **Gisement n° 15** : Rue Montant-au-Château.

Deux bas-reliefs trouvés au XIXe s. dans le jardin de l'ancien hôtel d'Audiffret. Ces bas-reliefs sont actuellement conservés dans le mur de clôture méridional de cette propriété (**fig. 56**) :

- bas-relief n° 1 : Amour sur un char conduit par deux lions ;
- bas-relief n° 2 : Jupiter, Ino et Bacchus ou Léda et le cygne.

Epoque gallo-romaine. Interprétés par Cl. Boisse comme les métopes de l'arc de triomphe du quartier Saint-Jean (voir gisement n° 19).

Chaper 1878, p. 252-254 ; Boisse 1974, p. 32-33. ; Espérandieu 1899

56 – Bas-reliefs, hotel d'Audiffret

- **Gisement n° 16** : Place de l'Esplan.

Fouille de sauvetage, 1988.

Grand mur stylobate augustéen antérieur au rempart, remblais du milieu du Ier s. ap. J.-C. et mur postérieur à ces remblais peut-être également d'époque gallo-romaine. L'occupation romaine recouvre des niveaux protohistoriques (fonds de cabanes du VIe s. av. J.-C.). Le site conserve également les traces de constructions médiévales. Cf. *supra* : chap. 3 et *infra* : chap. 9

- **Gisement n° 17** : Rue Bonne.

Mosaïque conservée en place dans une cave, à environ 1,50 m de profondeur sous le sol actuel de la rue. Elle a été dégagée en 1976 par H. Lavagne sur une superficie d'environ 19 m². Elle s'étendrait dans les caves de deux maisons voisines. En outre, des fragments de mosaïque (Lavagne 1979, n° 104), aujourd'hui perdus, ont été récupérés dans une tranchée creusée au lendemain de la dernière guerre à quelques mètres à l'ouest de la cave.

Ier s. ap. J.-C.

Cf. : Lavagne 1979, p. 96 à 98, n° 103 et 104.

- **Gisement n° 18** : Rue des Ecoles.

Fouille de sauvetage programmé, 1986.

Deux tronçons de murs gallo-romains très arasés, et un troisième aperçu dans la coupe d'une tranchée. L'emplacement de la fouille correspond à la mosaïque n° 105 de l'ouvrage de H. Lavagne (1979, p. 94). Cette localisation a été confirmée lors de la fouille par Cl. Boisse, informateur de H. Lavagne. Aucune mosaïque — s'il y en a jamais eu — n'a été retrouvée à cet endroit.

Les murs ne sont pas datés, mais la céramique recueillie dans les remblais qui les scellent témoigne d'une occupation à partir du début du Ier s. ap. J.-C. jusqu'au IIIe s. Le site est à nouveau occupé au Moyen Âge. Cf. *infra* : chap.9.

- **Gisement n° 19** : Quartier Saint-Jean.

Mur en grand appareil à joints vifs en pierre du Midi, de direction est-ouest. Il est visible sur une longueur totale de 5 m environ, dans une impasse du quartier Saint-Jean (fig. 57-58), et de part et d'autre de cette impasse, dans les parcelles attenantes à l'ouest : il est visible dans la cour de la parcelle 96 dont il constitue la limite nord et dans une pièce de la parcelle 271, partiellement recouvert par les

enduits modernes (fig. 59).

Dans l'impasse, il est conservé sur une hauteur de 6,43 m (dont 0,60 m sous le sol actuel). Son épaisseur (soit celle des blocs) est de 0,55 m environ. La partie située dans la ruelle est percée d'une porte à arc en plein cintre de 3,31 m de haut (de l'arête au seuil antique observé sur 0,50 m de large, dans le fond d'une tranchée, à l'occasion de travaux récents) et de 1,60 m de large. Seul le piédroit méridional est entièrement visible, l'autre étant inclus dans les murs des maisons mitoyennes. Du côté nord, l'arcade doublée d'une archivolte moulurée (large de 0,30 m), repose sur deux impostes en légère saillie de 0,13 m de haut, situées à 2,40 m du seuil antique. Le relief est peu marqué et l'ensemble est en mauvais état de conservation. Cette paroi du mur, qui pourrait correspondre à la façade de l'édifice originel, a été entaillée postérieurement pour aménager deux niches quadrangulaires. De part et d'autre de ces niches, à la base de la deuxième assise à partir de l'extrados, on distingue une arête horizontale moulurée qui paraît être d'origine. Cette paroi du mur est également percée en plusieurs endroits de petits trous carrés qui ont été interprétés par A. Sagnier (1889, p. 264) comme des trous de scellement d'une inscription.

Selon ce même auteur (p. 265), « au pied droit occidental de ce portique est adhérent un pilastre cannelé d'une largeur de 0,40 m et d'une hauteur actuelle de 2,50 m ». « J'ai constaté — ajoute-t-il — dans l'écurie de la même maison un second pilastre et un troisième dans l'épaisseur du mur de la maison suivante. Ces trois pilastres entièrement pareils m'ont paru privés de leurs chapiteaux (...) Dans la cave se trouvent d'énormes quartiers de pierre qui paraissent avoir servi de fondation ». L'un de ces pilastres est encore visible dans la maison attenante à l'impasse et ses dimensions correspondent à celles données par A. Sagnier (fig. 57).

Sur la face méridionale du mur (fig. 58), tous les blocs présentent des traces d'un piquetage régulier. On distingue nettement 5 assises de blocs au-dessus de l'extrados de l'arcade et 4 assises pour les pieds-droits. L'arceau lui-même est composé de 7 claveaux. Les hauteurs des assises sont les suivantes : 0,52 m, 0,53 m, 0,59 m, 0,60 m, 0,63 m et 0,64 m.

D'après Cl. Boisse, il pourrait s'agir des restes d'un arc de triomphe à trois portes, situé à proximité du forum de la ville qu'il situe à l'emplacement de l'ancien couvent des Frères Maristes (voir gisement n° 29). A. Sagnier fait le lien entre ce mur et la découverte de fragments de frises dans une cave du même quartier (voir gisement n° 19). L'étude architecturale de ce mur reste à faire : elle devra confirmer ou non son attribution à l'époque gallo-romaine. Notons que le Cartulaire de Richerenche (1136) mentionne l'existence d'un « palais » attenant à l'église Saint-Jean dont les vestiges subsistent encore à proximité.

Par ailleurs, l'actuelle porte Notre-Dame, proche du quartier Saint-Jean était appelée, selon L. A. Boyer de Sainte-Marthe (1710, p. 3), porte « de la colonne », érigée selon la tradition en « l'honneur d'Auguste ». N. Delacroix (1817, p. 309) décrivant le mur du quartier Saint-Jean précise : « Contre cette muraille, on a bâti des maisons dans les caves desquelles on découvre des mosaïques, des sculptures. On en a retiré deux bas-reliefs ».

Cf. : Boisse 1974, p. 32-33 ; Sagnier 1889, p. 263-276 ; et infra : chap. 9.

57 – Mur en grand appareil, quartier Saint-Jean : porte, face nord



58 – Mur en grand appareil, quartier Saint-Jean : porte, face sud



59- Mur en grand appareil, quartier Saint-Jean : un des pilastres de la face nord



- Gisement n° 20 : Quartier Saint-Jean.

Dans une cave, en 1885, découverte d'une mosaïque d'environ 30 m² (Sagnier 1889, p. 263). Les fragments conservés, proviennent, selon H. Lavagne (1979, p. 102), de trois tapis d'un même ensemble qu'il date du début du Ve s. ap. J.-C. (Lavagne 1979, p. 99, n° 107).

D'après un témoin de la découverte, « une partie des mosaïques rappelait les fondements du sanctuaire d'une église » (Sagnier 1889, p. 276). En outre, l'emplacement de sa découverte est située dans l'emprise de l'église Saint-Jean, telle que M. Bois propose de la restituer (cf. *infra*). Selon H. Lavagne, les arguments stylistiques et archéologiques sont insuffisants pour déterminer s'il s'agit de pavements d'un lieu de culte ou d'une riche demeure privée (Lavagne 1979, p. 104).

Au-dessous de cette mosaïque ont également été mis au jour de nombreux fragments d'une frise aujourd'hui perdue, mais dont on possède une description par un témoin de la découverte, A. Sagnier (1889, p. 264) :

« Cette frise, dont la longueur paraît avoir été considérable, à en juger par les parties que j'ai vues, et par le nombre plus grand encore des fragments restés dans le sol ou déjà exhumés des maisons voisines, consiste en grands rinceaux de feuilles d'acanthé de haut style corinthien ou composite. Au-dessous de ces feuilles d'acanthé se déroulent deux longs filets ou chapelets d'oves, de grandes perles et autres objets, et l'intervalle des deux filets est occupé par une large bande de lignes géométriques entrecroisées. Le tout se termine en haut et en bas par des moulures plates. J'ai vu aussi des feuilles d'acanthé détachées qui paraissent avoir servi de modillons ou d'antéfixes. Cette riche décoration architecturale dont les débris avaient été enfouis à l'état de remblais au moment de la construction de la mosaïque, avait appartenu évidemment à quelque édifice somptueux des beaux temps de l'art romain. Pour mémoire, je dois ajouter que le propriétaire a trouvé dans les décombres une monnaie du haut empire, trop fruste malheureusement pour désigner à quel règne elle appartenait. »

A. Sagnier attribue cette frise à la décoration du monument dont un mur est encore conservé dans les maisons voisines (voir gisement n° 18).

- **Gisement n° 21** : Place de la Libération.

Lors de travaux de voirie, découverte de céramique d'époque romaine (commune grise kaolinitique, sigillée sud gauloise et sigillée claire B) et médiévale (musée de Saint-Paul-Trois-Châteaux). Pas de structures relevées.

Haut Empire.

- **Gisement n° 22** : Ecole Notre-Dame.

Fragment de corniche en pierre du Midi (37 cm de haut, 30 cm de large à la base et 47 cm au sommet, 53 cm de profondeur actuelle au sommet, 33 cm à la base). Conservé dans une collection particulière à Saint-Paul, il provient de l'Ecole Notre-Dame où il était entreposé. Le lieu exact et les conditions de sa découverte nous sont cependant inconnus (**fig. 60**).

60- Fragment de corniche provenant de l'école Notre-Dame



Musée SPTC

- **Gisement n° 23** : Le Pialon.

Selon des témoignages oraux, des gradins, interprétés alors comme les vestiges d'un amphithéâtre (?), auraient été aperçus lors de la construction des immeubles du Pialon dans les années soixante.

-**Gisement n° 24** : Hôtel de Provence.

Sondage (2 m x 2 m) de Cl. Boisse et de la Société d'Archéologie, à l'occasion de l'installation d'une cuve, en 1974. Sous une épaisseur de 0,60 m à 0,70 m de terre végétale, couches de remblais contenant des vestiges antiques (briques, *tegulae*, mobilier céramique...) surmontant un sol d'*opus signinum* situé à 1,65 m de profondeur.

Conservé au musée de Saint-Paul-Trois-Châteaux : une monnaie de Domitien, une de Marc-Aurèle ; clous, céramique commune, sigillée arétine, sigillée de la Gaule du Sud (Drag. 37), sigillée claire B, marbre, amphore, os, tuile, tesselles de mosaïque, perles en verre, épingles en os et en bronze.

Les céramiques et les monnaies permettent de proposer une durée de vie du site

allant de la période augustéenne à la fin du I^e s. Notons que le sol naturel n'a pas été atteint.

Boisse 1974, p. 15-18 (avec plan de situation et coupe schématique).

- **Gisement n° 25** : Groupe scolaire, rue de Serre-Blanc.

Fragment de mosaïque (3,70 m x 3,40 m) trouvée lors de la construction du groupe scolaire. La plus grande partie perdue ; un fragment conservé au musée de Saint-Paul. Période sévérienne.

Lavagne 1979, n° 110, p. 104-105.

- **Gisement n° 26** : Route départementale n° 59 (ancien chemin de Sourne).

Dans une tranchée établie en 1985 le long de la route départementale, au sud du groupe scolaire, tronçon de mur de 30 m de longueur minimum.

- **Gisement n° 27** : Route départementale n° 59.

Dans la même tranchée, en 1985, le long de l'ancien couvent des Maristes, tronçon de mur de 15 m de long et mobilier céramique : sigillée claire B, sigillée de la Gaule du Sud, amphore gauloise, amphore italique, grise kaolinitique, céramique non tournée (mobilier conservé au musée de Saint-Paul).

Haut Empire.

-**Gisement n° 28** : Ancienne voie de chemin de fer de Pierrelatte à Nyons.

Série de découvertes fortuites lors de la construction du chemin de fer en 1885, le long de l'actuelle départementale n° 59. Ils sont mentionnés sur un plan, daté du 30 avril 1885, exécuté par le chef de travaux de la ligne de chemin de fer et conservé aux Archives des Monuments Historiques (n° 187).

-**n° 28 a** :

Deux pavements contigus (Lavagne 1979, n° 111 et 112) dont l'un mesurait 9 m x 3 m lors de sa découverte (conservés en petits morceaux au musée de Clermont-Ferrand). Le n° 111 est daté par H. Lavagne des années 130-150 ap. J.-C. Ils ont été trouvés à 1,50 m de profondeur.

Lavagne 1979, p. 105-108 ; Plan des Archives des Monuments Historiques, n° 11 et 12.

-**n° 28 b** :

« *Petit objet en bronze, deux pierres meulières constituant une meule à moudre le grain.* » trouvés à environ 60 m à l'est des pavements précédemment cités (n° 10 sur le plan des Archives des Monuments Historiques). Perdus.

-**n° 28 c** :

« *Carrelage en marbre* » trouvé à 90 m environ à l'est du gisement 28a et à 2,80 m de profondeur (n° 9 sur le plan des Archives des Monuments Historiques). Perdu.

Lavagne 1979, p. 108, n° 113.

-**n° 28 d** :

« *Fragment de corniche en marbre, ordre dorique* » « trouvé à 108 m environ à l'est du gisement 28a, à 3 m de profondeur (n° 8 sur le plan des Archives des Monuments Historiques). Perdu.

-**n° 28 e** :

« *Lampadaire en bronze* » trouvé à 138 m environ à l'est du gisement 28a, à 3 m de profondeur (n° 7 sur le plan des Archives des Monuments Historiques) et conservé au musée des Antiquités Nationales de Saint-Germain-en-Laye (**fig.61**).

61 – Lampadaire en Bronze



Musée de Saint-Germain-en-Laye

-n° 28 f :

«Traces d'une construction de 46 m de long sur 11, 50 m de large» trouvées à 146 m environ à l'est du gisement 28a (n° 3 sur le plan des Archives des Monuments Historiques). D'après le relevé, le bâtiment était divisé, dans le sens de la longueur, en 7 pièces alignées est-ouest. L'une de ces pièces était ornée d'une mosaïque aujourd'hui perdue, située à 3 m de profondeur (n° 4 sur le plan des Archives ; Lavagne 1979, n° 114). De ce même bâtiment proviennent encore «...*(des) fragments de corniche en marbre (ordre toscan)... (et un) tuyau en plomb...*» (respectivement n° 6 et 5 sur le plan de 1895).

-n° 28 g :

«Une pierre tumulaire» trouvée à environ 230 m à l'est du gisement n° 28 a. Perdue.

- **Gisement n° 29 :** Bâtiments de la Congrégation des Frères Maristes.

Pièce ornée d'une mosaïque de 6, 55 m x 3, 35 m, à côté d'une seconde pièce au sol d'*opus signinum* (détruit), trouvées à 1,50 m de profondeur, en creusant une cave en 1884. Un tuyau en plomb courait sous la mosaïque et se dirigeait vers un bassin «situé à 15 m en avant et à droite». Au même endroit fut trouvé une inscription funéraire (CIL XII, 5856) et, à proximité, une seconde mosaïque (perdue).

Le *pseudo emblema* de la mosaïque représentant Hercule délivrant Hésione est conservé au musée Calvet à Avignon. Une patte de scellement en plomb et des fragments de sigillée du sud de la Gaule conservés au musée de Saint-Paul-Trois-Châteaux proviendraient de ce même endroit.

Mosaïque du milieu du IIIe s., *opus signinum* du Ie s. ap. J.-C.

Lavagne 1979.n° 118 et 119, p. 111-112.

-**Gisement n° 30 a :** Piscine municipale.

Pavement de mosaïque détruit lors du creusement de la piscine en 1964. Quelques fragments conservés au musée de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Lavagne 1979, n° 121.

- **Gisement n° 30 b :** Piscine municipale.

Pavement de mosaïque découvert en creusant les fondations d'une maison au nord

de la piscine en 1964. Fragments conservés au musée de Saint-Paul-Trois- Châteaux. Le motif conservé se retrouve sur le pavement du gisement n° 20 (Lavagne 1979, n° 99), daté du Ve s.

Lavagne 1979, n° 122, p. 113.

- **Gisement n° 31** : Le Courreau, jardin Paut.

Pavement découvert fortuitement dans un jardin. Réenfouï.

Boisse 1979, p. 3.

- **Gisement n° 32** : Rue de la piscine, jardin Barras.

Trois sondages (2 m², 4 m² et 5 m²) effectués par la Société d'Archéologie en 1977, dans un jardin au sud du précédent.

Sous 0,60 m à 0,90 m de terre végétale, vestiges antiques : *tegulae*, *imbrices*, fragments d'enduits peints (rouges, verts, noirs, bleus, blancs); tronçon de canalisation de direction sud-est/nord-ouest, établi à 1,90 m de profondeur sur un lit de sable de 0,10 m d'épaisseur, au-dessus d'une couche de mortier de 20 cm d'épaisseur reposant sur le terrain naturel; cette canalisation était recouverte par une couche argileuse de 0.40 m d'épaisseur. Réenfouïs.

Mobilier conservé au musée de Saint-Paul-Trois- Châteaux : céramique non tournée, céramique commune grise kaolinitique, céramique commune claire, amphore gauloise, sigillée de la Gaule du Sud, fragments d'objet en fer dont une boucle de ceinture.

Haut Empire.

Boisse 1979, p. 2-17 (avec plans et coupe schématiques).

- **Gisement n° 33** : Jardin Messié.

Trois sondages réalisés en 1991 dans un jardin situé à l'est des gisements n° 33 à 35, contre le rempart, *intra muros*. Fragment d'une mosaïque installée contre le mur d'enceinte; mur postérieur et perpendiculaire au rempart; fosse d'époque augustéenne antérieure à la construction de l'enceinte; tronçon de canalisation de direction nord-sud et restes d'un bassin en mortier de tuileau.

Cf. *supra* : chap. 3.

- **Gisement n° 34** : Rue de la piscine, jardin Badéa.

Mosaïque découverte fortuitement en 1964-1965 dans un jardin, au sud du précédent. Réenfouïe.

Boisse 1979, p. 3; Lavagne 1979, p. 114, n° 123.

- **Gisement n° 35** : Quartier de la piscine, jardin Chenevier.

Découverte fortuite lors de la construction d'une maison au sud-est de la piscine en 1979. Cl. Boisse signale la présence à 3 m sous le sol actuel de 5 tronçons de mur »de différents aspects, dénotant au-moins 3 époques différentes« dont : un mur en *opus caementicium* (longueur visible : 8 m; largeur : 1,20 m), à parements en appareil soigné, d'orientation nord-sud avec un retour perpendiculaire vers l'est (longueur 2,30 m; largeur : 0,80 m); un deuxième mur identique d'orientation nord-sud aperçu dans une coupe; deux murs parallèles comportant »deux chaînages de briques«, de direction nord-sud (largeur : 0,90 et 0,70 m) distants de 1,40 m et visibles sur 4,35 m de long environ, recoupés »proprement« au sud par un grand mur est-ouest suivi sur 15 m de long (largeur : 0,50 m). Ce dernier est postérieur au second mur en *opus caementicium* qu'il a sectionné. Un niveau de sol a semble-t-il été observé à 3 m de profondeur contre ce mur. Sous ce sol, Cl. Boisse mentionne encore la découverte d'une fosse (2 m x 3 m) contenant des résidus charbonneux, des ossements calcinés et de la céramique gallo-romaine, ainsi qu'une base de 56 cm de côté et 21 cm de haut (**fig. 62**) et un tronçon de fût de colonne (43 cm de diamètre et 50 cm de long), avec trou de scellement carré, en pierre du Midi.

Mobilier conservé au musée de Saint-Paul : tesselles de mosaïque, fer, céramique commune, amphore, mortier de type italique, meule de basalte, brûle-parfum; amphore italique et Dressel 20, amphore gauloise, verre, sigillée de la Gaule du sud, sigillée claire B et sigillée africaine.

Occupation du début du Ier s. à la fin du IIe s..

Boisse 1983, p. 96-100 (avec coupe et plan schématiques des structures).

62- Fût de colonne provenant du quartier de la piscine



Musée SPTC

- **Gisement n° 36** : Place de la Tour Neuve.

Fragments de mosaïque découverts en 1946 (musée de Saint-Paul-Trois-Châteaux).

Lavagne 1979, p. 96, n° 102.

- **Gisement n° 37** : Stade municipal.

Tesselles découvertes lors de travaux d'agrandissement du stade, près du mur d'enceinte, en 1960.

Boisse 1979, p. 3.

- **Gisement n° 38** : Les Lavandes.

Ramassages de surface. Pas de structures signalées lors de la construction du lotissement en 1980 malgré une surveillance de la Société d'Archéologie.

Enduit peint rouge, jaune, blanc, bleu, vert, noir. Tesselles de mosaïques (dont : Lavagne 1979, n° 125). Céramique grise kaolinitique, céramique commune claire, céramique non tournée, lampes à huile, amphores, mortiers. Verre, brûle-parfum, os, outil en fer. Minerais de fer, scories, fond de creuset en fer. Céramique sigillée : Drag. 35/36, Ritt. 14b, Ritt 8, Drag. 33, Drag. 37, Drag. 18/31, 24/25, 27. Sigillée claire B.

De la première moitié du Ier s. ap. J.-C. à la fin du IIe s.

- **Gisement n° 39** : Enclos des Frères Maristes.

Découvertes fortuites de mosaïques et de tronçons de colonnes en 1832, 1838 et 1884 (à 1,25-1,50 m de profondeur semble-t-il). Perdues. Leur localisation est incertaine, l'enclos des Maristes s'étendant au nord et au sud de l'actuelle route départementale n° 59.

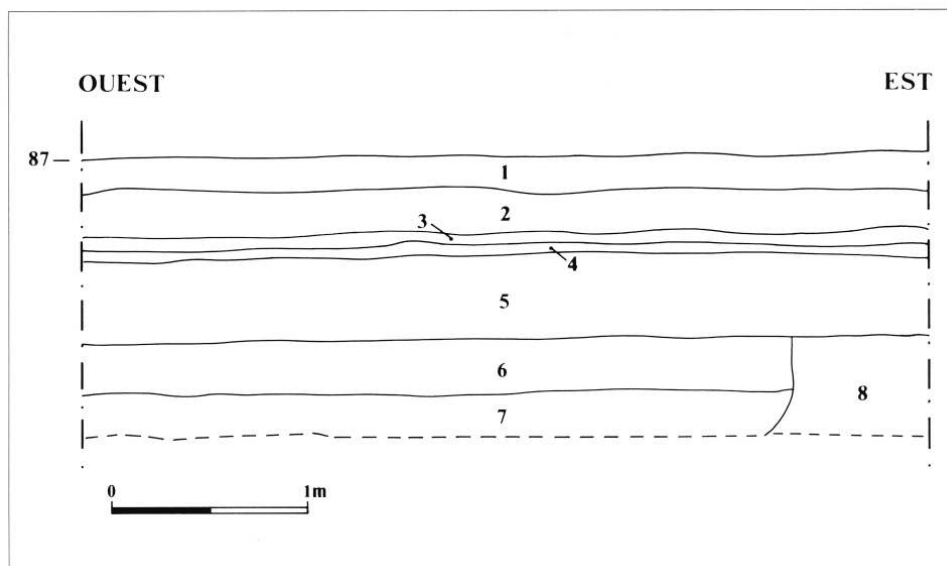
Lavagne 1979, n° 115 à 117.

Epoque gallo-romaine.

- **Gisement n° 40** : Chemin de Serre-Blanc.

Les traces de deux chemins ont été observées lors de travaux de voirie sous l'actuelle route de Serre-Blanc qui semble reprendre un axe ancien (fig. 63). Le chemin le plus ancien (n° 2) mesurait 3,60 m de large.

63- Coupe du chemin de Serre-Blanc



- 1-Asphalte de la route actuelle
- 2-Radier de gravier de la route actuelle
- 3-Terre rouge
- 4-Sable jaune
- 5-Chemin ancien 1 : cailloutis
- 6-Chemin ancien 2 : cailloutis
- 7-Radier du chemin 2 : cailloutis et mortier de chaux
- 8-Sable rouge

- **Gisement n° 41** : Les Sablières.

Un sondage réalisé en 1990, a permis de repérer des niveaux d'occupation datés au plus tôt de la fin du I^{er} s. ap. J.-C. Par ailleurs, une fouille de sauvetage très récente (1992), a révélé la présence, dans ce même secteur, de niveaux d'occupation d'époque augustéenne, d'une *domus* urbaine comportant un pavement mosaïqué, un dépotoir d'amphores et un four. Son étude est en cours.

- **Gisement n° 42** : Les Fougues.

Fragments de céramique et éléments de thermes découverts en prospection de surface.

- **Gisement n° 43** : Le Valladas.

Nécropole occupée aux I^{er} et II^e s. s. ap. J.-C., comportant des sépultures à incinération et à inhumation, deux enclos et un grand mausolée circulaire ; voie large de 6 m, bordée de fossés et d'un mur, implantée à la fin du I^{er} s. av. J.-C. ou au tout début de notre ère sur le 8^e *decumanus* du cadastre B d'Orange.

Cf. infra : chap. 5 et Bel 1986.

- **Gisement n° 44** : Ancienne voie de chemin de fer de Pierrelatte à Nyons.

«*Patère antique, urne funéraire contenant 4 lacrymatoires, petite coupe*», trouvées à 2,50 m de profondeur (n° 1 sur le plan des Archives des Monuments Historiques, n° 187).

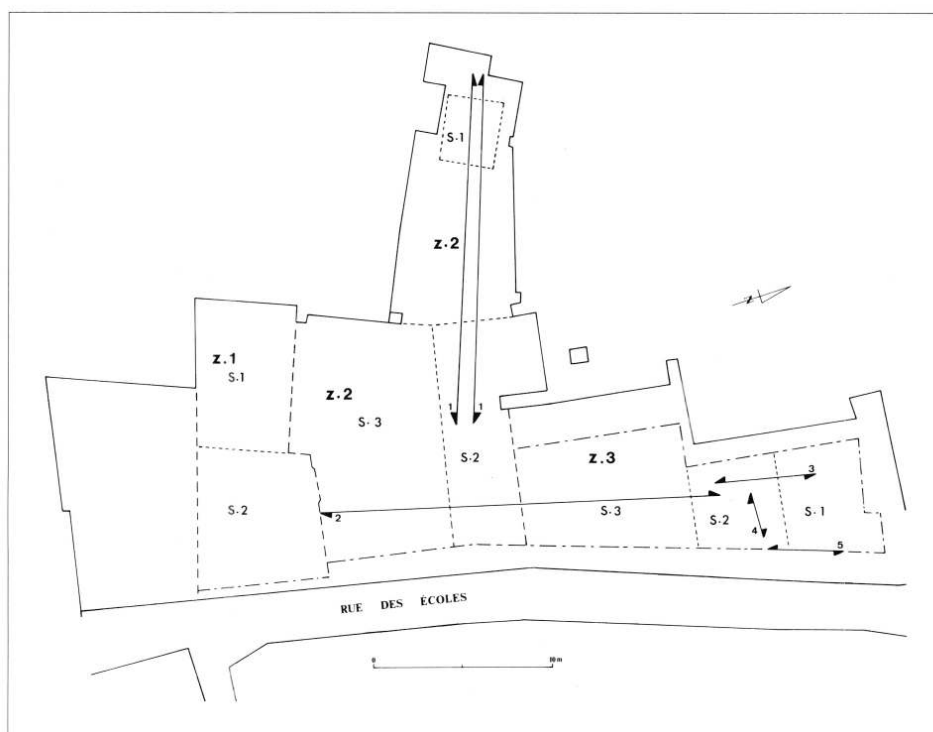
- **Gisement n° 45** : Piéjoux.

Sépulture à incinération de la fin du I^{er} s. ou du début du II^e s. ap. J.-C.

La fouille de la rue des Écoles : les niveaux gallo-romains

- 6 Cette opération a été réalisée dans le cadre d'un programme de rénovation urbaine qui prévoyait la démolition du bâti ancien et la construction de nouveaux logements sur les côtés ouest (parcelles 50 à 53, section AM) et est (parcelle 88, section AN) de la rue des Ecoles, au cœur de la ville actuelle (**fig. 25, n° 18**). Les fouilles se sont déroulées de juin à septembre 1986, en sondages limités implantés au fur et à mesure de l'avancée des démolitions (**fig. 64**)⁹⁹. Au préalable, un relevé architectural du bâti visible avait été réalisé par F. Morin et L. Vincent.
- 7 L'ensemble du terrain a été divisé en trois zones, elles-mêmes subdivisées en secteurs. Seules la zone 1, au sud, et les secteurs 1 et 2 de la zone 3, au nord, ont pu être fouillés de manière exhaustive. Le secteur 2 de la zone 3, au centre, a été dégagé jusqu'au niveau supérieur des silos médiévaux. Les autres secteurs ont seulement été décapés jusqu'au niveau des constructions modernes. Ces sondages partiels ont été complétés par deux tranchées perpendiculaires (sections 1 et 2) implantées dans les zones 2 et 3. Enfin, une autre tranchée, de direction nord-sud, a été réalisée dans la parcelle 88, au sud-est de la fouille.
- 8 Les observations effectuées à l'occasion de ces différents sondages permettent de distinguer huit phases dans l'histoire de l'occupation du site. Les trois premières phases sont attribuées à la période antique, les phases suivantes au Moyen Âge et à l'époque moderne. Ces dernières seront décrites dans la seconde partie de l'ouvrage. L'occupation antique n'est attestée que par quelques lambeaux de constructions incomplètes et très arasées dont la lecture est rendue difficile par l'exiguïté des sondages et la présence de l'habitat postérieur qui rompt la continuité stratigraphique. Ces données fragmentaires ne sont toutefois pas sans intérêt pour la connaissance de la topographie de la cité tricastine.

64- Fouilles de la rue des Ecoles : plan d'implantation des sondages

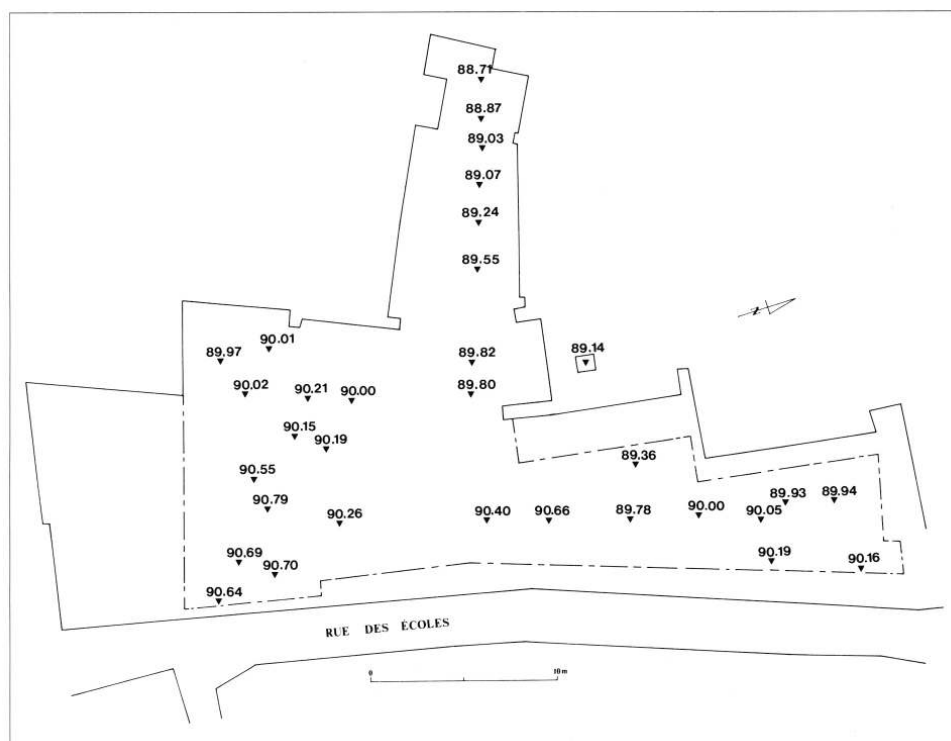


(z = zone, s = secteur)

La topographie initiale

- 9 La surface d'un paléosol a été repérée dans la zone 2, secteur 2, à 90,66 m d'altitude (voir l'étude pédologique en annexe). Il n'était conservé que sur une surface de 1 m² environ, mais la présence, sur tout le site, de l'horizon A (c) permet de restituer la topographie initiale du secteur (**fig. 65**). Celui-ci est dominé par deux pentes : une pente vers l'ouest de 7 %, et une pente vers le nord de 2,6 %. La topographie, par la suite, gardera les principaux traits de sa disposition naturelle, mais sera entièrement anthropique.

65- Topographie initiale du site de la rue des Ecoles



Les chiffres indiquent les altitudes

Phase I : les premiers aménagements

- 10 Le premier apport anthropique est un remblai (2036 = 3084) qui repose directement sur l'horizon A (c) (**fig. 66, sections 1, 2, 3, 5**), il est donc postérieur à l'érosion du paléosol. Fouillé sur une surface réduite (environ 6 m²), il est plus épais dans les parties basses du terrain, et réduit ainsi légèrement le dénivelé initial du site. La nature de ce remblaiement peu stable et irrégulier fait penser à un apport de déblais dans un secteur peu urbanisé de la ville plutôt qu'à une opération de nivellement. À l'exception d'un fragment de céramique médiévale, probablement intrusif, le lot est homogène et contient des éléments caractéristiques du Ier s. ap. J.-C. :

sigillée du sud de la Gaule : 2 fr. de forme Drag. 27, 1 fr. de type Ritt. 14 a et 1 fr. décoré de rinceaux, type Drag. 30 ; 59 fr. de céramique commune engobée ; 1 fr. d'imitation de sigillée proche du type Drag. 33.

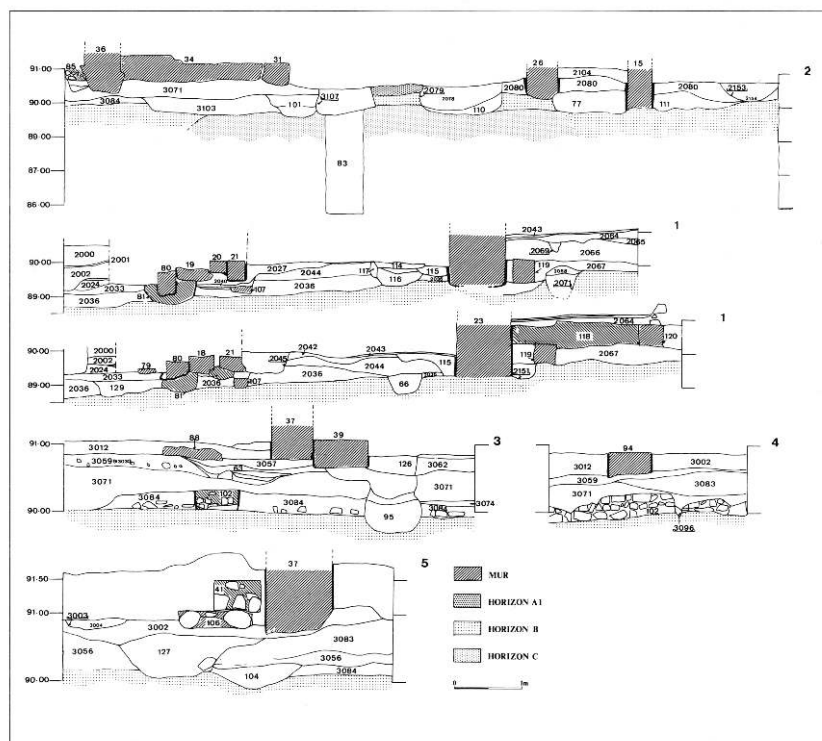
- 11 Le fragment de sigillée de type Ritt. 14 donne un *terminus post quem* de 40 ap. J.-C.

Phase II : l'occupation d'époque romaine

- 12 Sur le remblai initial apparaissent des restes disséminés de constructions, leurs niveaux d'occupation et quelques fosses.
- 13 Certains de ces vestiges, comme le mur 107 repéré dans une tranchée (**fig. 66, section 1**), sont peu significatifs et ne fournissent pas d'indication précise sur l'orientation du bâti. Seule est conservée la semelle de fondation en moellons de calcaire et de grès liés à la terre, sans parement (larg. 62 cm, haut. 30 cm). Un fragment de hérisson (2041),

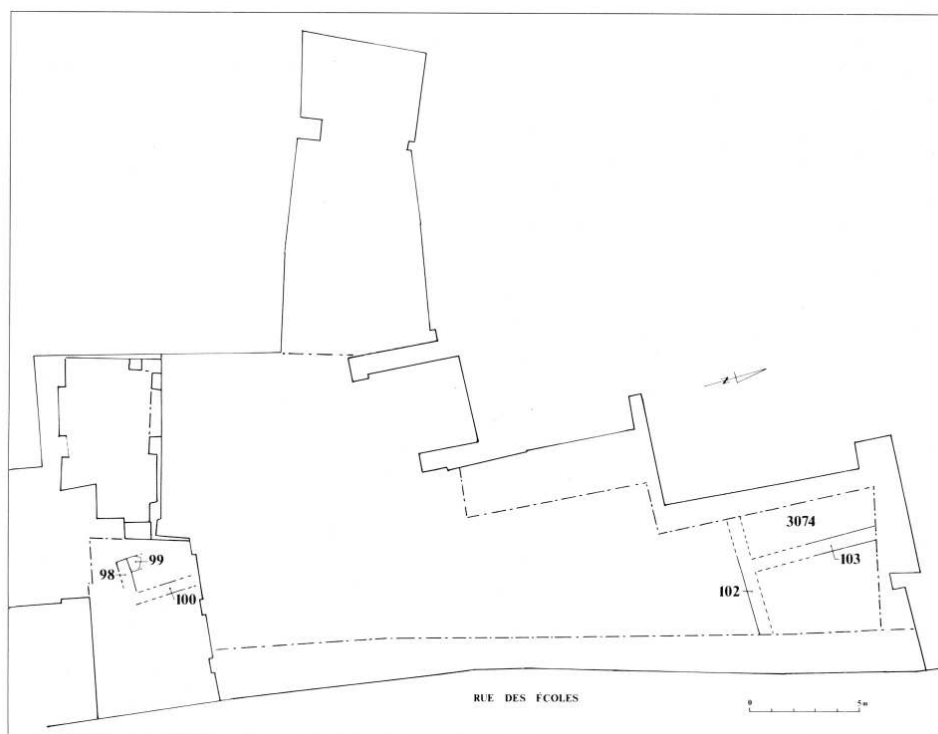
constitué de moellons de grès fichés dans le remblai 2036, semble avoir fonctionné avec ce mur. Il n'a pas livré de mobilier.

66 – Fouilles de la rue des Ecoles : coupes stratigraphiques



- 14 Au nord du site, dans la zone 3, deux murs (102 et 103) attestent la présence d'une structure plus complète (fig. 67). Ces murs ont conservé deux assises en moellons calcaires liés à la terre, aux parements réguliers, sur une semelle de fondation en grès. Le mur 103, installé perpendiculairement contre le mur 102, détermine deux espaces dont seul le plus occidental a pu être fouillé sur une surface de 13 m² : il présentait des traces d'aménagements liés à la préparation d'un sol, sous la forme d'une fine couche (3074) constituée de cailloutis et de limon (fig. 66, section 3). Le sol d'occupation lui-même a disparu lors de l'arasement de cette construction.

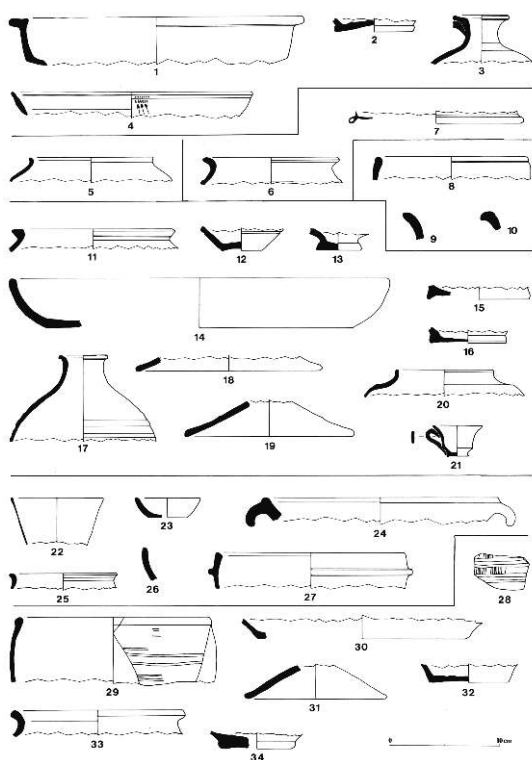
67- Fouilles de la rue des Ecoles : plan des vestiges antiques (phase II)



- 15 Le mobilier associé à la couche 3074 (**fig. 69, n° 35 à 42**) comprend notamment 18 fr. de sigillée du sud de la Gaule (formes Drag. 33, Ritt. 12, Drag. 35/36 décoré, Drag. 24/25, Hermet 19 ou 24 (?), Hermet 9, Drag. 29), 1 fr. de sigillée claire B (assiette de type Desbat 3 ?), un gobelet en céramique à parois fines de type Mayet XLII à décor d'écaillés de pommes de pin ; un fond de cruche (n° 39) et une forme ouverte (n° 42) en commune à pâte calcaire ; un fond (n° 36) et un bord d'urne lissé (n° 37) en commune sombre non tournée ; 43 fr. de commune grise (n° 35, 38 et 40) et 1 fr. de tige cylindrique en os (n° 41).
- 16 Le fragment de sigillée de type Hermet 19 ou 24 donne un *terminus post quem* de 80 ap. J.-C. et la présence d'un fragment de sigillée claire B suggère une datation de la fin du IIe s. ou du début du IIIe s. (?).
- 17 La fosse 104 que scellent les couches recouvrant les murs, pourrait être attribuée à cette phase d'occupation (**fig. 66, section 5**). Elle est de forme sub-circulaire, et mesure environ 1,30 m de profondeur et 0,30 m de diamètre. Elle a livré un mobilier abondant, notamment osseux, qui ne fournit cependant aucune indication sur la nature de son utilisation.
- 18 Mobilier de la fosse 104 (**fig. 69, n° 43 à 46**) : 2 fr. de sigillée italique dont un rebord attribuable au service Ib de Haltern ; 1 fr. de bol de Roanne ; 1 fr. de lampe à bec d'enclume (n° 44) ; 11 fr. de commune grise : n° 43, 45 et 46 (diam. sup. à 60 cm).
- 19 Ce mobilier associé constitue un lot homogène datable du début du Ier s. ap. J.-C. La position stratigraphique de la fosse 104 (postérieure au remblai 3084) oblige toutefois à descendre cette datation, le mobilier pouvant être considéré comme résiduel. Il suggère cependant l'existence d'une occupation du secteur plus ancienne, peut-être détruite lors de l'installation du remblai 3084.

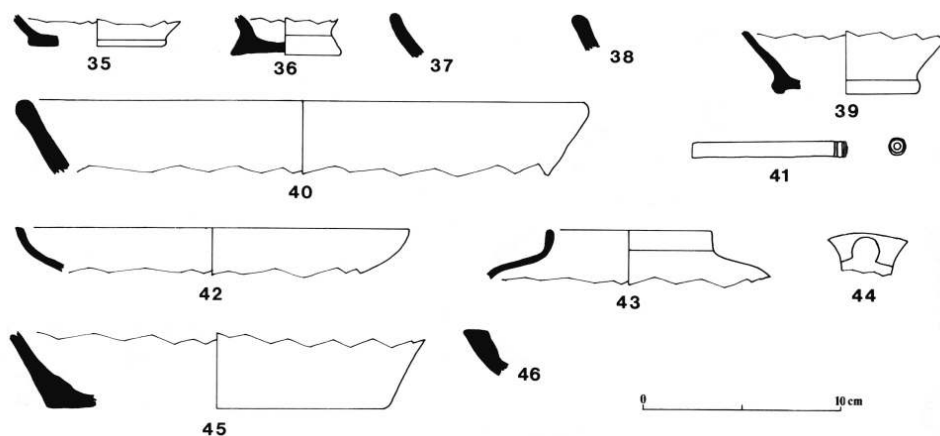
- 20 Un autre ensemble de constructions, très perturbé par les installations postérieures, apparaît dans la zone 1, à l'extrémité sud du site (**fig. 67**). De ce bâti on ne connaît que l'angle sud-est, formé par deux murs perpendiculaires (98 et 100). Le mur 99 pourrait correspondre à un aménagement postérieur : il clot l'espace à l'ouest et ne délimite qu'une petite superficie (5 m²). Le mur 100 (larg. 54 cm, haut. 18 cm) présente une semelle de fondation entièrement en grès aux parements très grossiers. Le mur 98 (larg. 54 cm, haut. 20 cm), également conservé en fondation, comporte deux parements peu soignés en moellons calcaire de module régulier, et un blocage en petits moellons calcaires. Enfin, le mur 99 (larg. 70 cm, haut. 30 cm) est fondé en tranchée étroite avec des parements peu soignés en moellons de grès et de calcaire de module irrégulier. Tous ces murs sont liés à la terre.
- 21 Malgré l'absence de relation stratigraphique, la similitude d'orientation et de mode de construction, de cet ensemble et du bâti nord décrit précédemment, permet de les attribuer à la même phase d'occupation. C'est également à cette phase qu'il faut probablement rattacher deux autres unités stratigraphiques : la couche 2118, remblai sablolimoneux avec un mobilier abondant (ossements, céramiques, 2 fr. d'enduit peint), comblant une petite dépression (**fig. 66, section 1**), et la fosse 101 repérée dans la coupe 2 (**fig. 66**). Cette fosse de forme circulaire a livré un mobilier peu fragmenté constitué en majeure partie de tessons d'amphores et d'ossements de faune.
- 22 Mobilier de la couche 2118 (**fig. 68, n° 11 à 21**) : 8 fr. de sigillée du sud de la Gaule (formes Ritt. 8, Drag. 24/25, 33, 15/17, 27) ; 3 fr. de lampe dont 1 à bec d'enclume et 1 à bec rond ; 4 fr. de céramique à parois fines dont un gobelet sablé d'origine probablement lyonnaise, un bord de type Mayet XXXVII/XXXVIII et 1 fr. à décor guilloché ; 1 fr. de céramique engobée (n° 11) ; 4 fr. de céramique peinte, type bol de Roanne ; 6 fr. de céramique engobée rouge pompéien dont le n° 14 ; un plat en céramique commune à pâte sableuse rouge brique, muni d'un petit pied annulaire (céramique culinaire africaine ?) ; un petit vase (n° 21) en céramique commune calcaire ; 25 fr. de commune grise (n° 12, 13, 15 20) ; 1 fr. de verre de type Isings 51.
- 23 Mobilier de la fosse 101 : 1 fr. de sigillée du sud de la Gaule et 1 fr. de lampe indéterminés.
- 24 Dans l'ensemble, les lots attribués à cette phase d'occupation sont caractérisés par la présence de nombreux tessons résiduels du Ier s. ap. J.-C. (sigillée italique, sigillée du sud de la Gaule, céramique peinte, lampe à bec d'enclume, céramique commune engobée...) aux côtés de productions plus récentes (sigillée claire B, céramique culinaire africaine ?) qui suggèrent une datation de la fin du IIe s.

68- Fouilles de la rue des Ecoles : le mobilier résiduel gallo-romain des contextes médiévaux



Musée SPTC

69- Fouilles de la rue des Ecoles : le mobilier gallo-romain de la phase II



Phase III : destruction du bâti et nivellement

- 25 Des murs de la phase II, il ne subsistait que les fondations (murs 98, 99, 100, 107) ou, au mieux, les deux premières assises de l'élévation (murs 102, 103). Cette destruction n'est visible archéologiquement que pour le mur 107, où elle se traduit par une tranchée de récupération (128 : **fig. 66, coupe 1**). Un remblai (3071 = 3056) a été déposé sur environ la moitié du site, scellant les murs arasés. Ses limites ont été établies au sud, grâce à la tranchée n° 2, et à l'ouest, grâce à un sondage dans une cave (**fig. 64**). Il ne comportait pas de matériau pouvant provenir de la destruction des maçonneries antérieures, ce

qui laisse penser qu'elles ont été partout récupérées. Son dépôt a achevé de niveller le terrain dans le sens sud-nord. S'il a pu, par la suite servir de terre de jardin, aucune reprise de la pédogénèse n'a été observée.

- 26 Mobilier de la couche 3056 (**fig. 68, n° 28 à 31**) : 2 fr. de sigillée du sud de la Gaule de forme Drag. 18 ; 2 fr. de sigillée claire B ; 1 fr. d'imitation précoce ; 2 fr. de lampe à pâte calcaire ; 6 fr. de céramique peinte dont 1 bord de type bol de Roanne (n° 28, 29) ; 1 plat en céramique à vernis rouge pompéien ; 11 fr. de commune grise (n° 30, 31) ; 1 fr. de céramique grise médiévale, probablement intrusif.
- 27 Mobilier de la couche 3071 (**fig. 68, n° 32 à 34**) : 6 fr. de sigillée du sud de la Gaule (formes Drag. 18, 29b, 33, 35/36) ; 1 fond d'assiette en imitation de sigillée précoce ; 2 fr. de lampe ; 11 fr. de commune grise (n° 32 à 34) ; 1 fr. d'amphore de type Dressel 28 ; 15 fr. de céramique grise médiévale (pollution postérieure).
- 28 Bien qu'aucune relation stratigraphique ne permette de l'affirmer, le remblai 2033, visible dans la coupe 2, pourrait avoir été déposé dans cette même phase chronologique comme le suggère sa position dans la séquence et le mobilier qu'il a livré, principalement gallo-romain.
- 29 Mobilier de la couche 2033 : 1 fr. de sigillée du sud de la Gaule de type Ritt. 9 ; 1 fr. de plat en céramique engobée (pâte calcaire claire, engobe noir) et 4 fr. de céramique grise médiévale intrusifs.
- 30 Le mobilier associé à cette phase comporte une forte proportion de tessons résiduels du Ier s. et deux fragments de sigillée claire B de forme indéterminée, seuls indices d'une datation plus récente que suggère par ailleurs la position stratigraphique du remblai 3056 = 3071.
- 31 Les constructions situées dans la zone 1 ont probablement été arasées au cours de cette phase, bien que dans ce cas, aucune couche gallo-romaine n'ait été observée au-dessus des arases de murs. Ceux-ci étaient, en effet, directement recouverts et partiellement détruits par les installations postérieures.

Le mobilier gallo-romain des niveaux médiévaux

- 32 La plupart des couches stratigraphiquement postérieures à la phase III, ont livré de la céramique résiduelle d'époque romaine (**fig. 68, n° 1 à 10 et n° 22 à 27**), en même temps que des tessons de céramique grise médiévale : on note en particulier la présence fréquente de tessons de sigillée du sud de la Gaule (**fig. 68, n° 4**), de sigillée claire B (dont n° 27) ; quelques fragments de sigillée italique, de lampes, de céramique à parois fines sableuses de tradition républicaine, d'imitation de céramique campanienne (n° 26), de céramique engobée (dont le n° 23), de céramique culinaire africaine, de luisante, de commune calcaire (dont les n° 3 et 24) et de commune sableuse grise (n° 2, 5, 6, 10, 25), à pâte rouge micassée (n° 1) ou non tournée (n° 9) ; et des fragments de verre antique (n° 7 et 22). Dans ces couches apparaissent aussi des éléments de décor de murs ou de sol : tesselles de mosaïque (68), marbre (7 fr.), enduit peint (13 fr.).
- 33 Le site de la rue des Ecoles n'a livré aucun vestige en place d'une occupation antérieure à l'opération de remblaiement que l'on situe entre 40 et 80 ap. J.-C. Cette lacune est cependant difficile à interpréter dans la mesure où la céramique de la première moitié du Ier s. (et même de la période augustéenne) est bien représentée dans les niveaux postérieurs, gallo-romains ou médiévaux. Ces niveaux ont en outre fourni des éléments

de décor d'habitat (fragments de marbre, d'enduit peint, tesselles). Deux hypothèses se présentent : soit ce mobilier résiduel provient de déblais apportés d'un autre secteur ; soit les traces éventuelles (qu'on peut supposer légères) d'une occupation antérieure ont disparu en même temps que le paléosol, ce pour une raison inconnue.

34 Quoiqu'il en soit, la fouille témoigne d'une urbanisation relativement tardive et modeste — si l'on en juge par les quelques lambeaux de murs conservés — dans un secteur pourtant assez proche de points de découverte de restes de mosaïques du Ier s. On remarque en outre que ces constructions ont une orientation discordante (environ NG-11°-E) par rapport aux autres structures antiques connues à Saint-Paul (voir G. Chouquer, ci-dessous). La fin de l'utilisation et la destruction de ces bâtiments ne peuvent être fixées avec précision (fin du IIe s. ?). Cette phase est semble-t-il suivie d'une très longue période d'abandon apparent, puisque les couches et les aménagements qui se superposent au remblai 3056/3071, sont associés à de la céramique grise médiévale datée des XIIIe-XIIIe s. (cf. chap. 11). C'est toutefois dans cette très large fourchette chronologique qu'il faut placer la construction, à l'ouest du site (**zone 2, secteur 1 : fig. 66, coupe 2**) d'un large mur isolé de direction nord-sud. Il recoupe en effet le remblai 2033 attribué à la phase III et se trouve recouvert par des niveaux et des murs médiévaux. Le fait qu'il structure très fortement l'habitat médiéval de ce secteur nous a incité à le décrire dans le chapitre consacré aux vestiges médiévaux. Une datation plus haute (du Haut Moyen Âge ?) n'est cependant pas exclue.

35 **P. Violet, L. Vincent**

L'apport des documents fiscaux de l'ancien régime

36 Les cadastres de 1646 et de 1727, les terriers de l'évêque (1507 et 1508) et de l'ordre de Malte (entre 1428 et 1661), qui mentionnent de nombreux toponymes et micro-toponymes, permettent de restituer certains aspects de la topographie urbaine ancienne. En général, les toponymes désignent, à l'origine, les éléments marquants du paysage de façon claire et dans le langage courant. Mais ces dénominations évoluent lorsqu'elles ne sont plus comprises : par exemple, lorsque l'élément désigné par le toponyme a disparu ou lorsque le langage lui-même s'est modifié. Dans certains cas, le toponyme a pu se déplacer ou englober un territoire plus étendu qu'à l'origine. Ainsi le Pialon, désignait, en 1646, un groupe de parcelles sises au sud-ouest de l'actuelle école du Pialon (**fig. 25**). Le quartier entre l'actuelle route de Pierrelatte et la ville était nommé le Palais. Ce dernier toponyme a disparu, tandis que le Pialon désigne désormais tout le secteur sud-ouest de Saint-Paul. Les deux toponymes étaient autrefois bien distincts pour la localisation et pour le sens. En effet, on peut supposer que ces termes pouvaient désigner des monuments et des vestiges marquants dans le paysage. Dans le cas du Pialon (*Pilhonum*, le pilier) il pourrait s'agir d'une tour de l'enceinte antique ou d'un monument funéraire gallo-romain comme celui qui a été découvert dans la nécropole du Valladas (gisement n° 43). Ce terme de Pialon était aussi employé pour désigner le monument marquant l'emplacement légendaire du martyr de Saint-Andéol sur la rive droite du Rhône (commune de Pierrelatte). Le cadastre du XVIIIe s. montre qu'une terre sise dans le quartier du Palais avait pu servir de carrière de pierres, celles-ci provenant probablement de quelques bâtiments en ruine, le sous-sol géologique n'en contenant pas. Lorsque le souvenir des monuments qu'ils désignaient

peut-être s'est estompé, leur consonnance presque semblable les a fait confondre en un seul, celui dont le sens était le moins évident.

- 37 Le nom actuel de la porte nord de la ville médiévale, le portail Fanjoux (**fig. 25, n° 11**), trouve son pendant dans le nom de la colline qui lui fait face, Piedjoux. On a forgé un peu hâtivement, après Boyer de Sainte-Marthe (1710), une étymologie simpliste, Fanjoux venant de *Fanum Jovis*, c'est-à-dire »le temple de Jupiter«, et Piedjoux de *Podium Jovis*, »la colline (le puy) de Jupiter«. En fait, au XIII^e s., le quartier qui se trouve à proximité du portail Fanjoux, c'est-à-dire au nord-est de la ville, se nomme la quarte de *Font Jocor*, que l'on peut traduire par »Fontaine des Jeux« (Cart. Saint-Paul n° 75, 80, 81, 83), et la colline, *Podium Judeorum* c'est-à-dire le »Puy des Juifs« (Cart. Saint-Paul n° 44). Il existe aussi une tour des Juifs, *Turris Judeorum*, qui était peut-être une des tours de l'enceinte médiévale à l'est (Cart. Saint-Paul n° 73). Il convient de signaler aussi une autre graphie de ce toponyme dans une donation aux Templiers de Richerenches : cet acte est passé en 1180 dans la maison du Temple à Saint-Paul et concerne des droits »*in tenementum dels Chalmis, in territorio de Monte Gaudeo*«, que l'on peut traduire »au quartier de Chameau dans le territoire de Piedjoux« (Cart. de Richerenches n° 228). Chameau est une colline située à environ 2 km à Test de Saint-Paul. Cette mention du territoire de Piéjoux pourrait expliquer la phrase obscure de Boyer de Sainte-Marthe, qui situe la carrière de Châtillon sur »*une colline appelée Puijou*« dans l'analyse d'un acte de 1210 (Boyer de Sainte-Marthe 1710, p. 70). De nos jours, Châtillon et Piéjoux sont deux collines distantes d'environ 1 200 mètres. Des traces importantes de l'exploitation des pierres meulières subsistent au sommet de Châtillon (**fig. 119, n° 124**).
- 38 On trouve ensuite des formes diverses : les plus couramment employées dans le terrier de l'évêque, en 1507, sont *Piéjourt* et *Font Jourt*, que Ton a trouvé une seule fois sous la graphie *Fanjos* à la page 345, mais qui est aussi écrit *Fontijorum* en 1661 (Terrier de Malte, 1661, p. I, A.D.D. 40 H 340). La lecture de ces différentes graphies permet d'éliminer l'hypothèse d'un temple de Jupiter sur la colline de Piéjoux.
- 39 **M. Bois**

Éléments de topographie urbaine

- 40 La ville d'*Augusta Tricastinorum* était située dans une enceinte quadrangulaire de 40 ha, beaucoup plus vaste que l'agglomération médiévale. Son tracé n'est pas encore entièrement reconnu : au nord, on ignore si la colline du château, le point le plus haut de l'agglomération, était complètement englobée dans les limites de la ville ; au sud, la restitution proposée, fondée sur le parcellaire ancien, serait à vérifier. Aucune sépulture n'a été mise au jour à l'intérieur de la limite ainsi définie : les tombes des I^{er} et II^e s. que nous connaissons étaient pour la plupart groupées dans la nécropole du Valladas (**fig. 25, gisement n° 43**), au sud-ouest de la ville et à proximité immédiate du rempart ; deux tombes isolées ont été signalées au nord (**fig. 25, n° 45**) et à Test (**fig. 25, n° 44**), le long d'axes probablement d'origine antique. En effet, si Ton possède très peu de témoignages archéologiques sur le détail de l'organisation et de la trame urbaine, les grands axes du réseau viaire apparaissent assez nettement, soit qu'on en ait trouvé quelques vestiges, soit qu'ils aient été conservés dans le parcellaire actuel. Comme Ta montré la fouille du Valladas (n° 43), une voie est-ouest permettait d'accéder à la porte méridionale en venant de la plaine de Pierrelatte (et de la voie d'Agrippa).

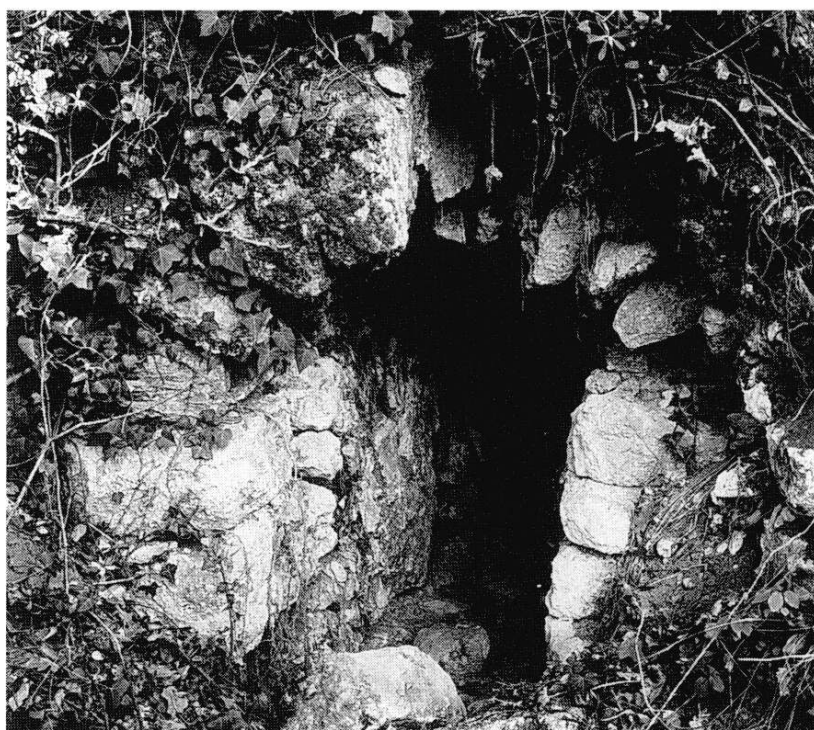
Elle empruntait le tracé du 8e *decumanus* du cadastre B d'Orange et devait rencontrer un autre axe, nord-sud celui-là, provenant de la plaine rhodanienne par Saint-Pierre-de-Senos/Senomagos et dont l'actuel chemin de Serre-Blanc doit reprendre en gros le tracé. L'antiquité de cette voie a été mise en évidence en un point situé *intra muros* (n° 40). On note que l'axe change d'orientation au passage de la courtine telle que nous la restituons. Il adopte ensuite un tracé rectiligne jusqu'à la ville médiévale et moderne qui Ta peut-être oblitéré. Il pourrait s'agir du *cardo maximus* de l'agglomération antique. Le second axe majeur semble bien devoir être situé à l'emplacement de l'ancien chemin de Sourne (actuelle route départementale n° 59), le long duquel ont été repérés une série de bâtiments antiques (n° 26, 27, 28). Il rencontre les courtines est et ouest à l'emplacement probable de portes que Ton restitue d'après le tracé de l'enceinte.

- 41 Compte tenu du caractère très lacunaire de la documentation archéologique disponible, il n'est pas possible de suivre le développement de la ville antique, sinon dans ses très grandes lignes. Il semble que les premiers aménagements doivent être datés de la période augustéenne, et peut-être du début de cette période pour la fosse trouvée dans le Jardin Messié (gisement n° 33). Le mur stylobate du site de l'Esplan (gisement n° 16) est la seule construction attribuable à cette phase, par ailleurs représentée par des tessons de sigillée italique recueillis hors contexte (gisement n° 24), ou en position résiduelle dans des remblais plus récents (gisement n° 18).
- 42 Ces lieux de découverte sont répartis sur les flancs sud et ouest de la colline du château, dans le quart nord-est de la ville. C'est en fait de cette zone que proviennent la plupart des vestiges antiques, toutes périodes confondues. Cette concentration n'est pas due uniquement aux hasard des découvertes et à la géographie des aménagements contemporains, ni aux problèmes de recouvrements sédimentaires dont l'épaisseur est comprise entre 0,30 m (gisement n° 16) - 0,40 m (n° 33), au pied de la colline et 3 m (n° 28f), dans la petite dépression occupée par l'ancien chemin de Sourne. La fouille de la rue des Ecoles (n° 18) et celle des Sablières, font apparaître des secteurs ouverts (jardins ?). Ce dernier exemple montre une *domus* établie près d'une zone non bâtie relativement vaste. Il semble bien que l'espace délimité par l'enceinte n'ait jamais été rempli. L'existence d'un habitat péri-urbain (si l'on excepte de site plus éloigné de Saint-Vincent) reste incertain : soit les vestiges sont mal situés (n° 36, 37, 10 et 11), soit c'est le tracé même de l'enceinte qui n'est pas connu (cas du site n° 12).
- 43 Les témoins d'une occupation antique se multiplient à partir du Ier s. ap. J.-C. Ainsi neuf gisements ont livré de la céramique sigillée du sud de la Gaule, et sept de la sigillée claire B. On dénombre trois pavements datés par H. Lavagne du Ier s. ap. J.-C. (n° 17, 29, 33), deux des Ier ou IIe s. (n° 12, 13), un des années 130-150 (n° 28 a) et un de la période sévérienne (n° 25). Le seul vestige attribuable au IIIe s. est une mosaïque (site n° 29). Il faut ensuite attendre le Ve s. pour retrouver de nouveaux témoignages d'une occupation, là encore limitée, en apparence, à la colline (céramique estampée grise, gisement n° 13), et au quartier qui occupe son flanc méridional (mosaïques des gisements n° 20 et peut-être 30 b).
- 44 Un quartier de riches *domus* urbaines se dégage entre le chemin de Serre-Blanc à l'est, la colline au nord, les abords du chemin de Sourne au sud, et le rempart à l'est (voir notamment les vestiges des gisements n° 28, 29 et 33). Au voisinage de cet ensemble, on devine la présence d'un monument public qui n'est plus attesté que par le mur en grand appareil et la frise perdue du quartier Saint-Jean (n° 19 et 20). Ne serait-ce pas dans ce secteur, à proximité du *cardo* et à peu près à mi-distance des courtines est et

ouest de l'enceinte qu'il faudrait situer le *forum* ? Un temple municipal à Rome et à Auguste est attesté au Ier s. à Saint-Paul par l'épigraphie (CIL XII, n° 1731). L'existence d'autres édifices (voir G. Chouquer, ci-dessous), est conjecturale.

- 45 On sait peu de choses sur les activités économiques de l'agglomération. Le *pavimentum* du gisement n° 12 et la pierre de pressoir du gisement n° 13 — si, du moins, ils ont bien été trouvés sur place — suggèrent la présence d'une installation à vocation agricole à l'intérieur de l'enceinte (ou à la périphérie immédiate de la ville), au sommet de la colline du château.
- 46 L'existence de nombreuses résurgences sur le site même de Saint-Paul (qui s'est appelée Paul-les-Fontaines à la Révolution) a pu assurer une partie au moins de l'alimentation en eau de la ville. À cela s'ajoutaient peut-être des captages aménagés dans les flancs de la colline Sainte-Juste (fig. 70). Ces constructions, dont certaines sont encore utilisées, sont attestées depuis le XVIIIe s. au moins¹⁰⁰, mais seraient encore plus anciennes — médiévales, voire antiques. Le système consiste à creuser de profondes galeries dans le calcaire de la colline, pour capter les eaux d'infiltration qui sont ensuite canalisées.

70- Accès au captage du quartier de Boussoux



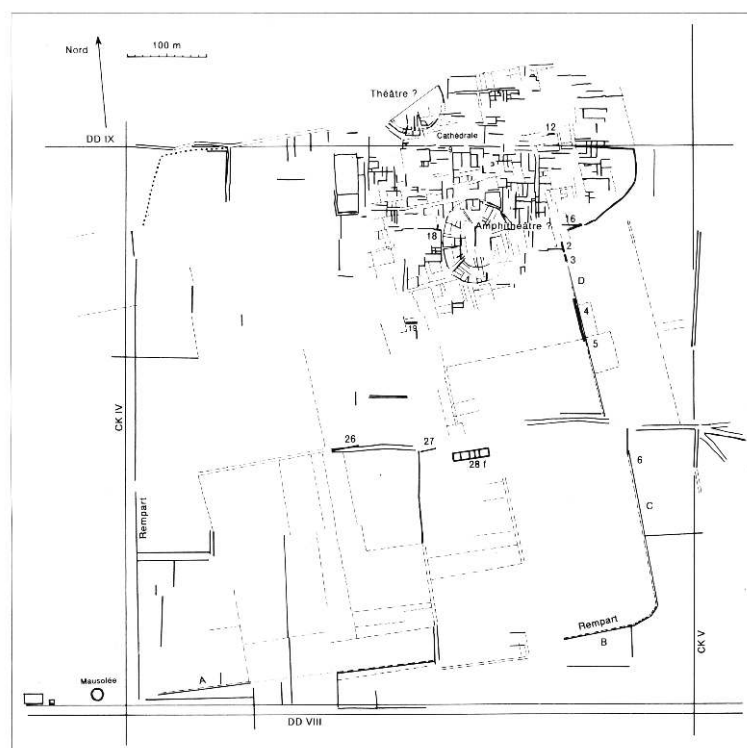
- 47 Au-delà des nombreuses lacunes inhérentes à ce type de documentation, les quelques données disponibles font apparaître des discontinuités dans le développement de la ville : discontinuité topographique d'abord, avec de vastes zones «vides» d'habitat à l'intérieur même de l'enceinte augustéenne, comme si le plan d'urbanisation initial n'avait jamais été réalisé ; discontinuité chronologique, la plupart des secteurs étant semble-t-il abandonnés à la fin du IIe s. ou au début du IIIe s., seuls un petit nombre d'entre eux étant à nouveau occupés au Ve s.

Les enseignements de la morphologie parcellaire

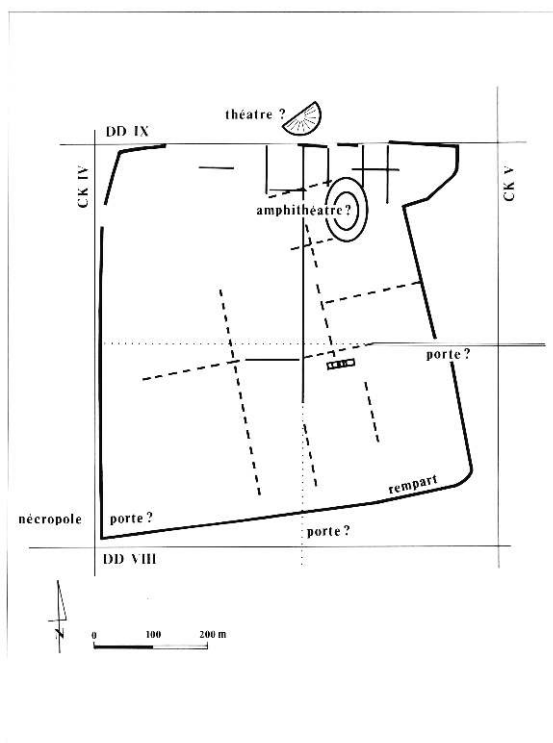
Les orientations dominantes

- 49 L'examen du plan cadastral ancien, en corrélation avec les données de fouille, permet d'avancer quelques hypothèses sur la structure de la ville antique (**fig. 71 et 72**). La recherche est cependant gênée par la densité très inégale de la trame parcellaire : dans la zone restée urbaine jusqu'à nos jours, on dispose d'une trame serrée, délimitant de micro-parcelles urbaines, riche en informations diverses ; au sud et à l'ouest, en revanche, dans une zone redevenue rurale après le déclin de la ville antique, l'information parcellaire est très faible, notamment en raison de l'existence de vastes parcelles.

71- Relevé des anomalies parcellaires sur le plan cadastral de 1811



72- Proposition de restitution de la topographie de Saint-Paul-Trois-Châteaux



- 50 Deux orientations majeures semblent marquer ce parcellaire. L'une correspond au réseau antique B, orienté à 5° à l'est du nord géographique. Elle détermine quelques limites élémentaires qui découpent l'espace selon le quart de centurie. Mais, en dehors de la ville haute, où elle semble nettement dominer, cette orientation est très peu représentée.
- 51 L'autre orientation correspond, en fait, aux différentes inclinaisons prises successivement par les tronçons du rempart sud et est. Celui-ci adopte les valeurs suivantes :
- 52 NG-2°W (tronçon A) ;
 NG-4°30'W (tronçon C) ;
 NG-6°30'W (tronçon B) ;
 NG-8°30'W (tronçon D).
- 53 Chacune de ces orientations trouve des prolongements dans le parcellaire, et il ne semble pas intéressant de chercher à cerner le détail de chacune, dans la mesure où on ne se trouve pas en présence, à chaque fois, d'une trame individualisée, mais bien plutôt d'un faisceau d'orientations très proches.
- 54 Dans la ville haute, cette orientation présente une certaine prégnance, surtout pour des valeurs proches de 6-8°W. Ailleurs, elle est beaucoup plus limitée, déterminant quelques lignes parcellaires au centre et au sud-ouest de la centurie où s'inscrit la ville antique.

Des orientations attestées par les fouilles

- 55 La direction du cadastre B subsiste dans le tronçon de rempart occidental (inventaire n° 8), dans celui trouvé au sud de la cathédrale (n° 9), dans différents murs relevés (n° 12 et 19).
- 56 Les autres orientations se retrouvent également dans les vestiges mis au jour lors de fouilles. Le mur augustéen de la fouille de l'Esplan (n° 16), antérieur à l'enceinte, est à environ 4°W. Le bâtiment romain non daté situé au centre de la centurie (n° 28f) est à 2°W ; le mur n° 26 adopte l'orientation de 4°30'W ; celui numéroté 27, et qui date du Haut Empire, est très proche de 6°30'W ; enfin on retrouve l'orientation de 8°30'W dans les fragments du rempart oriental (n° 2, 3, 4, et 5 sur le plan et l'inventaire archéologiques).
- 57 Peu d'autres orientations divergentes ont été relevées dans la ville. On relève seulement deux murs perpendiculaires qui répondent à l'orientation de 12°E, dans une occupation qui court du début du Ier au II s. (n° 18).

Vestiges monumentaux

- 58 L'examen du plan cadastral »napoléonien« suggère de considérer deux anomalies de forme comme pouvant ressortir à l'Antiquité. Il s'agit en premier lieu d'une forme amorçant un demi-cercle avec quelques lignes rayonnantes qui pourrait correspondre à un théâtre. Il serait adossé au rocher sur lequel se trouve la ville haute, mais extérieur au rempart, selon le tracé désormais convenu pour celui-ci. Son diamètre serait de 65-66 m environ.
- 59 On sait que Cl. Boisse restituait un théâtre à un autre emplacement de la ville. Il semble qu'il ait fondé son idée sur la description de Boyer de Sainte-Marthe qui voyait les restes d'un amphithéâtre »assez proche du Palais Episcopal", et qu'il ait rapproché cette indication d'une vague forme curviligne (rue située à l'est du site 12). Cette identification ne nous paraît pas devoir être retenue car il n'y a pas d'évidence morphologique et parce que Boyer de Sainte-Marthe ne localise pas vraiment son observation (qui concerne en outre plutôt un amphithéâtre qu'un théâtre), et parce qu'une telle localisation est recoupée par le tracé de l'enceinte.
- 60 Nous suggérons également l'hypothèse de localisation d'un amphithéâtre au sud de l'actuelle cathédrale, à partir de l'existence d'un îlot urbain de forme elliptique à l'intérieur duquel on repère plusieurs signes de murs rayonnants. On ne voit aucune autre explication topographique ou historique (l'absence d'église permet d'éviter la confusion avec un enclos ecclésial). Un tel édifice de spectacle, si cette suggestion s'avérait exacte, serait orienté selon la direction du cadastre B et s'étendrait sur 104-105 m pour le grand axe et 8283 m pour le petit axe.

Essai de restitution du plan urbain antique

- 61 L'ensemble de ces observations suggère les grandes lignes de la structuration de l'urbanisme antique d'*Augusta Tricastinorum*. La ville antique est marquée par deux orientations principales.

- 62 Le cadastre B d'orange est, sans aucun doute, préexistant à la première définition topographique de la ville. On ne s'expliquerait pas, sans cela, son influence qu'on relève dans plusieurs domaines :
- il calibre le développement de la ville et dicte même sa forme à deux des quatre côtés du rempart.
 - à l'est, là où l'enceinte adopte un tracé indépendant du tracé du *limes* cadastral antique, il est intéressant de voir qu'une patte d'oie, dessinée dans la convergence de chemins, se fait au niveau du *limes* et non, comme on aurait pu s'y attendre, au niveau du rempart et d'une porte orientale de la ville. Il faut y voir le signe de la force de l'axe cadastral, antérieur ici à la création du rempart, et continuant donc à influencer les formes du paysage.
 - enfin, le dessin, à l'intérieur du rempart et de la centurie qui le calibre, des subdivisions en quart de centurie, malgré les déformations de ces limites par l'autre orientation, tendrait à montrer, dans une zone enclose qui dut rester en partie rurale, la persistance du cadre agraire initial, avant qu'on ne décide de dresser le vaste rempart urbain. Ces subdivisions sont partiellement déformées par les autres orientations observées, mais tout de même encore suffisamment présentes.
- 63 Le cadastre B a donc vraisemblablement donné sa direction à un tout premier urbanisme de Saint-Paul, à l'époque augustéenne, et sans doute plus précisément aux alentours du changement d'ère. La ville devait être, dans ce premier état, ouverte et encore très rurale.
- 64 On peut penser que c'est à l'érection du rempart, dans les toutes premières années du Ier s. ap. J.-C., qu'on doit l'apparition des nouvelles orientations urbaines, groupées dans un faisceau mesuré entre 2 et 8°W. C'est donc une nouvelle trame qui se diffuse dans l'espace de la ville, désormais délimité par une courtine, en concurrence avec l'orientation du parcellaire issu du cadastre B d'Orange.
- 65 Le site acquiert dès lors le caractère morphologique qu'il ne perdra plus, l'imbrication de tracés répondant à l'une ou l'autre trame. Les observations issues des fouilles confirment ce fait.
- 66 Mais il n'est pas moins important de constater que ce caractère apparaît sur le site en un très bref laps de temps. Même si les datations sont encore un peu imprécises - le cadastre B semblant réalisé à Saint-Paul vers le changement d'ère ; le rempart paraissant être créé dans les deux ou trois premières décennies du Ier s., mais plutôt vers le haut de cette fourchette — leur concomitance paraît flagrante, à quelques années près. On est loin, dans ce cas, de datations tranchées et de périodisations franches. Tout, ici, se joue en quelques années — la fin du règne d'Auguste — et pour longtemps. On ne peut réellement parler, pour le site d'*Augusta Tricastinorum*, de la succession, bien individualisée dans le temps, de phases urbaines différentes et éloignées l'une de l'autre. On évolue plutôt vers l'idée d'un urbanisme plus souple, faisant très vite coexister les directions principales, sans exclure des directions secondaires qui pourraient être éventuellement observées.
- 67 On retiendra de cette approche que le site d'*Augusta Tricastinorum* a sans aucun doute été fortement marqué par l'arpentage volontaire qu'on a développé sur le site, celui du cadastre B, d'abord, celui des autres phases d'urbanisme ensuite. Mais, à côté de cette volonté normative (dont le calibrage du rempart dans une centurie rend si bien compte), on doit observer la souplesse de mise en œuvre de l'urbanisme qui, dès les

débuts de la ville, développe en les associant et en les imbriquant, deux orientations principales.

68 **G. Chouquer**

NOTES

99. L'équipe de fouille était composée de B. Maire, Cl. Raynaud, P. Réthoré, P. Sarasin, L. Vincent et P. Violet.

100. Un document conservé aux archives municipales faisant l'état du château épiscopal et daté du 19 novembre 1790, rapporte que l'évêque F.-X. de Reboul de Lambert au XVIIIe s. avait, à titre privé, fait conduire à la fontaine du château l'eau d'un captage vraisemblablement situé sur le territoire de Saint-Restitut (renseignement N. Chandru).

Chapitre 5. Les sépultures

Valérie Bel

- 1 Le hasard des découvertes archéologiques et le développement de l'urbanisation font que, de la ville antique de Saint-Paul-Trois-Châteaux, on connaît mieux les sépultures que les maisons ou les monuments publics. En effet, la première fouille du Service Régional de l'archéologie (en 1982, 1983 et 1985) a porté sur un large secteur de la nécropole dite du « Valladas », au sud-ouest de l'agglomération. On dispose ainsi de l'une des plus importantes séries de tombes des I^{er} et II^e s. ap. J.-C. du sud-est de la Gaule, après celles de Lyon et de Fréjus. La documentation archéologique et l'abondant mobilier recueillis permettent de suivre l'évolution des pratiques funéraires pendant près de deux siècles et d'appréhender un peu la société tricastine antique. Ce site devant faire l'objet d'une publication détaillée, seuls sont présentés ici les principaux résultats.
- 2 Par ailleurs, bien que d'un intérêt plus limité, des découvertes fortuites, parfois anciennes, nous renseignent sur l'existence d'autres lieux consacrés aux tombes aux abords de la ville et dans les campagnes environnantes.

Les découvertes isolées

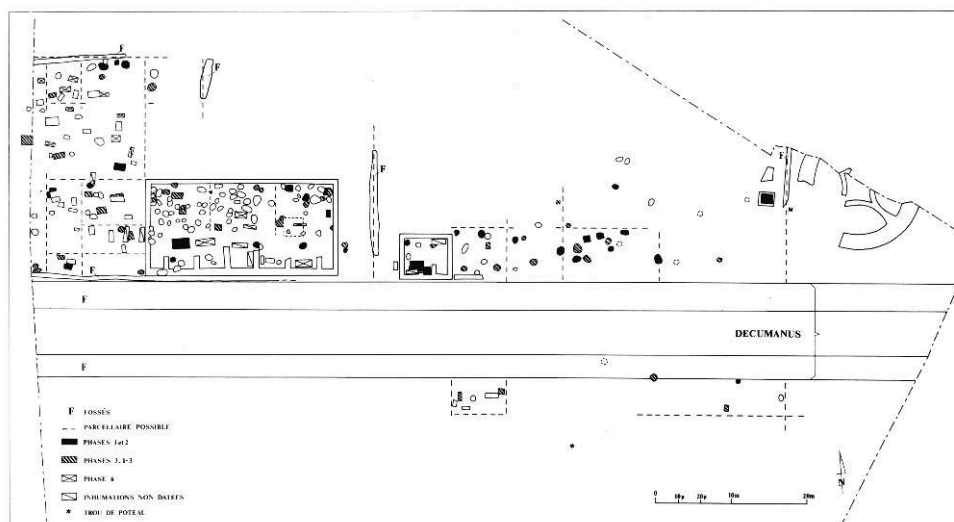
- 3 Si l'on excepte une stèle (*CIL*, XII, n° 5856), trouvée au XIX^e s. en remploi dans la propriété des Frères Maristes (**fig. 25, n° 28g**), *intra muros*, tous les autres gisements funéraires sont situés à l'extérieur de l'enceinte gallo-romaine. Deux d'entre eux pourraient être liés à la présence d'une voie d'accès à la ville :
 - Le premier est représenté par une incinération contenant une urne apparemment en céramique, et accompagnée d'une assiette, d'une coupe et de quatre balsamiques. Elle a été trouvée lors de la construction de la voie ferrée, à 300 m environ à l'est de la courtine orientale et 200 m du cinquième *cardo* (**fig. 25, n° 44**). Elle se trouve dans le prolongement de l'ancien chemin de Sourne qui reprend peut-être, comme on l'a vu, un tracé antique. Aucune autre sépulture n'a été signalée dans ce secteur, et des sondages réalisés en 1986 dans une parcelle voisine au nord-est se sont révélés négatifs.

- Une autre incinération avec urne a été mise au jour plus au nord, près d'une patte d'oie située sur le tracé théorique du cinquième *cardo*, à 200 m environ de l'enceinte. Le vase cinéraire, en verre, était placé dans un coffre cylindrique en pierre du Midi. L'urne et le mobilier d'accompagnement, également en verre¹⁰¹, permettent de dater la tombe de la deuxième moitié du Ier s. ap. J.-C.
- 4 Ces deux tombes attestent l'existence de lieux funéraires suburbains, d'importance indéterminée mais probablement modeste, à peu de distance des accès est et nord-est de la ville¹⁰².
 - 5 Les autres découvertes ponctuelles faites dans un rayon d'un kilomètre autour de Saint-Paul-Trois-Châteaux sont trop éloignées de l'agglomération pour être rattachées à une nécropole urbaine : la plus proche est en effet distante de plus de 700 m de l'enceinte. Ces tombes sont en outre généralement situées à proximité d'un habitat reconnu en prospection. C'est notamment le cas, à l'ouest de la ville, d'une incinération avec urne en céramique (lieu-dit « Miègesolles ») (**fig. 78, n° 125**) et d'une tombe (lieu-dit « Les Alènes ») (**fig. 78, n° 127**) ayant livré, mêlés à un sédiment cendreux, des ossements brûlés, de la céramique commune et sigillée (dont un fragment de type Drag. 35) et de la verrerie. À l'est, une incinération avec urne en céramique kaolinitique, trouvée dans le talus du chemin de Frémigière (lieu-dit « Bellevue ») (**fig. 78, n° 134**), peut être mise en relation avec un site d'habitat, ainsi qu'avec le troisième *cardo* du cadastre B d'Orange qui passe précisément à cet endroit. Elle était accompagnée d'un balsamaire en verre de type Isings 82 al qui suggère une datation de la fin du Ier s. ou du IIe s. ap. J.-C. Dans ce même quartier de « Bellevue », « sur une voie rurale en réfection », fut exhumée au siècle dernier une sépulture comportant « un miroir poli orné de couronnes de feuillages gravées, muni d'un manche orné d'une figurine de Mercure ; un étui en métal contenant une matière grasse et noire ; des vases à parfum ; une urne ; des lampes ; des fragments de fer et des ossements brûlés ». Ce mobilier était semble-t-il placé dans un coffre en bois de 0,50 m de côté dont on a retrouvé les clous¹⁰³. Mentionnons enfin la découverte, au début du XIXe s., « sur le coteaux de Sainte-Juste », au sud-est de la ville, « de lampe sépulcrale, pot, soucoupe, miroirs, monnaies, pendants d'oreille »¹⁰⁴ qui proviennent manifestement d'une ou de plusieurs sépultures gallo-romaines.
 - 6 Toutes les tombes que l'on peut dater sont des incinérations du dernier tiers du Ier s. ou du IIe s. On ne connaît aucune tombe du IIIe s. Seule une sépulture sous tuiles en bâtière datée des IV-VIe s., découverte lors des fouilles de la cathédrale et de ses abords (voir plus loin), témoigne peut-être de l'existence au Bas Empire d'une nécropole au nord de la ville.

La nécropole du Valladas : organisation

- 7 Les fouilles du Valladas (**fig. 25, n° 43**) ont montré l'importance de la nécropole qui s'étendait à l'extérieur de l'angle sud-ouest de l'enceinte gallo-romaine, le long d'une voie est-ouest située sur le tracé du huitième *decumanus* du cadastre B d'Orange (Bel 1986). La chaussée, large de 6 m, était constituée de recharges de graviers, de sable et de mortier. Bordée de deux fossés et d'un mur, elle paraît avoir été créée à l'époque augustéenne, autour du changement d'ère, probablement pour relier la ville à la voie d'Agrippa (**fig. 73**).

73- Plan de la nécropole du Valladas avec proposition de restitution du parcellaire antique



Phases 1 et 2 : deuxième tiers du Ier s.

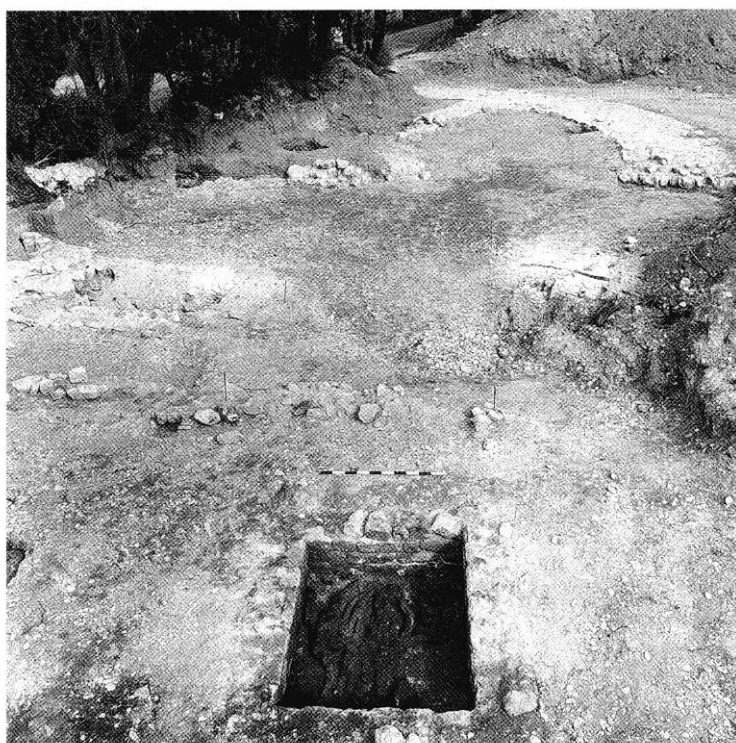
Phase 3 : troisième tiers du Ier s.

Phase 6 : dernier tiers du IIe s.

- 8 Les 240 tombes mises au jour se trouvaient le long de cette voie, principalement du côté nord, formant un ruban irrégulier de 30 à 100 m de large (environ 2 500m²). Seule la limite méridionale de la nécropole est connue. L'espace funéraire pourrait être au moins quatre fois plus étendu à l'ouest et au nord du site – estimation fondée sur la répartition des découvertes fortuites (**fig. 25, n° 43 b à f**) : lots de mobiliers caractéristiques (tessons brûlés, vases complets) recueillis dans des déblais de terrassement (n° 43 b, c et d) ; ou tombes trouvées dans des tranchées (n° 43 e et f). Ainsi, dans l'hypothèse (toutefois assez incertaine) d'une occupation régulière et uniforme, la nécropole-compterait-elle près d'un millier de sépultures pour une période couvrant un peu moins de deux siècles : la tombe la plus ancienne est datée des années 20-30 ap. J.-C. ; la plus récente a été mise en place au cours du dernier quart du IIe s.
- 9 En dehors du *decumanus* (c'est-à-dire de la voie et de ses annexes), l'occupation augustéenne n'est attestée que par quelques fragments résiduels de sigillée italique. Les tombes de cette époque sont peut-être à rechercher plus à l'est, aux abords de la porte méridionale de la ville.
- 10 Il semble que les premières tombes aient été établies sur un terrain vierge de construction et peut-être cultivé. Ceci est suggéré par la présence de multiples fossés étroits, parallèles à la voie et antérieurs aux tombes ou enclos funéraires, vestiges possibles de plantations. Par la suite, tout au long des deux premiers siècles ap. J.-C., le site ne semble pas avoir eu d'autre vocation que funéraire.
- 11 On ne sait à quel moment situer la construction du mausolée circulaire dont les fondations ont été retrouvées à l'est du site (**fig. 73 et 74**). Tout au plus peut-on noter que ce monument se trouve dans un secteur de la fouille proche de la ville et essentiellement occupé par des tombes du Ier s., notamment du deuxième et troisième quart de ce siècle. Ce monument se rattache par son plan au type des grands tombeaux circulaires apparus en Italie à l'époque augustéenne et attesté par exemple à Fréjus (monument de la Tourrache : Février 1977), Autun (monument de la Gironette : Duval

1963) ou Augst en Suisse (Berger 1975). Il mesurait 16,20 m de diamètre à la base et pouvait atteindre une hauteur de 5 m environ, si l'on se réfère aux proportions du mausolée de *Munatius Plancus* à Gaete (Fellmann 1957). Il s'élevait à quelques mètres du huitième *decumanus*, à proximité de son croisement avec le quatrième *cardo*, autre voie antique probable, et dans le prolongement de la courtine méridionale. Le choix de l'emplacement, tout autant que celui de la forme (une sorte de tour) participent sans doute de la même démarche ostentatoire. Il est probable que celui qui l'a fait construire appartenait à l'aristocratie municipale. Sa sépulture n'a pas été conservée. On note aussi l'absence de tombe autour du monument, du moins dans le secteur fouillé.

74- *Lustrinum* et le mausolée de la nécropole du Valladas



- 12 Très tôt – dès le deuxième quart du Ier s., si l'on en juge par les tombes qu'ils renferment – deux enclos maçonnés quadrangulaires sont établis au nord du *decumanus*. Ils sont séparés de la voie par un grand fossé que des dépôts de colluvions, mais aussi semble-t-il des apports anthropiques, finissent de colmater au cours du deuxième tiers du Ier s. Des similarités évidentes dans le choix de l'implantation, le plan ou le mode de construction des deux monuments, font penser qu'ils ont été édifiés suivant le même programme et à peu près à la même époque. En effet, bien que de dimensions inégales (24 p. x 20 p. et 84 p. x 42 p.), ils sont, l'un comme l'autre, plus larges en façade qu'en profondeur, avec en outre un mur donnant sur la voie, plus épais que les autres, et sur lequel s'appuient des murets de refend perpendiculaires. Ces aménagements n'ont pas été conçus au départ pour abriter des tombes (celles qui s'y trouvent sont récentes) et pourraient être liés par exemple à la présence de portes donnant sur la voie ou à la décoration du mur de façade.
- 13 Par la suite, l'organisation initiale des enclos, induite par leur plan, n'a pas été respectée : dans le petit enclos, l'un des murets est détruit par la plus ancienne

structure du monument, un *ustrinum* ; dans le grand enclos, si deux des plus anciennes tombes (d'époque claudienne) ont été implantées aux abords des grandes niches latérales et dans un souci évident d'axialité, la plupart des sépultures se répartissent ensuite en trois groupes bien distincts qui correspondent à une division de l'espace en trois concessions égales. On peut suivre ainsi l'évolution de l'occupation de cet enclos pendant près de deux siècles : la parcelle orientale est occupée dès les années 40-50 jusqu'au début du IIe s. ; la parcelle occidentale se couvre de tombes au cours du dernier tiers du Ier s. et du premier tiers du IIe s. ; elle semble ensuite abandonnée tandis que la concession centrale, à peu près vide au Ier s. est fréquentée jusqu'à la fin du IIe s. au moins.

- 14 Ces observations font penser que ces deux enclos ont été construits par un entrepreneur à partir d'un modèle unique, puis ont été vendus (peut-être même revendus par lots dans le cas du grand enclos) à des familles ou communautés différentes. Une telle interprétation, déjà proposée par J.M.C. Toynbee (1971) à propos de la nécropole d'Aquilée, ne s'oppose pas à ce qui est connu du droit des tombeaux romains (de Visscher 1963).
- 15 L'organisation de type nucléaire, observée dans le grand enclos, caractérise en fait l'ensemble du site. À l'extérieur des enclos, les groupes ne comportent pas plus de 4 tombes par période de 50 ans environ – sachant bien sûr que seules les tombes datées de façon assez précise, soit 60 % du total environ, sont décomptées. Ceci pourrait faire penser à des groupes familiaux (au sens large), d'autant que les rares sépultures d'enfant connues par l'anthropologie, et les quelques tombes contenant du mobilier à caractère féminin (45 environ) sont réparties de manière aléatoire dans toute la nécropole. Des différences apparaissent parfois entre les tombes contemporaines d'un même groupe. Ce phénomène est surtout sensible à partir de l'époque flavienne : auparavant, les groupes sont plutôt homogènes mais se distinguent assez nettement les uns des autres. Ces différences concernent la qualité et la quantité des offrandes présentes ou bien- et cela, on le verra plus loin, va souvent de pair- le mode de sépulture adopté. On serait tenté d'interpréter cette hétérogénéité en termes de richesse ou d'appartenance sociale. Elle est cependant assez relative : si l'on excepte les tombes préflaviennes dont plusieurs renfermaient plus de 30 voire plus de 60 offrandes, les écarts quantitatifs ne sont pas très importants (au IIe s., la sépulture la plus riche ne comporte que 16 offrandes). En outre, dans le domaine funéraire, il n'y a pas forcément de lien entre l'investissement matériel et la richesse du défunt. De ce point de vue, l'aspect extérieur et visible de la tombe est plus significatif, mais n'a laissé que de modestes vestiges (deux stèles, de simples amas de terre).
- 16 Quoi qu'il en soit, l'existence de tels groupements de tombes induit celle d'une division de l'espace en concessions funéraires qui pouvaient être délimitées par des bornes, des haies, ou encore des fossés. Les vestiges de drains et de murets, tous à peu près parallèles ou perpendiculaires à la voie, permettent de restituer un parcellaire régulier (**fig. 73**) fondé sur deux modules principaux : l'un de 42 p. (soit la largeur du *decumanus*) que l'on retrouve par exemple dans les dimensions du grand enclos ; l'autre de 100 p., distance qui sépare le *decumanus* du fossé nord. Ainsi le mur occidental du grand enclos et le mur situé à l'ouest du mausolée sont-ils distants de 284 p. ce qui peut se décomposer en $2 \times 100 \text{ p.} + 2 \times 42 \text{ p.}$
- 17 Le développement de la nécropole s'est donc fait à l'intérieur du cadre cadastral, en progressant globalement de l'est vers l'ouest, de la ville vers la campagne, avec

toutefois des exceptions notables : tel ce groupe de tombes établi à l'extrémité nord-ouest du site au milieu du Ier s., alors qu'il ne manquait pas d'espace plus près de la voie ou de la ville. Notons que dans un premier temps, les sépultures sont de préférence implantées près des limites de concessions et plus souvent vers le fond qu'en façade.

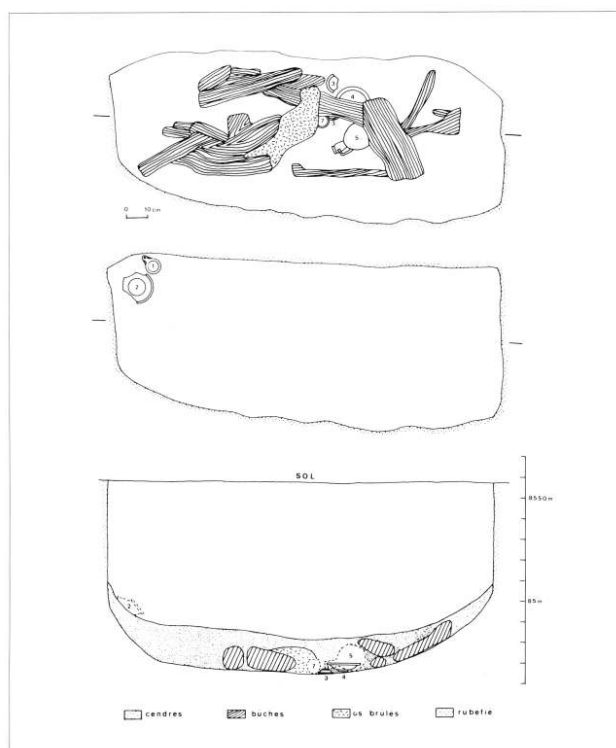
- 18 Au moins 13 tombes sont créées avant le milieu du Ier s. ; elles sont réparties en sept groupes dont deux se trouvent à l'est du site et deux dans les enclos. Au cours du deuxième tiers du Ier s., 13 concessions, dont 8 nouvelles, sont occupées par 22 sépultures. La fréquentation du site culmine à la période flavienne : peu de parcelles sont réellement abandonnées, tandis que l'espace funéraire s'agrandit de 12 nouvelles concessions, ce qui porte à 21 le nombre de groupes dans lesquels se répartissent 41 sépultures. Si encore 33 tombes (au moins) peuvent être attribuées à la fin du Ier s. ou au début du IIe s., le début de la période antonine marque cependant la fin de l'expansion topographique du site : il y a beaucoup moins de nouvelles créations d'aires funéraires, alors qu'il reste de la place disponible. Pour les deuxième et troisième tiers du IIe s., on ne compte plus que 24 sépultures qui n'occupent plus que 10 parcelles. Faute de données chronologiques précises, il n'est pas possible de savoir à quel moment se produit l'abandon des concessions et s'il a été progressif ou rapide : en effet, beaucoup de sépultures dépourvues de mobilier caractéristique, ne peuvent être datées ; or, nombre d'entre elles pourraient être postérieures à la fin du Ier s., date à partir de laquelle les fossiles directs comme la sigillée se raréfient. La fin de l'occupation gallo-romaine du site est marquée par la destruction des enclos dont témoignent des fosses comblées avec des matériaux de construction. À l'ouest, des niveaux de colluvionnement recouvrent le sol et certaines tombes des Ier et du IIe s. Ces niveaux sont cependant impossibles à dater avec précision car ils n'ont livré que des éléments résiduels.

Les rites funéraires

- 19 L'incinération est prédominante au Valladas puisqu'on ne dénombre que 26 inhumations pour 215 incinérations. Si l'incinération est pratiquée pendant toute la durée de l'occupation du site, l'inhumation d'adultes n'est pas attestée de façon certaine avant le deuxième tiers du IIe s. Il faut cependant préciser que la plupart des tombes de ce type ne sont pas ou mal datées (Bel 1992). L'absence de séparation entre les incinérations et les inhumations suggère qu'il n'y a pas eu de rupture, mais un changement progressif.
- 20 Parmi les individus inhumés, on identifie un enfant de 6 ans¹⁰⁵ et 7 enfants en âge périnatal. Deux sont accompagnés d'un mobilier datable du troisième quart du Ier s. pour l'un et de la fin du Ier s. ou du début du IIe s. pour le second, périodes au cours desquelles les adultes étaient normalement inhumés. Cette pratique est bien attestée dans les nécropoles gallo-romaines et l'on sait qu'à Rome (Pline, *Nat. hist.*, VII, 16), les enfants qui n'avaient pas encore de dents n'étaient pas incinérés. Plus inhabituelle est la pratique observée ici à quatre reprises, et qui consiste à inhumer un bébé dans une sépulture à incinération d'adulte. Il n'est pas du tout exclu que ces dépôts aient été effectués en deux étapes, avec une réouverture de la tombe, mais cette hypothèse n'a pu être vérifiée. Dans l'une de ces tombes « mixtes » le mobilier destiné à l'enfant (composé d'un biberon, d'une coupe et d'un balsamaire) était nettement séparé des offrandes réservées à l'adulte (13 vases, une lampe et 6 balsamaire).

- 21 On ne connaît qu'une seule incinération d'enfant, attribuée à un individu âgé de 5 ans environ. Les restes osseux étaient placés dans une urne fermée par un couvercle, au-dessus d'un balsamaire et d'une couche d'ossements appartenant à un adulte. Cette disposition fait penser que les deux individus ont été incinérés séparément, et une fois encore, même si on n'en a observé aucune trace, on ne peut écarter l'hypothèse d'une réouverture de la tombe et de l'urne.
- 22 Un tel geste, qui fait de la sépulture une sorte de caveau familial non bâti, est attesté pour au moins une (et peut-être trois) inhumation(s) d'adultes et pour une incinération en place. Il existe dans le grand enclos trois sépultures à inhumation multiples, comportant deux ou trois individus (de même sexe ou de sexes opposés), placés dans des cercueils en bois superposés. Dans l'un des cas, l'analyse de la position des restes osseux des différents squelettes montre que le dépôt du deuxième individu a entraîné des déplacements des membres durant la décomposition de la première inhumation.
- 23 Tous ces sujets étaient placés sur le ventre. Cette pratique, très fréquente au Valladas (elle concerne 14 tombes sur 19), est connue dans d'autres nécropoles gallo-romaines, notamment à Lyon et à Fréjus. Elle caractérise principalement les tombes en cercueil qui sont par ailleurs plus riches en mobilier et plus soignées que les tombes en terre libre.
- 24 Cette notion de degré de soin et d'élaboration du rituel est particulièrement nette dans le domaine de l'incinération. On distingue d'abord deux principaux modes de sépulture : les incinérations en place (ou sépultures primaires selon la terminologie des ethnologues), et les dépôts d'incinération (sépultures secondaires).
- 25 Le premier mode consiste à brûler le défunt dans la tombe elle-même – à la fois lieu de la transformation du cadavre et lieu de conservation des ossements qui sont le support du culte funéraire. Ces fosses rectangulaires, aux parois verticales et rubéfiées, sont bien reconnaissables (**fig. 75**). Le fond est recouvert d'une couche charbonneuse qui conserve généralement des bûches incomplètement brûlées, des fragments osseux et du mobilier détruit par le feu. La position de ces différents éléments permet de supposer que les offrandes reposaient sur le fond. Elles étaient ensuite recouvertes de bois, tandis que défunt était placé au-dessus de cet ensemble, dans un cercueil léger ou sur une civière, comme le suggère la présence de clous.

75- Exemple d'incinération en place.



N° 1 et 2 : offrandes secondaires (1 : lampe à huile ; 2 : coupe)

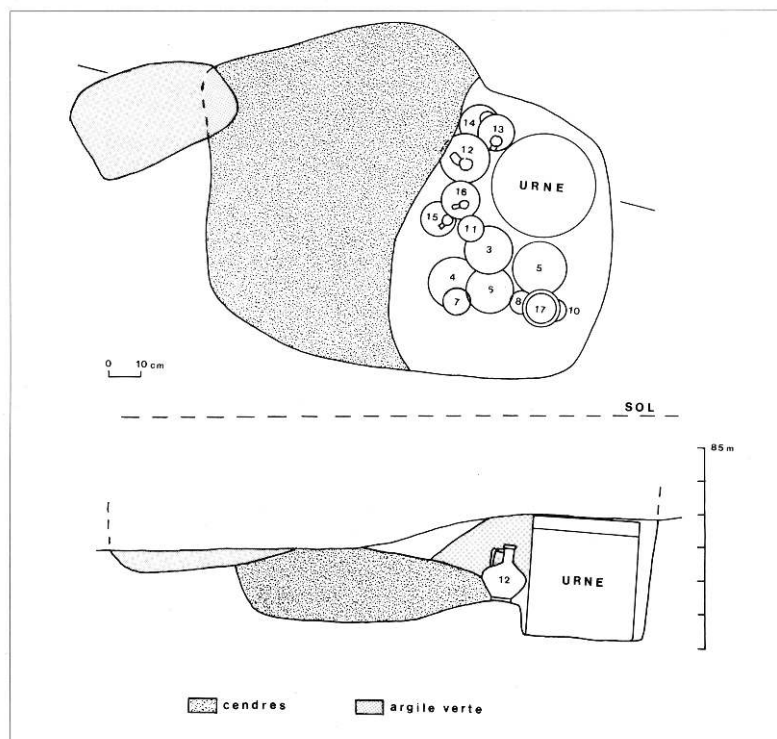
N° 3, 4, 5, 7 : offrandes primaires (3 : coupelle ; 4 : coupe ; 5 : cruche ; 7 : pot)

- 26 Originaire semble-t-il du nord de la péninsule italienne, ce type de tombe n'apparaît pas en Gaule avant la période augustéenne. Au Valladas il est présent avant le milieu du Ier s., mais il ne prend vraiment de l'importance qu'à partir de l'époque flavienne et principalement dans les concessions situées à l'ouest du grand enclos. Toutes périodes confondues, les incinérations en place représentent près de 20 % des incinérations, ce qui est à la fois beaucoup par rapport aux autres nécropoles connues en Narbonnaise, et peu par rapport à la nécropole de La Favorite à Lyon (Tranoy 1987) où 40 % des incinérations étaient des sépultures primaires.
- 27 Dans le second mode de sépulture, les restes osseux (ou seulement une partie de ces restes) sont recueillis après la crémation et déposés ensuite dans la tombe définitive. On n'a retrouvé aucune trace d'un lieu permanent consacré aux crémations (*ustrinum*). En revanche, on a pu identifier au moins deux bûchers en fosse qui, selon toute apparence, n'ont été utilisés qu'une fois, et que Ton peut qualifier « d'individuels » :
- L'un, daté de l'époque claudienne et situé à proximité du mausolée (fig. 74), était maçonné et a été volontairement détruit après la crémation. La sépulture à laquelle il était associé n'a pas été identifiée.
 - Le second, daté du deuxième tiers du Ier s., était installé contre la façade du petit enclos. L'analyse du mobilier a permis de le mettre en relation avec une sépulture située dans le fond de l'enclos. Cette disposition inattendue montre le rôle important du moment de la crémation dans le rituel. D'ailleurs le bûcher faisait parfois l'objet d'une dépense ostentatoire, dont témoignent par exemple la présence, dans cinq tombes, d'éléments en os de décor de lits brûlés ou bien le dépôt de plus de cinquante balsamiques dont on a retrouvé les restes plus ou moins fondus dans une tombe du deuxième tiers du Ier s.

- 28 Après la crémation, le traitement des restes varie selon les cas. Au Valladas, le dépôt des ossements s'accompagne presque toujours d'un dépôt de résidus charbonneux prélevés sur le bûcher. Dans 30 % des incinérations, une partie des os est séparée des cendres et placée dans une urne qui peut être un récipient ou un sac en matériau périssable (cuir, tissu) (fig. 76). Les ossuaires en plomb, en pierre du Midi ou en verre (fig. 77), – objets spécifiquement funéraires – sont progressivement remplacés à partir de l'époque flavienne, par des objets d'usage plus courant (pot en céramique, coffret en bois) puis par des vases de récupération (cruche ou amphores décollétées). Cette dégradation de l'ossuaire va de pair avec la diminution sensible du nombre de tombes de ce type qui était majoritaire au début de la période.

76- Exemples de dépôts d'incinération avec urne.





Offrandes secondaires (non brulées) :

N° 3 à 6 : assiettes ;

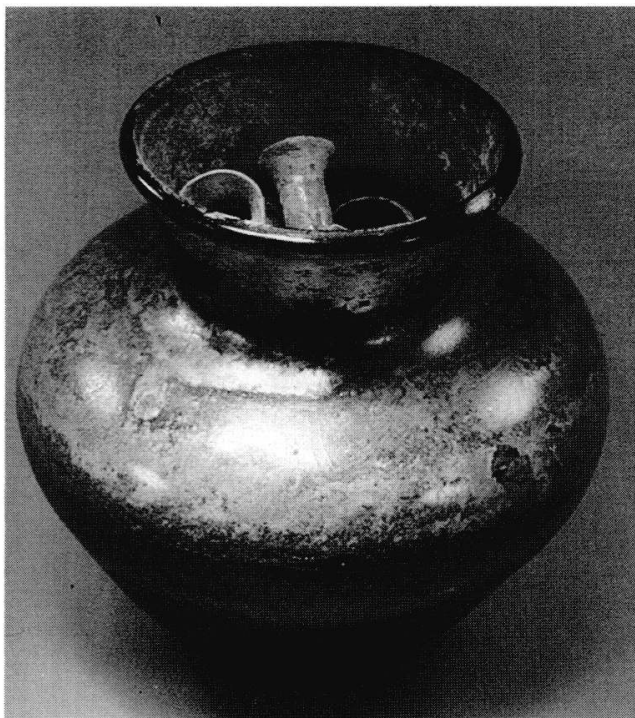
N° 7, 8 et 10 : coupelles ;

N° 17 pot ; n° 11 : gobelet ;

N° 12 à 16 : cruches.

- 29 Le mode de sépulture de loin le mieux représenté est le dépôt d'incinération sans séparation des ossements. Ces tombes se distinguent des autres par la rareté et la pauvreté du mobilier autant que par leur simplicité. Les rites particuliers, comme le dépôt d'argile verte sur les offrandes, apparaissent presque uniquement dans les incinérations en place et les sépultures avec urne. Ces deux derniers types semblent avoir été adoptés par des groupes sociologiquement proches, les incinérations primaires ayant en quelque sorte pris le relais des incinérations en urne.

77- Urnes cinéraires



Musée SPTC

- 30 L'évolution du rituel est également marquée par une diminution importante, à partir de l'époque flavienne, du nombre et de la variété des offrandes qu'elles soient brûlées ou non. Ce mobilier est composé principalement de vases pour la boisson et pour la nourriture. Certains d'entre eux, notamment dans les tombes préflaviennes, contiennent des restes alimentaires (ossements de porc ou de capriné, escargots, coquillages...) ¹⁰⁶. Les ossements de chevaux sont surtout représentés dans le fossé nord, où se trouvait en outre un petit autel votif anépigraphé. Ils apparaissent également parmi les dépôts de vases découverts sur le sol, au-dessus de quelques tombes. Ces témoignages d'un culte funéraire, au caractère peut-être plus gaulois que romain, sont d'autant plus précieux qu'ils sont rares dans notre région.
- 31 À côté de la vaisselle, des balsamares et des lampes largement représentés au Valladas, figurent dans une incinération sur deux environ, des objets de la vie quotidienne qui reflètent l'adoption d'un mode de vie romanisé : objets de la toilette (miroirs, épingles, strigiles...), de parure, nécessaires à écrire, pièces de jeux, coffrets... Les outils sont exceptionnels : citons un peigne à carder et une serpette trouvée dans une incinération de la fin du II^e s.
- 32 La place des offrandes dans la sépulture répond à des règles précises : ainsi, la vaisselle et les offrandes carnées sont-elles déposées avant les autres catégories d'objets. Dans les tombes les plus riches du deuxième tiers du I^{er} s., on observe une recherche évidente de la symétrie – on pourrait presque dire de l'harmonie – du dépôt. Les offrandes sont souvent groupées autour de l'urne et réparties selon leur fonction (vaisselle, balsamares, objets personnels), voire leur nature (verrerie, céramique).

Cette organisation, la complexité du remplissage de certaines tombes, témoignent d'un rituel élaboré dont on ne sait cependant à peu près rien.

- 33 En définitive, la nécropole du Valladas donne l'image d'une communauté romanisée, largement ouverte aux influences venues de l'extérieur, mais également attachée à des pratiques traditionnelles. La parure monumentale atteste une certaine vitalité économique – vitalité qui semble s'estomper au IIe s. Toutefois, des phénomènes tels la diminution du nombre de tombes après la période flavienne, et l'appauvrissement progressif des sépultures, doivent être considérés avec prudence : le premier peut être lié à un déplacement de la nécropole, le second à une évolution propre aux rites funéraires.

34 **V. Bel**

NOTES

101. Urne de type Isings 67a, pichets de type Isings 57 et 58, un second vase de type Isings 67a et trois balsamares de type Isings 28a.

102. La distance qui sépare ces sites de l'enceinte (200 à 300 m) est tout à fait comparable à celle qui sépare la nécropole de Saint- Lambert à Fréjus de la porte orientale de cette ville (Béraud 1987 et Bel 1992).

103. *Bulletin de la Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme*, 1878, p. 101 ; Sautel 1957, p. 29.

104. *Bulletin de la Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme*, 1868, p. 462 ; Sautel 1957, p. 29.

105. Déterminations anthropologiques ont été faites par L. Buchet pour les inhumations et G. Grévin pour les incinérations.

106. La détermination des restes de faune a été réalisée par Cl. Olive.

Chapitre 6. Saint-Vincent, un site rural

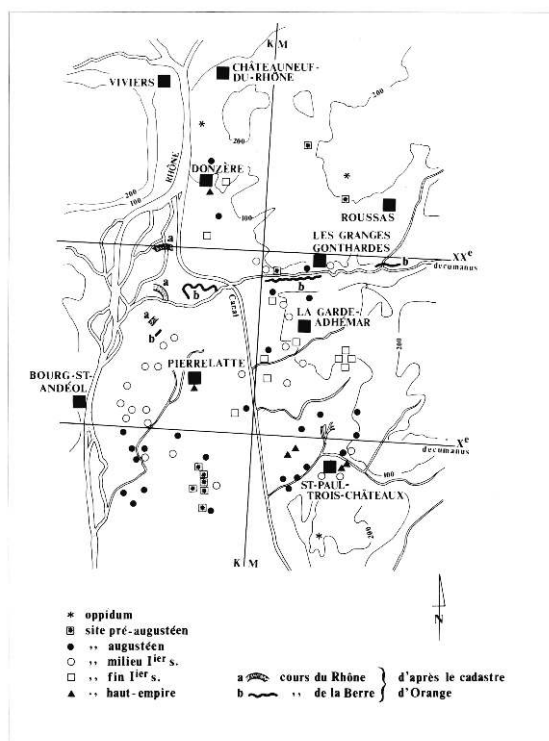
Thierry Odier et Claude Raynaud

- 1 Située à l'ouest d'*Augusta Tricastinorum*, la villa de Saint-Vincent est implantée dans une dépression humide, au sous-sol formé de **gleys** et **pseudo-gleys**. Elle est en bordure d'un ancien lac ou étang, déjà asséché partiellement à la période néolithique¹⁰⁷. Ces terrains, très argileux et donc facilement engorgeables, doivent être drainés pour être propre à la culture.
- 2 L'étude d'un site péri-urbain, qualifié ainsi en raison de sa faible distance par rapport à la ville (moins de 600 m des remparts augustéens), doit se faire en étroite relation avec le contexte général des exploitations agricoles du terroir de la cité. Cette démarche est facilitée par les prospections systématiques entreprises dans la micro-région depuis 1983.
- 3 Nous décrivons les différentes formes de l'occupation de la villa dans ses états successifs, avant de replacer cette évolution dans le cadre des rapports villes-campagnes dans le Tricastin, jusqu'à la fin de l'Antiquité.

Historique de la découverte

- 4 En 1978, des travaux de drainage, effectués à proximité du bâtiment qui s'élève aujourd'hui au sud du site (**fig. 78**), avaient mis en évidence des constructions datées, par C. Boisse, de la période médiévale. Le mur nord du bâtiment actuel appuie ses fondations sur un édifice antérieur orienté est-ouest, suivi sur une longueur de 11,05 m. Deux contreforts extérieurs ont été identifiés (longueur variant de 1,15 à 1,04 m et largeur de 0,84 m).

78 - Carte archéologique des campagnes autour de Saint-Paul-Trois-Châteaux



- 5 Un sarcophage monolithe en pierre du Midi, plusieurs inhumations en pleine terre ont également été fouillés lors de cette intervention. Une coquille Saint-Jacques (pecten) a été retrouvée dans le second sarcophage.
- 6 Ces vestiges sont attribués à l'église Saint-Vincent, citée pour la première fois en 1203, dans un acte concernant le partage des droits seigneuriaux entre l'évêque et les Templiers, alors qu'elle est déjà ruinée. Possession des Templiers jusqu'à la suppression de Tordre, puis du pape, la chapelle Saint-Vincent (*capellam S. Vincentii prope muros Tricastrin*) est mentionnée dans une donation du pape Clément VII à l'évêque de Saint-Paul en 1385 (archives du Vatican : Reg 300 F° 3 V°). Elle apparaît en ruines sur la carte de Cassini.
- 7 En 1981, les propriétaires du terrain firent don à la Société d'Archéologie de Saint-Paul-Trois-Châteaux de quatre des bas-reliefs jusqu'alors réemployés dans les murs d'une grange située au nord-ouest du site (**fig. 79-81**). La même année, L. Monguilan mit en évidence, sur une série de photographies aériennes, un bâtiment de forme rectangulaire qui fut à l'origine interprété comme un nymphée.
- 8 Une fouille de sauvetage programmé fut organisée à la demande du propriétaire du terrain pour une durée de trois ans à partir de 1983.
- 9 La première campagne se déroula sous la direction de C.A. Sabatier. Une série de tranchées parallèles, effectuées à la pelle mécanique, permit de dresser un plan global des bâtiments et d'établir les lignes directrices des campagnes de fouilles de 1984 et 1985 qui se sont déroulées sous la direction de T. Odier. Le terrain d'une surface de 10 000 m² n'a été dégagé que sur 80 % de sa totalité. D'après les restitutions, la villa n'est pas connue dans son intégralité, les extrémités des ailes sud s'engageant sous des parcelles non concernées par la fouille. L'ensemble de la villa est arasé en-dessous des

sols de circulation et ce mauvais état (explicable dans certains secteurs par les récents défonçages) rend difficile l'analyse du site.

79- 80 - 81 - Autels aux déesses Mères provenant du site de Saint-Vincent



Musée SPTC

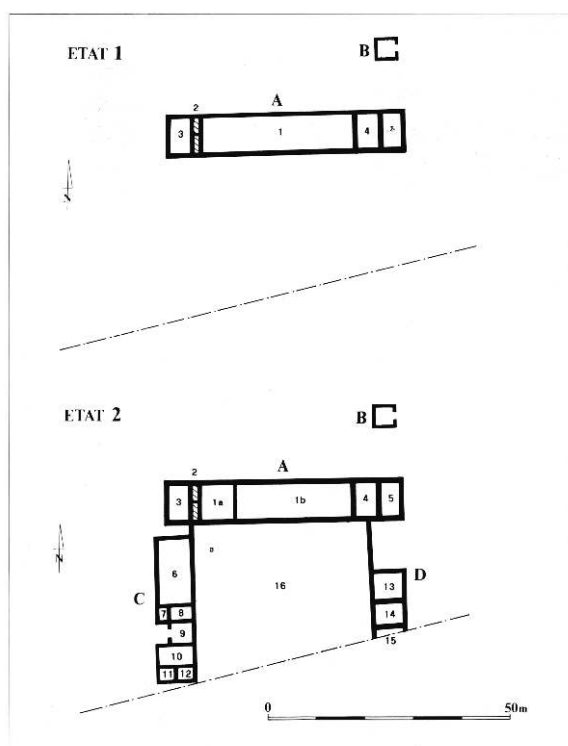
Les étapes de l'occupation

- 10 La stratigraphie permet de distinguer cinq étapes dans l'histoire du site :
- état I : implantation augustéenne ;
 - état II : agrandissements de la période flavienne ;
 - état III : abandon ;
 - état IV : réoccupation du Ve s. ;
 - état V : la chapelle médiévale.

État I : les premiers bâtiments A et B

- 11 Dans un premier temps, le terrain, particulièrement humide, a été assaini grâce à une série de tranchées (**fig. 82**) comblées par des blocs de grès local (dont le plus proche gisement se situe à 1 200 m), et de galets de la terrasse proche (moins de 500 m). Sur le site (**fig. 82**), ont été ensuite implantés deux bâtiments distincts (A et B).

82- Plan du site de Saint-Vincent



Le bâtiment A

- 12 Il s'agit d'un bâtiment rectangulaire de 66,80 m de long sur 16 m de large. Orienté nord-sud, il est subdivisé par des murs ou des cloisons en quatre espaces :
- une salle centrale (pièce 1) longue de 38,20 m ;
 - cette salle est bordée à l'ouest par deux bassins (pièce 2) rectangulaires en mortier de tuileau, mesurant pour le premier 4,00 x 1,25 m, et pour le second 4,20 x 1,25 m ;
 - une autre pièce rectangulaire (pièce 3), large de 5,30 m, ferme le bâtiment à l'ouest ;
 - deux pièces (4 et 5), larges respectivement de 5,10 m et 4,90 m, sont accolées en enfilade à l'est de la salle centrale.
- 13 À part les fonds des deux bassins de décantation, aucun niveau de sol n'était conservé pour cet état, seul le matériel retrouvé dans les tranchées de fondation et dans le radier des bassins permet d'avancer une datation pour l'installation du bâtiment.

Le bâtiment B

- 14 À 20 m au nord de l'angle oriental du bâtiment central, un petit édifice rectangulaire (5,45 m sur 5,60 m) s'ouvre vers Test. Ici encore aucun sol n'a été conservé. Seul le mobilier des tranchées de fondation permet de proposer une date pour la fondation de ce petit édifice.
- 15 Pour ces deux bâtiments, les fondations sont composées de blocs de grès tertiaire local, liés au mortier de chaux. Le sable utilisé est très chargé en oxyde de fer et donne une couleur orangée au mortier. Pour les élévations, la pierre du Midi et un mortier identique à celui des fondations sont employés.

Éléments de datation

- Sigillée de type italique : 2 fr. de bol de type Goud. 27 (bâtiment A), 1 fr. de plat de type Goud. 17 b (bâtiment B), 8 éclats non identifiables (bâtiments A et B).
- Sigillée du sud de la Gaule : 1 bord de type Drag. 29 a (bâtiment B), 1 fr. de coupe de type Drag. 30 (bâtiment A), 3 fr. d'assiette de type Drag. 19 (bâtiments A et B).
- Céramique commune : 5 fr. appartenant à une forme fermée (type olpé) dans les bâtiments A et B, 1 fr. de mortier de type italique (bâtiment A), 9 fr. non identifiables (bâtiments A et B).

Fonction des bâtiments

- 16 La présence de quatre autels aux déesses mères (**fig. 79 à 81**), ainsi que le plan allongé du bâtiment A relevé par photographie aérienne, faisaient penser à un nymphée. La fouille n'a pas permis de vérifier cette hypothèse. En effet, si pour l'état I le plan se rapproche des petites *villae* mises en évidence dans la Somme (Vaux, Marchepelot), l'adjonction des deux corps de bâtiments de l'état II permet - sans être d'un avis définitif dans la détermination de la fonction du site - de proposer une fonction agricole pour le bâtiment primitif. Les deux bassins n'apportent pas d'éléments suffisants pour avancer dans l'interprétation du site.
- 17 Le bâtiment B est lui aussi difficilement classable en termes de fonction. L'absence d'un portique n'exclut pas toutefois l'hypothèse d'un petit *fanum* : les niveaux de sols très arasés n'ont peut-être pas conservé les traces des fondations d'une galerie en matériaux légers.

État II : adjonction de deux corps de bâtiments

- 18 Au début de la période flavienne, la pièce n° 1 du bâtiment A est subdivisée en deux parties inégales (la : 9,20 x 8,20 m et 1 b : 29,20 x 9,20 m) par une cloison dont les fondations, contrairement à l'état précédent, sont formées de galets liés à l'argile (**fig. 82**). Les deux bassins de décantation (pièce 2) sont rehaussés, dans les mêmes proportions, de 18 cm. Ici encore, aucun niveau de sol n'a été conservé.
- 19 Deux ailes symétriques sont adjointes au bâtiment principal, à l'est (aile D) et à l'ouest (aile C). Seule l'aile ouest a pu être dégagée dans sa totalité : longue de 39,50 m et large de 9,70 m, elle est subdivisée en sept espaces distincts. Au nord, une première salle (n° 6, longueur 16,30 m) occupe toute la largeur de l'aile ; elle est bordée au sud par deux pièces (n° 7 et 8 : 3,00 x 2,10 m et 6,00 x 3,10 m). L'espace central du bâtiment est formé d'un petit porche (n° 9) ouvrant par une porte charretière large de 2,30 m sur une salle rectangulaire (largeur 5 m et longueur 5,80 m). Au sud, une vaste salle large de 4,60 m occupe toute la largeur de l'aile (pièce n° 10). Enfin, l'aile se termine par deux petites pièces rectangulaires (n° 11 et 12 : 3 x 4 m et 3 x 4,50 m).
- 20 L'aile est n'a pas pu être dégagée dans son intégralité, son extrémité sud s'engageant sous une propriété voisine. La partie fouillée comprend deux pièces rectangulaires : une au nord de 5,73 m sur 5,65 m (n° 13) ; une au sud de 5,73 m sur 5,30 m (n° 14).
- 21 La pierre du Midi a été utilisée pour les fondations des murs de cet état ; le liant est formé d'un sable différent de celui de l'état précédent. Pour les élévations, les mêmes matériaux ont été employés.
- 22 Les bâtiments A, C et D délimitent un espace rectangulaire dont la superficie peut être estimée à 1 700 m². Aucune trace d'organisation n'a été relevée lors de son décapage

général. Les fondations d'un massif de maçonnerie (n° 2006 : 5 x 3 m) restent à interpréter.

Éléments de datation

- 23 Aucun niveau de sol n'est conservé ; seul le matériel retrouvé dans les niveaux de fondation permet d'avancer une datation pour les réaménagements et les agrandissements de l'état II.
- Sigillée du sud de la Gaule : 1 bord de type Drag. 35/36 (bâtiment C). 3 fr. de type Drag. 18/31 (bâtiment C), 5 fr. de type Drag. 27 (bâtiment D), 3 fr. de type Herm. 23 (cloison du bâtiment A), 4 fr. de Drag. 15/17 (bâtiments A et C).
 - Sigillée du centre de la Gaule : 1 bord de type Drag. 37 (bâtiment D), 1 fr. de Drag. 30 (bâtiment C), 3 fr. de type Curie 23 (bâtiment C).
 - Sigillée claire B : 8 fr. non déterminables.
 - Céramique commune : 7 fr. appartenant à une forme fermée, cuisson oxydante ; 5 fr. d'amphore gauloise de type non déterminable (bâtiment A) ; 1 fr. de gobelet en céramique commune calcaire ; 17 fr. non répertoriées (bâtiments A, C et D).

Fonction des bâtiments

- 24 Le plan général avec cour centrale, la porte charretière et la réfection des bassins font penser à une utilisation agricole, sans qu'il soit possible d'être plus précis. La largeur des fondations des murs (entre 0,95 et 1,05 m) évoque les problèmes de stabilité en terrain humide, et peut-être aussi l'existence d'un étage au-dessus des pièces décrites. On ne peut pousser plus avant la reconstitution du bâtiment durant cet état. L'exiguïté de la parcelle fouillée ne permet pas de déceler les limites du site ni de déterminer si les bâtiments d'exploitation ont été fouillés dans leur intégralité.

État III : abandon et récupération

- 25 Il semble que l'abandon de ces bâtiments se situe dans la seconde moitié du IIe s. ap. J.-C. L'ensemble des murs et des sols sont détruits et récupérés ; une mosaïque qui devait orner une des pièces du corps central (bâtiment A) est entièrement détruite. Elle était composée de tesselles blanches et noires retrouvées éparses dans une des fosses de récupération des matériaux, postérieure à l'abandon du site. Il faut peut-être la mettre en relation avec celle que mentionne H. Lavagne (1979, n° 126, p. 114).

Éléments de datation

- 26 Le matériel décrit est considéré comme contemporain de l'abandon.
- Sigillée du centre de la Gaule : 1 bord de type Drag. 37 (bâtiment A), 1 fr. de Drag. 35/36 (bâtiment D).
 - Sigillée claire B : fragments non déterminables.
 - Sigillée métallescente : 9 fr. non attribuables.
 - Céramique commune : fragments appartenant à une forme fermée (type urne) ; fragments de formes ouvertes (type bol et assiette) ; fragments d'amphore gauloise et africaine de type non identifiable ; fragments non répertoriés (bâtiments A, C et D).

Fonction

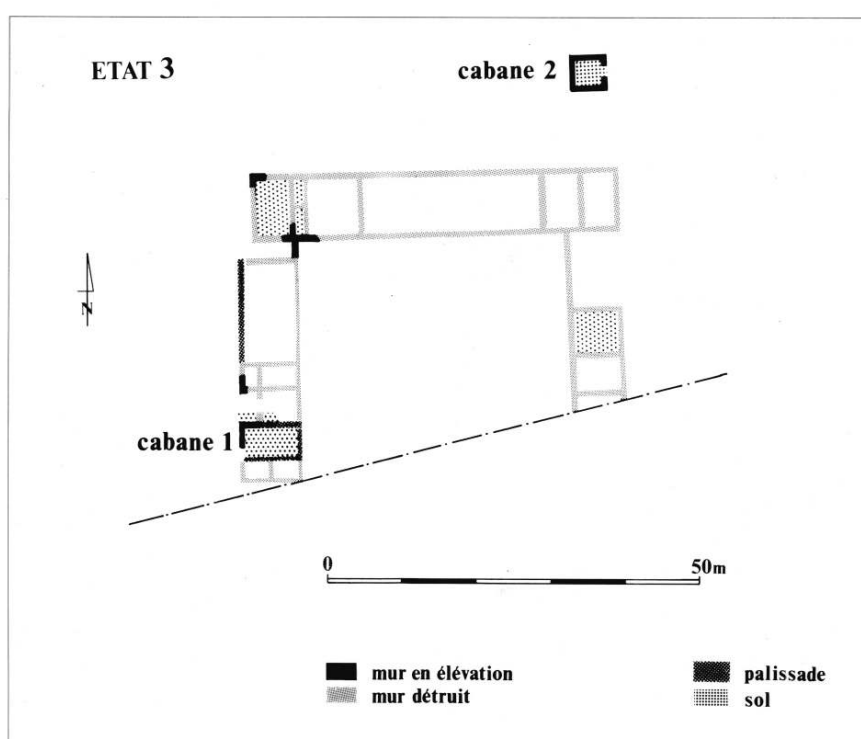
- 27 Une intense activité de démolition marque l'abandon de la phase classique du site. La récupération des matériaux fait penser à une utilisation comme carrière sans exclure la possibilité d'une fonction agricole du terrain (pacage etc...). Dans la mesure où nous n'avons pas la certitude d'avoir fouillé la totalité de la villa, il n'est pas possible de

conclure à l'abandon total de l'exploitation agricole. On ignore donc si le système de tenure fut partout délaissé.

État IV : occupation du Ve siècle

- 28 Au cours du Ve s. l'ensemble du site est réoccupé, les constructions réutilisent les pans de murs encore en élévation et les fondations d'une partie des bâtiments. Dès 1983, C.-A. Sabatier avait mis en évidence la présence de niveaux de réoccupation de l'Antiquité tardive dans plusieurs secteurs du site. Trois zones majeures, de superficie et de qualité de conservation inégale, ont été repérées lors du décapage systématique de la villa au cours des campagnes de fouilles postérieures (fig. 83).

83 – Plan des vestiges de l'Antiquité tardive



Les zones

Zone 1

- 29 Située entre l'habitation 1 et l'angle nord-ouest de la villa du Haut Empire, cette zone n'a livré qu'une palissade reprenant le tracé du mur interne de l'aile n° 1 de la villa. Cinq fragments de céramique (utilisés comme calage) permettent d'attribuer cet aménagement à la période de réoccupation. Aucun sol n'a été conservé. Sa fonction reste indéterminée.

Zone 2

- 30 Située au nord de la villa et à proximité de l'habitation 2, cette zone a été très perturbée par des travaux de drainage modernes. Le décapage a mis en évidence la présence de

deux murs détruits et d'un lambeau de sol. Seule l'existence d'un fragment plat de type Rigoir 1 en céramique estampée permet d'attribuer ces murs à la réoccupation de l'Antiquité tardive.

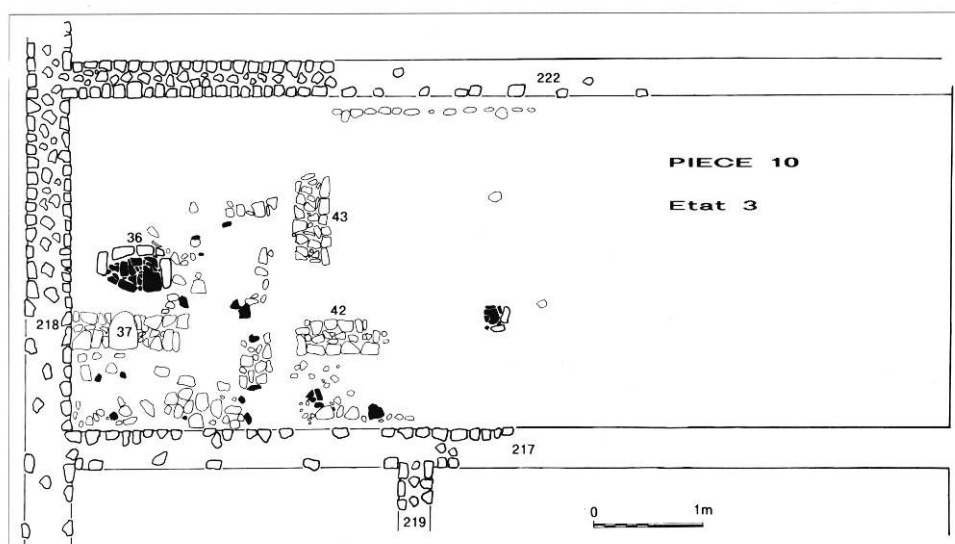
Zone 3

- 31 Cette zone correspond à un épandage de mobilier appartenant à un dépotoir fortement perturbé par des drains récents mais datable de la phase de réoccupation.

L'habitation 1

- 32 Au sein de l'aile ouest de la villa, la pièce 10 a connu des réaménagements importants. Dans l'angle nord-ouest, les murs de l'état ancien ont conservé une partie de leur élévation initiale. Cette zone est isolée du reste de la pièce par la construction de deux murs en pierres sèches formant un réduit de 2 par 2,80 m (**fig. 84, murs 37/42 et 43**). Ailleurs, les murs, très arasés, n'ont pas été réutilisés mais ont servi de limites à la zone d'habitation. En effet, ils sont doublés par des palissades ou par des cloisons légères, dont l'emplacement est marqué au sol par des alignements de trous de poteaux et de calages de pierres (**fig. 84, faits 41, 45, 39**). L'arasement des couches supérieures n'autorise pas une restitution des élévations et de la couverture de cet édifice, constitué par un corps de bâtiment aux murs probablement en pierre (angle nord-ouest), flanqué à l'est et au sud par un appentis aux parois en matériaux légers, probablement du torchis sur un clayonnage. La communication entre ces deux espaces s'effectuait par une étroite ouverture (0,40 m) entre les murs 42 et 43.
- 33 Le sol est en terre battue, ponctuellement renforcée de cailloux et remplacée, au centre de l'appentis, par une chape de mortier adossée au mur 43 (**fig. 84, zone 47**). Un foyer sur tuiles plates bordées par des moellons est établi dans le réduit nord-ouest, à proximité du mur 37 (**fig. 84, structure 36**). Un autre foyer, plus rustique et constitué par une lentille d'argile rubéfiée, se situe contre la limite orientale supposée de l'appentis (**fig. 84, structure 38**). Vers l'est, en effet, la zone d'habitation n'est pas clairement délimitée à cause de l'arasement des couches. L'espace domestique s'étendait-il jusqu'au mur de la pièce 10 ? Était-il au contraire circonscrit par une cloison ou une palissade ? Cette seconde hypothèse est plus vraisemblable car la répartition du mobilier sur le sol n'atteint pas le mur initial de la pièce et fait apparaître une nette concentration de fragments qui semble marquer la limite orientale de la zone d'habitation (**fig. 84**). La même concentration de fragments de poterie, de métal et d'ossements est observée le long de la palissade ou cloison nord. Cette répartition est assurément liée à un nettoyage sommaire de la maison, dont les déchets domestiques étaient balayés du centre vers les bords. Une autre concentration de déchets s'observe aux abords du foyer 36. Jointe à ces observations topographiques, la qualité du mobilier, où sont mêlés des vases culinaires, de la vaisselle et des objets usuels, confirme la vocation domestique de cette réoccupation.

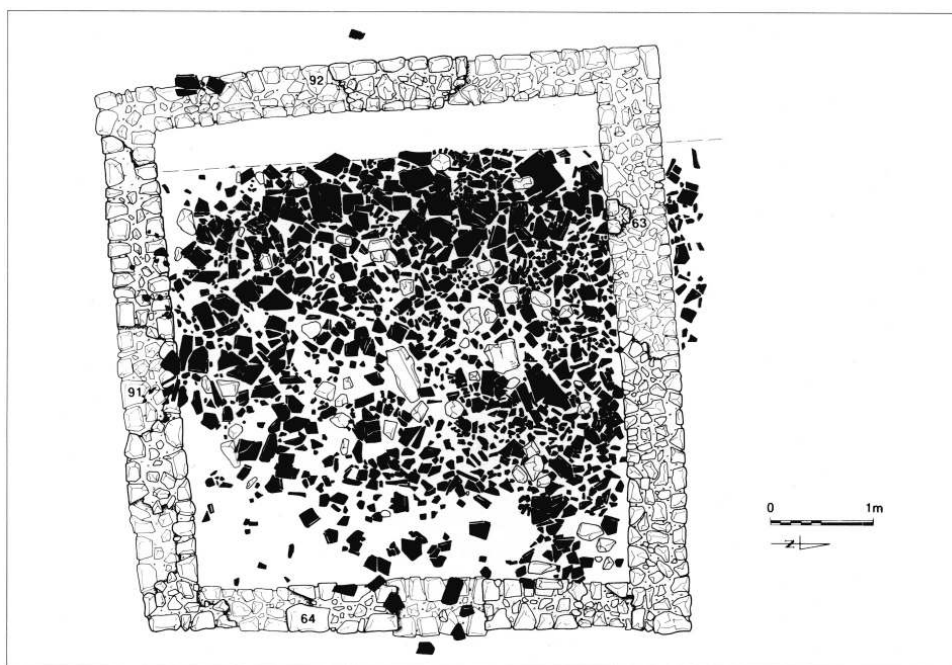
84- Plan de la cabane 1



L'habitation 2

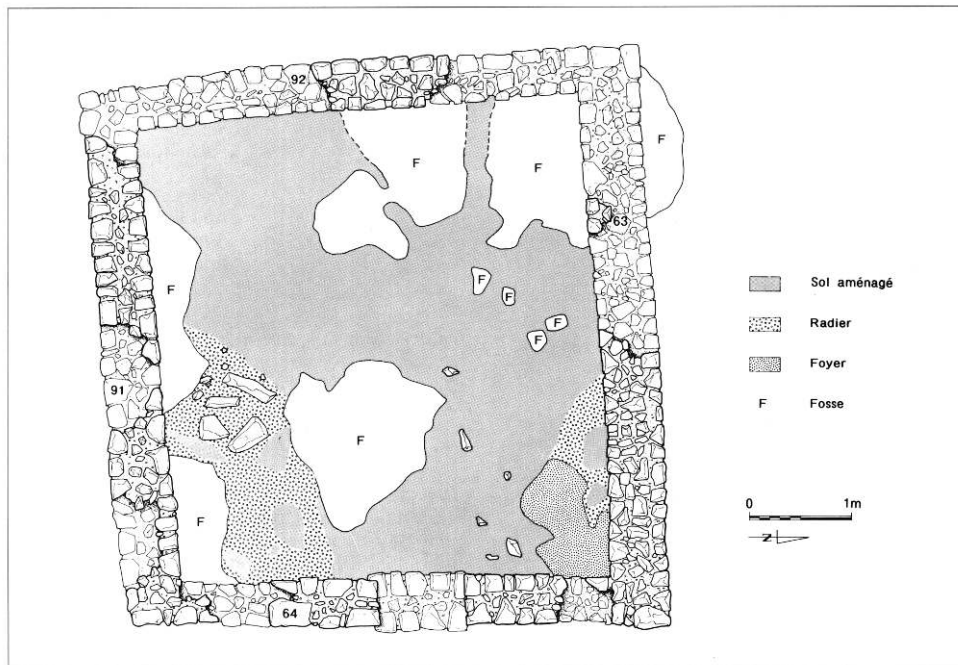
- 34 Elle est installée sur les fondations d'un édifice antérieur situé au nord du corps central de la villa (**fig. 82, n° 2**). Il s'agit d'un petit bâtiment approximativement carré (5,45 x 5,60 m hors-œuvre) ouvert sur sa face est par une porte étroite (0,70 m) munie d'un seuil en moellons disposés sur deux parements, agencé à la façon des murs. Ceux-ci ont conservé une faible partie de leur élévation initiale, constituée par deux parements de moellons de calcaire liés au mortier (**fig. 85, mur 63**). Dans les parties reconstruites, le mortier, légèrement plus sableux, assemble des matériaux de récupération : tuiles, moellons, fragments de blocs architectoniques. Il est difficile de restituer l'intégralité de cette semelle qui supportait des élévations de terre crue dont l'éboulement se retrouve dans la couche 61 et, en moindre pourcentage, dans la couche 67. Ces couches de terre argileuse ou limoneuse, totalement amorphes, n'ont livré aucun indice concernant la structure des murs : terre banchée, adobe ou torchis ? L'effondrement des élévations en terre a scellé la couche d'éboulis de la toiture, niveau exclusivement constitué de tuiles et recouvrant partout le sol d'occupation (**fig. 85**). L'exiguïté du bâtiment autorise à restituer une toiture à une seule pente, dont le sens d'écoulement pouvait être vers l'ouest.

85- La cabane 2 : vue de la toiture effondrée



- 35 Le sol est formé de terre battue renforcée par un apport de graviers et de galets provenant de la terrasse wurmienne voisine. La surface, grossièrement horizontale, est entamée par neuf fosses ou cuvettes de profondeur variable comprise entre 0,10 m et 0,35 m (fig. 86, 87), contenant un remplissage riche en déchets organiques et correspondant probablement à des vidanges du foyer. Celui-ci est aménagé dans une fosse, dans l'angle nord-ouest du bâtiment. Son utilisation a partiellement rubéfié les moellons et le mortier des murs 63 et 64.

86- La cabane 2 après enlèvement de la toiture



87- La cabane 2



- 36 Le mobilier recueilli sur le sol et dans les fosses constitue un ensemble de près de 500 fragments de céramique, d'ossements et d'objets métalliques. Par sa diversité et sa fragmentation, ce mobilier atteste une occupation domestique : vaisselle, céramique culinaire, déchets alimentaires.

Le mobilier de l'habitation 1

La céramique commune grise kaolinitique

Cette production se distingue par sa pâte, dure, sonore, dense et fine, comportant un dégraissant de calcite mal calibré et visible à l'œil nu (grains de 0,3 à 1 mm). Elle a subi une cuisson du mode B : réductrice à post-cuisson réductrice (Picon 1973, p. 62-66), donnant une couleur toujours grise plus ou moins foncée, parfois noire. Cette couleur varie peu sur un même vase, attestant une cuisson bien maîtrisée, mais le cœur des parois est souvent plus clair que l'épiderme. Celui-ci présente parfois des reflets et des craquelures bleutés. Le tournage des vases est soigné, l'épaisseur des parois est régulière. L'épiderme externe est peu aménagé, le plus souvent par un lissage ébauché, et porte de nombreuses traces de tournassage. Les éléments morphologiques, bords et fonds, sont nettement dégagés de la panse et soulignés par des moulures, des gorges ou des décrochements. Par tous ces traits, les vases à pâte kaolinitique constituent un groupe homogène, mais la diversité des formes de bords laisse supposer un approvisionnement dans plusieurs centres producteurs et/ou une production peu normalisée. Dans la cabane 1, cinq types de vases sont représentés :

les urnes ou *ollae* à panse ovoïde, col haut et lèvre en bandeau épaissi dont la partie externe fait saillie au-dessus du col (fig. 88, n° 1, 2, 3, 5, 6) ; ces bords sont souvent munis d'une gorge intérieure pour l'adaptation d'un couvercle. Un fragment de panse appartenant probablement à la même forme est décoré par deux rangs de triangles à la molette (fig. 88, n° 7) ;

un couvercle conique à pied élargi et lèvre repliée à l'extérieur (fig. 88, n° 8) ;

deux assiettes tronconiques à lèvre en amande rabattue à l'intérieur (fig. 88, n° 9 et 10) ;

un grand plat à panse arrondie convexe, lèvre arrondie soulignée par une cannelure (fig. 88, n° 13) ;

un gobelet cylindrique à lèvre aplatie divergente (fig. 88, n° 14).

La céramique commune siliceuse

Céramique à pâte tendre et poreuse, argile fine à dégraissant sableux abondant (grains de calcite et de quartzite, 0,5 à 1 mm). La plupart des vases a subi une cuisson de mode B, réductrice à post-cuisson réductrice, donnant des tons gris à noir. Quelques vases ont une couleur brun clair à brun orangé (fig. 88, n° 11 et 15) attestant une post-cuisson oxydante (mode A). Moins dense et moins résistante que la céramique kaolinitique, cette pâte est souvent érodée en surface et conserve peu de traces de tournassage ou d'aménagement. Les parois sont d'épaisseur régulière mais l'allure générale des vases est plus lourde que dans le groupe précédent, les bords et les moulures sont moins bien dégagés. Malgré une relative homogénéité technique et morphologique, les vases semblent provenir de divers centres de production. Le répertoire des formes est voisin de celui du groupe kaolinitique, avec une urne à lèvre en bandeau à gorge intérieure (fig. 88, n° 4) et une assiette tronconique à lèvre en amande (fig. 88, n° 11). Mais il se distingue par la forme spécifique de deux bols à profil arrondi convexe, l'un à lèvre épaissie arrondie (n° 12), l'autre à col curviligne souligné par une gorge et muni d'une lèvre triangulaire (fig. 88, n° 15).

La céramique commune calcaire

Céramique à pâte fine, serrée et tendre, dégraissant de calcaire broyé difficilement visible à l'œil nu. La couleur varie du beige au brun-orangé, attestant une cuisson en mode A. Quelques fragments à pâte grise sont représentés. L'épaisseur des parois est régulière, les surfaces sont lisses. Deux vases seulement appartiennent à cette

production : un mortier à marli incurvé (**fig. 88, n° 16**) et un petit gobelet tronconique (n° 17).

La céramique estampée grise

Deux vases se rangent dans cette catégorie :

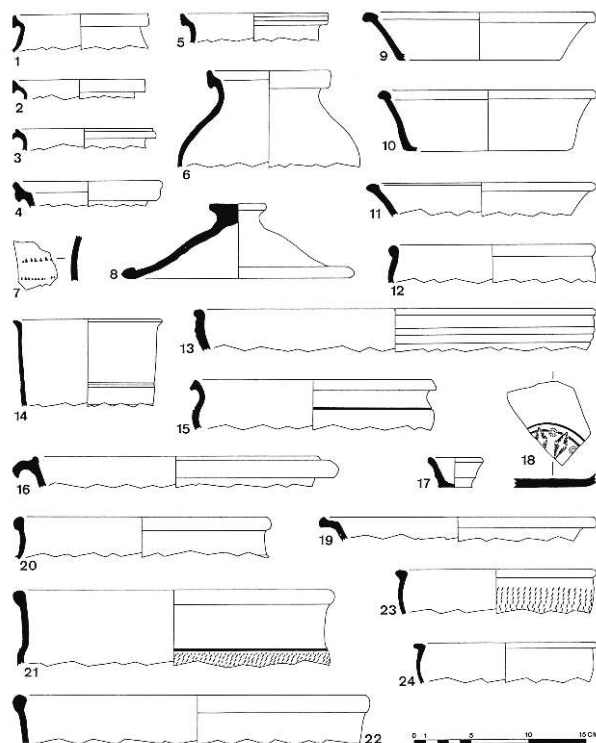
- un fond de plat à décor de palmettes losangées alternant avec des rouelles, l'ensemble délimité par deux cercles de tournassage (**fig. 88, n° 18**) ;
 - un plat de type Rigoir 11 à bord triangulaire mouluré et décoré d'impressions obliques (**fig. 89, n° 20**) ;
- Ces deux vases possèdent les mêmes caractères : pâte calcaire, fine et tendre, couleur gris clair ; revêtement non grésé, semi-mat, peu adhérent et gris foncé. De nombreux tessons de ce groupe n'ont pas conservé leur revêtement et ne peuvent être distingués de la céramique calcaire lorsqu'ils ne présentent aucun élément de forme.

La céramique calcaire engobée

Analogues par leur pâte à la céramique commune calcaire, les vases de cette catégorie sont munis d'un revêtement argileux non grésé, engobe de densité et de couleur variables, orangé, brun ou gris. Par ses caractères techniques comme par son répertoire de formes, ce groupe occupe une place intermédiaire entre la céramique commune calcaire, la céramique luisante et la céramique estampée grise et orangée. Trois formes sont représentées :

- un bol ou coupe à marli (**fig. 88, n° 19**), voisin de la forme Rigoir 3c en céramique estampée ;
- trois grands bols à panse carénée, col cylindrique ou légèrement évasé, lèvre épaissie-arrondie parfois soulignée par une gorge intérieure faiblement marquée (**fig. 88, n° 20 à 22**) ; la panse du n° 21 est décorée d'un guillochis ;
- deux bols à panse arrondie convexe et lèvre épaissie-arrondie (**fig. 88, n° 23 à décor guilloché, et 24**), proches de la forme Rigoir 6b.

88- Mobilier de l'état IV de l'habitation 1



Les amphores

Un col d'amphore à pâte calcaire, tendre et fin dégraissant de sable et de mica, de couleur brun-clair, n'a pu être attribué à une production précise (fig. 90, n° 1). Divers fragments de panse à pâte orangée sont à rattacher à des amphores cylindriques d'Afrique du Nord, et l'on note aussi quelques fragments d'amphore Almagro 51, à pâte claire beige orangé, dure.

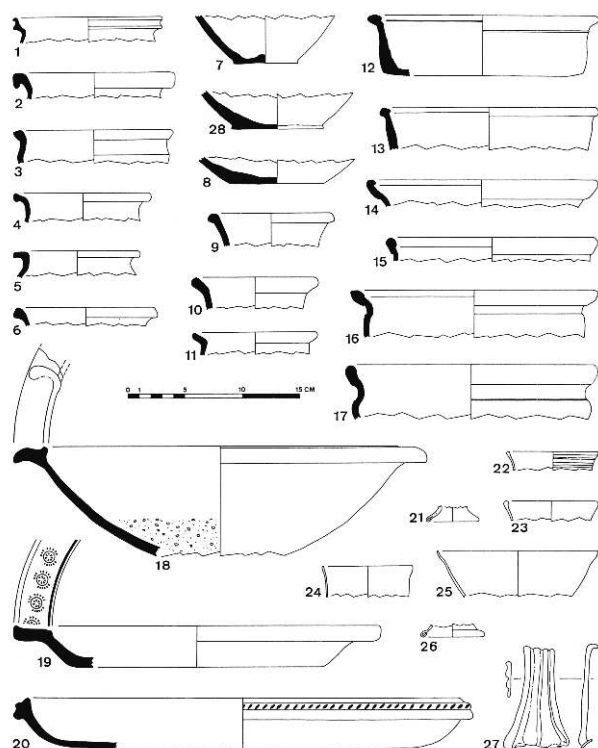
Répartition et pourcentage de poterie. (total des fragments : 245)	
CATÉGORIES	TYPES
Céramique fine : 32 13%	Sigillée sud-gauloise : 3 Claire B/luisante : 8 Estampée grise : 21
Céramique commune : 193 78,70%	Calcaire : 59 (30,5%) Calcaire engobée : 12 (6,2%) Siliceuse : 33 (17%) Kaolinitique : 89 (46,1%)
Amphores : 20 3,60%	Gauloise : 1 Africaine : 14 Almagro 51 : 4 Indéterminée : 1

Ce tableau souligne la nette prédominance des céramiques communes, au sein desquelles domine le groupe kaolinitique. Quelques tessons très usés de sigillée du sud de la Gaule et d'amphore gauloise sont résiduels de la première occupation de la villa. Les tessons de claire B/luisante, fragmentés et mal conservés, doivent être interprétés de la même façon.

La verrerie

Parmi une quinzaine de fragments de verre olivâtre clair, on note un bord et un pied de gobelet de type Isings 106c (fig. 89, n° 24 et 26).

89- Mobilier de l'état IV des habitations 1 et 2



Musée SPTC

Le mobilier de l'habitation 2

La céramique commune grise kaolinique

Les formes représentées sont plus diversifiées que dans la précédente habitation, mais plusieurs fragments usés et très fragmentés semblent être résiduels (**fig. 89, n° 4**). Trois formes sont représentées :

les urnes : une lèvre en bandeau à gorge extérieure (**fig. 89, n° 11**), une lèvre repliée à l'extérieur (**fig. 89, n° 2**), une lèvre divergente à bord épaissi-arrondi (**fig. 89, n° 4**), deux fonds plats à ressaut externe (**fig. 89, n° 7**) ;

deux assiettes tronconiques à lèvre en amande rabattue à l'intérieur (**fig. 89, n° 12 et 13**) ;

trois bols à panse arrondie-convexe, col curviligne et lèvre en amande rabattue à l'intérieur (**fig. 89, n° 14, 15**) ou épaissie (**fig. 89, n° 17**), fond plat sans ressaut (**fig. 89, n° 8**).

La céramique commune siliceuse

Les caractères techniques sont les mêmes que dans la cabane 1, mais tous les vases ont subi une cuisson du mode B et sont uniformément gris à noir, à l'exception d'un vase caractérisé par une section bicolore : brun-rosé au cœur, épiderme noir et doux au toucher, pâte dure (**fig. 89, n° 16**). Cette céramique est représentée par deux types de vases :

des urnes à lèvre horizontale ou oblique (**fig. 89, n° 5, 6 et 11**) ; ces trois fragments très usés paraissent être résiduels ;

deux bols à col curviligne et lèvre épaissie anguleuse (**fig. 89, n° 3**) ou à lèvre en arrondi rabattue à l'intérieur (**fig. 89, n° 16**).

La céramique commune calcaire et calcaire engobée

Cette catégorie est essentiellement représentée par les fragments d'un mortier à marli incurvé muni d'un déversoir (**fig. 89, n° 18**). La pâte se distingue par l'abondance et la grosseur du dégraissant de mica et de quartzite qui tapisse la paroi intérieure. Un col d'olla à lèvre évasée, très fragmenté et érodé, paraît résiduel (**fig. 89, n° 10**). Un bord d'olla à engobe orangé suscite la même remarque (**fig. 89, n° 9**).

La céramique estampée grise

Elle a livré un plat de type Rigoir 1 à marli décoré de rouelles pointillées, (**fig. 89, n° 19**) pâte gris clair, tendre, engobe gris peu adhérent.

Les amphores

Elles ne sont représentées que par trois fragments d'amphore africaine cylindrique, dont un fond (**fig. 90, n° 2**).

Répartition et pourcentage de poterie.	
CATÉGORIES	TYPES
Céramique fine : 7 3,70%	Sigillée sud-gauloise : 2 Estampée grise : 5
Céramique commune : 177 94,60%	Calcaire : 35 (19,7%) Calcaire engobée : 1 (0,5%) Siliceuse : 57 (32,1%) Kaolinitique : 84 (47,4%)
Amphores : 3 1,60%	Africaine : 3

La verrerie

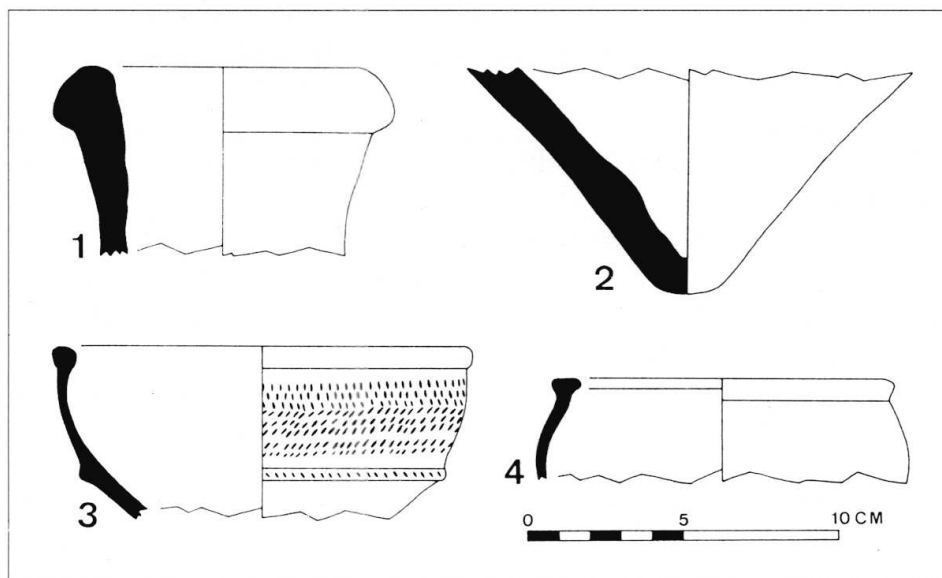
La vaisselle en verre est composée de gobelets de type Isings 106c à pied bas (**fig. 89, n° 21**) et bord arrondi (n° 22 et 23), par une coupe de type Isings 116 (n° 25) et une cruche de type Isings 120 à anse cannelée (n° 27). Le vase n° 22 est en verre incolore décoré de filets gravés sous le bord. Les autres vases sont en verre vert olivâtre.

Le mobilier remanié

Les niveaux superficiels ont livré deux vases rattachables au faciès des céramiques décrites précédemment. Il s'agit de bols en céramique calcaire engobée, à panse arrondie et bord épaissi (**fig. 90**), n° 3 : pâte et engobe orangé, décor guilloché ; n° 4 : pâte et engobe gris). Parmi ce mobilier hors stratigraphie, notons aussi une

bague en bronze à chaton ovale, un anneau en fer et une épingle en bronze à tête ronde. Ces objets ne peuvent être rattachés avec certitude à l'occupation des cabanes.

90- Mobilier de l'état IV des habitations 1 et 2



Musée SPTC

Comparaisons et datation du mobilier de l'état IV

- 37 Malgré de notables divergences dans la typologie des vases, le mobilier des cabanes 1 et 2 présente de nombreux points communs : forme des bords d'urne et d'assiette, mortiers à marli curviligne, verrerie. D'autres vases, comme les bols en céramique commune ou la vaisselle fine, ne révèlent aucune concordance. Ces disparités sont-elles imputables à la chronologie de l'occupation des deux habitations, ou bien s'agit-il de simples nuances au sein d'un même faciès ? Vingt-six vases seulement ont pu être identifiés dans la cabane 1, vingt-cinq dans la cabane 2 et la pauvreté de ces ensembles ne facilite pas l'interprétation. La répartition quantitative des céramiques fait toutefois apparaître une relative homogénéité. Dans les deux cabanes, la hiérarchie des catégories est identique, avec prédominance de la céramique commune (78 et 94 %), la céramique fine étant peu représentée (13 et 3,7 %) et les amphores quasiment absentes (3,6 et 1,6 %). Notons la même concordance parmi les céramiques communes, dominées par la grise kaolinitique (46 et 47 %). Il semble donc que les deux ensembles soient à situer au sein d'un même faciès, dont la structure quantitative peut être mieux caractérisée par un tableau de pourcentages calculés sur les données d'ensemble, soit un total de 418 fragments, dont sont exclus les tessons résiduels (sigillée, luisante, amphore gauloise). Parmi ceux-ci, il faut inclure le petit gobelet en céramique calcaire (**fig. 88, n° 17**), fréquemment attesté dans des contextes des I^{er} et II^e s., notamment à Châteauneuf-du-Rhône (Alcamo 1983, p. 198-207).

Comparaison et datation du mobilier.	
CATÉGORIES	TYPES
Cér. fine : 26 (6,2%)	Estampée grise : 26
Cér. commune : 370 (88,5%)	Calcaire : 94 (25,4%)
Calcaire engobée : 13 (3,5%)	
Siliceuse : 90 (24,3%)	
Kaolinitique : 173 (46,7%)	
Amphores : 22 (5,26%)	
Africaine : 17	
Almagro 51 : 4	
Indéterminée : 1	

- 38 Le *terminus post-quem* de l'occupation des cabanes est fixé par la présence des céramiques estampées, dont on situe l'apparition après le milieu du IV^e s. et plus probablement dans le dernier quart de ce siècle (Cathma 1986, p. 40). Cependant, les connaissances sur cette production ne permettent pas de fixer une datation précise.
- 39 Au sein de la vaisselle fine, les vases en verre olivâtre se rattachent au faciès du Ve s. défini grâce aux observations stratigraphiques des fouilles de la Bourse à Marseille, particulièrement les périodes 1 et 2a (Foy 1984, p. 291-295). En l'état actuel des recherches sur l'Antiquité tardive, ce sont, un peu paradoxalement, les céramiques communes qui fournissent les éléments de datation les plus nombreux et les plus précis. Le faciès de ces productions est caractérisé par les urnes à lèvre en bandeau, également représentées dans le groupe à pâte kaolinitique et dans le groupe à pâte siliceuse (**fig. 88, n° 1 à 7 ; fig. 89, n° 1 et 2**). Ce type de vase est désormais bien connu dans des contextes de la fin du Ve s., du VI^e s. (Raynaud 1990, p. 237-251) et plus tard encore (Faure-Boucharlat 1986).
- 40 À proximité de Saint-Paul-Trois-Châteaux, la production de vases analogues en pâte kaolinitique est attestée dans un atelier de Bollène daté provisoirement de la fin du Ve s. (Thiriou 1986, p. 243-245). Sur la rive droite du Rhône, les fouilles du cloître de la cathédrale de Viviers ont livré un ensemble de céramiques daté assez sûrement des années 450 à 530 (Esquieu 1984, p. 243-249) et très voisin du mobilier de Saint-Vincent : urnes à lèvre en bandeau, bols à lèvre triangulaire (**fig. 88, n° 15**), mortiers à listel curviligne (**fig. 88, n° 16 ; fig. 89, n° 18**), bols à lèvre en amande (**fig. 89, n° 15 à 17**).
- 41 D'autres points de comparaison sont proposés par le mobilier du plateau des Aures à la Roche-Saint-Secret (Drôme), qui se distingue toutefois du mobilier de Saint-Vincent par la présence de formes plus tardives caractéristiques d'un VI^e s. avancé, ou peut-être du début du VII^e s., comme le suggèrent les auteurs de cette étude (Alcamo 1985, p. 198-209). Notons, sur ce site, outre de nombreuses urnes à lèvre en bandeau, un

couvercle à lèvre repliée à l'extérieur, un bol à lèvre triangulaire et des gobelets tronconiques voisins des exemplaires de Saint-Vincent (Alcamo 1985, fig. 6, n° 1,5 à 10).

- 42 Enfin, la confrontation avec le mobilier de l'habitat perché de Lombren dans la région de Bagnols-sur-Cèze (Gard) permet de serrer encore la fourchette de datation. Sur ce site, d'abord daté du Ve s. (Charmasson 1962) mais qu'un réexamen situe plutôt au VIe s. grâce à l'abondance des céramiques importées d'Afrique du Nord et du Proche-Orient (étude en cours par Cl. Raynaud), la céramique commune, majoritairement kaolinique, est dominée par les urnes à lèvre en bandeau mais aussi par des mortiers à marli étroit très mouluré (Charmasson 1962, fig. 45 ; voir des bords analogues dans Thiriou 1986, pl. VII) et plus encore par des bols à lèvre mince (Charmasson 1962, fig. 44).
- 43 Excepté un bol dans la cabane 2 (**fig. 89, n° 14**), ces formes ne sont pas représentées à Saint-Vincent où prédominent les formes héritées du IVe s. : les mortiers à marli large peu mouluré (**fig. 88, n° 16 ; fig. 89, n° 18**), productions caractéristiques de la fin du IVe s. et du Ve s. (Raynaud 1982, fig. 6), et les bols à lèvre en amande (**fig. 89, n° 15 à 17**), rencontrés dans la même fourchette chronologique (Raynaud 1983, fig. 3).
- 44 En conséquence, nous situons la réoccupation de la *villa* de Saint-Vincent vers la fin du Ve s., peut-être aussi au tout début du VIe s., soit entre les années 475 et 525.
- 45 La modestie des deux ensembles étudiés et l'absence de céramique africaine n'autorisent pas à affiner cette datation, essentiellement fondée sur des données comparatives pour la céramique commune, dont la chronologie reste à préciser malgré d'importants et récents progrès. L'étude du mobilier de Saint-Vincent présente tout de même l'intérêt de proposer pour la première fois une image, encore partielle, des productions et de la consommation de céramique dans le sud drômois vers la fin du Ve s. Par le choix de sa vaisselle, par les formes utilisées, cette région se situe sans surprise dans une ambiance rhodanienne dont on commence à saisir toutes les nuances depuis la région lyonnaise (Faure-Boucharlat 1986) jusqu'au littoral languedocien (Raynaud 1986, p. 177-179).

Fonction et durée de la réoccupation

- 46 Dispersées en différents points du site, probablement en raison de la conservation, variable selon les pièces, des pans de murs, les zones réoccupées traduisent l'installation d'un petit groupe d'unités domestiques. Les techniques de construction et d'aménagement ne témoignent pas d'une grande recherche technique : sols en terre mal entretenus (fosses, accumulation de déchets), foyers au ras du sol ou en fosse, murs en matériaux de réemploi, palissades périssables.
- 47 Cabanes plutôt que véritables maisons, ces structures rustiques constituent de modestes surfaces d'habitation : 30 m² dans la cabane 2, 35 à 38 m² dans la cabane 1. Peu ou pas subdivisés, ces espaces domestiques rappellent par bien des traits les cabanes du village de hauteur de Lombren, situé sur la rive droite du Rhône, à une vingtaine de kilomètres au sud de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Charmasson 1962, fig. 7). Sur ce site occupé au Ve et au VIe s., l'habitat est installé dans des maisons à pièce unique, aux murs de pierre sèche, munies d'un sol en terre ou établies directement sur le rocher (Charmasson 1962, p. 71-73). La surface de ces cases est analogue à celle des cabanes de Saint-Vincent : entre 30 et 50 m². Quoique situées dans deux contextes très différents, un habitat groupé de hauteur à Lombren, un habitat dispersé de plaine à Saint-Vincent,

ces cabanes semblent participer d'un même faciès culturel et/ou chronologique. En cela, l'architecture et les modes d'habitation révèlent le même phénomène que les céramiques. Sur les deux sites, l'organisation de l'habitat trahit donc la présence de modestes communautés rurales, communauté fort restreinte à Saint-Vincent probablement à cause de la proximité de la ville de Saint-Paul, située 600 m à l'est.

- 48 La réoccupation de la villa, limitée en surface, fut aussi très ponctuelle dans la durée. La fouille a révélé un seul niveau d'occupation pour cette phase : les sols, pourtant mal entretenus, n'ont connu qu'un faible exhaussement. L'étude du mobilier aboutit à la même constatation : dans la fourchette chronologique de 475 à 525, la villa de Saint-Vincent paraît occupée le temps d'une génération, peut-être plus brièvement encore, une ou deux décennies.
- 49 La fin de la réoccupation du Ve s. semble marquer dans ce secteur du site la fin de la période d'utilisation des bâtiments. La nature des aménagements nécessaires à la mise en culture du site (récupération des matériaux, apports de terres, etc...) n'a pas été perçue lors de la fouille. La relation avec la chapelle de Saint-Vincent qui donna son nom au quartier n'est éclairée par aucun indice.

Habitat rural et rapports ville-campagne : l'exemple du site de Saint-Vincent

- 50 La situation du site de Saint-Vincent à proximité immédiate de la cité, les transformations (implantation augustéenne, abandon à la fin du IIe s.ap. J-C., réoccupation au Ve s.) qu'il a connues, sont autant d'éléments à verser au dossier des rapports entre ville et campagne, monde urbain et périphérie. Ces concepts sont toutefois souvent maniés dans un sens réducteur. En effet, la définition d'une zone qualifiée de « périphérie urbaine » et qui plus est de « campagne », dans le cadre de l'économie antique, reste aléatoire. Bon nombre des auteurs ayant abordé le sujet sont unanimes à considérer la ville comme structurant l'économie et donc les campagnes (concepts de ville marché et de ville « parasite des campagnes » entre autres). Ces modèles (qui sont souvent devenus des axiomes) sont rarement mis en œuvre dans le cadre d'un système centurié daté et d'une cartographie archéologique.
- 51 C'est en partie en analysant la position géographique des sites par rapport aux éléments structurants du paysage (réseau centurié, proximité des grands axes ou des centres économiques, etc...), et en observant leur devenir historique, qu'il est envisageable de cerner les notions de périphérie urbaine et de rapports ville-campagne. En effet, s'il est vrai que tout site, dans le terroir d'une cité, a une relation avec celle-ci (ne serait-ce que juridique), la proximité relative de tel ou tel centre d'attraction économique peut induire des relations préférentielles dans lesquelles la ville n'apparaît plus que comme secondaire. En ce sens, la « durée de vie » d'un site (entre autres) traduit en partie les rapports de celui-ci avec ses voisins et avec la cité. L'échec d'une implantation agricole, ou l'abandon par un domaine d'une de ses dépendances représentant partie ou totalité d'une de ses activités, traduisent non seulement une restructuration économique locale, mais aussi une évolution des formes de la consommation urbaine qu'elles soient locales ou à plus grande échelle.
- 52 Dans le cadre des prospections effectuées dans la partie orientale du Tricastin, six communes ont été étudiées et les premiers résultats permettent de dégager un certain

nombre de généralités sur la mise en valeur des sols durant le Haut Empire dans ce terroir (**fig. 78**)¹⁰⁸. Nous observerons le cas particulier du site de Saint-Vincent par rapport à l'ensemble des sites recensés, aux différents états de son évolution, dans la partie ouest de la cité.

- 53 Cette approche « spatiale » ne permet d'appréhender qu'un des aspects de cette interaction complexe, car il n'est pas possible ici de raisonner en termes de mentalités, de religions, de politique, de rapports de clientèle, de démographie, etc.

Les structures de l'espace rural

- 54 Dans le cadre du terroir étudié, trois facteurs essentiels semblent avoir structuré l'espace rural (et donc définissent en partie le cadre des implantations en milieu rural) :
- la mise en place du réseau cadastral¹⁰⁹ (cadastre B d'Orange) et la volonté politique d'aménagement du terroir que cela sous-entend ;
 - les grands axes économiques, qu'ils soient naturels (le Rhône et les vallées de pénétration : Berre, Lauzon et Lez) ou aménagés par l'homme (voie d'Agrippa) (**fig. 78**) ;
 - les centres d'habitats groupés antérieurs à cette phase d'implantation (*Novem Craris*) ou ceux dont le rôle économique ou politique est affirmé à la période augustéenne *Augusta Tricastinorum* et peut-être Donzère (**fig. 78**).
- 55 À ces facteurs s'ajoutent des contraintes naturelles, comme le relief, le climat ou les potentialités agricoles.

La période augustéenne : une politique de mise en valeur de la région

Le rôle du cadastre B

- 56 Outil foncier et juridique, le cadastre définit le cadre des implantations tant pour l'espace rural qui est centurié, que pour l'espace urbain.
- 57 Dans le secteur compris à l'ouest du *cardo maximus* les habitats dispersés augustéens sont majoritairement installés au sud du dixième *decumanus*¹¹⁰ (région de Pierrelatte-sud). La quasi absence d'implantations au nord de cet axe cadastral (région de Pierrelatte-nord) semble pouvoir s'expliquer dans le cadre d'une décision politique d'aménagement et de mise en valeur du territoire, secteur par secteur.
- 58 Dans la région située à l'est du *cardo maximus* et au nord du *decumanus maximus*, 75 % des sites étudiés (régions de Saint-Paul et de *NovemCraris*) sont en contact avec une division marquante des centuries¹¹¹. Ce rapport entre la relation sites-cadastre¹¹² est le plus élevé pour l'ensemble du Haut Empire. Ces installations préférentielles sont en partie dues à la contemporanéité du cadastre et des implantations augustéennes.
- 59 Dans ce cadre général, le site de Saint-Vincent s'inscrit dans le centre de la centurie *DDIV CKIV*. Toutefois le plan de la *villa* n'est pas orienté selon les lignes directrices du réseau, tout comme le parcellaire environnant qui est lui aussi divergent. Le cadastre détermine donc dans ce cas, le cadre global des implantations, mais à l'intérieur de ces grandes lignes directrices, les installations s'adaptent aux nécessités topographiques. Dans le secteur de Saint-Vincent, le drainage naturel ne peut pas s'effectuer en suivant les limites du réseau cadastral : la pente générale du terrain est en effet différente. Il faut donc imaginer au cas par cas des centuries dont les limites majeures sont celles du

réseau structurant le terroir, mais dont le parcellaire interne peut être divergent et structuré, entre autres, par la topographie.

Les autres facteurs structurant l'économie

- 60 Si le cadastre établit une trame directive, les implantations restent fortement influencées par d'autres facteurs qui jouent un rôle déterminant dans l'économie locale.
- 61 La voie d'Agrippa matérialise les échanges économiques à moyenne et grande distance, mais il faut remarquer que les sites augustéens sont rarement situés à sa proximité immédiate (8 % des sites à moins de 500 m). En revanche, 48 % des sites sont éloignés de moins de 2 000 m de la voie et ce pourcentage est le plus fort pour le Haut Empire.
- 62 Le cours du Rhône semble plus attractif puisque 70 % des sites, localisés à l'ouest du *cardo maximus* et au sud du dixième *decumanus*, sont implantés à moins de 2 000 m du cours actuel du fleuve.
- 63 Ce relatif éloignement des axes majeurs de grande communication doit être pondéré par l'observation du comportement des sites par rapport au réseau cadastral. Dans le cadre du problème de la voirie antique, il faut envisager le cadastre B d'Orange comme un agent dynamisant les échanges économiques locaux. Toutes les limites de centuries n'étaient pas forcément matérialisées sous forme de chemins, mais les clichés aériens en montrent de nombreux exemples. La bonne conservation du 3e *cardo* pour Donzère, tout comme celle des 11e et 10e *decumani*, encore visibles respectivement sur 1 600 m et 4 600 m, sont à interpréter comme autant de traces fossiles du pouvoir de structuration de l'économie locale du cadastre. Celui-ci draine une partie des communications vers la cité d'*Augusta Tricastinorum* comme le montrent les résultats de la fouille du Valladas (**fig. 78, site n° 132**) ; Bel 1986). L'une des principales voies d'accès est-ouest de la ville était le 8e *decumanus*.
- 64 Le site de Saint-Vincent n'est distant que de 350 m de cet axe majeur. Plus au nord, le dixième *decumanus* matérialise la limite septentrionale de la zone d'échange est-ouest entre *Augusta Tricastinorum* et le Rhône. Cette attirance économique vers le fleuve et l'Helvie, sur la rive droite, est Tune des constantes historiques de la région. Les carrières de pierre du Midi proches de Saint-Paul-Trois-Châteaux exportaient leur production vers Lyon et Vienne, et l'approvisionnement de la capitale faisait forcément appel aux importations par voie d'eau.

Le rôle des habitats groupés

- 65 Dans les quadrants situés à l'est du *cardo maximus* et au nord du *decumanus maximus* (régions de Saint-Paul et *Novem Cruris*), les sites de *Novem Cruris* et d'*Augusta Tricastinorum* attirent, dans un rayon de 1 800 m autour de leur centre, plus de 90 % des implantations. Ce regroupement de l'habitat dispersé à proximité des habitats groupés, dans le cadre de la trame cadastrale, est une des caractéristiques des implantations augustéennes.

L'attraction de la capitale

- 66 Dans le petit bassin naturel qui entoure *Augusta Tricastinorum* (soit un quadrilatère d'environ 750 hectares) cinq implantations rurales augustéennes peuvent être

répertoriées, soit potentiellement 1 site pour 150 ha¹¹³. Le choix topographique pour ces implantations est varié : trois s'installent dans la plaine et deux sur les coteaux environnants¹¹⁴.

- 67 D'autre part, parmi ces cinq sites, deux s'installent sur des terrains lourds (assimilables à des gleys ou des pseudo-gleys¹¹⁵), c'est-à-dire des terrains à excellent rendement sous réserve de drainage intensif¹¹⁶. Les trois autres sont implantés sur des terrains légers et sableux. De par la nature des sols, il est possible d'affirmer que deux types de productions agricoles s'opposent dans le bassin de Saint-Paul. Cette différence ne s'exprime pas uniquement en termes de rendement, mais plutôt en termes de nature de production. Les cultures sont très contrastées entre celles obtenues sur des sols lourds (cultures de type potagère, blé, lin, fèves) et celles obtenues sur des sols plus légers (céréales, vigne). Les propriétés implantées sur ces deux types de sols¹¹⁷ représentent des domaines de production complémentaires qui ne sont pas forcément concurrents.

Augusta tricastinorum et sa périphérie urbaine à la période augustéenne

- 68 La campagne proche d'*Augusta Tricastinorum* apparaît donc comme un ensemble fortement structuré par le cadastre B d'Orange (les cinq sites augustéens sont en relation directe avec le réseau). Le cadastre joue un rôle très directif à proximité de la ville, tandis que, dans les campagnes plus éloignées, les implantations de sites sont soumises à d'autres influences économiques.
- 69 On peut alors considérer que le cadastre structure les campagnes (et la ville) de façon très forte et que la cité a en quelque sorte polarisé les implantations rurales. Il semble que les sites ruraux proches de la ville soient des fondations *ex nihilo*, contemporaines de la mise en place du cadastre B et du système de mise en valeur qu'il représente, plutôt que la continuation d'habitats plus anciens qui n'auraient pas été perçus lors de la prospection. La présence de sites ruraux autour de la capitale et la complémentarité des terroirs peut donc s'expliquer en partie par les débouchés qu'offre l'agglomération à des cultures vivrières. Les sites implantés dans la plaine (quadrant de Pierrelatte) sont en revanche davantage tournés vers des débouchés extérieurs. En effet, la nature des sols mis en valeur, leur situation géographique et la possibilité de drainer de vastes étendues en font potentiellement des domaines tournés vers une agriculture extensive.

Les campagnes dans le courant du premier siècle

- 70 La fouille n'a pas permis de mettre en évidence de changements notables dans la vie du site de Saint-Vincent. Dans le terroir immédiat de Saint-Paul-Trois-Châteaux, trois nouvelles implantations viennent compléter la mise en valeur des abords de la capitale. La cité d'*Augusta Tricastinorum* attire alors peu de nouvelles installations en milieu rural : seuls deux nouveaux sites sont implantés à moins de 1 000 m de la capitale (**fig. 78, n° 132 et 128**). Les campagnes autour de la ville étaient déjà mises en valeur dès la période précédente. En revanche, dans les campagnes autour de *Novem Craris*, de nombreuses créations de sites sont à noter. Le carrefour de la vallée de la Berre semble alors jouer un rôle attractif très important.

Mise en valeur du terroir à l'ouest du *cardo maximus*

- 71 Seuls trois sites (11,5 % des implantations de la période) s'installent au sud du dixième *decumanus*. En revanche, des sites apparaissent dans la partie nord de la plaine de Pierrelatte jusqu'alors délaissée. Ces nouvelles créations évitent systématiquement le nord de la zone de confluence du Rhône et de la Berre ainsi que l'ensemble de la plaine de Donzère avec les plateaux et collines qui la dominent. Les contraintes naturelles, qui peuvent être importantes, semblent ici encore entérinées par une décision politique de répartition des implantations. Les limites géographiques sont fixées par le cours de la Berre, le *cardo maximus* et le dixième *decumanus*.
- 72 La proximité du Rhône est un atout important dans le choix des implantations (83 % des sites du secteur sont à moins de 2 000 m du fleuve), ce qui montre une relative stabilité du cours du fleuve. La série des sites n° 84, 108, 83, 73 et 89 dessine une courbe régulière qui suit le tracé d'un cours fossile du Rhône. Le cours antique du fleuve pouvait être proche de ces habitats ; ils sont de plus longés par la voie reliant Donzère à Bourg-Saint-Andéol, cette voie attestée à la période médiévale pour être antique.

Mise en valeur du terroir à l'est du *cardo maximus*

- 73 Au cours de la première moitié du premier siècle, la voie d'Agrippa est moins déterminante pour l'implantation des sites puisque seuls 38 % de ceux-ci sont à moins de 2 000 m de la voie (48 % à la période augustéenne). Ce phénomène est d'autant plus marqué que 43 % des sites sont éloignés de plus de 4 000 m de la voie.

Implantations et cadastre B

- 74 Le rôle du cadastre dans le choix des implantations est moins déterminant qu'à la période augustéenne : 57,7 % des sites sont directement dépendants du réseau contre 64 %. De plus, aucun site n'est situé au milieu d'un *cardo* et dans un angle de centurie. Le cadastre semble continuer à structurer les grandes lignes de la politique de création de sites mais en étant moins déterminant dans le détail des implantations.
- 75 Après la grande phase d'implantations dans les campagnes proche de la capitale, la période du milieu du premier siècle marque un changement des objectifs dans la mise en valeur des terres. Les implantations se font rarement à proximité des sites augustéens. Ce phénomène est très marqué à l'ouest du *cardo maximus* où ce n'est plus le quadrant de Pierrelatte-sud qui reçoit les nouvelles implantations ; mais un nouveau quadrant plus au nord. Les trois nouveaux sites implantés dans le micro-terroir proche de la capitale semblent plutôt marquer la continuité avec la phase d'expansion augustéenne. Aucun site ne sera créé au cours des phases postérieures.

Les campagnes à la fin du premier siècle : une période de mutations ?

- 76 L'agrandissement de la *villa* de Saint-Vincent qui triple la superficie de ses bâtiments indique une certaine prospérité du domaine. À l'intérieur du réseau cadastré, des domaines ont été créés et continuent de se développer à la période vespasienne (*nova jugera*) (Piganiol 1962), montrant la diversité des formes de mise en valeur des sols.
- 77 Ce phénomène est à rapprocher de la série d'implantations d'habitats dispersés qui s'effectuent à cette période dans le secteur étudié. Au premier abord il semblerait que

les investissements en milieu rural se poursuivent et qu'ils soient donc rentables pour les *possessores*.

Mise en valeur du terroir à l'est du *cardo maximus*

78 Un changement sensible s'opère, dès le règne de Vespasien, dans les modes d'implantation de cette partie du terroir.

- L'attraction de la voie d'Agrippa augmente de façon très nette : un tiers des sites est situé à moins de 500 m de celle-ci. Ce pourcentage est le plus élevé de l'ensemble des périodes étudiées (8 % des implantations à la période augustéenne, 15 % au milieu du premier siècle).
- Les campagnes proches de la capitale ne reçoivent aucune implantation, et seul un site est répertorié à proximité des autres habitats groupés (site n° 26 près du Logis-de-Berre). Les nouvelles installations paraissent parfois « combler des vides » ; ainsi le groupe des sites 34, 35, 36 et 42 est localisé dans une petite plaine intérieure jusqu'alors délaissée (quadrant de *Novem-Craris*).
- Les implantations sont moins fortement structurées par le cadastre B d'Orange. En effet, seules 41 % des implantations ont une position directement liée aux limites des centuries.
- Le choix des terroirs où s'implantent les habitats dispersés est lui aussi modifié par rapport aux périodes antérieures. Des sites sont créés sur tous les types de terroir (pas d'implantation sur les collines à la période augustéenne, pas d'implantation sur les plateaux au milieu du Ier s.) avec une nette préférence pour les coteaux (48 %).
- Les sols lourds et denses (type III) reçoivent plus d'un tiers des sites (36,7 %), taux le plus élevé de toutes les périodes étudiées¹¹⁸. Les sols II, sur lesquels de nombreux sites ont été répertoriés jusqu'alors, sont maintenant délaissés par les investisseurs (aucune implantation). Par contre, davantage de sites sont créés sur des sols légers (sols de type IV : 39 % contre 8 à 9 % pour les périodes précédentes). Ainsi cette période est donc caractérisée, entre autres, par la conquête de nouveaux sols.

79 Ce contraste très marqué dans le choix des sols, (absence d'implantation sur les meilleures terres) peut s'expliquer par une politique de mise en valeur d'autres types de terrains. Il peut s'agir d'un choix délibéré de la part de particuliers se destinant à des productions agricoles différentes et complémentaires de celles déjà pratiquées sur les sols I et II. Il peut s'agir aussi de la traduction d'une évolution de l'économie locale, ou alors qu'il n'existait plus, peut-être, de terres libres dans les secteurs des bonnes terres.

Augusta Tricastinorum et ses campagnes à la fin du premier siècle

80 Si les abords de la cité semblent délaissés par les investisseurs au profit de petites plaines intérieures, ces implantations et la *renormatio* de Vespasien¹¹⁹ montrent des campagnes en pleine évolution. Les investissements dans le monde rural continuent à s'effectuer dans cette partie de la moyenne vallée du Rhône mais par certains aspects il est possible de percevoir les prémices d'une mutation.

- Les deux premières phases de la mise en valeur du terroir (période augustéenne et milieu du Ier s.) étaient axées sur la mise en valeur des bonnes terres distribuées dans le cadre du cadastre et très fortement structurée par celui-ci. On peut rapprocher cette exploitation de la plaine de Pierrelatte dans le cadre du cadastre d'Orange à la formule :

« Il faut en premier lieu assigner les confins, (...) ensuite on assignera les parties internes de la pertica » (Hygin Gromaticus, in : Chouquer 1989).

- Dans la dernière partie du premier siècle, les implantations d'habitats dispersés se poursuivent mais ne semblent pas être soumises aux mêmes contraintes (conquête de nouveaux types de sols, implantation à proximité d'une grande voie terrestre, absence d'implantations à proximité du fleuve et des habitats groupés, pouvoir de structuration du cadastre en régression, etc.).
- 81 Il est tentant de voir, dans ces modifications des modes d'implantation des habitats dispersés, une des matérialisations de la réforme de Vespasien. Par exemple, le changement radical dans le choix des types de sols n'est pas explicable par un phénomène d'origine naturelle puisque les sites implantés durant les phases précédentes continuent de fonctionner. Les différentes modifications des modes d'implantation découleraient alors d'une volonté politique. En fixant un nouveau cadre aux implantations, un des buts de Vespasien aurait été de compléter, voire d'équilibrer l'exploitation des ressources naturelles du secteur.
- 82 Toutefois, il ne paraît pas possible de décider si les nouvelles orientations en matière d'investissement en milieu rural sont liées à la recherche de nouveaux débouchés par les investisseurs (nouvelles terres, nouvelles productions) ou si elles résultent d'une décision administrative. Quoi qu'il en soit, entre la période augustéenne et les deux premiers tiers du Ier s., le solde des implantations par rapport à celui des abandons de sites est largement positif (52 implantations pour 3 abandons) la tendance semblant s'inverser entre le dernier tiers du Ier s. et le début du IIe s. (12 implantations pour 11 abandons) soit un solde quasiment nul. La restructuration (ou la mutation naturelle) des investissements dans les campagnes d'*Augusta Tricastinorum* apparaît donc comme un échec.
- 83 Il faut situer vers le début du IIe s. la fin de la grande phase d'implantation de l'habitat dispersé. La réforme de Vespasien marque donc une évolution dans l'exploitation du terroir, un besoin de stabilisation de l'évolution des domaines, et signale, avec la fin de la phase d'expansion de l'habitat groupé, le début d'une nouvelle phase de l'exploitation des sols. En effet, c'est dans le cadre du cadastre réformé que s'effectueront toutes les modifications de l'occupation des sols du IIe s.

Les mutations de l'habitat dispersé à la fin du deuxième siècle

- 84 C'est vers la fin du IIe s. que le site de Saint-Vincent est abandonné. Cet épisode de la vie du site est à replacer dans le contexte plus général de la phase d'abandon des habitats dispersés du secteur. Ainsi, trente-neuf sites ne livrent pas de traces d'occupation postérieures à la fin du IIe s.¹²⁰, soit 58 % des sites fonctionnant encore à la fin du Ier s. Cette diminution du nombre des habitats dispersés touche surtout les sites de plaine (33 sites, soit 84,6 % des abandons). Toutefois, il semble que ni la nature des sols, ni l'éloignement du site de la voie d'Agrippa ou du Rhône, aient joué un rôle dans la survie ou l'abandon des sites.
- 85 Le même phénomène d'abandon se ressent dans les campagnes proches de la cité d'*Augusta Tricastinorum* et à proximité des autres habitats groupés. Il est tentant d'évoquer le contexte général de « crise économique » qui touche la province. Toutefois, les sites connus par les prospections ne permettent pas d'envisager leur statut réel : fermes, *villae*, dépendances ? Faut-il évoquer une évolution dans le type de tenure des propriétés ou un changement radical de l'économie locale ? On ne saurait

généraliser l'exemple du site viticole du Molard, près de Donzère, qui abandonne, à cette époque, sa production principale. L'ensemble des sites proches de la ville sont abandonnés dans la même fourchette chronologique. Il ne semble donc pas que la concurrence économique entre les sites en ait été le moteur. Aucun site ne devient prépondérant. Dans la périphérie de la cité il faut donc imaginer que le modèle de la *villa* au milieu des terres du domaine avait vécu. En revanche, certains sites plus éloignés de la capitale semblent survivre au détriment de leurs plus proches voisins. Cette hypothèse qui n'est fondée que sur la proximité géographique des sites entre eux et leur date d'abandon ne prend pas en compte le statut réel des implantations. Toutefois, elle ne permet pas (sauf à imaginer des regroupements de domaines de Tordre de plusieurs milliers d'hectares) d'expliquer la majeure partie des abandons.

86 L'importance des *agri de serti* à la fin de l'époque romaine a maintes fois été soulignée (Le Glay 1975, p. 281-282). Sans négliger cette première hypothèse, nous éviterons toutefois de l'ériger hâtivement au rang de certitude. En effet, si Ton n'oublie pas de prendre en compte l'environnement du site de Saint-Vincent, trois autres schémas d'évolution semblent possibles :

- le territoire de la *villa* est annexé au domaine de la ville toute proche, ou d'une plus grande exploitation rurale, dans le cadre d'un processus de concentration foncière qui s'effectuerait au détriment des petits ou des moyens possédants ruraux. La modestie de la *villa* (si Ton peut admettre que son plan est complet) ne semble pas, en effet, dénoter un domaine très étendu. Dans cette optique, l'installation de modestes habitations au Ve s. pourrait suggérer la présence de petits paysans tenanciers ;
- le territoire de la *villa* ne change pas de mains et continue d'être exploité, seuls la résidence du propriétaire et les bâtiments d'exploitation sont déplacés vers la ville ou vers un autre domaine. Cette analyse suggère pour la réoccupation une interprétation analogue à la précédente ;
- le domaine n'a jamais existé, la *villa* n'étant en fait qu'une demeure suburbaine sans rapport avec une exploitation agricole. L'abandon des bâtiments n'a donc aucune incidence sur la mise en valeur des terres et leur réoccupation trois siècles plus tard peut être liée à un nouveau mode d'exploitation tout autant qu'à l'installation d'un groupe urbain marginalisé.

87 Au-delà de la fausse évidence de l'abandon des terres apparaît donc une large gamme de solutions possibles, entre lesquelles il est malheureusement difficile de trancher.

88 En l'absence de fouilles dans le centre urbain on ne peut approcher de façon suffisamment précise l'évolution du tissu urbain et de les mettre en relation avec d'éventuelles fluctuations de la population. L'abandon de la nécropole du Valladas à la fin du IIe s. ne permet pas d'envisager à elle seule un rétrécissement du tissu urbain. Par contre, les récents sondages dans le quartier des Sablières et les fouilles menées sur les sites de la rue des Ecoles et de l'Esplan n'ont pas non plus attesté de niveaux postérieurs à la fin du IIe s. ou au début du IIIe s.ap. J.-C. Ces éléments sont trop lacunaires pour permettre d'appréhender avec sérieux l'évolution de la population de la cité.

89 Durant les deux premiers tiers du IIIe s., aucune création nouvelle n'est recensée. Les abandons de sites sont en nette diminution par rapport à la période précédente (10 abandons, soit 37 % des sites existant à la fin du IIe s.). À partir de la fin du IIIe s. notre documentation devient encore plus lacunaire.

- 90 Une dizaine d'implantations sont attribuables à cette période. Il s'agit essentiellement de nécropoles (sites 14, 46, 82, 18, 12, 56) et d'habitats en grotte dans le défilé de Donzère (sites 4, 3, 2, 23) (**fig. 78**).
- 91 L'hypothétique perchement de l'habitat à cette période est difficilement perceptible. Seuls les vestiges fouillés dans l'enceinte du château de Donzère par M.-P. Feuillet, la réoccupation du site de Château-Porcher à proximité de l'*oppidum* de Saint-Saturnin (sur la commune de Chateauneuf-du-Rhône) sont interprétables en ce sens.
- 92 De même, les abris naturels qu'offrent les grottes du défilé de Donzère et le riche mobilier retrouvé lors des fouilles restent à interpréter.
- 93 Les abandons tardifs semblent moins importants, puisque entre le début du IV^e s. et le début du VI^e s. seulement onze sites disparaissent.

La réoccupation du site : interprétation et comparaisons

- 94 Le site de Saint-Vincent fournit un nouvel exemple de réoccupation d'une *villa* à la fin de l'Antiquité. Après l'abandon, total ou partiel, de nombreuses *villae* aux II^e, III^e ou IV^e s., l'installation de nouvelles formes d'habitation dans ces anciennes demeures rurales, plus ou moins ruinées selon le cas, est un aspect méconnu de l'évolution de l'habitat dispersé. Fréquemment signalé dans les relations de fouilles, ce phénomène n'en demeure pas moins fort mal caractérisé et encore plus mal interprété. Le campement temporaire, la cabane de berger ou l'habitat de *squatters* sont les explications le plus souvent évoquées, par défaut. La cause de cette méconnaissance incombe partiellement à l'état de conservation des vestiges de ces états tardifs, situés au sommet des stratigraphies et fréquemment remaniés, sinon détruits, par les labours modernes. La problématique des fouilles de *villae* concourt tout autant à cette méconnaissance : essentiellement tournées vers l'étude des états classiques disposant de pièces d'apparat et de thermes, les recherches se sont peu intéressées, jusqu'à une date récente, aux ultimes avatars des bâtiments. Deux axes nouveaux de la recherche en Gaule du Sud-Est concourent à donner à cette question toute son ampleur :
- un intérêt accru pour les formes tardives de l'habitat rural gallo-romain et de sa culture matérielle et technique ;
 - l'insertion tout aussi récente de la villa dans une recherche sur le domaine agraire, et plus largement, sur l'occupation de l'espace rural envisagée dans la longue durée.
- 95 Le phénomène des réoccupations se situe ainsi au cœur du problème de la continuité ou de la rupture du fonctionnement des terroirs à la fin de l'Antiquité et dans le Haut Moyen Âge.
- 96 Sous ce double éclairage apparaît la nécessité d'une définition précise des formes de la réoccupation, de sa durée et enfin de sa fonction dans le cadre d'une économie agraire. À ces questions ambitieuses, nous avons tenté d'apporter des éléments de réponse pour le site de Saint-Vincent. Quelques points de comparaison jalonnent ces pistes de recherche encore peu explorées.
- 97 Brève et ponctuelle, la réoccupation de la *villa* Saint-Vincent intervient près de trois siècles après l'abandon du II^e s. L'ampleur du hiatus et la modestie des nouvelles installations, sans aucune mesure avec les états antérieurs, dénotent une rupture dans l'évolution de l'habitat rural. Incidemment se repose la question de l'évolution des zones agraires à la fin de l'Antiquité : une fois abandonnée la demeure, qu'advint-il du

domaine foncier qui, selon toute apparence, lui était rattaché ? Comme nous l'avons vu plus haut la solution la plus « évidente » et la plus traditionnelle est de supposer que, le sort des terres étant intimement lié à celui des bâtiments de résidence et d'exploitation, le domaine cesse de fonctionner lors de leur abandon. Dans ce cas, l'installation des cabanes du Ve s. dans les ruines de la *villa* pourrait être mise en relation avec le défrichement et la remise en culture des terres, sous la forme de petites exploitations paysannes.

- 98 Ces observations montrent surtout le manque de réelles recherches sur cette période, qui gêne l'interprétation, et l'on retrouve ici la proposition initiale de notre étude : l'évolution du domaine rural ne peut être pleinement expliquée sans la connaissance de son environnement socio-économique. Cette constatation, pour évidente qu'elle soit, peut rarement être prise en compte lors de fouilles de sauvetage comme ce fut le cas à Saint-Vincent, avant la construction de lotissements. À défaut d'avoir proposé une interprétation « définitive », l'étude de la *villa* a toutefois permis de dresser l'inventaire des questions et de mieux situer le problème des réoccupations dans le cadre général de l'évolution de l'habitat à la fin de l'Antiquité.
- 99 Quelques exemples pris sur des sites provençaux et languedociens à titre d'éléments comparatifs permettent d'élargir cette approche. La réoccupation ponctuelle de *villae* aux IVe et Ve s. a été constatée sur plusieurs sites varois, notamment à La Garde (Brun 1979, p. 35) et à Cavalaire (Brun 1986 b, p. 136). Dans tous les cas, la réoccupation est caractérisée par des aménagements sommaires : murs en pierre sèche, sols en terre battue, réemploi partiel des bâtiments. Ces aménagements peuvent intervenir après un hiatus dans l'occupation du site, comme à La Garde, ou constituer l'ultime étape d'une évolution continue, comme c'est le cas à Cavalaire. Dans ce dernier cas, le terme de réoccupation est inadéquat, mais l'importance des transformations suggère une mutation profonde de l'habitat.
- 100 C'est un processus analogue que décrit L. Rivet à propos de la *villa* de Saint-Julien-les-Martigues (Bouches-du-Rhône), qui révèle
- « une permanence de l'occupation sur près de six siècles, permanence qui ne peut dissimuler une mutation sinon une rupture dans le mode de mise en valeur du domaine. En effet, les données de l'archéologie amènent à constater un rétrécissement de l'habitat, d'abord à la fin du IVe s., puis après le milieu du VIe s. . La qualité même de l'occupation change : les sols en terre battue se substituent progressivement aux sols bétonnés, les murs en pierre sèche aux murs liés à la chaux, les petites salles aux vastes pièces, etc. Quant au domaine, il ne livre pas, aux alentours de la *villa*, d'habitats contemporains qui montreraient une redistribution du terroir » (Rivet 1986, p. 137).
- 101 C'est là une des rares études qui tente de caractériser précisément l'occupation tardive d'une *villa* et d'inclure dans la problématique l'étude du domaine foncier.
- 102 En Languedoc oriental, une approche analogue est pratiquée sur le site de Pataran (Aigues-Vives, Gard, fouilles en cours par Cl. Raynaud). Cette *villa* est abandonnée durant une courte période, semble-t-il au début du IVe s., puis réoccupée sous une forme radicalement différente : plusieurs unités d'habitation s'installent dans les anciens thermes, désaffectés. Dans certaines pièces, la *suspensura* est détruite, des ouvertures sont pratiquées, des murs en pierre sèche subdivisent l'espace. À l'extérieur des bâtiments thermaux, une cabane en matériaux légers s'appuie contre des murs encore en élévation. Cette réoccupation dure près de deux siècles, jusqu'à une date mal cernée dans le VIe s., et semble correspondre à un modeste habitat groupé. Autour de la

villa, les prospections systématiques livrent d'autres sites d'habitat des IV^e-VI^e s. , montrant la continuité de l'occupation du sol, encore exploité après le démembrement du domaine de la *villa* (fouilles et prospections en cours d'étude, J.-R Brun et Cl. Raynaud).

- 103 Ces exemples, situés dans des régions différentes, soulignent la diversité et la complexité des modalités de la réoccupation ou de la transformation d'une *villa* à la fin de l'Antiquité. Aucune interprétation ne s'impose d'emblée. À Saint-Vincent, l'attraction de la ville voisine pourrait être le facteur d'abandon de la *villa*, mais d'autres raisons ne peuvent être exclues. En définitive, aucune explication satisfaisante ne pourra être proposée sans des études précises sur une série de sites dans une micro-région. La singularité de chaque cas, ou, au contraire, les tendances générales ne seront mesurées qu'à l'issue de ce type d'enquête. Dans la région donzéroise, la découverte, sur le site de la *villa* du Molard, d'une réoccupation ponctuelle au IV^e s. constitue, avec le site de Saint-Vincent, l'amorce d'une telle série. L'insertion de ces deux fouilles dans une recherche globale sur l'occupation des sols devrait permettre, à terme, de mieux saisir le sens de ces réoccupations. Ainsi envisagé, ce phénomène n'apparaît plus seulement comme l'ultime avatar — un peu anecdotique — de l'occupation d'une *villa*, mais contribue à la transition entre le monde rural gallo-romain, dominé par le grand domaine que l'on dit esclavagiste, et de nouveaux modes d'exploitation et de production qui ne sont certes pas encore médiévaux et restent à découvrir dans une large mesure.

NOTES

107. Information de A. Beeching, que nous tenons à remercier.

108. Prospection systématique de six communes de la région de Saint-Paul-Trois-Châteaux effectuée dans le cadre du programme H 11 : Occupation des sols à l'époque romaine et au début du Moyen Âge dans le Tricastin. Le corpus des sites est présenté dans : Odier (T.).— *Le domaine gallo-romain du Molard, essai de restitution économique*. À paraître.

109. L'ensemble des données de la carte archéologique utilisée dans cet article est en cours de publication dans : Favory, à paraître.

110. Dans ce secteur, 60 % des implantations sont en rapport direct avec une limite majeure du réseau cadastral.

111. Nous n'avons pris en compte que les sites limitrophes d'un *cardo* ou d'un *decumanus* ou situés au centre géométrique d'une centurie.

112. Ce pourcentage est encore plus fort si l'on observe uniquement les sites implantés au sud du 10^e *decumanus* et à l'est du *cardo* (région de Saint-Paul) : 100 % des sites sont en relation directe avec un axe cadastral.

113. On notera ici que la superficie possible de ces exploitations (150 ha) rentre dans la fourchette des grandes exploitations du cadastre B d'Orange. Sur le sujet : Pelletier 1976. Quoi qu'il en soit, ce rapprochement reste aléatoire.

114. Sur l'ensemble de l'échantillon augustéen étudié on note : 36,65 % des implantations en plaine, 33,25 % sur les coteaux et 30 % sur les plateaux, aucune implantation sur les sommets de collines.

115. Pour l'analyse pédologique du secteur et les capacités de production des sols voir : Odier 1989 et à paraître. Les terrains lourds (type V) dans la dépression de Saint-Paul représentent 50 % des sols.

116. Pour la période augustéenne 29 % des sites sont implantés sur ce type de sol. Aucune création postérieure ne s'effectuera ensuite sur ces terrains. Les terrains légers (sols des garrigues et collines actuelles) ne reçoivent quant à eux qu'une implantation.

117. On peut admettre par hypothèse que les *villae* sont implantées au cœur de leurs terroirs et que les domaines n'exploitent qu'un seul type de sol. Dans le cas inverse, il s'agit de domaines diversifiés, dont les cultures sont complémentaires.

118. 14 % pour la période augustéenne, 17 % pour le milieu du Ier s..

119. C'est à cette période et à l'initiative de Vespasien que sont *Drôme*, 1868, p. 462 ; Sautel 1957. p. 29, gravés les marbres d'Orange.

120. La relative connaissance du mobilier céramique du troisième siècle obtenue grâce aux travaux de A. Desbat et aux fouilles valentinoises de P. Rethoré, permet désormais de cerner avec plus de précision cette période chronologique.

Chapitre : 7. Barry, Augusta Tricastinorum et le cadastre B d'Orange

Gilles Chouquer

- 1 On ne peut proposer une lecture de la genèse et de l'évolution de l'agglomération d'*Augusta Tricastinorum* sans faire appel à d'autres réalités historiques, agraires notamment. Les données à interpréter se résument en quelques faits simples :
 - la nature du rapport entre l'*oppidum* de Barry et l'agglomération romaine nouvelle d'*Augusta Tricastinorum* ;
 - la nature du rapport entre la plaine de Pierrelatte et la zone des collines dans laquelle se situe la ville romaine ;
 - la nature du rapport entre la morphologie urbaine d'*Augusta* et le cadastre B d'Orange, œuvre agraire majeure de cette région.
- 2 L'examen du cadastre B d'Orange permet, en effet, de proposer quelques clés essentielles de lecture et d'interprétation.
- 3 Il importe, avant tout, de rappeler les acquis récents de l'étude de ce grand réseau agraire. Le cadastre B ne pose pas de problèmes insurmontables d'identification, grâce à quelques fossiles directeurs localisés dans la région du Logis-de-Berre, au sud de Donzère. Ainsi, dès la publication d'André Piganiol, sa localisation était quasi exacte. Une étude plus récente a permis de nuancer cette proposition initiale et a surtout montré que le réseau possédait une extension insoupçonnée puisqu'il unit, en une grille unique, aussi bien Montélimar, Vaison-la-Romaine, Orange, Carpentras, Bagnols et Valréas. Cette centuriation concerne donc tout ou partie des territoires des Cavares, des Tricastins, des Voconces, des *Meminii*, des Volques et des Helviens (Chouquer 1983 a). Cette extension pose au moins la question de savoir dans quelle mesure on peut désigner ce cadastre comme étant celui de la colonie romaine d'Orange, puisqu'il semble dépasser le territoire proprement dit de la colonie. Cette façon d'aborder l'étude du réseau est, on le verra, importante pour l'interprétation du site romain de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

- 4 Diverses enquêtes archéologiques récentes ou en cours apportent des données nouvelles pour ces régions fortement marquées de l'empreinte de Rome. Il s'agit, en premier lieu, d'évidences morphologiques. Le cadastre B, très étendu, possède une orientation qui diffère très nettement de l'orientation proposée pour le plan colonial urbain d'Orange. On est ainsi privé d'un élément de correspondance pour l'interprétation, sans que cela soit rédhibitoire, puisqu'on connaît des cas où l'orientation de la *pertica* diffère de celle de la colonie. Le point où se croisent le *cardo* et le *decumanus* initiaux est sensiblement éloigné d'Orange (20 km environ), comme si le plan avait été pensé autrement que comme la mise en œuvre d'une centuriation propre au territoire de la colonie. Cette observation va donc dans le même sens que la précédente ; il semble y avoir des différences de nature et de conception entre la mise en œuvre du plan colonial urbain et le cadastre B. En revanche, on a vu que le plan urbain d'*Augusta Tricastinorum* est étroitement dépendant de cette trame agraire.
- 5 J'ai démontré, dans une publication sous presse (Chouquer 1992) que le cadastre B, dans certaines régions, notamment la plaine de Donzère à Lapalud, constituait un excellent exemple des réseaux que les arpenteurs qualifiaient de *scamnatio* et *strigatio in centuriis*. Or ce type de réseau me paraît avoir été, en Italie principalement, la forme la plus aboutie et la plus « classique » de la division du sol chaque fois qu'il importait d'assigner massivement des terres à des colons. Cette forme se rencontre pendant le Ier s. avant notre ère, au moins dans les grandes limitations opérées par Sylla, jusqu'à celles mises en œuvre par César, les Triumvirs et Auguste. Elle est le signe d'une grande maîtrise des modes de division du sol et d'une articulation parfaitement réussie entre les différents niveaux qui structurent les formes rurales, de la parcelle à la centurie et au *saltus*.
- 6 On peut, en outre, observer la fréquence des subdivisions de la centurie en lots de 25 et de 33 jugères $1/3$, ce qui confirme l'impression d'un cadastre conçu comme l'instrument d'une assignation massive, et l'on rejoint ainsi les calculs établis, jadis, par A. Piganiol aboutissant aux mêmes données chiffrées (lots de $33 \frac{1}{3}$ ou $66 \frac{2}{3}$ jugères). Les marbres attestent la vigueur du mouvement d'assignation avec de nombreuses centuries où tout le sol est confisqué pour la répartition aux colons.
- 7 Les résultats des recherches archéologiques fournissent des indices chronologiques convergents, pour la région tricastine. Thierry Odier a démontré la bonne insertion des sites augustéens dans la grille cadastrale. La fouille du Valladas n'a pas dit autre chose en démontrant que le tronçon du Ville *decumanus* avait pu être édifié dans les vingt dernières années du Ier s. av. J.-C.. Si Ton ajoute le tracé du rempart, calibré dans une centurie du cadastre, et dont la datation pourrait s'établir dans les deux ou trois premières décennies du Ier s. ap. J.-C., nous disposons donc là d'un faisceau d'indices chronologiques assez cohérent. En Tricastin, donc, la période augustéenne et celle qui lui est immédiatement postérieure, semble avoir marqué de façon contraignante l'aménagement du sol rural et urbain.
- 8 Mais il faut entrer dans un peu plus de détail pour mesurer les subtilités de cette colonisation. Le sol tricastin connaît, à partir d'Auguste, une profonde mutation. Le fait principal est que la colonisation est rythmée par les lignes de force du cadastre B. Le comportement diffère, en effet, selon qu'on se trouve à Test ou à l'ouest du *cardo maximus*, ou entre les premier, dixième et vingtième *decumani* au nord du *decumanus maximus*. Cette différence, bien établie grâce aux marbres et à la prospection au sol, est essentielle pour l'interprétation du sort du peuple tricastin.

- 9 Les textes de la *forma* d'Orange livrent la même opposition, de part et d'autre du *cardo maximus*. À l'ouest, une ample colonisation est prouvée par l'existence de nombreuses centuries où tout est assigné aux colons. Surtout, on ne rencontre jamais là de terres « rendues » aux Tricastins : en dehors des assignations, largement majoritaires, on n'y trouve que des terres résiduelles du plan d'assignation, louées par la colonie. À l'est, en revanche, la variété des situations est plus grande : aux quelques zones massivement assignées au pied de la première ligne des reliefs, répondent les vallées, les collines et les bassins intérieurs, où tous les statuts juridiques coexistent. On trouve désormais à côté des assignations et des terres louées, des terres « rendues » aux Tricastins, « cultes » et « incultes ».
- 10 La plaine rhodanienne mérite toute l'attention. On y trouve d'abord l'indication d'assignations massives. Ainsi, entre les premier et vingtième *decumani*, sur 66 centuries dont on connaît intégralement le statut, 47 sont entièrement assignées aux colons, tandis que dans les autres de forts pourcentages d'assignations confirment cette destination quasi unique. Dans ce secteur, on peut donc estimer à 80 % la part des assignations par rapport à la surface totale des terres. Comme les 20 % restants sont des terres louées ou quelques rares **subsecives**, on peut extrapoler – malgré les lacunes de la *forma* – et parler d'une appropriation totale des terres, réalisée dans le but d'une assignation volontaire et massive.
- 11 On ne s'étonne plus, dans ces conditions, d'y rencontrer la morphologie agraire de *scamnatio et strigatio in centuriis*, ni d'y observer ce mouvement de colonisation réalisé méthodiquement, du sud vers le nord, rythmé tous les dix axes. Ici, à l'ouest du *cardo* principal, c'est bien la structure du cadastre qui commande globalement le sort et la morphologie des terres. En revanche, les sites eux-mêmes n'ont pas toujours un rapport de proximité avec les terres **scannées** ou **strigées**, ou avec les mentions de terres assignées. Nombre d'entre eux sont disposés aux marges de cette zone massive de lotissement, comme si les colons avaient préféré localiser leurs habitats non pas sur leurs terres, mais le long des itinéraires principaux et à proximité des habitats groupés (station de *Novemcraris* au Logis de Berre ; agglomération de *Bergoiata* sur la rive droite du Rhône, près de Bourg-Saint-Andéol). Au nord du XXe *decumanus* tout semble changer : c'est dans une zone qui n'est touchée ni par la colonisation augustéenne, ni par la colonisation julio-claudienne, que peut se développer le grand domaine viticole du Molard.
- 12 On peut globaliser encore plus la perception de l'espace que suggère le réseau B : à droite du *decumanus maximus* (donc au nord), les terres des Tricastins ; à gauche (donc au sud), celles de la colonie d'Orange. Au-delà du *cardo maximus* (c'est-à-dire à l'ouest), les terres totalement expropriées, puisque nous ne trouvons aucune mention de Tricastins dans cette zone ; en-deçà, (donc à Test), les terres laissées partiellement aux Tricastins. La séparation brutale qu'opère le *cardo maximus* entre l'ouest où on ne trouve jamais de mention de Tricastins et Test où ils sont partout présents, et ceci dès la première ligne de centuries *citra kardinem*, prouve bien, selon nous, qu'il s'agit d'une division arbitraire, créée par le tracé de l'axe cardinal, et, qu'à l'origine, les Tricastins occupaient la plaine rhodanienne, jusqu'au fleuve, là où leur territoire jouxtait vraisemblablement celui des Helviens. En outre, on observe que le cadastre B place la *groma* loin d'Orange, et proche, en revanche, du territoire tricastin. L'emplacement du *locus gromae* initial, au pied de l'*oppidum* principal des Tricastins, Barry, revêt ainsi un

sens parfaitement clair sur les intentions de l'autorité romaine. Tout semble donc se passer comme si le territoire des Tricastins avait été un enjeu essentiel de cette *pertica*.

- 13 Mais quel enjeu et dans quelles conditions ? Comment comprendre la localisation particulière du *locus gromae* ? la place particulière des Tricastins dans le cadastre ? le sort qui leur est fait et que traduit le terme ambigu de *redditum* dont la traduction est malaisée ? ainsi que la promotion particulièrement marquée de la nouvelle cité d'*Augusta Tricastinorum* ?
- 14 À l'appui des textes **gromatiques**, notamment du traité de Siculus Flaccus qui offre un cadre d'interprétation possible, il paraît possible de proposer une hypothèse globale.
- 15 L'histoire du cadastre d'Orange débute probablement en 36 avant notre ère, lorsqu'Octave, pour renouveler les légionnaires de la seconde légion Gallique mutinée, case les vétérans sur un territoire des bords du Rhône. Y aurait-il eu une **distribution viritane** dès 36 à Orange, précédant de très peu la fondation coloniale ? L'année suivante les troubles recommencent et Octave licencie à nouveau : les mauvais soldats sont envoyés comme colons en Gaule et on attribue d'ordinaire à cette décision la fondation des colonies de Béziers et d'Orange. Si tel est bien le cas, il faut donc envisager la réalisation d'un cadastre dès cette époque pour servir de cadre à l'assignation de terres aux *Secundani*, vétérans de cette deuxième légion renouvelée. Quel est-il ? Si c'est notre cadastre B, se pose alors un épineux problème, puisque son évidence archéologique n'est manifeste que plus avant dans le règne d'Auguste, dans les vingt dernières années avant le changement d'ère. De plus, on comprendrait mal que ce cadastre colonial soit si marginal par rapport à la colonie elle-même, avec un choix de son point axial très au nord d'Orange, bien plus proche de l'*oppidum* tricastin de Barry. En revanche, il faut reconnaître que l'immensité du réseau B, dont on a vu qu'il concernait et unissait en une même grille tout ou partie du territoire de plusieurs peuples, rappelle tout à fait l'observation faite en Italie centro-méridionale : on y rencontre, en effet, à l'époque triumvirale, ce type de vastes réseaux synoptiques, réunissant en une même centuriation les territoires de cités au statut différent, en vue de procéder à des assignations massives.
- 16 Mais, d'autre part, il semble qu'on ait pu observer, sur le territoire d'Orange, l'existence d'une orientation parcellaire inclinée à l'ouest, de même orientation que le plan urbain colonial quadrillé. Cet éventuel cadastre rural romain est encore bien mal étudié et on n'en possède, pour l'instant, aucune évidence archéologique. On ne peut donc trancher.
- 17 En 27, ou peu après, cette deuxième légion gallique disparaît et une autre deuxième légion dite *Augusta* lui succède. Les relations se poursuivent entre la colonie d'Orange et ces nouveaux *Secundani* (on le sait grâce à la présence de l'emblème de cette légion sur l'arc d'Orange). Il paraît donc vraisemblable de penser que des contingents de vétérans, démobilisés par exemple après les combats d'Espagne qui s'achèvent en 19, ou ceux du Rhin, après 10, date du transfert de la II^e *Augusta* en Gaule, aient été déduits sur le territoire de la colonie.
- 18 La terre, dans ces conditions, dut sans doute faire défaut sur le territoire de la colonie elle-même, déjà assigné aux premiers colons de l'époque de la fondation en 35. Ce cas épineux était envisagé par l'administration, et les arpenteurs en avaient formalisé la mise en œuvre. Lorsque la terre manquait sur le territoire colonial lui-même, on réquisitionnait la terre d'un peuple voisin. Le cas est bien expliqué par Siculus Flaccus (cf. supra, le cadre historique).

- 19 Si moins de vingt ans après la fondation coloniale, de nouveaux vétérans continuaient d'arriver sur le territoire d'Orange, il ne serait pas étonnant que la terre ait vraiment manqué et qu'il ait été nécessaire d'en réquisitionner chez un peuple voisin. Le plan d'assignation que révèle le cadastre B témoignerait donc que c'est au détriment des Tricastins qu'aurait été opérée cette réquisition. Il faut reconnaître qu'il s'agit là d'une hypothèse séduisante dans la mesure où elle explique plusieurs des particularités du cadastre B. Voici notamment expliquée la présence si originale des Tricastins sur la *forma*, puisque la confiscation de leurs terres est l'objet même du cadastre. Voici également expliqué le choix du *locus gromae*, au pied de leur *oppidum* principal, Barry, et le plan de limitation et d'assignation vraiment grandiose du cadastre B.
- 20 Les Tricastins furent donc vraisemblablement chassés de la région *dextra decumanum-ultra kardinem*, presque totalement assignée. Dans la région *dextra decumanum-citra kardinem* où ils se trouvaient désormais relégués, ils durent déclarer ce qu'ils possédaient. Les besoins en terre étant considérables, des assignations furent encore opérées dans cette région cadastrale (en général les fonds de vallées). Tout ce qui restait, fut « rendu » ou plutôt laissé aux Tricastins après l'estimation, dont bon nombre de terres « incultes », c'est-à-dire des terres pastorales ou en friche. Siculus Flaccus, une fois encore, nous renseigne sur le sens du *redditum suum* des inscriptions, et plus généralement sur le processus administratif, qui dut être celui employé au détriment des Tricastins.

« Ainsi donc, le lotissement dans les centuries, comme on avait commencé (à le dire), doit être expliqué. Car nous avons montré que c'est comme *DONNE ET ASSIGNE* qu'une seule quantité de terre était inscrite pour plusieurs ; mais parfois c'est en tant que *RENDU POUR SIEN* (*redditum suum*) qu'une seule quantité de terre a été inscrite pour plusieurs personnes. »

« Et la question de savoir si ces lots doivent être distribués de manière inégale (ou autrement ?), nous pourrions la trancher en nous reportant aux déclarations : car si ces terres sont rendues à certaines personnes, c'est qu'elles ont été invitées à déclarer combien de superficie elles possédaient dans chaque endroit. C'est pourquoi nous trouvons des inscriptions rédigées de telle sorte qu'il est inscrit *datum assignatum*, avec en dessous *redditum suum* à une, deux ou à plusieurs personnes, sans qu'aucune mesure n'ait été inscrite (...) ».

« Parfois on trouve deux centuries pleines et entières, ou plusieurs (centuries) continues rendues à un seul nom ; de sorte que la formule *redditum suum, lati fundi* se comprend ainsi : ceux-ci sont maintenus, dans leur continuité, dans les centuries » Mais on divise sans les assigner les terres, comme on le découvre dans quelques régions, où, comme on l'a dit plus haut, les terres ont été rendues : les individus ont été invités à déclarer combien de terres ils possédaient dans chaque endroit. Mais il arrive dans quelques régions que des individus aient été amenés à faire leur déclaration, une fois l'estimation ayant été faite ; on a donné de l'argent à ces gens en fonction de l'estimation, on les a chassés de leurs terres et on y a déduit le vétérans victorieux ».

- 21 Ce qu'enseignent l'archéologie et la *forma*, c'est à la fois la mise en œuvre d'un tel plan d'appropriation et sa réalisation échelonnée. Ainsi se trouve sans doute expliquée l'originalité du cadastre B. Celui-ci pourrait être soit le cadastre colonial d'Orange, mais structuré dans la perspective d'assignations vraiment très massives, au-delà du territoire même de la colonie, ou encore un second cadastre, postérieur d'une vingtaine d'années à la première assignation coloniale, réalisé pour faire face à des besoins accrus de terre. Quelle que soit la date de sa création, il est au moins assuré qu'il a été conçu pour servir de cadre à une assignation à ce point considérable qu'elle ne pouvait être opérée sur le seul territoire des Cavares d'Orange.

- 22 Il est probable et essentiel de voir, dans la promotion d'Augusta *Tricastinorum* qui se voit octroyer un vaste rempart, une sorte de compensation à la suite du traitement brutal imposé au peuple tricastin.
- 23 Le cadastre B fournit alors le cadre d'un mouvement de colonisation agraire qui se poursuit au-delà du règne d'Auguste, jusque vers le milieu du Ier s. ap. J.-C.. Mais le développement de grands établissements spécialisés, comme la *villa* viticole du Molard (le plus grand »cellier" connu du monde romain) ou celle du Fayn, montre bien les limites du plan d'assignation, et la tendance marquée à une concentration des terres dans le courant du Ier s. . Voici en effet des sites de fondation ancienne qui se spécialisent, se développent et semblent geler la création d'un habitat diffus à leur proximité. Dans le Tricastin, au nord du XVIIIè *decumanus* environ, l'assignation dut être un échec. Il est donc possible que *la forma* d'Orange rende compte d'un plan très ambitieux qui n'aurait pas été totalement réalisé avec le temps. Peut-on même considérer que, sous les Flaviens, et malgré la tentative vigoureuse de réforme de Vespasien, en 77, le cadastre B ne soit déjà plus la structure motrice d'une campagne qui va vers la récession ?
- 24 On a cherché, lors de cette colonisation méthodique, à mettre en valeur les meilleurs sols. Mais il n'est pas certain que cette histoire agraire ait été partout une réussite, et pour longtemps. La réforme agraire flavienne, dont témoigne la monumentale inscription de Vespasien retrouvée avec les *formae* des cadastres A, B et C, s'inscrit déjà dans un contexte difficile, avec le début des abandons de sites et des créations d'habitats sur des sols de moindre intérêt. L'abandon des relations est-ouest pourrait signifier une crise de l'économie locale, au profit de relations nord-sud qui dépassent le cadre micro-régional.
- 25 On a dit, avec raison semble-t-il, que l'œuvre de Vespasien avait été de faire la chasse aux occupations illicites de terres par des particuliers et de les régulariser par le paiement d'un loyer. Dit ainsi, on pourrait croire être en présence d'une expansion vigoureuse et anarchique qu'il conviendrait d'endiguer. La réalité serait plutôt celle d'une réforme cherchant à donner un coup de fouet à une région déjà en crise, et à l'aube d'une redéfinition de ses activités économiques. Le second siècle confirmera ces mutations. Dès lors, les mentions de terres inoccupées sur la *forma* (il n'y a pas d'adjudicataire, par exemple, dans la centurie DDXIV-CKXVIII pour les 41 jugères louées par la colonie), celles de *subsecives*, de terres remises en eau témoignent de la difficulté rencontrée, tandis que les indications de *nova jugera* peuvent rendre compte de tentatives de réforme.
- 26 Observant les fossés et le drain qui bordent le Ville *decumanus* à Saint-Paul-Trois-Châteaux, Valérie Bel et Claude-Alain Sabatier constatent des comblements progressifs qui sont achevés, passé le milieu du Ier s.. Dans la région de Pierrelatte, entre les Xe et XXe *decumani* à l'ouest du *cardo maximus*, la dispersion des sites julio-claudiens paraît moindre que celle des sites augustéens : on pourrait peut-être y voir une nuance dans l'évolution du plan de colonisation, c'est-à-dire un ralentissement ou un demi-succès.
- 27 Pierre Poupet, étudiant les paléosols découverts lors des sondages de Suze-la-Rousse, dans la Plaine d'Avril au cœur du pays tricastin, fournit un élément essentiel pour expliquer cette évolution. Une rupture d'équilibre dans la maîtrise des sols se situerait, selon lui, très haut dans la période romaine. Elle conduirait à une importante phase d'érosion des pentes et des reliefs, ce qui provoquerait un recouvrement sédimentaire des plaines en aval. Dans le sondage effectué à l'emplacement du XIè *cardo citra*

kardinem, il observe, en outre, que le fossé n'est pas entretenu par curage, et qu'il se comble lentement pendant la période de son emploi, avant d'être soumis à une érosion brutale qui jette dans la dépression de la Plaine d'Avril les matériaux arrachés à la montagne voisine et provoque l'obstruction définitive du fossé.

- 28 Crise climatique due à un brutal déplacement de population et à une occupation accrue et excessive des collines et des plateaux du Tricastin, évolution de la nature des productions agricoles, transformation des structures de production, changement radical dans l'implantation de l'habitat, avec une plaine désormais moins attractive et des collines dont il convient, au contraire, de maîtriser l'érosion, voilà les termes d'une évolution rapide entre le I^{er} et le II^e s. ap. J.-C. que les recherches sur le Tricastin permettent de poser à titre d'hypothèse. Ce qu'il faut désormais comprendre et vérifier, c'est le rôle du cadastre romain dans cette évolution. La massive expropriation, le repli forcé des populations indigènes sur les collines, ont pu provoquer une mise en valeur nouvelle et excessive de ces sols. La perte d'un couvert forestier stabilisateur a pu ainsi mettre en péril les équilibres écologiques et provoquer le début d'une grave évolution. Pierre Poupet a sans doute raison de mettre en parallèle cette situation avec le tableau catastrophique des terres du *pagus Arebrignus*, en pays éduen, que dresse en 312 un panégyriste devant l'empereur Constantin. Mais ici, cette dérive pourrait avoir eu lieu bien avant la fin du III^e et le début du IV^e s., dès le second siècle par exemple.

L'occupation médiévale

Avant-propos

- 1 Des recherches récentes sur les archives et le sous-sol de la ville ont réactualisé nos connaissances sur l'évêché tricastin. Une étude critique de la liste des évêques et la cartographie des sites ecclésiastiques permettent de proposer une carte archéologique de l'agglomération médiévale et de ses campagnes environnantes.



Chapitre 8. Les premiers évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux

Michèle Bois

- 1 Aujourd'hui simple chef-lieu de canton, Saint-Paul-Trois-Châteaux fut à l'origine chef-lieu de *civitas* gallo-romaine, puis siège d'évêché jusqu'à la fin de l'ancien régime. Cette *civitas Tricastinorum*, mentionnée dans la *Notifia Galliarum* comme faisant partie de la province de Viennoise, ne fut probablement pas dotée d'un évêque avant le Ve s. : la liste des évêques, dont l'épiscopat peut être situé chronologiquement avec certitude, commence seulement en 517. Les mentions des évêques présents aux conciles réunis régulièrement à cette époque nous permettent de suivre leur succession jusqu'au milieu du VIIe s. Et les sources littéraires viennent confirmer et compléter quelque peu ces renseignements. Il faut attendre ensuite le début du Xe s. pour retrouver un acte authentique mentionnant un prélat tricastin : il s'agit de Laudonée, qui est évêque d'Orange et de Saint-Paul-Trois-Châteaux (G.C.N. Orange n° 39). La séparation définitive de ces deux évêchés, unis depuis si longtemps que l'on en avait oublié les limites exactes (Malbois 1925), n'aura lieu qu'au début du XIIe s.
- 2 Nous ne disposons actuellement que de très peu d'informations sur les premiers temps chrétiens de la cité tricastine : pas d'épithaphe paléo-chrétienne (mis à part celle datée de 548, de Saint-Restitut : *CIL*, t. XII, n° 1729), aucun vestige de lieu de culte que l'on puisse dater d'une époque antérieure aux édifices actuellement connus, et seulement de rares mentions dans des textes de l'Antiquité tardive ou du Haut Moyen Âge. De plus, les quelques traditions conservées au sein de l'église locale ne concordent guère avec les documents recueillis par ailleurs. En conséquence, les informations rassemblées posent plus de problèmes qu'elles n'en résolvent.

La ville de l'antiquité tardive : le témoignage de Sidoine Apollinaire

- 3 Une lettre de Sidoine Apollinaire (430-489) mentionne la cité des Tricastins parmi les villes de la vallée du Rhône que l'évêque de Lyon, Patiens, a ravitaillée en blé :

« Après les pillages des Goths et l'incendie des moissons, tu as envoyé gratuitement pour le besoin public et à tes frais du blé à travers les Gaules dévastées. Et si je ne suis pas capable de dire entièrement de quels remerciements se sont acquittés auprès de toi des habitants d'Arles, de Riez et d'Avignon, ainsi que le responsable de la ville d'Orange, d'Alba, de Valence et de Saint-Paul-Trois-Châteaux, c'est parce qu'il est difficile de mesurer tout à fait les vœux de ceux pour qui tu as su rassembler de la nourriture sans argent ». (G.C.N. n° 12, Sidoine Apollinaire, Ep., lib. VI, ep. 12, traduction M. Bois).

- 4 La disette à laquelle il est fait allusion est due à la campagne d'expansion du roi wisigoth Euric en direction de la vallée du Rhône en 470-471. À cette époque, l'empire romain d'Occident est en train de s'effacer au profit des royaumes germaniques : les Wisigoths sont déjà maîtres du sud-ouest de la Gaule, les Ostrogoths tiennent l'Italie, et les Burgondes, installés entre Lyon et Genève, étendent leur domination vers le sud. Ne restent véritablement gallo-romains, et pour peu de temps, que l'Auvergne (Sidoine Apollinaire est évêque de Clermont) et le sud de la Provence. Le rôle de l'évêque de Lyon, qui contribue de ses propres deniers à l'organisation des secours, est tout à fait comparable à celui des magistrats de l'Antiquité : ceux-ci se devaient d'investir les revenus de leur fortune personnelle pour le bien public.
- 5 Peut-on identifier le responsable (*possessor*) des villes avec le personnage qui en occupe le siège épiscopal ? Sous la domination germanique, les évêques représentent une force politique qui commence à en faire les véritables chefs des cités. Mais que reste-t-il au juste de l'organisation municipale ? Dans certains cas, comme à Saint-Paul-Trois-Châteaux, l'évêque restera véritablement maître de la cité : la *Vie* de saint Paul lui attribue des travaux de fortifications importants, et l'on sait que l'évêque resta le seigneur temporel de la ville jusqu'à la Révolution. Mais aucun nom de prélat ne peut être avancé avec certitude pour cette période, l'évêque Paul présent au concile de Valence en 374 n'étant sans doute pas tricastin (G.C.N. Saint-Paul n° 16 à 24 et G.C.N. Orange n° 27 à 30).

Les évêques historiquement attestés

- Florent fut présent au concile d'Epaone (que l'on a identifié avec Saint-Romain-d'Albon dans le nord de la Drôme) le 15 septembre 517. Encore convient-il de préciser que Florent semble avoir occupé aussi le siège d'Orange, mais il est difficile de savoir si ce fut simultanément ou seulement par la suite (G.C.N. Saint-Paul n° 13 à 15 et G.C.N. Orange n° 23 à 25).
- Héraclé, qui succéda à l'évêque Florent, vécut à la fin du Ve s. et dans la première moitié du VIe s. Il est connu dès avant son épiscopat grâce à la correspondance de saint Avit, évêque de Vienne. Celle-ci renfermait quatre lettres échangées entre les deux personnages, lettres datées des environs de l'an 500. Héraclé n'est pas encore évêque et il est seulement appelé « homme illustre » par Avit. C'est un sénateur et il vient de prendre la défense de la foi catholique devant le roi burgonde Gondebaud, fidèle à l'hérésie arienne. Son nom apparaît ensuite dans des actes de concile datés entre 527 et 541. Et c'est sous son épiscopat que les Francs occupèrent la région en chassant les Burgondes puis les Ostrogoths.
- Victor, son successeur, est cité par Grégoire de Tours, son contemporain, évêque de la ville dont il porte le nom, dans son *Histoire des Francs* :
« Alors une révolte éclate contre les évêques Salonius et Sagittaire. Ces personnages, qui avaient été éduqués par saint Nizier, évêque de Lyon, étaient parvenus à la dignité du diaconat et c'est de son temps que Salonius fut désigné comme évêque de la ville d'Embrun et Sagittaire de celle de Gap. Mais l'épiscopat obtenu, et livrés à leurs caprices, ils

commencèrent avec une fureur folle à se lancer dans les coups de main, les massacres, les homicides, les adultères et divers autres crimes. C'est ainsi qu'un jour où Victor, évêque de Trois-Châteaux, célébrait solennellement l'anniversaire de sa naissance, ils envoyèrent une troupe qui, avec épées et flèches, se jeta sur lui. En arrivant, ces gens déchirèrent ses vêtements, maltraitèrent ses serviteurs, en emportant les vases et toute la vaisselle du festin et en laissant l'évêque sous le coup de ces graves outrages. Dès que le roi Gontran l'eut appris, il fit réunir un synode dans la ville de Lyon. Les évêques rassemblés chez le patriarche, le bienheureux Nizier, après avoir discuté de l'affaire, trouvèrent que les inculpés étaient convaincus des crimes dont ils étaient accusés et ordonnèrent que ceux qui avaient commis de tels forfaits fussent privés de la dignité de l'épiscopat. Mais ces derniers, qui savaient que le roi avait pour eux de l'indulgence, vont le trouver en se plaignant d'avoir été injustement destitués et en demandant qu'on leur accordât la permission de pouvoir se rendre auprès du pape de la ville de Rome.

Le roi donc, accueillant leurs pétitions, leur donna des lettres et leur permit de partir. En se présentant devant le pape Jean, ceux-ci exposent qu'ils ont été destitués sans aucune raison notable. Celui-là adresse alors au roi des lettres dans lesquelles il ordonne que lesdits (évêques) soient rétablis sur leurs sièges. Le roi exécute sans tarder cet ordre après les avoir longuement réprimandés ; mais ce qui est plus fâcheux, aucun amendement ne s'ensuivit. Toutefois, ils demandèrent à l'évêque Victor de faire la paix après lui avoir livré les hommes qu'ils avaient envoyés pour provoquer la sédition. Mais ce dernier, s'étant souvenu du précepte du Seigneur selon lequel on ne doit pas rendre aux ennemis maux pour maux, leur permit de s'en aller en liberté sans leur faire de mal. Aussi fut-il dans la suite suspendu de la communion pour avoir, après une accusation publique, fait grâce à ses ennemis secrètement sans consulter les frères devant qui il avait porté l'accusation. Mais, par une faveur du roi, il fut de nouveau réintégré dans la communion ». (Grégoire de Tours 1963, Livre V, Chap. XX).

- 6 Les faits rapportés par Grégoire de Tours sont exacts et l'on sait, par les actes du concile de Lyon datés entre 567 et 570, que l'évêque Victor n'y assista pas en personne et qu'il s'y fit représenter par le prêtre Eusèbe. Sa clémence envers les hommes de main des évêques de Gap et d'Embrun, et la rémission de leur peine par le roi franc et le pape cachent peut-être un règlement de comptes de la part de l'assemblée des évêques de Lyon. Quoi qu'il en soit, quelques années plus tard, leur conduite ne s'étant pas amendée, ces prélats furent définitivement chassés de leurs sièges.

- Eusèbe, le prêtre qui avait précédemment représenté Victor à Lyon, le remplaça à la tête de l'évêché tricastin. On connaît encore Agricole, puis Betton qui figure comme signataire des actes du concile de Chalon-sur-Saône, concile qui eut lieu entre 639 et 654. Ensuite, disparaissent des textes généraux les mentions concernant la cité épiscopale.

Les évêques connus par la tradition

- 7 Il est frappant de constater qu'à une exception près, aucun des évêques cités ci-dessus ne se retrouve dans la liste des évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux telle qu'elle a pu être établie au XVIIe s. par le prévôt du chapitre (G.C.N, col. 1). Les dix premiers y sont dits saints, et ce catalogue ne distingue peut-être pas ceux qui ont pu être effectivement évêques de la cité, des autres personnages vénérés dont on conservait les reliques dans telle ou telle église. Parmi eux, on retrouve seulement saint Eusèbe, homonyme du successeur de Victor dont rien ne dit qu'il ait pu être béatifié : on ne peut donc conclure à l'identité des deux personnages.

- 8 Trois lieux de cultes portent le nom de saints considérés comme des évêques tricastins des premiers siècles : saint Sulpice, saint Amant, saint Restitut.
- saint Sulpice passe pour avoir été le premier évêque, et, dès avant le XIII^e s., il était le titulaire d'une église aujourd'hui totalement disparue mais qui était sise dans le palais épiscopal, c'est-à-dire le château. Ce patron d'une église située tout en haut de la ville a pu être considéré comme celui de l'évêché et, par suite, être assimilé au fondateur de celui-ci.
 - saint Amant est le titulaire d'une église rurale ruinée qui fut le siège d'un important prieuré clunisien connu dès le Xe s. et localisé sur le territoire actuel de la commune de Montségur-sur-Lauzon.
 - saint Restitut a laissé son nom au village situé au sud-est de la ville : là, une tour funéraire, élevée au XI^e s., abritait le tombeau du saint. Plusieurs translations de reliques furent effectuées ensuite : en 1249, en 1416 et en 1465. Mais il est certain que la fonction funéraire du lieu remonte au moins à 548, date d'une épitaphe retrouvée au siècle dernier lors des restaurations de l'église (R.D. n° 379, CIL, XII, n° 1729).
- 9 On peut émettre l'hypothèse que ces différents lieux de culte renfermaient des reliques vénérées depuis si longtemps qu'on avait oublié leur véritable identité. Un processus normal d'appropriation de ces bienheureux se serait donc mis en place ici selon un schéma assez répandu.
- 10 Plusieurs évêques sont mentionnés par des textes hagiographiques. Dans ce type de document, il est bien difficile de démêler la réalité du merveilleux, mais quelques détails peuvent éclairer certains aspects de la vie ou de la topographie du Haut Moyen Âge. Nous laisserons de côté les légendes relatives à saint Restitut que l'on a voulu identifier, dès le XV^e s., à l'aveugle-né de l'Évangile, Sidoine, ainsi que les textes tardifs concernant saint Martin des Ormeaux dont un prieuré situé au sud de Taulignan porte le nom. Mais plus intéressante est la *Vie* de saint Paul, l'évêque dont la notoriété fut telle que l'on accola son nom à celui de la cité romaine.
- 11 Cette *Vita sancti Pauli Tricastinae urbis episcopi et confessoris* (G.C.N. n° 4) a été copiée dans un manuscrit du XIII^e s. provenant de la bibliothèque de la Grande Chartreuse et conservé à la bibliothèque municipale de Grenoble, mais sa rédaction, « de date incertaine » (Février 1986, p. 86), est certainement bien antérieure. Ce texte relate plusieurs faits marquants de la vie de l'évêque. On y trouve la mention du prédécesseur de Paul, saint Torquat, dont une chapelle rurale porte encore le nom, au nord de Suzela-Rousse. Sa sépulture se trouvait, du vivant de saint Paul, dans l'église Saint-Etienne (*ecclesia Sancti Stephani*), alors que Paul avait choisi la basilique des Très-Saints-Apôtres-et-Martyrs (*basilica beatissimorum apostolorum et martirum*) pour préparer son tombeau dans un sarcophage (*concavam rupem*). Le rédacteur de la *Vie* nous indique que cette basilique fut nommée, par la suite jusqu'à son époque au moins, Saint-Paul.
- 12 Le château de *Torona*, fortifié par les soins de l'évêque, servit de refuge, lors d'un siège, à la population qui dut son salut à l'intervention miraculeuse du saint. Cet épisode merveilleux se place quelque temps après la mort de Paul survenue en Avignon un premier février. Le texte ne donne malheureusement pas l'année de cette mort, et la date de 412 donnée par Boyer de Sainte-Marthe est certainement erronée. On constate un hiatus de plus d'un siècle entre cette date et la première mention sûre d'un évêque. L'indication du monastère féminin d'Arles, où l'épouse du prélat se serait retirée au moment de son élection sur le siège épiscopal, tend à reporter au siècle suivant cet épiscopat : en effet, la fondation de ce monastère est due à saint Césaire, archevêque d'Arles entre 513 et 542.

Conclusion

- 13 Ces différentes sources permettent donc d'avoir une idée des premiers évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux du Ve au VIIe s. ap. J.-C. En revanche, entre le milieu du VIIe s. et le début du Xe s. se situe une période de silence complet des textes, où les rares mentions que l'on puisse évoquer sont fournies par des documents dont l'authenticité est douteuse. En fait, il faut attendre la fin du XIe s. pour voir apparaître quelques documents ayant trait à l'évêché. Au XIIIe s. est compilé le plus ancien recueil d'actes publié sous le nom de Cartulaire de Saint-Paul, sous forme d'analyses et d'extraits, par J. de Font-Réaulx (1950).
- 14 La perte des actes de l'évêché antérieurs à ceux conservés dans le Cartulaire du XIIIe s. pourrait être due aux destructions provoquées par la croisade contre les Albigeois au XIIIe s. Elle ne peut être consécutive en tous cas à l'union des évêchés d'Orange et de Saint-Paul-Trois-Châteaux, longue union à laquelle mit fin définitivement la bulle papale de 1112 (*R.D.* n° 3099), dans la mesure où il semble bien que ce soit l'évêque de Saint-Paul qui ait conservé l'autorité sur les deux évêchés (*Cart. de Saint-Paul*, n° 10, 11, 12, 13 et p. 103). Des diplômes impériaux dont l'authenticité a été mise en doute légitiment cette autorité depuis le IXe s. L'auteur de la *Vita* de saint Paul qui écrivait probablement à l'époque carolingienne, en attribuant à cet évêque la restauration du *castrum* de *Torona* semble montrer que le pouvoir épiscopal disposait du pouvoir régalien de construire une forteresse. Ceci apparaît dans le diplôme de 852 selon lequel l'empereur Lothaire aurait confirmé les privilèges de ses prédécesseurs Charles et Louis, puis en 1154, l'empereur Frédéric. D'après la critique, seuls les diplômes de Frédéric II, datés de 1214 et de 1238 émaneraient véritablement de la chancellerie impériale (*Cart. de Saint-Paul*, n° 5, 6, 7, 8). L'évêque resta seigneur indépendant jusqu'en 1408, année où il signa un acte de pariage avec le Dauphin.

Chapitre 9. L'agglomération médiévale

Jean-François Reynaud, François Vaireaux et Michèle Bois

- 1 Les découvertes archéologiques récentes ont considérablement renouvelé l'histoire de la cité durant la période antique. On aurait aimé qu'elles apportent plus de lumière sur celle du Moyen Âge. La topographie urbaine de la cité épiscopale est encore bien mal connue pour les époques paléochrétiennes et médiévales. En effet, la rupture des guerres de religion entraîna un profond bouleversement de son organisation : l'évêque fut obligé de s'exiler en 1567, comme le chapitre en 1571 (Lacroix 1863-1893, VIII, p. 397-398). Cet abandon par ceux qui détenaient le pouvoir dura jusqu'à la fin du siècle. De cette époque date la disparition des églises urbaines Saint-Etienne, Saint-Sulpice et Saint-Jean, les deux premières étant entièrement démolies, et une partie de la dernière englobée dans des habitations privées. Seule la cathédrale put traverser cette période sans trop de dommages et les réparations du XVIIe s. n'en ont pas affecté considérablement la structure médiévale. On peut mesurer l'ampleur des changements attribuables à cette grande rupture de la deuxième moitié du XVIe s. grâce au terrier des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, tel qu'il a été reconstitué au début du XVIIe s. Il a en effet été rédigé sur deux colonnes : la première reprend les parcelles reconnues par leurs possesseurs en 1540 et la seconde en face indique celles que l'on a pu retrouver au XVIIe s. De nombreux blancs marquent les propriétés perdues par l'ordre.
- 2 Les découvertes archéologiques récentes, comme celle d'une aire d'ensilage des XIIe-XIIIe s., sur le site de la rue des Ecoles, au cœur de l'agglomération, posent plus de questions qu'elles n'en résolvent.
- 3 Pour retrouver des éléments de topographie urbaine il faut recourir aux terriers de l'évêque, notamment celui de 1507 qui donne un état des lieux à la fin du Moyen Âge, aux actes conservés dans le plus ancien cartulaire de l'évêché et qui s'échelonnent entre 1205 et 1275, et, pour le Haut Moyen Âge, à la *Vie* de saint Paul, déjà citée (G.C.N. Saint-Paul n° 4).

La localisation des églises disparues

- 4 À ce jour, cinq lieux de culte chrétien ont été identifiés dans la zone comprenant la cité épiscopale et ses alentours immédiats. Nous ne nous intéresserons pas ici aux églises rurales plus éloignées, qu'elles soient ou non situées sur le territoire actuel de la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux.
- 5 À l'intérieur des murs médiévaux se dressaient, avant les guerres de religion, les églises Saint-Etienne, Saint-Sulpice (apparaissant liée au château épiscopal) et Saint-Jean ainsi que la cathédrale actuelle, la seule à avoir subsisté. À l'extérieur des murs se trouvait l'église Notre-Dame.

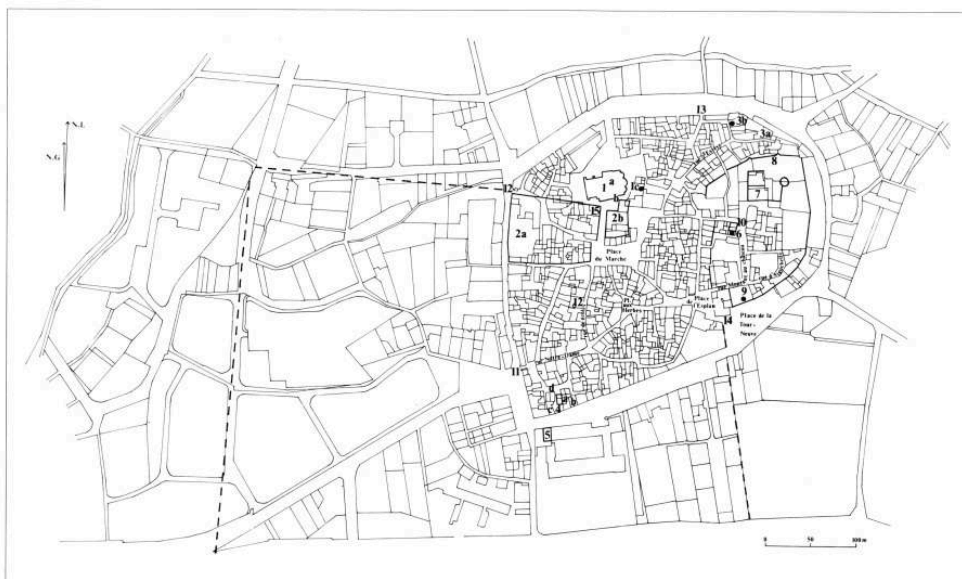
La cathédrale

Les origines

- 6 Il est hors de notre propos ici de nous attarder sur la cathédrale qui se dresse au nord-ouest de la ville médiévale depuis au-moins le XIIe s. (**fig. 91, n° 1**). À la date de 852, on la trouve dédiée à Notre-Dame-et-Saint-Paul dans le texte d'un diplôme impérial. Mais il a été établi que ce document est un faux, fabriqué au milieu du XIIe s., en même temps qu'un autre daté de 1154, dans le but d'assurer les droits des évêques de façon à « confirmer un état de fait et de droit dont les preuves juridiques manquaient » (Cart. Saint-Paul, n° 5-6, p. 7). On ne peut donc affirmer que tel était bien son vocable en 852, sous l'empereur Lothaire. Tout au plus peut-on penser qu'au milieu du XIIe s., on ne se souvenait pas qu'elle ait pu porter un autre nom. Or, un autre document, la *Vie* de Saint Paul rapporte que ce saint avait lui-même préparé son sarcophage monolithe (*ubi concavam rupem suant jam mancipando paraverat sepulturae*) dans la basilique des Saints-Apôtres-et-Martyrs (*basilica beatissimorum apostolorum et martyrum*). L'auteur de ce texte précise qu'elle s'est appelée ensuite Saint-Paul en l'honneur de l'évêque dont elle conservait le tombeau. On peut donc probablement identifier la basilique funéraire dans laquelle est enterré le saint au lieu de culte qui deviendra ensuite la cathédrale. On aurait là une basilique suburbaine auprès de laquelle la notoriété du saint évêque aurait entraîné un déplacement du siège cathédral. L'absence de mention de la cathédrale dans la *Vita* constitue par ailleurs une preuve que son emplacement était distinct aussi bien de celui du *castrum*, dont il est question à propos d'une apparition miraculeuse du saint évêque lors d'un siège de la ville, que de celui de deux édifices funéraires, la basilique des Saints-Apôtres-et-Martyrs et l'église Saint-Etienne (voir ci-dessous).
- 7 Les fouilles effectuées dans le transept nord de la cathédrale (fouilles J.-F. Reynaud, 1990) (**fig. 91, n° 1a**), rue Monseigneur Sibourg, au sud de la nef (fouilles F. Vaireaux, 1991) (**fig. 91, n° 1b**) ou les observations faites en 1985 au moment de la construction de l'actuel musée de la Truffe, à l'est du chevet de la cathédrale (**fig. 91, n° 1c**), ont montré la présence de sépultures en sarcophage bien antérieures aux premières mentions du cimetière médiéval (voir ci-dessous). Ces découvertes archéologiques concordent avec les indications de la *Vie* de saint Paul et ne s'opposent pas à l'hypothèse identifiant le site de la cathédrale avec celui d'une ancienne basilique funéraire établie, comme on l'a déjà souligné, à l'extérieur du rempart de la ville antique.

- 8 -Le quartier canonial
- 9 Le terrier épiscopal du début du XVI^e s. permet de situer approximativement les bâtiments du chapitre et le cimetière (**fig. 91, n° 2a et b**). Contigu à la maison du sacriste, celui-ci s'étend au sud de la cathédrale, dans la *quarta porte aquaria* qui est située entre la place, à l'est, et l'enceinte, au nord et à l'ouest (f° 51). On y trouve aussi la maison et le jardin du prévôt du chapitre (f° 75, 117), celle de l'hebdomadier (f° 66), celle du précenteur (f° 70), et celle des simples chanoines (f° 56, 61, 67). C'est aussi dans ce quartier qu'est située la *crota* du chapitre (f° 70), c'est-à-dire le grenier (*graniario capituli*, f° 109) qu'on appellera plus tard le « *tinal* ». Cet édifice occupe sans doute une surface importante puisqu'il confronte plusieurs maisons. Entre la muraille nord de la ville et la butte portant le château s'étend la *quarta Fontis Jour*. Le cimetière de la cité, les bâtiments de l'œuvre de l'église, la maison du curé y sont mitoyens (f° 369). La maison de l'archidiacre se trouve en limite sud de cette *quarta* et de la *quarta platee*, c'est-à-dire de la place publique.

91- Carte archéologique de l'agglomération médiévale

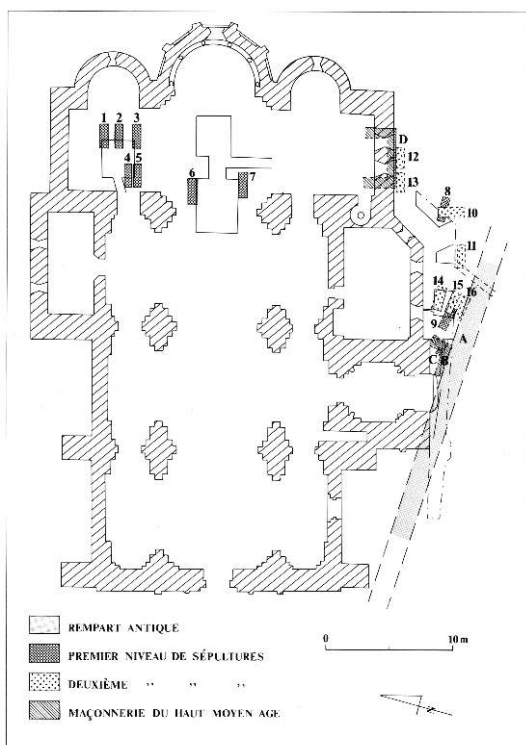


10 M. Bois

L'archéologie et le sous-sol de la cathédrale

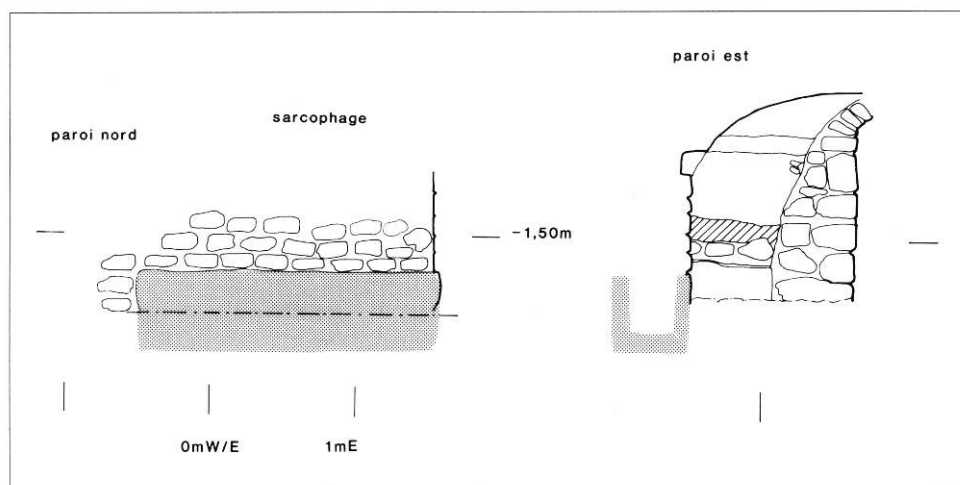
- 11 L'actuelle cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux a été pour l'essentiel construite à l'époque romane. Sa situation, au centre d'une bourgade délimitée à l'époque médiévale, par une enceinte circulaire, paraît logique. Toutefois les découvertes récentes montrent qu'elle est implantée à l'extérieur de l'enceinte antique et à l'emplacement d'une nécropole du Haut Moyen Âge. Cette situation contraire aux traditions paléochrétiennes peut s'expliquer grâce à une nouvelle interprétation des textes et à la lumière de sondages effectués à l'intérieur de l'église et le long de son flanc sud (**fig. 50 et 92**).

92 - Plan général de la cathédrale, Haut Moyen Âge



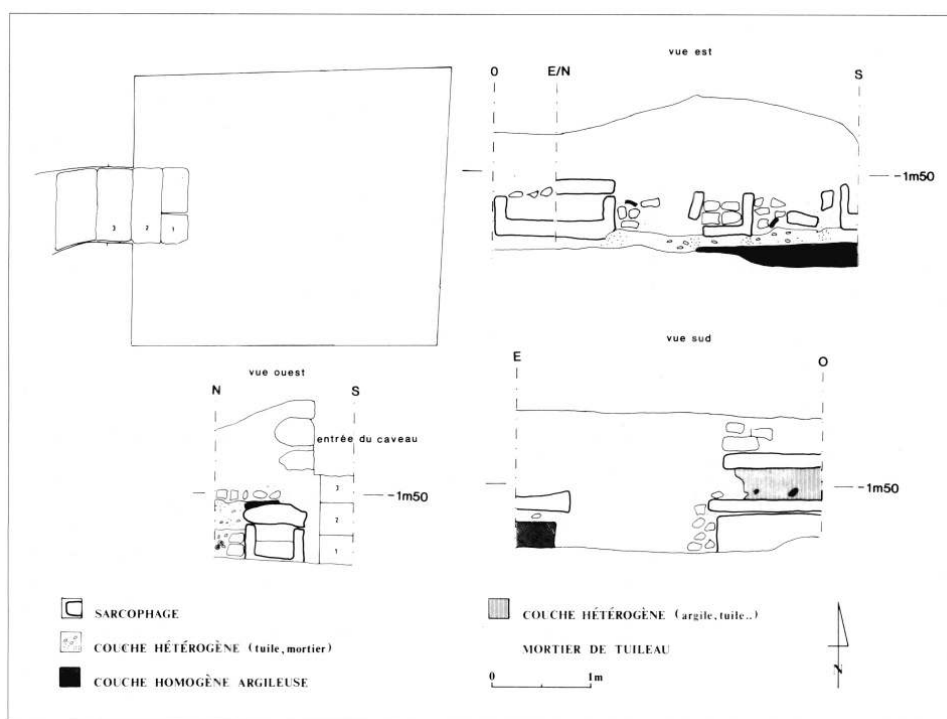
- 12 À l'intérieur de la cathédrale, les sondages réalisés dans le cadre d'une opération des Monuments Historiques afin de retrouver les altitudes des sols romans n'ont pas été menés à une profondeur suffisante pour atteindre les niveaux du Haut Moyen Âge. Un relevé des anciens caveaux des évêques et des chanoines situés à la croisée du transept a fourni des éléments de stratigraphie. En effet, certaines parois de ces caveaux ne sont pas entièrement parementées et de véritables coupes stratigraphiques sont restées visibles (**fig. 93**). Ainsi, la paroi de la salle occidentale laisse voir un sol en mortier de tuileau (h : -1,35) au-dessus d'un radier de galets et d'un sarcophage en calcaire blanc (S. (sépulture) 6) qui lui-même sert de fondation à la paroi nord (**fig. 92 et 93**). Un deuxième sarcophage (S.7) occupe la même position sous la paroi sud avec un léger décalage vers l'est. Un sondage autour du pilier nord-ouest de la croisée a été à l'origine de la découverte d'un caveau inconnu voûté en berceau, auquel on accède par un petit escalier à l'ouest. Ce caveau a été creusé dans un secteur lui aussi occupé par des sarcophages monolithes (**fig. 94**). À l'est, trois d'entre eux (S. 1, 2 et 3) ont été coupés à leur extrémité (**fig. 95**). Le plus septentrional a conservé son couvercle (h : -1,50). Dans l'angle sud-est, apparaît le flanc d'un sarcophage (S.5) qui a servi de fondation à la paroi, il est surmonté d'un couvercle, d'un remblai et d'une dalle (de sol ?, h : - 1,20). À l'ouest, un sarcophage (S.4), accolé au précédent et coupé lors de la construction du mur, laisse voir l'intérieur de sa cuve aux parois parallèles et son couvercle directement recouvert d'un sol en mortier de tuileau (h : -1,35m.).

93 – Élévation des caveaux intérieurs



Caveau à la croisée du transept

94- Le caveau nord, plan et stratigraphies



- 13 À l'extérieur, la fouille a révélé le tracé de l'enceinte du Haut Empire et l'existence de deux niveaux de sépultures de types variés. Le mur d'enceinte, dégagé sur une faible longueur devant le porche latéral sud (fig. 92, A), a été bien identifié par ailleurs. Son orientation correspond à l'un des axes du maillage de la cité antique ; celui de l'église romane est très oblique par rapport à celle-ci. Ce rempart est — en chronologie relative — l'élément le plus ancien du sondage.
- 14 Un premier niveau de sépultures est ensuite installé. Il recoupe les horizons contemporains de l'enceinte en continuant d'en utiliser les sols (h : - 0,50 m). Il s'agit d'un coffre en *tegulae* (S.8) de section quadrangulaire et d'un sarcophage monolithe (S.

- 9) de plan trapézoïdal, fermé par un couvercle de pierre en batière pourvu d'acrotères aux angles. Cette sépulture était recouverte d'une petite structure tumulaire.
- 15 Le second niveau de sépulture est stratigraphiquement incomplet, sa partie supérieure a été affectée par les modifications ultérieures des niveaux de sols. Son altimétrie est moins homogène que pour le premier niveau. Les sols contemporains peuvent être statistiquement reconstitués autour de $h : + 0,35$ m. Ce niveau compte deux sarcophages monolithes (S. 10, niveau supérieur de la cuve, $h : + 0,08$ m. et S. 11, repéré lors de travaux antérieurs (observations Th. Odier), niveau supérieur de la cuve, $h : + 0,20$ m.). Les autres sépultures appartenant à ce niveau sont des coffres de dalles courtes et épaisses, de plan trapézoïdal ou anthropomorphe (pour ceux identifiables), sans fond aménagé (S. 12 à 16).
- 16 D'autres tombes ont été repérées lors de travaux précédents (**fig. 50**) : à l'est de la cathédrale (Maison de la Truffe et du Tourisme) ont été mis au jour en 1985 d'autres sarcophages monolithes (observations M. Bois). Plus au sud, des témoignages oraux évoquent la découverte de sarcophages lors de l'aménagement de l'escalier menant à la place de la mairie.
- 17 Ces nombreuses sépultures attestent la présence d'une zone funéraire : un coffre de *tegulae* suggère même une origine paléochrétienne (entre le IV^e et le VI^e s.), les sarcophages rectangulaires appartenant au même horizon (Colardelle 1983). Le sarcophage trapézoïdal (au sud) pourrait être plus tardif (VI^e-VIII^e). Les coffres de dalles présentent les caractéristiques du modèle de transition entre les sépultures « mérovingiennes » et romanes (VIII^e-XI^e s.). Malheureusement, aucune de ces tombes ne renfermait de matériel qui puisse fournir des critères de datation plus fins et il reste impossible de dater de manière précise la transition entre les deux niveaux de sépultures.
- 18 Ces fouilles révèlent aussi la présence de maçonneries que l'imbrication étroite avec d'autres constructions empêche de dater précisément ainsi que d'en restituer le plan.
- 19 Tout d'abord, les sépultures fournissent des renseignements capitaux sur la date de disparition du rempart antique dans la topographie urbaine. Les remblais séparant S. 11 (niveau inférieur) de S. 14, 15 et 16 (niveau supérieur) contiennent de nombreux moellons de l'enceinte, reconnaissables à leurs dimensions (hauteur de 0,13 m). Sa destruction paraît donc bien attestée dès le Haut Moyen Âge, mais rien n'indique qu'elle ait été totale. Plus probante est la découverte de sarcophages à l'emplacement de l'escalier de la place de la Mairie. Ces sépultures se situent, selon l'axe du tronçon retrouvé du rempart, à l'intérieur de la ville (**fig. 50**). Il faut donc supposer que le rempart ne jouait déjà plus son rôle de limite à ce moment, les inhumations *intra muros* étant, en théorie, encore prohibées.
- 20 Plus à l'ouest, un mur (**fig. 92, B**) s'appuie sur le rempart (A) alors arasé tout en suivant son orientation. Il est recoupé par l'angle d'une maçonnerie (C), elle-même noyée sous le massif de fondation de la chapelle gothique. Morphologiquement, l'orientation et la proximité de ce bâtiment C le rendent incompatible avec l'état roman du porche, ce qui permet d'en réduire la fourchette de datation à une époque préromane.
- 21 Le dégagement de la base de la façade du bras sud du transept a mis en évidence une construction antérieure. Son orientation est décalée de quelques degrés vers le sud-est par rapport à celle de l'église romane. Ses fondations sont en gros appareil de calcaire chattien hé par de la terre (**fig. 92, D et fig. 96**). Ce mur de 5 m de longueur est marqué

à ses extrémités par un imposant chaînage d'angle conservé en élévation. Ceci permet de restituer l'altitude du sol contemporain à une cote voisine de $h : + 0,40$ m, c'est-à-dire sensiblement égale à celle du second niveau de sépultures (le couvercle de S. 13 étant à $h : + 0,40$ m). Il est donc possible d'avancer une fourchette de datation située entre le premier niveau de sépultures (Ive-VIe s. environ) et la construction romane du transept (début du XIIe s.) au niveau de sol extérieur plus élevé encore ($h : + 1,30$ m).

95- Elévation occidentale du caveau nord



96- Elévation extérieure du transept sud

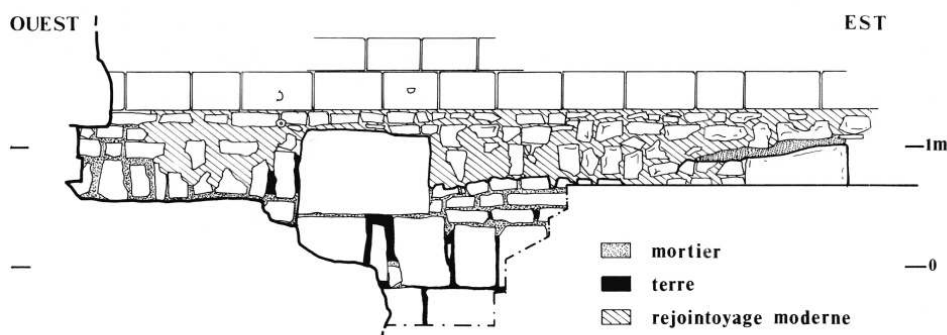
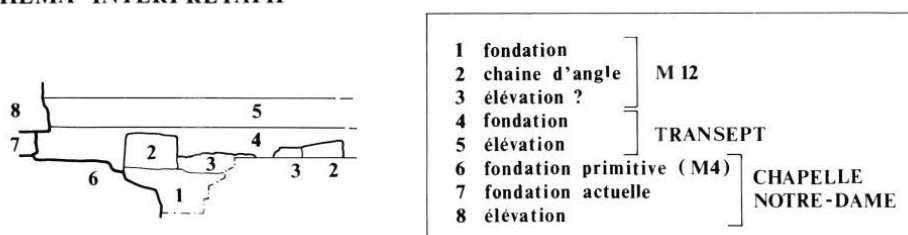
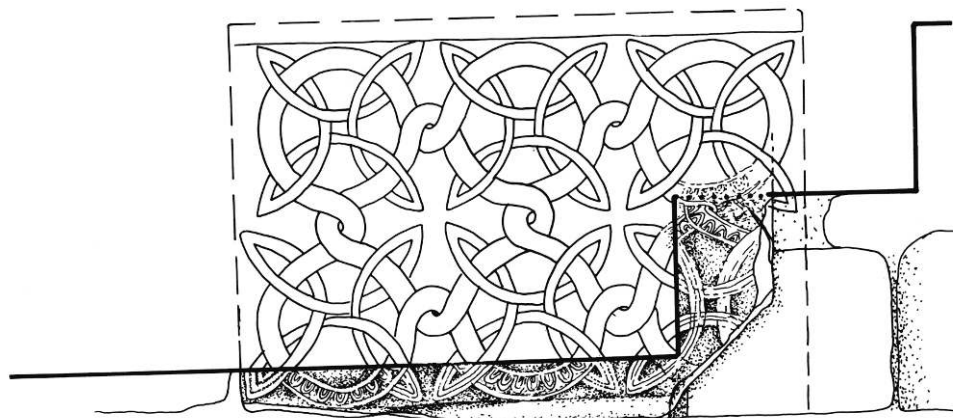


SCHÉMA INTERPRÉTATIF

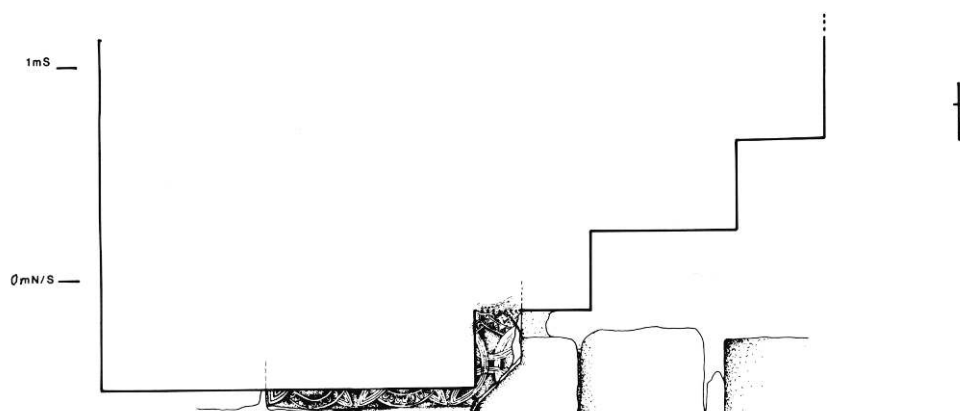


- 22 Aucune autre trace de construction préromane n'est apparue en sous-sol à l'intérieur de l'église. Les recherches menées par A. Hartmann sur les élévations n'ont pas non plus identifié de structures de cette époque (Hartmann-Virnich 1989). On ne peut pour autant exclure l'hypothèse d'une basilique funéraire contemporaine des premières sépultures. La présence d'un sol en mortier de tuileau au-dessus de celles-ci, l'espacement relativement réduit entre elles, leur orientation dans le même axe — qui est celui de la structure préromane, puis de la cathédrale romane — suggèrent en effet un édifice intermédiaire.
- 23 Par ailleurs, une construction d'époque carolingienne pourrait être attestée par un fragment de barrière de chancel en remploi à la base du pilier nord-ouest de la croisée romane (fig. 92, E et fig. 97 et 98). À partir de cet élément de 1,30 m de long, on peut facilement reconstituer un quatre-feuilles lié à la torsade (Buis 1975, p. 226-228). La comparaison la plus proche dans l'espace serait à faire avec Saint-Guilhem-le-Désert qui présente le même décor d'oves et de perles dans le ruban. À Vienne, où les rubans s'enroulent en nœuds le long de la bordure, le motif serait postérieur à 863. Ce décor est également fréquent dans tout le sud-est de la France en Arles, à Fréjus, Saint-Marcel d'Ardèche et Vaucluse-la-Fontaine (Chatel 1981, p. 69). On le retrouve aussi en Italie dès le Ville s. (Saint-Jean du Latran, Aquilée, Grado, Rivoli, Turin).
- 24 Ces différents sondages permettent donc de mieux connaître le secteur où s'installera plus tard la cathédrale. L'enceinte du Haut Empire a certainement disparu dès le début du Haut Moyen Âge, lorsque s'établit à cet emplacement une zone funéraire. On peut donc supposer que l'évêque Paul a été inhumé dans cette nécropole, qu'une basilique funéraire, peut-être dédiée aux Saints-Apôtres, a été construite sur les lieux et a bientôt pris le vocable du saint évêque. Si l'on en croit les textes c'est peut-être à l'époque carolingienne que la cathédrale a été transférée du centre de la cité dans l'ancienne basilique funéraire, qui sera ensuite reconstruite à l'époque romane.

97- Panneau de chancel



98- Plan de localisation du panneau de chancel



25 J.F. Reynaud, F. Vaireaux

Saint-Étienne

- 26 Dans la *Vie* de saint Paul, une église ainsi dédiée renferme le tombeau de saint Torquat, le prédécesseur de Paul. Le protomartyr Etienne est aussi le titulaire de l'église disparue que l'on a localisée à l'est de la porte Fanjoux, approximativement à l'extrémité de l'actuelle rue Saint-Estève (**fig. 91, n° 3a**). La mention *juxta ecclesia sancti Stephani* se retrouve dans le cadastre de 1507. Il semble qu'elle ait été ruinée pendant les guerres de religion : aucune mention n'en a été retrouvée par la suite, et il n'en subsiste plus aucun vestige apparent. Comme la cathédrale proche, mais bien distincte, cette église à vocation funéraire se trouvait, aux premiers temps chrétiens, à l'extérieur du centre urbain. Dans ce même quartier, des sépultures et des sarcophages signalés, malheureusement de façon imprécise, confirment la fonction funéraire qui lui est attribuée dans la *Vie* de saint Paul (**fig. 91, n° 3b**).

Saint-Sulpice

- 27 Nous savons qu'une église dédiée à Saint-Sulpice fut reconstruite à la fin du XIIe s., ou au début du XIIIe s., en tous cas avant 1207 (Cart, de Saint-Paul, n° 23, 24, 25). Il est explicite que cette église était située à proximité immédiate de la résidence épiscopale en 1238 (*in stare episcopi in plateola ante portas ecclesie Sancti Sulpicii* n° 94). Mais contrairement à ce qu'affirme J. de Font-Réaulx (1950, p. 171), les seules données du cartulaire ne permettent pas de situer cette résidence épiscopale. Il faut recourir à deux autres textes, le récit de la translation d'une partie des reliques de saint Restitut depuis le village qui porte son nom jusqu'à la cathédrale, en 1465 (G.C.N. col. 21) et la *Vie* de saint Paul. Le premier situe la chapelle Saint-Sulpice, dans laquelle ont été un moment déposées les reliques *apud castrum Tricastinum quod antiquitus Torona vocabatur*. Un passage du second texte permet de localiser sans ambiguïté ce *castrum Torona* à Saint-Paul-Trois-Châteaux (voir ci-dessous).
- 28 On ne peut préciser l'emplacement de l'ancienne chapelle. Une sépulture avec une châtelaine et une clef ainsi qu'un sarcophage monolithe à logette céphalique ayant livré une agrafe de linceul, trouvés près de l'ancien château de l'évêque (Boisse 1974, p. 24-29) (**fig. 91, n° 6**) pourrait s'y rapporter.

Saint-Jean

- 29 En 1136, dès avant la fondation de Richerenches, les Chevaliers du Temple de Jérusalem reçoivent de l'évêque et d'un certain nombre de familles de Saint-Paul, l'église Saint-Jean (**fig. 91, n° 4**) et le quartier attenant, qui comprend une construction dénommée palais et des places situées autour (*ecclesiam Sancti Ihoannis cum palacio quod illi adheret et cum plateis que sunt in circuitu*, Cartulaire de Richerenches n° 122 et 128). Postérieurement à cette date, on ne trouve plus de mention de cette église dans les actes relatifs aux Templiers, possesseurs aussi de celle de Saint-Vincent, hors les murs. Au début du XVIe s. pourtant, les Hospitaliers, héritiers des Templiers, possèdent encore des biens dans la quarte Chevalière, autour de l'église Saint-Jean. En 1507, l'église Saint-Jean existe toujours, puisqu'elle est citée comme confront nord à un chazal construit entre deux maisons à l'est et à l'ouest et le *barri* de la ville au sud (Terrier de l'évêque f. 111). Sa disparition est sans doute liée aux troubles dus aux guerres de religion.
- 30 Une tradition locale, qui n'est étayée par aucun document authentique, fait de Saint-Jean le baptistère de la première cathédrale (Delacroix 1817. p. 309 ; Boisse 1964, p. 7 ; Boisse 1968 et 1974a, p. 33).
- 31 Ce quartier, situé dans l'angle sud-ouest de l'enceinte médiévale, possède un certain nombre de vestiges antiques et médiévaux qu'il est nécessaire de mentionner. La première travée occidentale de l'église se trouve englobée à l'intérieur des maisons jusqu'au premier arc doubleau qui dépasse des toitures environnantes (**fig. 91, n° 4a, fig. 99**). Des murs de refend s'appuient sur ces constructions anciennes où sont conservés des éléments architecturaux dont la datation pourrait concorder avec l'époque où a été rédigée la charte. En outre, plusieurs découvertes ont été signalées dans ce quartier : une « croix primitive » — probablement un christ roman — (Boisse 1974b, notice 40), conservée dans une collection particulière à Saint-Paul ; dans les rues alentours, des sépultures en sarcophages (Boisse 1974a, p. 32) (**fig. 91, n° 4d**) ; dans une

cour, entre l'église au nord et le rempart moderne au sud. un « charnier humain » et un sarcophage orienté, constitué de gros blocs équarris et d'un « cube équarri creusé d'une cavité hémicylindrique, céphalique », recouvert de deux grosses dalles (Boisse 1974a, p. 33-34) (**fig. 91, n° 4c**). Mais la trouvaille la plus importante concerne une mosaïque qui pourrait bien appartenir à l'intérieur même de cette église (**fig. 91, n° 4b**). Découverte en 1885 (Sagnier 1889), elle a été datée par H. Lavagne (Lavagne 1979, n° 107) du tout début du Ve s. (**fig. 25, n° 20**). D'après un témoin présent lors de sa mise au jour, une partie de ce pavement « rappelait les fondements du sanctuaire d'une église ». Or, la localisation de cette découverte correspond à l'emprise de l'église de Saint-Jean telle qu'on pourrait la restituer avec trois travées de nef et une abside.

99 - Arc doubleau de l'église Saint-Jean



- 32 À proximité de l'église, mais plus à l'ouest et selon une orientation légèrement différente, se trouve un mur en grand appareil, percé d'une porte qui permet l'accès à l'impasse Saint-Jean (**fig. 25, n° 19 et fig. 57-58**). La décoration de l'arc, bien que très abîmée, l'a fait attribuer à un monument romain. Peut-être faut-il voir là les restes du « palais » nommé en 1136.

Notre-Dame

- 33 À quelques dizaines de mètres de l'église Saint-Jean, mais hors de l'enceinte médiévale et moderne, se trouvait l'église Notre-Dame qui a donné son nom à la porte ouest. Détruite elle-aussi pendant les guerres de religion, elle fut relevée en 1682 et devint la chapelle du couvent des Dominicains. Cette reconstruction existe encore (**fig. 91, n° 5**), transformée en réfectoire et en salle des professeurs de l'actuel Lycée Agricole, à côté

de la chapelle élevée au début du siècle par les Frères Maristes (Boulomoy 1893). Cette église n'est pas orientée et l'abside est tournée vers le sud.

Le transfert du siège cathédral

- 34 En examinant la situation de Saint-Jean et de Notre-Dame par rapport à l'étendue de la ville antique, on s'aperçoit que ces deux églises très proches se trouvent en position relativement centrale. Elles sont aussi établies à proximité immédiate de l'un des axes majeurs (*cardo*), encore perceptible dans le parcellaire actuel, et de bâtiments publics, dont témoignent le mur en grand appareil et la frise du quartier Saint-Jean. Il est tentant de voir dans ces deux édifices le groupe cathédral primitif, avant le transfert de son siège à l'emplacement actuel. Cette hypothèse séduisante, conforme à la tradition locale, n'est malheureusement étayée jusqu'à présent par aucune découverte archéologique. Les sources, les données archéologiques et la tradition orale convergent cependant pour établir l'origine funéraire de l'actuelle cathédrale et situer l'emplacement primitif du groupe cathédral probablement entre le quartier Saint-Jean et l'ancienne église Notre-Dame. L'époque du transfert serait à placer entre la rédaction de la *Vita* de l'évêque Paul, dans laquelle l'église Saint-Paul est encore une basilique funéraire, et 1136, date de la première mention de l'église Saint-Jean et de sa donation aux Templiers. Celle-ci atteste qu'en ce début du XIIe s., la cathédrale occupait l'emplacement actuel et depuis suffisamment longtemps pour que l'ancienne (dans notre hypothèse) puisse être tenue en partie par des laïcs.
- 35 On ne connaît malheureusement pas la date de rédaction de la *Vie* de saint Paul. Nous disposons seulement d'un *terminus post quem* fourni par la mention du monastère de femmes fondé par saint Césaire d'Arles (513-542).
- 36 Il serait peut-être possible de rétrécir cette fourchette chronologique, si l'on était sûr de l'authenticité du plus ancien diplôme impérial, daté de 852, qui donne à la cathédrale le double vocable de Notre-Dame-et-Saint-Paul. À l'origine la cathédrale aurait été sous le vocable de Notre-Dame et l'on aurait ajouté celui de Saint-Paul seulement après son transfert sur l'emplacement de l'église funéraire qui conservait la sépulture de Paul. Une translation à l'époque carolingienne serait en accord avec la tradition rapportée par Boyer de Sainte-Marthe, tradition qui attribue à Charlemagne non seulement l'édification de la cathédrale mais aussi la création du chapitre.
- 37 Cependant on s'explique mal comment la construction du rempart médiéval antérieur à 1180 a pu laisser Notre-Dame hors les murs. Il est possible qu'elle ait été ruinée comme le fut Saint-Sulpice au château ou Saint-Vincent hors les murs antiques. Elle n'aurait alors été réédifiée que postérieurement à la construction de l'enceinte médiévale, qui aurait englobé un bâti urbain concentré dans le quart nord-est de la ville antique et autour de la nouvelle cathédrale et du château.

Le *castrum*

- 38 Le château apparaît comme possession de l'évêque indirectement dès 1367, date à laquelle est signée une transaction entre l'évêque et les habitants dans cette propriété épiscopale, *apud Tricastrinum infra fortalicium dicte civitate in aula magna* (G.C.N. Saint-Paul n° 387). Mais il est difficile de situer dans le temps l'origine de cette possession.

- 39 La *Vie* de saint Paul apporte un élément de réponse : ce texte fait état de travaux de fortifications au château de Torona. En effet, un miracle opéré par le bienheureux se situe précisément dans ce *castrum* où s'était réfugié la population lors d'un siège :

« Cependant, après son trépas affligeant, il arriva que les pays de Provence furent cruellement envahis par des ennemis. Ceux-ci, qui dévastaient aussi toutes les régions avec la vigueur de ceux qui font la guerre et qui réduisaient les populations en esclavage, se précipitèrent furieusement au château de Toronne que l'évêque saint Paul avait fortifié. Là, comme la population assiégée touchait les oreilles divines par de grandes lamentations afin que les cris de la gent ennemie soient ainsi retenus, le bienheureux Paul, accompagné de deux enfants en vêtements blancs, se dressa devant eux en faisant le signe de la croix et, conduit par les armées célestes elles-mêmes, il alla devant le chef de l'armée aussi directement que le cours d'une flèche empennée. Alors, tous ensemble, ceux du parti adverse reculèrent épouvantés et frappés de crainte devant le signe qui se présentait (...) les blessures ne remplirent pas les sillons de leur propre sang et ceux qui avaient été témoins du signe du miracle, adoraient le Seigneur en se retournant et, ceux qui fuyaient à travers sa ville, n'osaient rien prendre de leur propre chef pendant qu'ils s'éloignaient, si ce n'est ce qui leur avait été donné en don volontaire et le Seigneur produisit de nombreux autres miracles par son intermédiaire » (Traduction de la *Vita Sancti Pauli Tricastinae urbis episcopi et confessori* : texte latin dans G.C.N col 4 à 9).

- 40 Ce château, tel que le présente le texte, est situé à proximité immédiate de la ville (ou à l'intérieur de celle-ci ?), puisque la population s'y est réfugiée et que les ennemis la traversent après avoir levé le siège grâce à l'intervention miraculeuse du saint. Or, il se trouve que la colline située au sud de celle qui porte le village de Clansayes porte le même nom de Thoronne. Les Chevaliers de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem (et non les Templiers, qui n'ont jamais eu de possessions à Clansayes) y possédaient une église au XIIIe s., l'église Notre-Dame qui avait des fonctions paroissiales (Cart. Saint-Paul n° 97). Ce passage de la *Vie* de saint Paul ne peut évoquer le Toronne de Clansayes, tout de même bien éloigné de la cité assiégée pour que la population puisse y trouver asile rapidement. Le lieu de refuge ne peut que se situer au sein même de la ville.
- 41 On peut confronter ces indications au récit de la translation des reliques de saint Restitut en 1465. Ces reliques ont été déposées un moment au château tricastin qui s'appelait autrefois Torona sur l'autel de sa chapelle dédiée à Saint-Sulpice, avant d'être exposées sur l'autel majeur de la cathédrale (G.C.N. Saint-Paul col. 21). Or on sait, par les différentes mentions qui sont faites de cette église Saint-Sulpice, qu'elle se situait dès le début du XIIIe s. à Saint-Paul même, dans le palais épiscopal (Cart. Saint-Paul n° 94). Boyer de Sainte-Marthe, trompé par la similitude des noms, dédouble Saint-Sulpice pour en placer une autre à Thoronne de Clansayes. Mais aucun texte ne vient à l'appui de cette assertion. En outre, le récit de la translation indique clairement que les reliques ont quitté l'église de Saint-Restitut approximativement vers deux heures après midi et qu'on les a déposées entre trois et quatre heures sur l'autel de la chapelle Saint-Sulpice. Ce laps de temps correspond tout à fait à celui nécessaire à une procession pour descendre de Saint-Restitut et arriver à Saint-Paul-Trois-Châteaux, et il faudrait le doubler au minimum pour monter jusqu'à Thoronne de Clansayes.
- 42 Ainsi, il paraît clair que la résidence de l'évêque qui se trouve à proximité de l'église Saint-Sulpice, elle-même localisée dans le château de Toronne, occupe le même emplacement au XIIIe s. qu'en 1507. Cependant, d'autres textes du cartulaire font état de rachat par l'évêque d'anciennes parcelles épiscopales passées entre les mains laïques telles celles de Guillaume de Saint-Paul en 1239 et 1244 (n° 73 et 74). Ces parcelles n'étant guère localisables, on ne peut conclure ni à un déplacement antérieur de cette

résidence, ni à un rétrécissement de sa surface que l'évêque chercherait alors à rétablir dans son état primitif.

- 43 Il semble possible d'affirmer que les évêques ont possédé très tôt la partie haute de la ville, dénommée château de Toronne depuis le Haut Moyen Âge et dont la *Vie* de l'évêque Paul précise que celui-ci l'avait fortifié (*castrum Toronna quod S. Paulus episcopus firmaverat*). Dans ce cas, les prélats devaient être seuls à la tête de la cité, et Ton peut s'expliquer ainsi qu'aucun comte de Tricastin n'apparaisse jamais : l'évêque pourra plus tard s'affirmer évêque et comte, même si les textes sur lesquels il appuyait sa légitimité étaient des faux (Cart. Saint-Paul n° 5 et 6).
- 44 Quelques indications sur la topographie du château nous sont données par le terrier épiscopal de 1507. Il mentionne la résidence de l'évêque (*domus*) et ses dépendances : *casalibus, ortus, viridiarum*. Il apparaît à cette époque entouré d'une enceinte bien matérialisée (*ambitus sive scintium castris*, f° 36). À proximité immédiate (*subtus et prope castrum episcopali*), c'est-à-dire au sud et en contrebas, se trouve la maison de l'officier chargé de la justice religieuse du diocèse, l'official, (*domo officialatis*, f° 8). Cette maison est aussi citée comme confront nord (f° 263) et ouest (f° 265) de maisons localisées dans la *quarta Aquabelle*. Ce quartier s'étendait au sud de la place du château (*platea castris*, f° 306) et du jardin de l'évêque (*orto domini nostri tricastini episcopi*, f° 327), c'est-à-dire aux alentours de l'actuelle rue d'Aiguebelle. C'est probablement la maison appartenant à l'abbaye cistercienne d'Aiguebelle qui avait donné son nom à ce quartier limité au sud et à Test par le mur de l'enceinte urbaine (*barrium ville*).
- 45 Après les destructions dues aux guerres de religions, le palais épiscopal fut relevé de ses ruines, mais c'est entre 1659 et 1669 que l'évêque Claude Ruffier fit construire le palais épiscopal. D'importants vestiges subsistent encore sur l'emplacement du château médiéval malgré les destructions postérieures à la Révolution. Une tour ronde en partie arasée témoigne de l'origine médiévale du site (**fig. 91, n° 7**). La rue qui permet d'accéder à l'ancien palais épiscopal se nomme encore la rue Montant-au-Château, tout comme en 1507. Le tracé de son enceinte se lit assez aisément dans le parcellaire de 1810 (**fig. 91, n° 8**). On ne connaît pas l'emplacement exact de l'église Saint-Sulpice, dont on sait qu'elle était située à l'intérieur des murs de l'évêché et donnait sur une placette publique.
- 46 Malgré l'absence de fouilles permettant de définir avec certitude les différentes phases du château épiscopal, les documents d'archives et quelques découvertes archéologiques permettent d'établir la continuité d'occupation de ce sommet de colline, en position dominante par rapport à la cité : rue Montant-au-Château, un sarcophage monolithe avec logette céphalique ayant livré une agrafe de linceul (Boisse 1974, p. 24-29) et une sépulture avec châtelaine et clef (**fig. 91, n° 6**) ; sur le site de l'Esplan, contre le mur antique repris à cet endroit à l'époque médiévale ou moderne, une cave dont le comblement a livré de la céramique vernissée médiévale (**fig. 91, n° 9**). Enfin, c'est dans ce secteur, à l'angle de la rue Montant-au-Château et de la rue de l'Evêché que se trouve Tune des rares maisons médiévales encore en élévation de Saint-Paul-Trois-Châteaux (**fig. 91, n° 10 ; fig. 100**).

100- Maison médiévale de la rue Montant-au-Château (façades est et nord)



L'enceinte de la ville médiévale

- 47 Nous ne disposons d'aucun élément pouvant nous permettre de dater la construction de l'enceinte quienserre le centre de la ville médiévale. La plus ancienne mention de cette ligne de fortification est contenue dans la charte n° 236 du Cartulaire de la Commanderie de Templiers de Richerenches, charte datée d'environ 1180 (Ripert-Montclar 1907). Il s'agit d'une donation d'une petite maison (*domunculam*) venant s'ajouter à celles que les chevaliers du Temple possèdent déjà dans le quartier de Saint-Jean, et dont l'un des confronts est formé par le nouveau mur de la cité (*novum murum civitatis*). Cette indication ne nous permet guère d'évaluer le degré de nouveauté de ce mur par rapport au précédent, mais le décalage chronologique était toujours nettement perçu par les habitants en cette fin du XIIIe s.
- 48 Cette enceinte est toujours visible (**fig. 101**). Le terrier de 1507 indique que le *barrium ville* était percé de quatre portails dont trois existent encore de nos jours — Porte Notre-Dame (*portale Nostrae Domine*, f° 310 dans la *quarta Beate Marie*) (**fig. 91, n° 11**) et Porte des Fontaines (*porta aquaria*) (**fig. 91, n° 12**) à l'ouest, Porte Fanjoux (*Font Jourt*) (**fig. 91, n° 13**) au nord — la Porte de la Tour Rompue (**fig. 91, n° 14**) à l'est ayant été détruite au siècle dernier. Cette Tour Rompue était proche de la Tour Neuve (*turram novam portalis turris fracte*, f° 213) qui a donné son nom à la place s'étendant aujourd'hui *extra muros* : elle est située à l'extérieur de l'angle rentrant formé par l'enceinte médiévale qui recouvre celle du Haut Empire à cet endroit.

101- L'enceinte médiévale

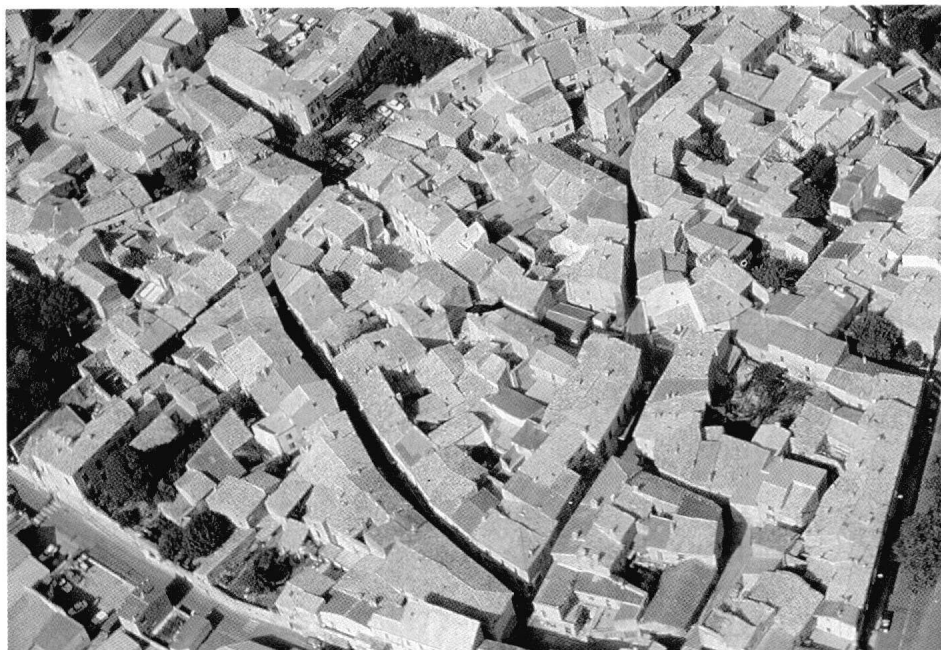


L'organisation de l'agglomération à la fin du Moyen Âge

- 49 Le terrier épiscopal de 1507 donne une assez bonne vision de la ville à la fin du Moyen Âge. Il répertorie seulement des biens fonciers rattachés à la directe de l'évêque, mais les autres fonds y figurent néanmoins assez souvent dans les confronts des parcelles analysées. Les parcelles sont classées en propriétés bâties *hospitium* (maison, hôtel particulier), *domus* (maison, demeure), *casalie* (bâtiment annexe), *crota* (voûte), *grangia* (grange), *stabulum* (étable)..., ou non bâties *curtis* (cour), *ortus* (jardin), *viridarium* (verger)..., qui témoignent de l'importance de l'activité rurale à l'intérieur de l'agglomération.
- 50 Les localisations utilisées montrent l'organisation en quartiers ou *quarto* : Fanjoux, Aiguebelle, Notre-Dame (**fig. 102**), Porte des Fontaines, Tour Rompue, réparties à l'intérieur de l'enceinte urbaine, *barrium ville*. Quelques rares noms de rues y apparaissent mais la plupart du temps celles-ci sont anonymes et dites *carriera publico* ou *itinerum*, *anclrona* pour les plus petites, et *passagium* pour les accès privés. Le notaire a cependant précisé le nom de quelques unes, telle la *magna carriera* dans la *quarta Beate Marie* (f° 123) probablement la rue Notre-Dame actuelle. Sont indiqués aussi quelques uns des itinéraires qu'elles desservent comme pour celle qui mène au château (*carriera qua iter ad castrum* f° 227/228) ou celles qui permettent d'accéder à la cathédrale depuis la *Porta aquaria* ou depuis la place, la *carriera publico tendant ad ecclesiam*, où sont encore visibles des façades médiévales (**fig. 91, n° 15**). Les seules qui portent un nom de métier renvoient au travail du cuir. La rue *Pelsarie* ou *Pelissarie* — nous dirions aujourd'hui la rue Pelleterie, comme en Avignon — dans la quarte de la Tour Rompue (f° 221), était

celle des peaussiers ou des fourreurs, et la *carriera di las chauchieras* (f° 39) ou *carriera calqueriarum* (f° 204) dans la quarte de Fanjoux, est celle des tanneurs¹²¹. La *carriera caudoliorum* dans la quarte Notre-Dame (f° 156) et la *carriera Dalcodolo* dans celle de Fanjoux (f° 268) doivent très probablement leur nom à leur revêtement de galets¹²².

102- Vue aérienne du quartier Notre-Dame



- 51 Il existe des places, *platea* en latin ou *planum* en langue vulgaire latinisée. La plus importante est la place publique (*platea fori civitate* f° 377) où l'on trouve la maison du notaire public tricastin *Johannes Remigii*, ou celle que possède en fief franc Aymard Arthaud, *nobilis vir* (f° 304). La place est aussi le centre de la vie commerciale puisque s'y trouvent les *sestereyli* c'est à dire les pierres à mesurer le blé (f° 304), le banc des bouchers (*bancum macelli*, f° 303) et la maison de l'apothicaire (f° 369). Il existait une autre place devant le château (*platea castri*, f° 206). Le Plan des Tours (*Planum Turribus*, f° 136) doit correspondre à l'actuelle place de l'Esplan, le plan Grannet (*planum das Grannietz*, f° 303 ou *platea granetorum*) est peut-être la place aux Herbes mais l'emplacement du Plan du Four (*Planum furni* f° 304) doit être bâti aujourd'hui. La Place apparaît donc comme le lieu du commerce, alors que les quartiers artisanaux s'étendent au nord et au sud du château.
- 52 Du développement de la ville à la fin de l'Antiquité et au Haut Moyen Âge on ne connaît que très peu de choses : probablement un premier groupe épiscopal autour de Saint-Jean, à proximité du centre (monumental ?) de la ville antique ; au nord, un quartier encore suburbain où sont édifiés deux lieux de culte funéraire, dont l'un deviendra, peut-être à l'époque carolingienne, le siège de la cathédrale. Assez tôt dans le temps, l'évêque, maître de la cité et disposant de pouvoirs régaliens, fortifie le sommet de la colline, *castrum Toronna*, qui sera le siège de la résidence épiscopale. Cette fortification est complétée avant 1180 par une enceinte plus vaste qui enferme la cité médiévale.
- 53 Ainsi, à partir de cette époque, la ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux se trouvait dotée de trois enceintes. En effet, les ruines de la muraille gallo-romaine, désignée dans le

terrier de 1507 par les termes *barrium vetus* (f°218), *mura villi antiqua* (f°240) ou encore *antiquum murum dicti civitatis* (f°217), étaient encore bien visibles, notamment dans les quartiers ruraux. Or, on sait que la formation actuelle Saint-Paul-Trois-Châteaux allie à un hagionyme rappelant un de ses premiers évêques, un toponyme de formation médiévale — un « à peu près » qui a transformé un nom prélatin dont le sens n'était plus compris en un composé faisant allusion à une triple fortification. Il est par ailleurs significatif que l'évolution phonétique ait pu se faire de façon différente à la Baume-de-Transit, qu'il faut traduire par la Baume en Tricastin. Cette dernière évolution s'est faite directement à partir des formes attestées au Xe s. telles *Tracense*, dans la donation de Berthe de Provence à Montmajour en 960 (Manteyer 1908, p. 123, n. 1) et *Trainense*, qui figure dans un texte d'Arles de la fin de ce siècle (G.C.N. Arles n° 302). Ce n'est donc qu'après la construction de l'enceinte médiévale qu'aurait vu le jour cette transformation de Tricastin en Trois Châteaux.

- 54 À l'intérieur de son enceinte, la ville médiévale occupe le quart nord-est de la ville antique, intégrant au nord des quartiers suburbains à l'époque romaine. Cette enceinte relie le *castrum* à la cathédrale et aux bâtiments du chapitre, ainsi qu'à Saint-Jean, autre pôle religieux comprenant au XIIe s. une église et un palais, possessions des Templiers.
- 55 Entre ces trois pôles, il n'y a pas de continuité de l'habitat : au XIIe-XIIIe s., le site de la rue des Ecoles est occupé par une aire d'ensilage, la trame urbaine actuelle ne se mettant en place que plus tard. Au début du XVIe s., le terrier de l'évêque témoigne de l'importance de l'activité rurale à l'intérieur de la ville, et de nombreuses parcelles non bâties, pâtures ou jardins apparaissent encore sur le plan cadastral du XIXe s. Enfin, comme on le verra plus loin, au Moyen Âge, la cité épiscopale ne semble pas grouper la totalité de la population à l'intérieur de ses murs, dans la mesure où plusieurs sites fortifiés sont mentionnés dans son terroir dans des textes des XIIe et XIIIe s.

56 **M. Bois**

NOTES

121. Cf. Mistral 1878, *Trésor du Félibrige* art. *cauquiero*.

122. Cf. Mistral, 1878, art. code 2

Chapitre 10. La fouille de la rue des Écoles

Pascale Violet et Laure Vincent

- 1 En 1986, une opération de sauvetage a permis, pour la première fois à Saint-Paul, de retrouver des vestiges d'une occupation d'époque médiévale au cœur de l'agglomération (**fig. 91, n° 12**). Cette fouille s'est déroulée dans le cadre d'un programme de rénovation urbaine qui prévoyait la démolition du bâti ancien et la construction de nouveaux immeubles. Faute de temps, les démolitions des bâtiments ayant pris du retard, il n'a pas été possible de réaliser une fouille exhaustive du terrain concerné par l'opération. Les observations effectuées dans une série de sondages étendus complétés par de longues tranchées (**fig. 64**) permettent de distinguer huit phases dans l'histoire de l'occupation du site. Les trois premières phases sont attribuées à la période antique et sont présentées dans la première partie de l'ouvrage. La dernière phase d'époque romaine, marquée par la destruction des constructions antérieures, est semble-t-il suivie d'une très longue période d'abandon : les couches et les aménagements attribués aux XIIe-XIIIe s. recouvrent en effet directement l'arase des murs gallo-romains et le remblai du IIe s. qui scelle l'occupation antique.

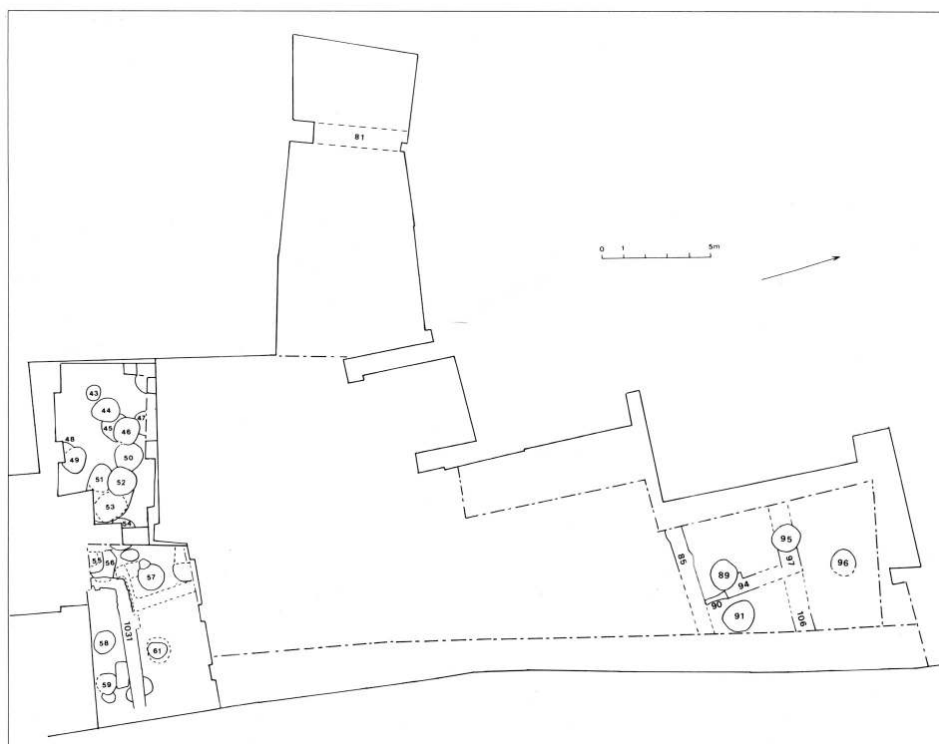
Les vestiges

Phase IV : aménagement du mur 81

- 2 À une époque indéterminée, mais avant le XIIe-XIIIe s., date des installations qui le recouvrent, un large mur (de 1,40 m d'épaisseur) est implanté dans le remblai 2033 de la zone 2, secteur 1 (**fig. 66, coupe 1 et fig. 103**) qui pourrait être gallo-romain. Ce mur de direction nord-sud, est repris ensuite par une série de murs médiévaux. Son tracé correspond à un alignement de murs maîtres et de faitages, visible sur les photographies aériennes, sur toute la longueur de l'îlot (Morin 1986). Conservé seulement en fondation, il présente deux parements grossiers dont l'un, à l'ouest, a été perturbé par la construction d'un mur postérieur (mur 80). Le blocage est constitué de moellons de calcaires et de grès noyés dans beaucoup de terre. Sa largeur et son

indéniable rôle structurant nous ont conduit un temps à l'interpréter comme un segment de rempart. Cette hypothèse n'est étayée par aucun texte ni aucune autre découverte. En outre, elle ne s'accorde guère avec la qualité très fruste de la construction et l'absence de fossé. Simple mur de parcelle, mur de soutènement (il est situé au bas d'une pente de 5 %), rempart ? Les données de fouille, trop lacunaires, ne permettent de préciser ni la fonction de cette construction, ni sa datation.

103- Plan des vestiges médiévaux (phases IV à VI) de la rue des Ecoles



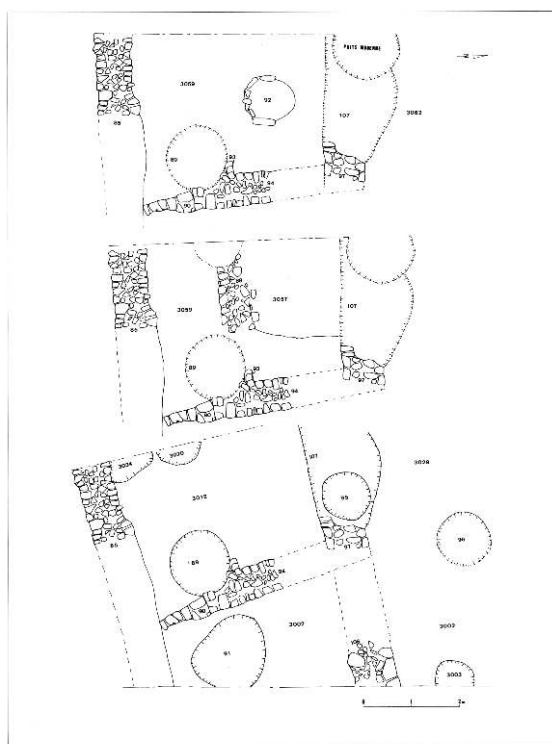
Phase V : habitat du Moyen Âge

- 3 La fouille a révélé l'existence d'un bâti, mal conservé, et fortement perturbé par les fosses postérieures et par les constructions du Bas Moyen Âge. Ainsi ne subsistent que les fondations des murs. Cet habitat est représenté par deux ensembles architecturaux bien distincts, l'un situé à l'ouest, l'autre au nord.
- 4 - L'habitat ouest :
- 5 Les limites sud et est d'un bâtiment ont été mises au jour dans le secteur 1 de la zone 2 (**fig. 66, coupe 1**). Elles sont matérialisées par l'existence de deux murs perpendiculaires, chaînés entre eux (murs 78 et 80). Le mur 80, à l'est, reprend l'orientation du mur 81 décrit précédemment. Cet habitat n'a pu être dégagé dans son intégralité, la surface fouillée étant très restreinte (2,40 m x 1,50 m). Sa construction est liée à l'apport d'un remblai (2024) préparatoire à l'installation d'un sol en terre battue (2004), mis en évidence à l'intérieur de cet espace. Ce sol, à peu près horizontal, présentait des traces d'aménagements de trous de piquets et d'un trou de poteau. Au nombre de neuf, ceux-là forment deux lignes parallèles au mur est (mur 80). La

première rangée est à 32 cm de ce mur, la seconde à environ 42 cm. L'écart moyen entre ces trous est de 26 cm. Ils sont situés à 70 cm de distance du mur sud (mur 78).

- 6 Cet aménagement ne peut correspondre à une division de l'espace par une cloison interne en raison de la proximité du mur 80. Il est possible d'envisager plutôt la présence d'une installation en bois (de type établi, table, poulailler, clapier...), contiguë au mur — les poteaux supportant une armature horizontale ancrée dans la maçonnerie.
- 7 Une fosse (105) contemporaine de la construction des murs a livré un petit vase en céramique commune grise (**fig. 114, n° 142**), contenant les ossements d'un félidé.
- 8 À une dizaine de mètres à l'est de l'habitat qui vient d'être décrit, la tranchée est-ouest (**fig. 66, coupe 1**) recoupe un mur (119) que la stratigraphie permet d'inclure dans cette séquence, en dépit de l'absence de matériel. Ce mur n'est rattaché à aucune autre construction. Le niveau supérieur de la couche 2067 pourrait correspondre à un sol de terre battue. Ceci n'a pu être vérifié par la fouille en raison des contraintes de sécurité.
- 9 - L'habitat nord (**fig. 103 et 104**) :
- 10 Dans la zone 3, secteur 2, la présence de trois murs a permis de délimiter deux espaces appartenant à une même structure. Celle-ci a connu plusieurs états d'aménagement.

104 - Plan des différents états de l'habitat nord



État 1

- 11 Il est représenté par trois murs (85, 94, 97) formant une pièce rectangulaire dont la largeur (nord-sud) est de 3,80 m. La superficie fouillée de cette pièce est de 12 m². Un accès permet de pénétrer dans le bâtiment : un seuil (90) est situé dans l'angle sud-est. D'autre part, le mur est (94) comportait un aménagement sous forme d'un pilier engagé dont il ne subsistait qu'une partie (93). Un sol de terre battue fonctionne lors de cet état

(3030 = 3059). Cette couche a été entaillée par la construction des murs, puis elle a servi de niveau de circulation, sa surface étant fortement tassée et présentant de nombreux fragments de charbon de bois.

- 12 Un foyer (92) est aménagé à 0,60 m du mur 97, à 2,12 m du mur sud (85) et à 0,97 m du mur est (94). De forme circulaire, il est entouré, à l'opposé du mur, d'un arc de pierres calcaires. La sole (**fig. 105**) est constituée en grande majorité de fragments de *tegulae* et de briques, ainsi que de quelques dalles calcaires comportant des traces de rubéfaction. Une couche de sable et d'argile (3 à 4 cm d'épaisseur) fortement brûlée la recouvrait. C'est dans la couche d'abandon (3062), composée de cendres éparpillées, qu'a été recueilli l'essentiel du matériel céramique (**fig. 117, n° 192 à 196**) et osseux.

105 - Foyer de l'habitat nord



État 2

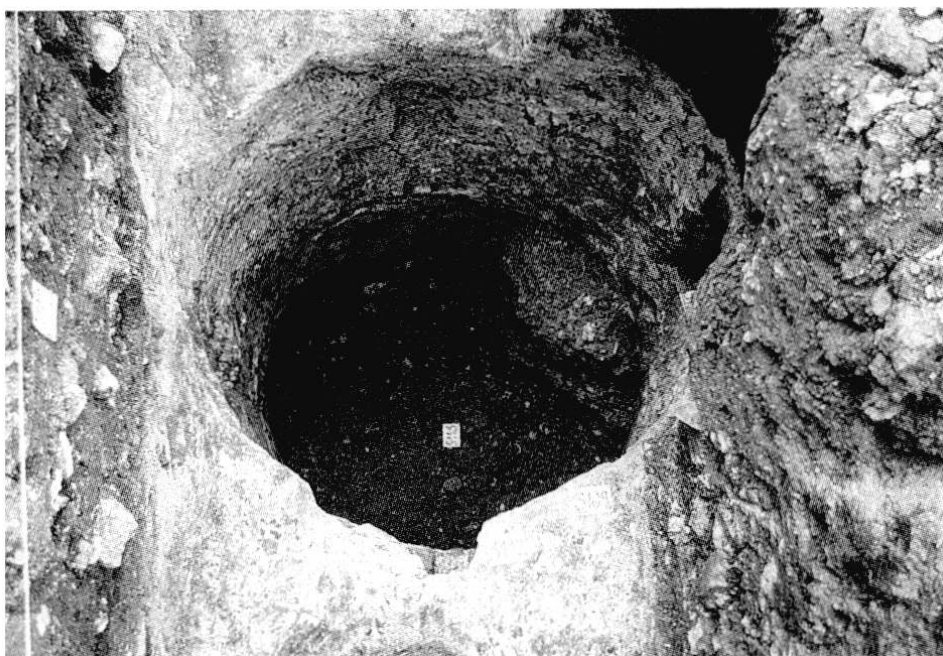
- 13 Aucune modification du bâti n'apparaît, les murs et le sol en terre battue perdurent. Toutefois, le foyer est abandonné, comme en témoigne la couche 3065 éparpillée sur et autour de lui. Pardessus ce foyer, un remblai (3057) est déposé avant la construction d'un nouvel aménagement. Ce dernier ne subsiste que sous la forme d'une semelle de fondation (**M. 88, fig. 66, coupe 3**) dont la fonction reste indéterminée. Le mobilier de la couche 3057 comporte des fragments de céramique grise médiévale (**fig. 116-117, n° 179, 180, 188, 189, 191**) et une obole pougeoise frappée de 1080 à 1180, à la légende *MONETA* avec une croix et *SC MANUE* avec chrisme (Olivier 1927, pl. VIII, 21).

État 3

- 14 L'apport d'un nouveau remblai (3012) rehaussant le niveau d'occupation atteste la destruction de cette installation. Contemporainement, à l'est, la construction d'un nouveau mur (106) témoigne d'un changement structurel du bâtiment (**fig. 66, coupe**

- 5). Ce mur permet de délimiter un nouvel espace dont la limite est inconnue. Sa superficie explorée est de 7 m². La superficie totale fouillée de ce bâtiment, au dernier état, est de 19 m². Un remblai (3002) très tassé, ayant probablement servi de niveau de circulation, fonctionne avec ce mur.
- 15 Ces deux remblais 3012 et 3002 ont livré de nombreux tessons (3002 : fig. 116, n° 160 à 166 ; 3012 : fig. 116, n° 167 à 173), des ossements et une quantité importante de scories de fer (environ 3 kg). Au nord de ce bâtiment, un sol (3029 : fig. 116, n° 174 à 178) et un remblai (3060) indiquent une occupation extérieure synchrone à l'habitat.
- 16 La tranchée de récupération du mur 97 a livré un lot important de céramique grise attribuable aux XIIe-XIIIe s. (fig. 116, n° 181 à 186).
- 17 - Le puits 83 (fig. 66, coupe 2 et fig. 106) :
- 18 À six mètres au sud de cet habitat, un puits de forme circulaire, de 1,14 m de diamètre, a été creusé dans la molasse jusqu'à une profondeur de 3 m. Ce puits n'est pas maçonné, ce qui a permis de relever différentes traces liées à son installation.
- 19 Dans la paroi, en quatre points situés en vis-à-vis, s'alignent verticalement des négatifs rectangulaires de 10 à 16 cm de largeur, de 20 cm de hauteur et de profondeur variable. Ces trous permettent de restituer le système de construction utilisé par le puisatier : une armature de bois descendant au fur et à mesure de l'excavation, s'ancrant dans les parois grâce à ces sortes de trous de boulin. Ils pouvaient aussi servir, par la suite, à l'entretien de la structure.

106 – Puits 83



- 20 Au fond du puits, le cuvelage de bois était bien conservé, la nappe phréatique n'ayant pas varié. Il était sans doute formé d'une succession de planchettes d'une largeur d'environ 10 cm, dont les interstices étaient colmatés à l'aide de branchages. Des prélèvements, confiés au laboratoire pour une datation dendrochronologique, se sont révélés impropres à ce type d'analyse.

- 21 De la superstructure du puits, il ne subsistait pratiquement rien. Des trous de poteaux, au nombre de trois, engagés au sommet de la paroi, indiqueraient un chemisage en bois et peut-être en pierre — de nombreux blocs de calcaire taillés ont été retrouvés dans le comblement. La date de construction n'a pu être établie : lors de la récupération de la superstructure, tous les liens stratigraphiques ont disparu. Le matériel recueilli dans le comblement ne donne, quant à lui, qu'un *terminus post quem*.
- 22 L'étude de l'organisation interne de ces habitats ne peut être approfondie en raison du peu d'éléments recueillis dans les sondages. De l'habitat ouest, la fouille n'a révélé qu'un angle de pièce, aux dimensions inconnues, avec un aménagement en bois associé à un mur. De l'habitat nord, on connaît une pièce de 3,80 m de large et d'au moins 3 m de long. Son extension vers l'ouest n'a pu être déterminée, mais on note que la limite induite par le mur 85 (mur sud) est encore visible sur le cadastre actuel, sur toute la longueur de l'îlot. Une telle longueur pour un habitat n'est pas compatible avec ce que nous connaissons de la maison médiévale. Les niveaux de circulation (3029-3062) retrouvés au nord du bâti n'appartiennent sans doute pas à cet ensemble, les parcelles médiévales se développant essentiellement en longueur. Ainsi, cette architecture détermine un parcellaire étroit et allongé, de 3,80 m de large comprenant une cour, au moins une pièce, et peut-être un jardin. La largeur de ce parcellaire peut être comparée à celle de l'habitat ouest qui est de 2,40 m minimum.
- 23 Dans le dernier stade de son évolution, un nouvel espace a été aménagé à l'est de l'habitat nord. La communication avec la pièce principale se faisant par un seuil existant déjà dans l'état précédent. Cet espace pourrait correspondre à une cour semi-couverte, c'est-à-dire comportant un auvent ou un toit débordant. On ne peut affirmer que cette cour ouvrait sur la rue : la fouille n'ayant pas concerné la chaussée, la preuve de la coexistence de l'habitat et d'une rue n'a pu être établie. Cependant, il semble plausible de penser qu'une voie devait se situer à l'est de cette zone. La construction du puits 83 est très probablement contemporaine des habitats. Sa position par rapport au bâti peut s'expliquer par une utilisation communautaire, courante au Moyen Âge.
- 24 La monnaie recueillie dans le remblai préalable aux aménagements du deuxième état de l'habitat nord donne un *terminus post quem* de 1080. Par ailleurs, l'étude céramologique (*cf. infra*) permet de dater les aménagements de cette phase des XIIIe-XIIIe s. ap. J.-C. Ainsi, après une longue période d'abandon du site, nous assistons à une timide reprise de l'urbanisation de ce quartier, avec la construction de deux unités d'habitation. Un parcellaire très sommaire se met en place, d'une maille de 3,80 m.

Phase VI : l'aire d'ensilage

L'aire d'ensilage et l'habitat de la phase V

- 25 L'absence d'un habitat dense pourrait avoir joué un rôle attractif dans l'implantation de l'aire d'ensilage dont on a retrouvé les vestiges sur toute la moitié est de la zone fouillée. S'il existe une corrélation entre l'abandon de l'habitat nord et la mise en place de l'aire d'ensilage, elle est absente pour l'habitat ouest : certains silos ont donc pu cohabiter avec les habitats et le puits. Quoiqu'il en soit, peu à peu, l'aire s'est agrandie au détriment de l'habitat nord. Ce dernier a alors été arasé, et les matériaux résultant de cette opération, évacués vers un autre emplacement. De nouveaux silos ont été creusés, qui ne respectent pas le parcellaire (silo 90). Notons que la pente, au bas de laquelle s'est installée l'habitation ouest, était peu propice à des structures de stockage,

les phénomènes de ruissellement étant néfastes à leur stabilité. Par ailleurs, la datation de la destruction de ce bâti occidental n'a pu être établie en raison des remaniements postérieurs.

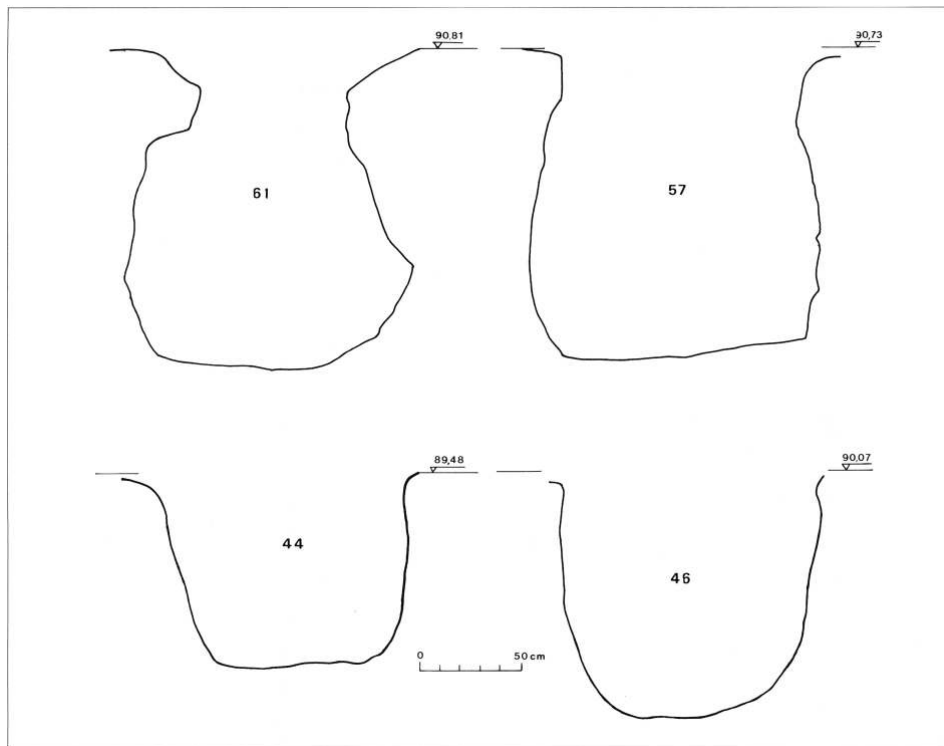
Description des silos fouillés

- 26 Vingt-six silos ont été repérés dans la zone 1, treize dans la zone 2, secteur 3 et 4 dans la zone 3. (cf. tableau p. 180) (**fig. 103 et 66**) Quelques-uns n'ont pas été fouillés et ne sont pas décrits.

Construction et morphologie des silos

- 27 Le sable molassique dans lequel sont creusés les silos constitue un sol stable et sain, d'une bonne perméabilité, susceptible d'assurer la conservation des denrées stockées (**fig. 107, 108**). Si les marques d'impact d'outils (pioche, pelle) étaient bien visibles, aucune trace d'aménagement interne destiné à renforcer l'étanchéité n'a été observée. Il semble que les fosses soient restées brutes après leur creusement. Or, on sait que le stockage des grains dans de telles structures posait des problèmes de fermentation et de parasites auxquels on tentait de remédier en limitant le contact entre les parois et les grains par un tapissage de paille, d'argile, ou par un enduit d'**amurque**, et en réduisant les possibilités d'infiltration d'air par des bouchons de paille et de cendre (Bolens 1979). Des dalles calcaires interprétées comme des éléments de bouchage ont cependant été découvertes dans le remplissage de plusieurs silos (44, 55, 67 et 96).
- 28 Les fosses ont un fond généralement plat, des parois verticales (profil en U), légèrement évasées vers le haut, ou évasées vers le bas. La forme en poire ou en goutte d'eau qui diminue la surface des denrées en contact avec l'air, est la plus souvent adoptée. La taille des fosses est assez uniforme : la contenance moyenne des silos est d'environ un mètre cube. Ce choix a pu être dicté par des contraintes physiques (la stabilité des parois est atteinte seulement avec certaines proportions), sociales (lieu de stockage communautaire, peut-être familial), ou encore économiques (quantité et nature des denrées stockées).
- 29 On ne possède que peu d'indices concernant le type de denrées stockées dans ces fosses, leur comblement correspondant à une phase d'abandon et à une utilisation secondaire : seuls quelques grains de blé ont été recueillis dans le silo 67.

107- Profils de silos



108- Silos



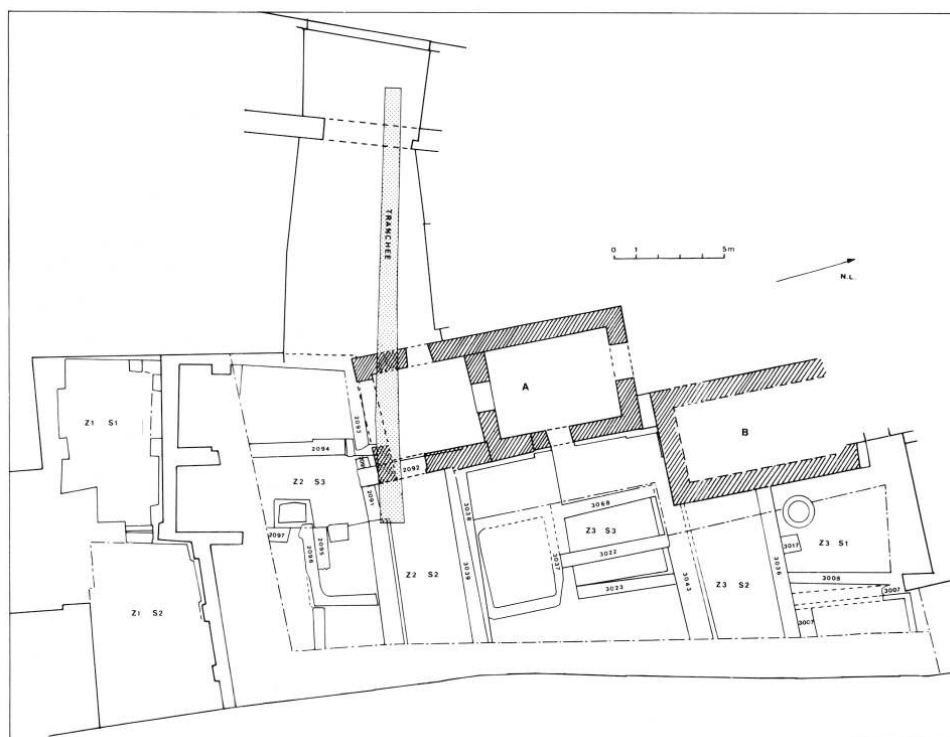
Chronologie et organisation de l'aire d'ensilage

- 30 Les nombreux recoupements observés entre les silos (**fig. 108**) ont permis de distinguer deux séquences de creusement, les anciens silos abandonnés étant utilisés comme dépotoirs. Le remplissage secondaire des silos a ainsi livré, outre de nombreux fragments de céramique gallo-romaine résiduelle, un lot important de céramique grise qui date la fin de leur utilisation du XIII^e s. Les études céramologiques (*cf. infra*) mettent en évidence l'homogénéité typologique de ce lot dans lequel il n'est pas possible de reconnaître des différences chronologiques. Le comblement des diverses structures semble avoir été réalisé dans un temps relativement bref. Les données fournies par le mobilier céramique sont confirmées par la présence de deux monnaies¹²³.
- dans le silo 84, un denier melgorien frappé à partir de la seconde moitié du XI^e s. jusqu'au XIII^e s. ; sont lisibles, déformées, les légendes suivantes : RAMVNDO, une croix dont deux bras sont fléchés, NARBONA, quatre annelets (Poey d'Avant pl. LXXXV, 17) ;
 - dans le silo 89, une obole viennoise, frappée dans la deuxième moitié du XII^e s. Sont lisibles les légendes suivantes : NOBILIS avec la tête à gauche de Saint Maurice, VIENNA avec une croix cantonnée de 4 besants (Poey d'Avant pl. CVI, 18).
- 31 On note l'existence de plusieurs groupes de fosses formant des grappes. Celles-ci sont au nombre de trois, concentrées au sud du chantier. La première, la plus importante, regroupe douze silos (43, 44, 45, 46, 47, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56), la deuxième huit silos (69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76) et la troisième quatre silos (64, 67, 68 et un non numéroté). Ces grappes tendraient à prouver une certaine organisation spatiale, peut-être due à des groupements familiaux, ou, en tout cas, à une gestion communautaire. Ainsi, le partage de l'espace entre différents utilisateurs, pourrait expliquer les nombreux recoupements des fosses et la présence de secteurs pratiquement vides (au sud-est du site) avec d'éventuelles palissades les séparant. Les familles pouvaient ainsi stocker le surplus de leur récolte destiné aux prochaines semailles ou à la vente. Ou bien des marchands, ayant acheté aux alentours les excédents de récoltes de différents fermiers, pouvaient les ensiler pour en faire le commerce. Il faut peut-être aussi voir, dans ces regroupements de silos, des raisons de gestion économique, et ceci même au sein d'un système communautaire — un groupe de silos étant réservé au stockage d'une denrée spécifique. Outre ces grappes de fosses, il faut noter la présence de cheminements éventuels permettant un accès facile ou la mise en place de limites : il existe en effet, entre les trois groupes de silos, deux espaces larges de 90 cm.

Phases VII et VIII : la fin du Moyen Âge et l'époque moderne

- 32 L'abandon de cette aire ne laisse pas la place à une intense urbanisation, mais, en premier lieu, à un apport de remblais, puis à l'installation de quelques habitations dispersées (**fig. 109**).

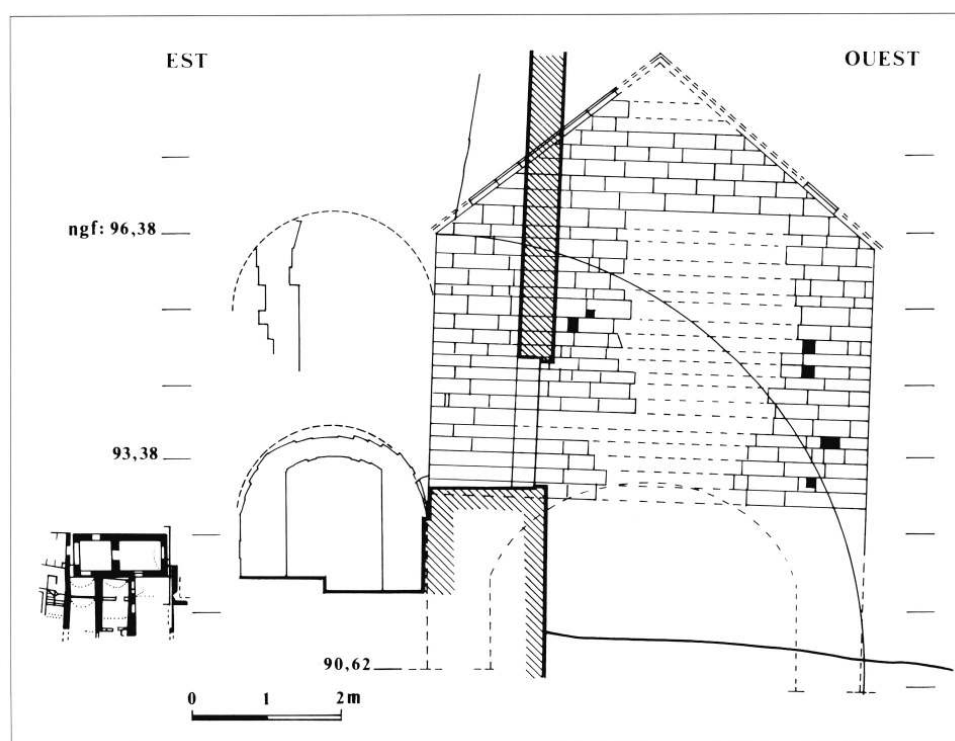
109- Plan des constructions du Bas Moyen Âge et de l'époque moderne (phases VII et VIII)



- 33 Dans la zone 1, secteur 1, les silos sont recouverts par un remblai (1015) composé de limon brun foncé à la base duquel apparaissent des traînées de sable jaune (terrain naturel remanié). Ces marbrures, ainsi que l'arasement du sommet des silos, semblent indiquer une mise en culture. Cet horizon a livré des fragments de céramique vernissée.
- 34 Dans la zone 2, secteur 3, la couche 2080 qui scelle le comblement des silos, est composée essentiellement de limon brun foncé contenant du charbon de bois. Elle pourrait correspondre à un épais apport de déchets domestiques, dépotoir d'un habitat proche, situé hors des limites de fouille.
- 35 Dans la zone 3, il n'existe pas de remblai de ce type mais un ensemble de trois murs chaînés entre eux, installés en partie sur une fosse qui a livré de la céramique vernissée (3006). Ils sont liés à un sol observé dans la coupe du bord de fouille, composé de dalles calcaires reposant sur un remblai de construction.
- 36 Dans la zone 1, secteur 2, les murs 1031 et 1033 réutilisés comme fondation à l'époque moderne encadraient une calade assise sur un remblai de sable. Cette calade a probablement continué à fonctionner à l'époque moderne.
- 37 D'une manière générale, les constructions qui s'installent sur ces niveaux de remblai, plutôt concentrées dans la partie nord du site, respectent le parcellaire induit par l'habitat médiéval (murs 85, 97, 106). Ce dernier est cependant légèrement décalé vers le sud d'une trentaine de centimètres.
- 38 La construction la plus ancienne, repérée lors du relevé architectural du bâti (Morin 1986) (**fig.109, structure A**), au nord-ouest du site, est postérieure au remblaiement du XIIIe s. mais pourrait être médiévale. Il s'agit d'un bâtiment rectangulaire (12,22-12,40 m x 5,73-5,83 m hors-œuvre) dont les murs (de 82 à 90 cm d'épaisseur) présentent un appareillage très soigné en parement et blocage (en pierre du Midi). Ses assises sont

comprises entre 18 et 24 cm. Au centre du mur oriental, s'ouvrait à l'origine une porte large de 1,98 m surmontée d'un arc en plein-cintre appareillé (claveaux de 65 cm de longs). Le seuil est situé à 91,07 m d'altitude. La façade nord, bien conservée, présente un pignon triangulaire qui s'élevait à 8,22 m au-dessus des fondations, et quelques éléments de corniche de la toiture (fig. 110). Dans un deuxième temps, la partie basse a été divisée par un mur associé au bouchage de la porte orientale, et antérieur aux voûtements conservés de part et d'autre. Un bâtiment similaire (même type de construction, largeur presque identique), mais incomplet, a été repéré plus au nord. Il est parallèle au précédent, mais décalé vers l'est et séparé par un *ambitus* (fig. 109, **structure B**). Une enquête dans le bâti actuel (Morin 1986) a permis de retrouver plusieurs autres structures comparables et d'orientation voisine (entre 3 et 5°-E par rapport au nord Lambert) à l'intérieur de l'enceinte médiévale.

110- Relevé architectural de la façade nord de la maison A



- 39 À l'époque moderne, l'urbanisation du quartier s'intensifie : six ensembles architecturaux sont bâtis, accolés les uns aux autres, avec chacun une façade sur la rue. De cette urbanisation, il faut retenir la continuité avec la période précédente : reprise des murs ou des orientations antérieures ; organisation de l'espace en U, largement induite par le bâti ancien. Cet aspect permet de mettre en évidence une pérennité du parcellaire dont les caractéristiques, apparues dès le Moyen Âge, perdurent jusqu'à l'époque moderne. Ainsi peut-on remarquer, sur le cadastre, l'existence de parcelles longues et étroites, identiques à celles du quartier de la rue des Ecoles.

Synthèse des données de fouilles - fig. 111 a 118.

Localisation	N° silo	Circonférence	Diamètre	Profondeur	Fond	Comblement	Couverture	Céramique	Profil	Recoupé par
Zone 1, sect.1	43	circulaire	?	0,05	plat					
	44	sub/circ	1,3	1	concave	3 niveaux	dalle calcaire	n°99 à 103	évasé	
	45	?	1,3	0,51		homogène				silos 44, 46
	46	circulaire	1,3	1,2					goutte d'eau	45, 47, 50
	47	circulaire	1,1	0,43		homogène				46
	48	circulaire ?	?						évasé	silos 49
	49	circulaire	1,3		plat	hétérogène		n°61		
	50	circulaire	1,3	0,31	concave	homogène			goutte d'eau	52, 46
	51	circulaire	1,22	0,57		homogène				52, 53
	52	circulaire	1,3	1,57	concave	stratifié		n°60,62 à 65		
53	circulaire	1,3		plat					52	
54	circulaire	?								
Zone 1, sect.2	55	circulaire	1	0,8	plat	hétérogène	dalles calcaires	n°119, 122	évasé	
	56	circulaire ?	1,4					107 à 109		55
	57	circulaire	1,2	1,6	concave	hétérogène		50 à 54,56 à 59	en U	
	58	circulaire	1	0,3		hétérogène				
	59	irrégulier	1	?		hétérogène				
	61	irrégulier	1,4	1,75			3 couches		goutte d'eau	
Zone 2, sect.3	64	circulaire	1,24	1,1	concave	hétérogène			en U	67
	65	circulaire	?			homogène				
	67	circulaire	1,2	1,16	plat	3 niveaux	dalle calcaire		en U	
	68	ovoïde	0,95	0,75		2 niveaux				67
	69	ovoïde	1,26	0,92	plat	2 niveaux			en U	
	70	irrégulier	1,37	0,8	concave	2 niveaux			en U	69
	71	irrégulier	1,1	0,47	concave	homogène			globulaire	
	72	irrégulier	?							
	73	irrégulier	?							74, 72
	74	irrégulier	?	0,65		homogène				
75	irrégulier	1,26	0,87	concave	hétérogène			évasé	76	
76	non fouillé	?								
84	irrégulier	?		plat	hétérogène					
Zone 3, sect.2	89	circulaire	1,4	2	concave	hétérogène			goutte d'eau	
	91	circulaire	1,5	2	concave	4 niveaux		n°197 à 201	goutte d'eau	
	96	circulaire	1,14	2,9	plat	3 niveaux	dalles calcaires	n°102 à 106	en V	

40 P. Violet, L. Vincent

NOTES

123. Nous remercions Mr Dhénin, du Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale, de l'aide qu'il nous a apportée pour l'identification de ces monnaies.

Chapitre 11. Étude céramologique

Claude Raynaud

- 1 Elle a pour thème, un lot de mobilier du site de la rue des Ecoles. Les céramiques attribuées à la période antique ont été étudiées dans le chapitre 4.

La céramique médiévale

Étude typologique et comparaisons

- 2 Tout en présentant de notables variations de couleur, de texture et de forme, les céramiques médiévales de Saint-Paul constituent un ensemble relativement homogène, dominé par les vases à pâte kaolinitique. Par leurs caractères techniques tout autant que par leur morphologie, ces poteries se rattachent sans difficulté aux productions céramiques des XIIe et XIIIe s. de la basse vallée du Rhône, telles que l'étude des ateliers de Bollène (Vaucluse) et de l'Uzège (Gard) permet de les définir (Thiriot 1985 et 1986) (**fig. 111 à 118**).
- 3 Le trait majeur de cette céramique est la prédominance des vases fermés à fond plat ou légèrement bombé, à col court souvent muni d'un bec ponté (n° 63, 64, 71, 81, 109) et d'une anse rubannée opposée au bec et toujours appliquée sur la lèvre (n° 63, 64, 83, 89). Celle-ci, courte et le plus souvent divergente, affecte de nombreuses variantes se rangeant sans difficulté dans la typologie établie pour la production de l'atelier de Bollène (Thiriot 1985. 123-126).

Type 1 : lèvres à gorge

- 4 Nettement dominante, cette forme représente 49 % des 101 lèvres étudiées, pourcentage très voisin de celui de l'atelier de Saint-Blaise-de-Bauzon à Bollène, où le même type représente 43 % des lèvres (Thiriot 1985, 123). Autre concordance avec cet atelier, cette forme est la plus fréquemment associée aux bords pontés (n° 63, 71, 81, 109). Les quatre variantes de lèvres observées à Bollène sont présentes à Saint-Paul :
- lèvre infléchie à gorge interne (n° 57, 58, 67, 82, 86, 87, etc.) ;
 - lèvre oblique plus aplatie à légère concavité interne (n° 54, 77, 78, 81, 84, 89, 90, etc.) ;

- lèvre épaisse anguleuse à gorge interne (n° 63, 79, 99, 109, 122, 149. etc.) ;
 - lèvre fine avec amorce d'un bandeau, marquée par une légère concavité interne (n° 72, 112, 113, 177).
- 5 Le diamètre d'ouverture de la lèvre (diamètre extérieur) est extrêmement variable mais se répartit en deux groupes principaux, l'un entre 91 et 114 mm, l'autre entre 120 et 138 mm. La difficulté d'effectuer des mesures précises sur les fragments de bords de ces vases a déjà été soulignée (Thiriot 1985, 122-123). Aussi, ces mesures doivent être reçues avec une forte probabilité d'erreurs, de l'ordre de 10 % environ. Néanmoins, ces deux groupes marquent la spécificité de ces vases, régulièrement calibrés. Seuls échappent à cette norme un très petit vase (n° 96, 78 mm de diamètre d'ouverture) dont le col, marqué par une carène, est aussi très particulier et se rattache à un vase à panse étroite dont on connaît quelques exemplaires en Provence (Thiriot 1985, fig.4, n° 8), ainsi que 6 vases à large col, d'un diamètre situé entre 144 et 186 mm.

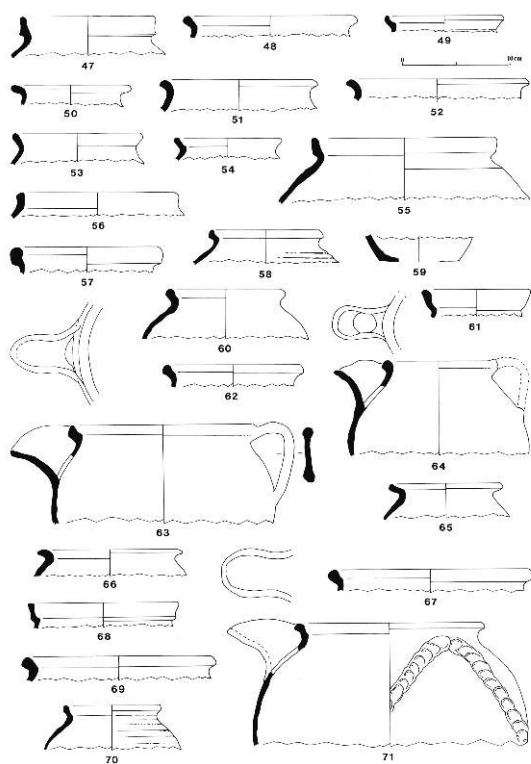
Type 2 : lèvres rondes

- 6 Bien représentées, ces lèvres sont cependant moins nombreuses que le type précédent et constituent 28 % du lot. Là encore, plusieurs variantes sont attestées et l'on observe, comme dans l'atelier de Bollène, la rareté des becs verseurs associés à cette forme de lèvre (un seul exemplaire, n° 64) ;
- lèvre mince à profil curviligne : prédominante à Bollène (Thiriot 1985, 125), cette forme l'est aussi à Saint-Paul (n° 51, 52, 53, 116, 152, 153, 156, 165, 175, 180) ;
 - lèvre épaisse arrondie ou à légère concavité interne (n° 64, 85, 95, 108, 174, 181, 200) ;
 - lèvre mince oblique à méplat interne (n° 73, 74, 83, 140, 141, 150, 172, 182, 205).
- 7 Moins nombreux que ceux du type précédent, ces bords ne se classent pas aussi nettement en groupes selon leur diamètre d'ouverture, qui varie généralement entre 105 et 174 mm. Deux vases de taille exceptionnelle s'écartent de cette fourchette avec des diamètres de 264 et 291 mm (n° 152 et 153). Ce dernier exemplaire se distingue de surcroît par sa pâte sableuse micacée et par sa couleur extérieure beige-orangé.

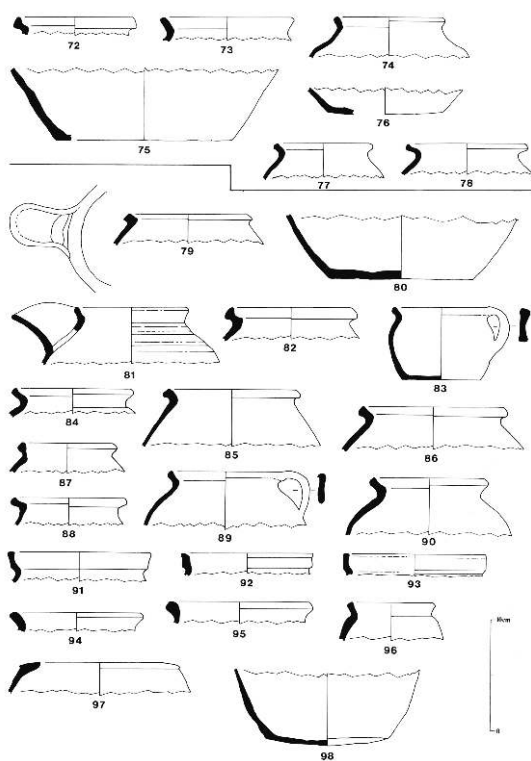
Type 3 : lèvre triangulaire

- 8 Un seul exemplaire se rattache à ce type, à lèvre convergente et léger ressaut externe (n° 97). Cette forme, que Ton peut rattacher à un vase semi-ouvert, est peu fréquente en règle générale dans la basse vallée du Rhône, mais elle est régulièrement présente dans les ateliers de Bollène et de Saint-Victor-des-Oules (Gard) (Thiriot 1985, fig. 10, n° 1,2 ; fig. 11, n° 24).

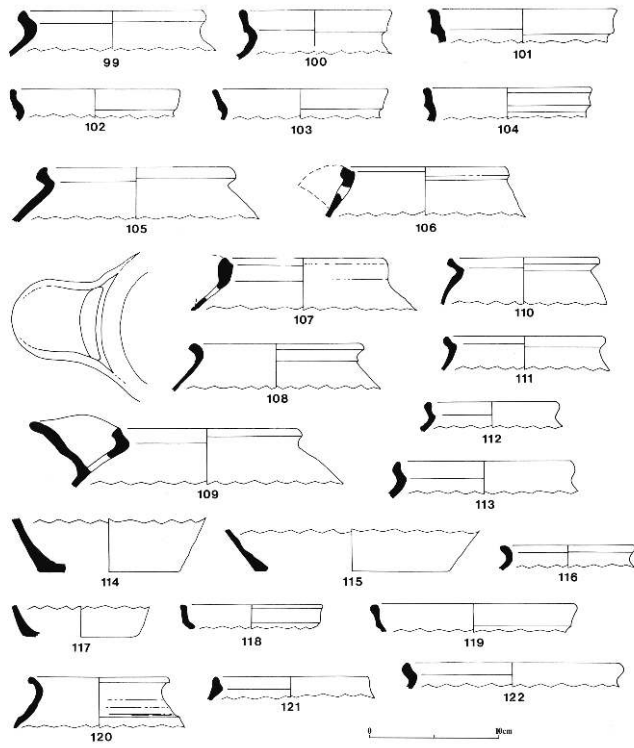
111- Céramiques provenant des silos médiévaux de la rue des Ecoles



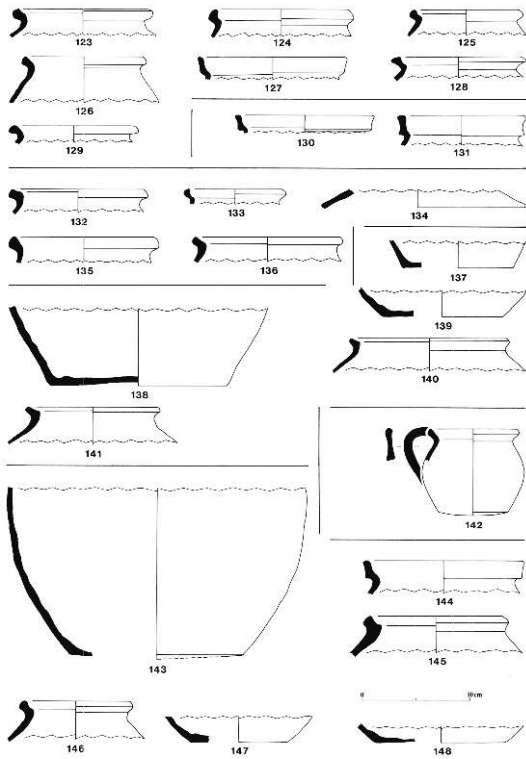
112



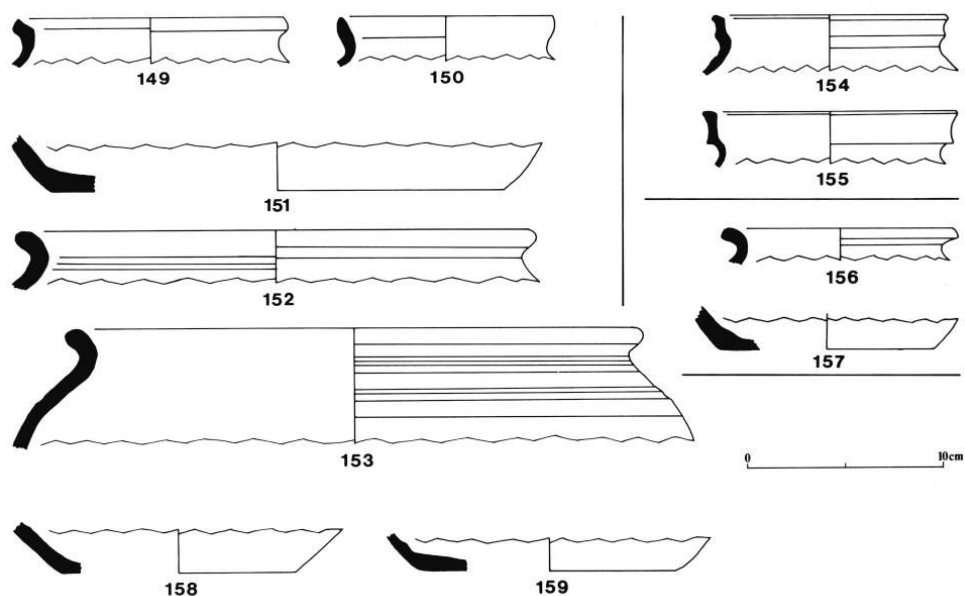
113



114



115



Type 4 : lèvres en bandeau

- 9 Les lèvres en bandeau vertical ou légèrement obliques sont beaucoup plus fréquentes à Saint- Paul (21 %) que dans l'atelier de Saint-Blaise-de-Bauzon (7 %). Les bandeaux sont généralement soulignés par un ressaut externe et munis d'une concavité interne (n° 68, 91 à 93, 100 à 104, 118, 119, 154, 155, 160 à 162, 171, 173, 176, 179, 186, 212).
- 10 Le diamètre d'ouverture de ces vases est très comparable à celui des types précédents et oscille entre 111 et 135 mm, sans que l'on puisse déceler des groupes au sein du lot. Quelques vases s'écartent de cette fourchette, avec un diamètre de 108 mm (n° 118) ou supérieur à 138 mm (de 138 à 156 mm, 4 exemplaires).

Lèvre à section quadrangulaire

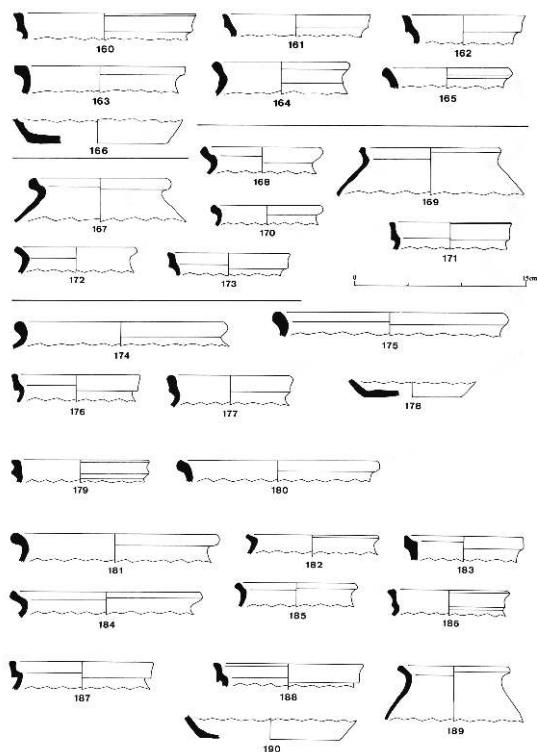
- 11 Un seul bord se rattache à ce type : lèvre épaisse anguleuse à légère concavité supérieure (n° 163). Cette forme n'est pas connue à Bollène mais peut être rapprochée du type 11 des productions de Saint-Victor-des-Oules (Thiriot 1986, fig. 32a, n° 11). Les bords analogues sont plus fréquents dans la plaine bas-languedocienne, par exemple en Lunellois (Amblard 1985, fig. 5. n° 17, 20,21).

Autres caractères morphologiques

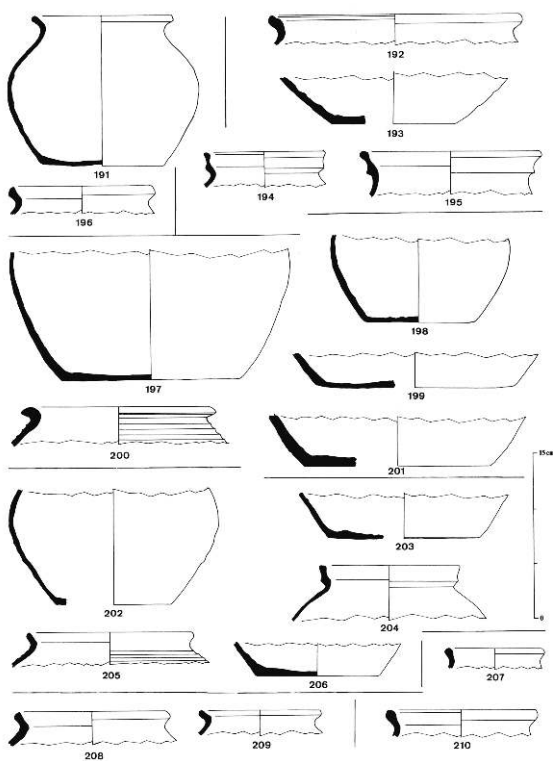
- 12 Le diamètre de certains fonds de vases a pu être restitué, mais ce calcul à partir de fragments est souvent aléatoire à cause des importantes retouches qui affectent les fonds après le tournage : raclage, rectification à l'estèque. Il s'agit de fonds larges au contour irrégulier, dont le diamètre peut varier notablement d'un endroit à l'autre. Les dimensions exprimées par les dessins sont des moyennes calculées sur deux ou trois mesures, et se situent entre 75 mm (n° 59) et 159 mm (n° 75). Le bas de panse est très évasé, formant avec le fond un angle variant entre 121 et 133°, évase- ment très voisin

de celui des productions de Bollène (Thiriot 1985, 123). Cet angle est exceptionnellement plus fermé (n° 114 et 138, 116 et 118).

116



117

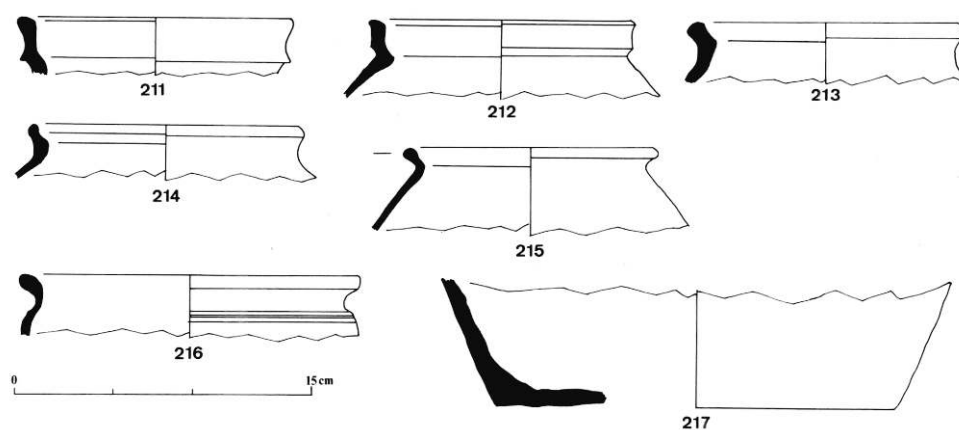


- 13 Cinq becs pontés ont été recueillis. L'un d'entre eux appartient au type ancien constitué par un tuyau écrasé contre la lèvre. Vu de dessus, il présente la forme d'un bec de canard, pincé en sa partie médiane. Dans l'atelier de Saint-Victor-des-Oules, cette forme est rattachée aux productions du XIIe s. (Thiriot 1986, fig. 32c). Les autres becs ont une forme plus ample et plus large et sont munis d'un plus grand orifice sur la panse du vase (n° 63, 71, 81, 109). À Bollène comme à Saint-Victor, ces becs sont caractéristiques des productions du XIIIe s. (Thiriot 1985, 126 ; Thiriot 1986, fig. 32d).
- 14 Hormis quelques cannelures aménagées sur Tépaulement de certains vases (n° 58, 81, 153, 200, 205), les éléments décoratifs sont peu fréquents : quelques fragments de haut de panse portent un décor de molette constitué de bâtons verticaux, et un vase est décoré de cordons rapportés digités (n° 71). Ce dernier décor, déjà connu dans les productions rhodaniennes du XIe s. (Faure-Boucharlat 1980, pl. II n° 6), est aussi représenté dans la céramique des XIIe-XIIIe s. de Saint Victor-des-Oules (Thiriot 1986, fig. 33 q, r, s).

Datation et conclusion

- 15 Aucune donnée intrinsèque à la fouille ne propose une datation absolue pour les niveaux médiévaux. L'absence de numéraire ne permet pas de combler cette lacune, mais l'abondance des éléments comparatifs relevés par l'étude céramologique fournit quelques repères. On a plusieurs fois souligné l'étroite parenté du mobilier de l'habitat de Saint-Paul-Trois-Châteaux et de celui des ateliers de potiers de la basse vallée du Rhône et de l'Uzège, sites de référence pour une bonne partie du Midi méditerranéen. Les concordances les plus probantes ont pu être établies avec la production de l'atelier de Saint-Blaise-de-Bauzon à Bollène, situé à moins de 10 km au sud de Saint-Paul. C'est donc au XIIIe s. qu'il faut situer l'utilisation des silos de la rue des Ecoles, puis leur comblement par les dépotoirs d'un quartier d'habitat voisin. L'absence totale de céramique glaçurée, dont on situe généralement l'apparition en Provence dans la seconde moitié du XIIIe s. (Demians D'Archimbaud 1980, 346-349), permet peut-être de resserrer cette datation à la première moitié ou aux deux premiers tiers du siècle, mais cet argument *a silentio* ne peut être retenu sans réserve.

118



118

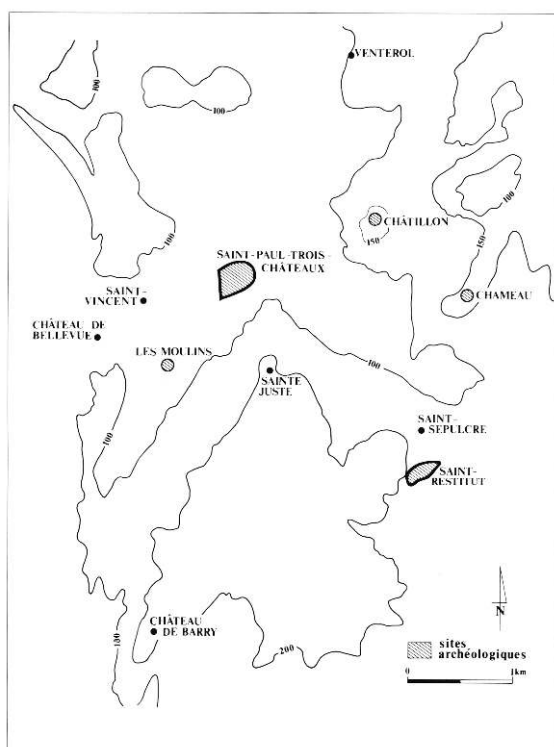
- 16 L'homogénéité du faciès céramique, suggère que le comblement des silos s'est effectué dans un temps relativement court, en dépit du chevauchement de plusieurs fosses, qui n'ont pu fonctionner simultanément.
- 17 L'état actuel de la typologie des céramiques ne permet malheureusement pas de saisir les nuances chronologiques des différents ensembles et d'utiliser pleinement les éléments de chronologie relative induits par la stratigraphie.
- 18 Dans l'étude consacrée à un four de l'atelier de Bollène, J. Thiriot regrettait l'absence de données comparatives sur les sites utilisateurs de cette céramique (Thiriot 1985, 126). L'analyse du mobilier de Saint-Paul-Trois-Châteaux vient donc à point nommé pour combler — encore très partiellement — cette lacune. La proche parenté du mobilier des deux sites rend très vraisemblable une origine commune, qui ne pourrait être confirmée que par des comparaisons sur pièces et par quelques analyses physico-chimiques, entreprise dépassant le cadre de la présente étude. Si une partie au moins de la céramique de Saint-Paul peut provenir de l'atelier voisin de Saint-Blaise-de-Bauzon, d'autres centres producteurs ont certainement alimenté le marché de la cité drômoise, et notamment les ateliers de l'Uzège, une cinquantaine de kilomètres au sud-ouest. Un bord de vase à lèvre quadrangulaire, forme absente à Bollène et attestée à Saint-Victor (*cf. supra*), suggère une telle provenance. Plus près de Saint-Paul, l'atelier supposé de Notre-Dame-de-la-Calle près de Dieulefit (Drôme) a livré lui aussi un mobilier très voisin par sa morphologie et sa technique de fabrication (Alcamo 1983, 266-283). L'existence de cet atelier à la fin du XIIe s. et au XIIIe s. n'a pu être encore clairement établie, mais le contexte géologique de Dieulefit et la vieille tradition potière de la région en font un centre producteur très vraisemblable.
- 19 Ces hypothèses concernant les possibilités d'approvisionnement en céramique de Saint-Paul-Trois-Châteaux reflètent l'état actuel des recherches sur la diffusion des productions potières dans la moyenne et la basse vallée du Rhône. Les ateliers y sont moins mal connus que dans d'autres régions, les sites utilisateurs restent à étudier.

Chapitre 12. L'organisation du terroir au moyen âge

Michèle Bois

- 1 Si les sources et les terriers de l'Ancien Régime permettent de reconstituer dans ses grandes lignes la topographie de la cité épiscopale, les textes mettent aussi en évidence, autour de l'agglomération, quelques sites ruraux regroupant une partie de la population médiévale.

119 – Carte archéologique des campagnes médiévales



Sainte-Juste

- 2 La colline dénommée Sainte-Juste se trouve en position dominante immédiatement au sud de la ville. Elle porte de nos jours une petite chapelle reconstruite au début du XIXe s. juste au-dessus de l'emplacement d'une autre, plus ancienne. La mention d'une parcelle dite *ad Motam subtus Sanctam Justam* (f° 93) dans le terrier de 1507, prouve qu'elle existait déjà sous ce vocable au début du XVIe s. Le site a été considérablement affecté par l'exploitation de la pierre à bâtir jusqu'au début de ce siècle. Des tessons de céramique grise, un silo ovoïde creusé dans le rocher, des fragments de maçonnerie réemployés dans l'édifice de la première chapelle témoignent cependant d'une occupation comprise entre l'Antiquité tardive et le Haut Moyen Âge (**fig. 119**).
- 3 Tous les diplômes impériaux mentionnent le *nativum saxum quod antiquo vocabulo Tutela vocatur*, c'est-à-dire le rocher dénommé *Tutela* dans la langue courante des XIIe et XIIIe s. (Cart. de Richerenches, n° 90 et Cart. de Saint-Paul, n° 15) et font défense à quiconque,

« à aucun juge, aucun comte, aucun puissant (*podestat*) d'y construire une fortification si ce n'est à l'évêque et à ses successeurs (*nullus iudex publicus, nullus comes, nulla potestas, monitionem aliquam construere nisi predictus episcopus aut successores illius*) » (Cart. de Saint-Paul, n° 5, 6, 7, 8 et p. 159, n. 7).
- 4 De Font-Réaulx traduit *saxum nativum* par carrière, ce qui semble restreindre l'importance de ce piton rocheux qui constituait plus une menace pour la ville, dans le cas où il serait aux mains d'un ennemi, qu'une source de richesse, dans une région où la pierre à bâtir abonde.
- 5 Une enquête ordonnée par l'évêque vers 1215 afin de définir ses droits et ceux de Giraud Adhémar dans la cité, montre que ce dernier avait obtenu le mandement de *Tutella* en fief de l'évêque (Cart. de Saint-Paul n° 15) mais ne précise guère ce qu'il y tenait véritablement.

Châtillon

- 6 Le nom de cette colline qui évoque une fortification était aussi un patronyme, celui d'Etienne de Châtillon. En 1108, les frères Granet abandonnent à l'évêque ce qu'ils percevaient à Saint-Paul et son territoire, à Saint-Restitut et son territoire, ainsi qu'à Châtillon, colline épiscopale avec la forêt et le territoire de chasse (G.C.N. n° 53) (**fig. 119**).
- 7 En 1147, *Stephanus de Castellone* est présent comme témoin d'une donation à Richerenches avec en particulier l'évêque de Saint-Paul, trois religieux tricastins, le capiscol, un chanoine et un clerc, et Guillaume de Saint-Paul (n° 60). Un homonyme, probablement son descendant, *Stephanus de Chastillio* ou *de Chastelione*, figure dans le Cartulaire de Saint-Paul en 1211 (n° 22) et 1212 (n° 31). En 1216, un différent opposa ce dernier au doyen de l'église de Saint-Paul à propos d'une vente de parcelles sises à proximité du « cloître » pour un montant de 400 sous viennois (G.C.N. n° 127).
- 8 Le site a été largement exploité par des carrières de pierres à bâtir et des meulières dont il subsiste des traces évidentes d'extraction manuelle (à l'escoude et non à la scie), donc antérieures aux méthodes de la fin du XIXe s. Un texte rapporté de façon peu compréhensible par Boyer de Sainte-Marthe (1710, p. 70) fait état d'une carrière dite de

Châtillon, mais située à Piéjoux, donnée en 1210 au chapitre par Raymond du Thor et Pons de Caderousse, une redevance de 2 deniers était exigée pour chaque meule de moulin qui en était extraite.

- 9 En 1507, le terrier de l'évêque signale des vignes au quartier de Châtillon. L'une a pour confront des rochers du côté sud et à l'est, *balma Chatilhonis* (f° 109). Cette mention de baume pourrait bien indiquer qu'il existait en cet endroit un habitat rupestre semblable à ceux de Barry ou de Baume-de-Transit.

Venterol

- 10 Le Cartulaire de Richerenches mentionne dès 1138 un *castellum* ou *oppidum de Ventoïrol*, dans lequel se trouve la maison (*domus*) de Guillaume de la Baume qui fait don aux Templiers de son *honor*, biens fonciers ou perception de cens sur des habitants de ce lieu et de Baumes et où existait un chapelain en 1151 (n° 31 et 71) (**fig. 119**).
- 11 Dans le cartulaire de l'évêché, le tènement de *castrum* de *Ventairols*, entre la cité tricastine et le *castrum* de *Claensaias*, est mentionné expressément pour situer un « affaire » qui fait l'objet d'un hommage à l'évêque par Raimond Granet en 1239 (n° 108). Ce personnage paraît par ailleurs sur un pied d'égalité avec Guillaume de Saint-Paul et faisait donation au Temple avec son frère Pierre, d'une *domunculam* proche de l'église Saint-Jean. Il s'agit très probablement des descendants de l'ancien viguier et du baile en 1108 (G.C.N. n° 53). Il est possible que le nom du Plan Granet (*planum des Grannietz* f° 303 du terrier de 1507) vienne de cette famille apparentée par ailleurs avec celle de Grignan (Cart. de Richerenches n° 181, 195).
- 12 Ce site occupait probablement le sommet de la colline de Venterol, au nord-nord-est de la ville, d'où l'on peut surveiller aisément le col de la Justice ouvrant sur Vallaurie et la vallée de la Berre. Il se présente aujourd'hui comme un chaos de rochers de grès roux qui surmontent l'étage sableux. Ce chaos pourrait être dû aux violents tremblements de terre signalés à Clansayes et Solérieu à la fin du XVIIIe s. (Lacroix 18631893. II, p. 246 à 257). Bien qu'il ne subsiste aucun vestige évident d'aménagement humain, on peut émettre l'hypothèse que la configuration actuelle des lieux résulte de l'effondrement d'habitats rupestres répartis sur le pourtour du banc de grès.

Les Tours

- 13 En 1181, une donation aux Templiers passée entre les mains de l'évêque de Saint-Paul, mentionne à côté de biens proprements tricastins, un *castrum* des Tours, *quicquid juris habeo in castro quod dicitur Torres vel ejus mandamento* (Cart. de Richerenches n° 245). En 1147, *Raimundus de Turribus* était déjà présent à Richerenches en même temps que les notables tricastins accompagnant Etienne de Châtillon (Cart. de Richerenches n° 110) (**fig. 119**).
- 14 Au XIIIe s. , le tènement de *Turribus* figure dans le Cartulaire de l'évêché : en 1234, le chanoine Imbert de Rac reconnaît à l'évêque en fief libre tout ce qu'il y possède (Cart. de Saint-Paul n° 110).
- 15 Une ferme située entre Venterol et Châtillon, aujourd'hui sur la commune de Clansayes, porte le nom Les Tours, sur la carte I.G.N. et Châtelard sur le cadastre de Clansayes en 1810. Cependant le *castrum* médiéval n'a pas été localisé.

Belvezer

- 16 Ce toponyme, présent dans le cartulaire de l'évêché a été traduit par l'éditeur en Bellevue. Or il ne semble pas désigner un lieu proche de l'actuel château de Bellevue, mais plutôt un quartier situé vers la montagne de Saint-Restitut où se trouvent des pierreuses et des meulieres (Cart. de Saint-Paul n° 89, 123, 124,129). Des vergers qui occupent sans doute un secteur abrité du vent et des gelées, sont exploités aussi par une dizaine de tenanciers différents dans son terroir *feudum et territorium*. Il est possible que ce secteur ait aussi porté antérieurement un point fortifié qu'il faut chercher en raison de son nom, Beauvoir, au sommet d'un des points culminants du plateau de Saint-Restitut (fig. 119).

Chamier

- 17 On ne sait exactement quand les Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem installèrent une commanderie à Charnier, *Chammeier* en langue romane du XIIe s. (Cart. de Richerenches n° 90). Mais en 1230, un arbitrage met en présence frère *Johannes Guarsos preceptor Sancti Johannis* ou *Campi Meierii* qui approuvait un échange de dîmes entre l'évêque et l'*operarius* tricastins (Cart. de Saint-Paul n° 162). Cependant en 1235, c'est le précepteur de la commanderie d'Orange qui s'oppose à l'évêque à propos de droits concernant les maisons de Charnier et de Thoronne (n° 97). Il est spécifié alors que Charnier ne possède ni cimetière, ni paroisse et que la juridiction de l'évêque s'exerce dans son tènement de la même manière que les autres parties du territoire tricastin (fig. 119).
- 18 Les Hospitaliers ne conservèrent pas cette dépendance au-delà du premier quart du XIVe s. puisque le commandeur de Poët-Laval échangea la métairie de *Champmeyer* contre le tiers de la seigneurie de Dieulefit détenue par Agoult de Baux seigneur de Plaisians, et sa femme Catherine Arthaud fille d'Hugues d'Aix (en Diois), entre 1320 et 1324 (Barthélémy 1882, n° 1022 ; C.G.N. n° 221). Une mention du terrier de 1507 signale qu'en 1426, la *bastida de Chamyer* était tenue par Jean Arthaud père de Aymard Arthaud (f° 320). Ces Artaud appartenaient probablement à la famille tricastine descendant de *Petrus Artaldi* frère de Guillaume de Saint-Paul (Cart. de Saint-Paul, n° 128).

Saint-Vincent

- 19 Saint-Vincent était une église située aussi bien à l'extérieur de la cité épiscopale qu'à l'extérieur de la cité antique. Des découvertes ont été faites à proximité, en particulier des sépultures qui longent le mur nord du bâtiment encore conservé (fig. 119).
- 20 On ne possède aucun renseignement sur Saint-Vincent avant 1203, date d'un acte concernant le partage des droits seigneuriaux entre l'évêque et les Templiers (G.C.N. col 714). À cette époque, Saint-Vincent était ruinée. Les mentions d'une église ou d'un prieur de Saint-Vincent figurant dans le Cartulaire de Richerenches concernent Saint-Vincent de Visan. Il semble qu'au XIIe s., les Templiers n'aient été qu'en possession de Saint-Jean à l'intérieur de la ville.
- 21 La liste des biens des Templiers que les Hospitaliers rétrocédèrent au pape le 21 juin 1317, mentionne une

« maison ou petite maison qui appartenait au ci-devant ordre de la milice du Temple » (*domus sen domuncula que fuit quondam ordinis prefate militie Templi*).

- 22 Elle est située sous Saint-Paul mais dans son terroir (*subtus sanctum Paulum in ejus districtu*), et donc hors du Comtat Venaissin (*extra comitatum Venaysini*), avec une chapelle (*cum capelle*), et des maisons, terres, prés, vignes, moulins et autres (*domibus, terris, pratis, vineis, molendinis et aliis*) qui appartenaient aux Hospitaliers en raison de ladite maison (*ad ipsum Hospitale ratione dicte domus spectantibus*) (Faure 1909, p. 206). Ce texte, bien qu'il ne mentionne pas explicitement Saint-Vincent paraît bien s'y appliquer : il s'agit d'un domaine *subtus Sanctum Paulum*, donc hors les murs.

Le quartier des moulins

- 23 Lors de la fouille d'un important gisement néolithique¹²⁴ ont été découvertes de nombreuses fosses silo converties en dépotoirs. Malheureusement elles ne peuvent être mises en relation avec aucun site d'habitat (**fig. 119**).
- 24 Les mentions des textes des XIIe et XIIIe s. permettent d'avancer que la population s'était répartie durant le Haut Moyen Âge sur les sites perchés situés à proximité. Au début du XIIIe s., ces lieux n'apparaissent jamais en tant que centre d'habitat comme Venterol au siècle précédent. Cela est peut-être dû à la nature de la documentation, mais il est significatif qu'ils disparaissent ensuite des textes et que Ton n'y retrouve aucun vestige. Parallèlement, il est certain que l'évêque affermit ses droits sur le terroir de sa cité dès 1180. Cette action a-t-elle véritablement entraîné une concentration de la population à l'intérieur de la ville ou bien cette concentration était-elle déjà amorcée auparavant ?

NOTES

124. Fouilles du Centre d'Archéologie Préhistorique de Valence sous la direction de A. Beeching.

Conclusion

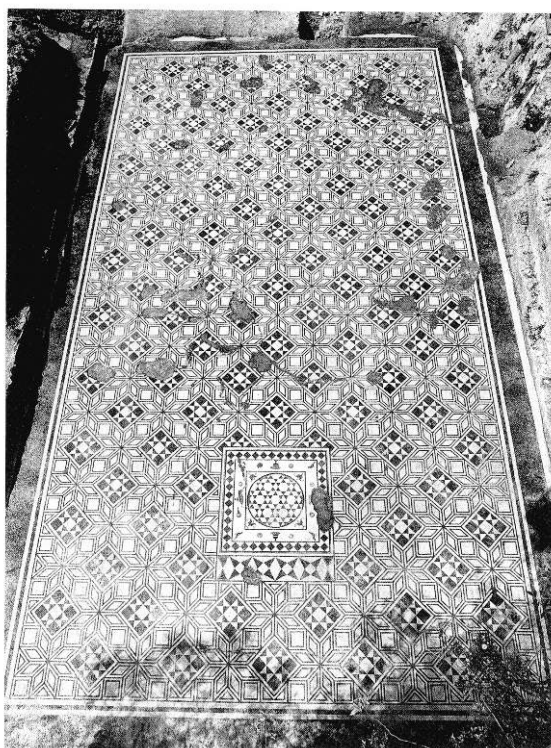
Thierry Odier

- 1 Au terme de cette série de contributions sur la cité des Tricastins, tout essai de synthèse paraît présomptueux. Aussi bien tel n'est pas l'objet de cet ouvrage qui s'apparente davantage à un travail de couture. De recherches dispersées, nées parfois du hasard et de la nécessité – celle des sauvetages – est apparu le besoin de faire un point des connaissances et de poser les questions que suggéraient une documentation souvent incomplète et les nécessaires comparaisons avec d'autres cités où la recherche était plus ancienne et programmée. Origine, urbanisme, société, occupation du sol (...) nous ont semblé des sujets capitaux auxquels la documentation disponible permettait de poser des questions à défaut d'apporter des réponses satisfaisantes. Nous avons surtout tenu d'une part à regarder cette cité dans le temps – en soulignant les continuités et les ruptures des origines protohistoriques à la fin du Moyen Âge – et d'autre part en sortant des limites étroites des remparts à tenter de comprendre la mise en valeur d'un territoire. Toutefois, chacun des grands thèmes abordés, par le biais de fouilles, d'observations de terrain ou encore d'études d'archives, laisse un sentiment d'insatisfaction. Les auteurs ont fait part avec beaucoup d'honnêteté, tout au long de ce livre, de leurs interrogations. Il n'est sans doute pas inutile de souligner les lacunes et d'autres questions pendantes.
- 2 Les rares données disponibles pour la **protohistoire** dénotent l'absence d'étude globale du secteur. La méconnaissance de la culture matérielle et des implantations laisse en suspens des questions pourtant classiques : les *oppida* sont-ils la seule forme d'agglomération dans cette région ? *Novem Craris* est-elle une agglomération commerciale, un sanctuaire ou une riche ferme indigène ? Quelles sont les relations entre les sites en grotte du défilé de Donzère et les sites de hauteur ? Quels sont les rapports avec les sites ardéchois et vaclusiens ? Comment saisir les éventuelles fermes indigènes (par exemple le site de Pignedores à Pierrelatte), la structuration du paysage durant l'âge du Fer et l'impact réel de la romanisation ?
- 3 Durant la **période gallo-romaine**, le rôle politique du chef-lieu des Tricastins, les raisons qui lui ont permis de se voir doter d'un rempart et son statut juridique dans le réseau colonial d'Orange sont encore mal cernés. Les éléments structurants de l'espace urbain – *cardo maximus* et *decumanus* – , les monuments publics – *forum*, édifices de

spectacles et de jeux, thermes publics, sanctuaires – restent à découvrir. Pourtant les découvertes se succèdent qui montrent les limites de nos acquis. Pendant que le manuscrit recevait d'ultimes corrections, trois chantiers enrichissaient notablement nos connaissances sur la ville romaine : une fouille de sauvetage urgent (B. Guillaume) à l'emplacement d'une future maison de retraite, sur le site des Sablières, a permis de reconnaître partiellement le plan d'une *domus* fondée à la fin de la période augustéenne, et surtout de relever, au dessus des niveaux d'abandon dans le courant du deuxième siècle, un dépotoir contenant plus de deux tonnes d'amphores gauloises. Qu'il s'agisse d'un atelier ou d'un entrepôt, voici une nouvelle pièce à verser au dossier de la viticulture.

- 4 Une nouvelle mosaïque, (**fig. 120**) a été découverte, à l'été 1992, dans le jardin de Maître Messié. Limitrophe, mais postérieure au premier pavement décrit dans ce volume, elle développe sur 108 m², un décor de *triclinium* rectangulaire avec un *pseudo-emblema* dont certains motifs inédits suggèrent l'existence d'un atelier local.

120- Mosaïque de *triclinium*, fin Ier début II ap. J.-C.



- 5 Enfin dispose-t-on d'éléments nouveaux sur le rempart. Ainsi un sauvetage a livré des niveaux essentiels pour la datation précise de la construction de la courtine (qui se situerait dans l'extrême fin de la période augustéenne ou durant le règne de Tibère). Par ailleurs, un sondage réalisé contre le rempart amène J.-C. Bessac à formuler de pertinentes observations sur sa construction. En effet, la pierre employée est du calcaire coquillier appartenant à l'étage miocène anciennement exploité dans les collines dominant la ville au sud ; il s'agit d'une bonne pierre de taille tendre sauf dans la couche superficielle appelée « découverte » par les carriers, inutilisable en raison de sa fracturation et de son manque d'homogénéité (elle peut être très dure par endroit). Cette partie doit être éliminée, parfois sur plusieurs mètres d'épaisseur pour atteindre

la bonne roche. C'est pourtant cette pierre de rejet qui, en dépit de ses défauts, a été utilisée dans le gros œuvre du rempart. Les blocs les moins fracturés auraient servi en priorité à la taille, très sommaire, du petit appareil des parements tandis que la pierre de tout-venant aurait constitué le blocage interne des murs. Ici, plus qu'à Nîmes, cet emploi de la « découverte » semble lié à un souci de bonne gestion. La construction du rempart permettait d'atteindre rapidement l'affleurement de bonne pierre de taille sans risquer, par des rejets en bord de carrière, un rapide étouffement de l'exploitation. Contrepartie : la rentabilité – il fallait davantage de temps pour tailler et poser ce petit appareil en roche de médiocre qualité – et l'esthétique en souffraient. Il faudra vérifier si les parties plus ostentatoires comme les portes n'étaient pas mieux traitées. Ces observations soulèvent bien des questions sur le coût du rempart, sur son maître d'ouvrage, et naturellement sur le statut des carrières.

- 6 Les limites de l'étude sont également nettes pour la **période médiévale** : mauvaise connaissance du mobilier céramique notamment pour le haut Moyen Âge, manque de fouilles, optique juridique des textes ne permettent pas de régler de façon satisfaisante le problème du *castrum* du Bas-Empire, la localisation d'un certain nombre d'édifices religieux ou encore l'occupation des sols de cette époque. Au moins peut-on espérer beaucoup des études d'élévation à l'occasion des travaux des restaurations des édifices anciens.
- 7 Au total, cet ouvrage doit être regardé moins comme un point d'aboutissement que comme un point de départ. Toute nouvelle opération de recherche sur ce terroir y trouvera des éléments de problématique. On ne doit pas craindre le manque de documentation, les découvertes de la dernière année l'illustrent. Plus important me paraît le soutien à accorder aux chercheurs qui ont su depuis quelques années regrouper leurs compétences et faire appel à des spécialités indispensables à l'archéologie comme le paleoenvironnement. Il est désormais vital d'élargir le champ d'étude pour mieux replacer l'histoire d'*Augusta Tricastinorum* dans celle de la moyenne vallée du Rhône.

Remerciements

- 1 Parmi les nombreuses personnes qui ont contribué à nos recherches, nous remercions particulièrement :
- 2 Mrs J. Benoit † et P.-A. Fevrier † (qui nous ont éclairé de leurs conseils et amitié, le Conseil Général du département de la Drôme, la municipalité de Saint-Paul-Trois-Châteaux, le service des archives départementales de la Drôme, la société d'archéologie de Saint-Paul-Trois-Châteaux, le Centre Camille Jullian, l'association des Amis du Vieux Donzère, le conseil d'administration de la maison de retraite de Saint-Paul-Trois-Châteaux, la société France-Terre, G. Aubin qui nous a conseillé et aidé dans cette publication, G. Barruol qui a relu ce manuscrit, Mme A. d'Arce, A. Beeching, Mr Bernardini, J.-F. Berger, J.-C. Bessac, Mr et Mme Betancourt, J. Boissier, Mr Brachet, J.-L. Brochier, H. Dechandol, Mr et Mme Despagnet, G. Galliano, Chr. Goudineau, B. Guillaume, Mme Hentringer. Mr et Mme J. Lagarde, J. Lasfargues. H. Leclère, Mr et Mme Mazon, J.-C. Mège, Mr et Mme A. Messié, Mr et Mme B. Messié, L. Monguillan, O. Peloux, Mr et Mme Reinaud, Mme A. Roux-Aumage, N. Sapet, Mr et Mme Thalmam, Ph. Thirion, H. Tricon, H. Trique, Mme Vallentin-du-Cheylard et l'ensemble de nos amis et fouilleurs.

Annexe. L'évolution de l'environnement

Thierry Odiot, Pierre Poupet et Patrice Brenac

Les études pédologiques

- 1 Il nous a paru intéressant de réunir une série d'études portant sur l'environnement (pédologie et palynologie) des sites, dont certains ont été décrits dans le cours du volume, afin de proposer une synthèse provisoire sur l'occupation des sols. Une tendance actuelle de l'archéologie est à l'histoire des paysages, à l'étude des relations entre sites habités et environnement. Cette tendance se nourrit bien sûr des données fournies par le paysage rural actuel dont certains caractères datent d'époques extrêmement lointaines (Bloch 1934). Cependant, malgré tous les efforts développés depuis une dizaine d'années, la recherche n'est pas toujours conduite en ayant conscience de la nécessité de mettre en œuvre des méthodes d'approche interdisciplinaires (Casanova 1975, p. 7-10). C'est pourquoi une expérience comme celle des recherches menées sur Saint-Paul-Trois-Châteaux est un exemple supplémentaire de l'impérieuse nécessité de dépasser le cadre strict de la seule prise en compte des objets habituels de l'archéologie pour aborder les matériaux constitutifs du sédiment et l'exploitation du sol. Deux fouilles en milieu urbain (sites de la rue des Ecoles et des Sablières)¹²⁵ et deux sites en périphérie de la ville (Saint-Vincent et le Valladas) ont donc été accompagnés d'observations pédologiques. Ces recherches visent à comprendre l'évolution de la ville et du terroir de Saint-Paul-Trois-Châteaux, mais s'inscrivent aussi dans une démarche plus vaste d'archéologie rurale dans le domaine méditerranéen.

Le site des sablières

- 2 En 1990, un stage de pédologie réunissait une dizaine de participants dans le cadre des activités du programme H11. Ceci afin de permettre à l'archéologue de raisonner en termes de sols enfouis, d'apports et de provenances de matériaux, d'actions naturelles

et anthropiques. L'opération s'est déroulée sur le site des Sablières, à l'intérieur des remparts de la cité d'*Augusta Tricastinorum*. Elle a révélé une série de paléosols et de champs fossiles (traces de labours) qui ont donc permis d'aborder des problèmes tels que ceux des implantations de sites, des recouvrements ou des processus de pédogénérisation, etc...

Présentation du site

- 3 Le site des Sablières se trouve dans la partie sud de l'enceinte augustéenne d'*Augusta Tricastinorum* (**fig. 25**). Ce secteur de l'agglomération antique n'avait, jusqu'à présent, jamais fait l'objet de recherches. C'est dans le cadre de l'implantation future d'une maison de retraite que le Service Régional de l'Archéologie a été amené à effectuer une première série de sondages¹²⁶ qui ont montré l'enfouissement des niveaux antiques (plus de 1,50 m) et permis de repérer une série d'horizons interprétés comme des paléosols.

Le contexte pédologique

- 4 Le site des Sablières est implanté sur un sol **régosolique** sur sables et argiles versicolores. Il s'agit plus précisément d'un sol sableux à sablo-argileux, profond, faiblement calcaire de bas de pente. Ces sols sont issus, d'après la carte pédologique (Bouzigue 1971, p. 86) de

« matériaux colluviaux, arrachés aux formations sableuses et argileuses de pente. Leur profil de type AC, sans cesse perturbé par des apports successifs, offre une très faible évolution. Les horizons sont peu différenciés à l'exception de l'horizon cultural peu humifère. Les horizons C se développent jusqu'à 1-1,60 m ; ils sont très peu tassés et profondément exploités par les racines. Ces sols sont diversement colorés. Ils présentent une texture grossière :

- sables : 75 à 80 % dont 50 à 60 % de sables grossiers
- limons : 2 à 10 %
- argiles : 5 à 15 %

et sont mal pourvus en matière organique (...); leur pH est voisin de 7 en surface pour devenir basique en profondeur. La teneur en calcaire total ne dépasse jamais 10 % . »

Le couvert végétal actuel

- 5 Sur le sol actuel s'est développée une couverture végétale herbacée relativement pauvre : chiendent, armoise, prêle, bouillon blanc etc. Il s'agit d'une friche caractéristique d'une végétation de reconquête d'un sol nu. Les dernières cultures connues sur le terrain remontent à 1988. Il faut envisager le sol actuel comme un sol sain, grossier, profond. Sa productivité reste cependant limitée en raison de sa faible réserve en eau et de ses faibles réserves minérales.

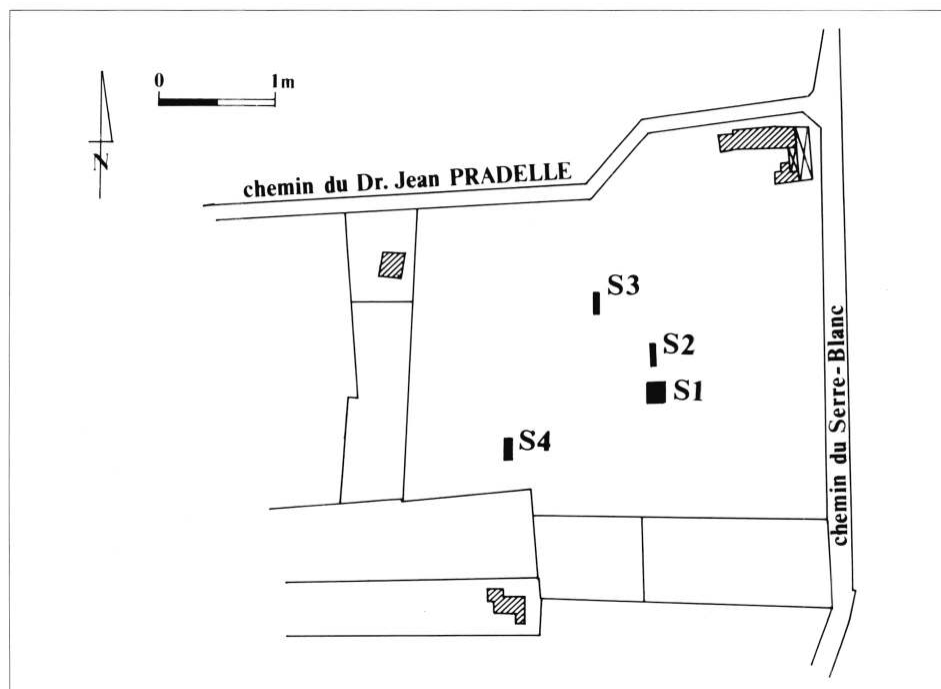
Les sondages : implantation et description des stratigraphies

- 6 Le terrain des Sablières se présente sous la forme d'un quadrilatère de 121 m de large sur 180 m de long. Sa pente naturelle (1,8 %) est du sud-est (93,50 m) vers le nord-ouest (89,85 m). Les sondages 1, 2 et 3 ont été implantés selon un axe médiant orienté nord-sud. Le sondage 4 a, quant à lui, été implanté dans l'angle sud-ouest du terrain.

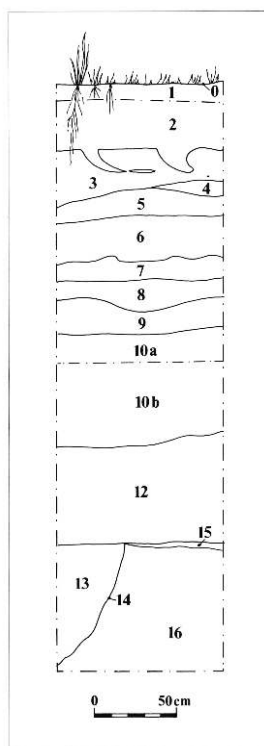
Le sondage 1

- 7 Ce sondage, d'une superficie de 60 m², a été implanté dans la partie sud du terrain étudié (**fig. 121**). C'est à partir de la stratigraphie et de l'analyse fine des sédiments rencontrés ici que l'ensemble des coupes relevées a été ensuite interprété. Nous décrirons donc la stratigraphie complète de ce sondage (**fig. 122**) et nous nous bornerons à donner, pour les autres, les données complémentaires recueillies. En effet, l'uniformité des dépôts postérieurs à l'époque antique permet de proposer une interprétation globale de l'histoire du terrain étudié.
- 8 Ce sondage a permis d'observer deux fosses et un sol correspondant à un niveau de construction gallo-romain.
- 9 - **Couche n° 1 :**
- 10 Elle correspond à la partie supérieure du sol actuel ; son épaisseur est inférieure à une dizaine de centimètres. Il s'agit d'une couche sablo-argileuse de structure homogène et particulière, de couleur brun sombre, très riche en matières organiques. Elle comporte quelques graviers et cailloux (calcaires : pierre du Midi, calcaire turroneien ; quartzite, galets et éclats de silex ; tous ces matériaux étant fragmentés et roulés) et divers éléments anthropiques d'époques diverses (fragments de bêche plastique, céramique vernissée et faïence, tuiles). Diffuse, la limite entre la couche 1 et la couche 2 est induite par le système racinaire.

121 – Plan du site des Sablières



122 - Coupe du sondage 1 du site des Sablières

11 - **Couche n° 2 :**

12 Son épaisseur varie de 0,30 à 0,40 m. Elle présente un certain nombre de caractéristiques communes avec la couche précédente. De couleur brune, plus claire, elle présente la même composition sablo-argileuse enrichie d'éléments organiques et une même structure homogène et particulière, mais pour laquelle on peut noter un début de structuration en agrégats prismatiques. Les mêmes inclusions que dans la couche 1 sont présentes.

13 Sa limite inférieure est nette mais présente un aspect très caractéristique :

- dans les coupes orientées nord-sud : une série d'ondulations irrégulières avec des lentilles d'inclusion du matériau de la couche supérieure ;
- dans les coupes orientées est-ouest : une série de « virgules inversées » espacées d'une quarantaine de centimètres, correspondant à des traces de labours ;

14 On peut noter une pénétration verticale du système racinaire.

15 - **Couche n° 3 :**

16 Son épaisseur varie de 0,10 à 0,40 m selon les sondages. Plus claire et de couleur brun-rouge, elle se distingue très nettement de la couche précédente. C'est une couche sablo-argileuse à inclusions de graviers et blocs. Elle est plus riche en argile et par contre moins riche en matériaux organiques. Elle a livré une série d'inclusions anthropiques (charbon, brique et céramique) non datables. On notera toutefois l'absence de tessons de céramique contemporaine et de débris de plastique. Sa limite inférieure est nette, que ce soit avec la couche 4 ou avec la couche 5.

17 - **Couche n° 4 :**

18 Il s'agit d'une lentille de couleur jaune visible dans le sondage 1 (longueur : 2,50 m ; épaisseur : environ 0,20 m). Cette lentille a surcreusé la couche inférieure. Elle est

composée de sables grossiers et de graviers (pierre du Midi, calcaire turronien quartzite, quartz, silex) stratifiés en couches irrégulières. Cette couche ne contient pas de matière organique. Ses limites sont nettes.

19 - **Couche n° 5 :**

20 D'une épaisseur inférieure à 0,10 m et de couleur brun rouge foncé, elle est composée d'un mélange homogène et compact de sable fin, de limons et d'argiles, avec quelques inclusions : nodules de mortier, graviers, blocs, fragments de céramique, d'os et de charbon de bois. Elle présente une structure en agrégats prismatiques. Elle est plus riche en matières organiques que la couche 3. Sa limite inférieure est floue.

21 - **Couche n° 6 :**

22 Il s'agit d'une couche irrégulière dont l'épaisseur moyenne est de 0,30 m. De couleur brun-rouge, elle est formée d'un mélange sablo-argileux (inclusions de graviers et de blocs) à tendance plus argileuse à la base. Sa limite avec la couche sous-jacente est difficile à définir.

23 -**Couche n° 7 :**

24 Plus compacte que la précédente, mais d'aspect similaire à la base, son épaisseur moyenne ne dépasse pas 0,10 m. Elle ne se distingue des couches supérieures et inférieures que par l'abondance de gros éléments : blocs et graviers de pierre du Midi, calcaire turonnien, etc.

25 -**Couche n° 8 :**

26 Elle est très proche, par sa couleur et sa composition, de la couche n° 6, avec toutefois une abondance relativement plus grande de la fraction sableuse. Son épaisseur est comprise entre 0,10 à 0,20 m. La transition avec la couche inférieure est graduelle.

27 -**Couche n° 9 :**

28 Cette couche, d'une épaisseur moyenne de 0,20 m, est de couleur ocre-rouge claire ; elle est de nature argilo-sableuse et semble composée d'éléments plus fins que ceux des couches supérieures, avec toutefois quelques blocs de pierre du Midi, calcaire turonnien (etc.), répartis à la base. La transition avec la couche inférieure est nette. Il faut noter que dans le sondage n° 1, elle entame nettement la couche n° 10 et forme une sorte de dépôt en cuvette composé d'éléments particulièrement fins.

29 -**Couche n° 10 :**

30 Cette couche peut être divisée de façon théorique en deux niveaux (10 a et 10 b) qui correspondent à la fois à une légère différence de coloration et de texture, et à l'interprétation générale présentée plus loin.

31 - **10 a :** il s'agit d'un niveau de couleur brun-gris-vert sombre, argilo-sablo-limoneux, sub-horizontal ; son épaisseur moyenne est de 0,20 m. Cet horizon est très riche en matières organiques et présente des traces de pseudo-mycélium ainsi que de nombreuses galeries d'animaux fouisseurs. Sa structure en agrégats polyédriques la distingue nettement de l'horizon sous-jacent (10 b), mais la transition de l'un à l'autre est néanmoins graduelle. Elle comporte de nombreuses inclusions : blocs et graviers calcaires, nodules de pyrite de fer, etc., fragments de mortier, enduit peint, fragments de céramique, charbon de bois, coquilles de petits escargots terrestres etc.

32 - **10 b :** ce niveau d'une épaisseur moyenne de 0,50 m présente les mêmes caractéristiques que le précédent, si ce n'est une moindre abondance de matière

organique et l'absence d'agrégats, de traces d'animaux fousseurs et de pseudomycélium. On notera, parmi les inclusions, la présence d'amas d'argile verte plus claire qui peuvent évoquer des débris de matériaux de construction en terre et de nombreux éléments anthropiques (charbon de bois, mortier, enduit peint, fragments de céramique).

33 - **Couche n° 11 :**

34 Cette couche n'a été observée que dans le sondage n° 1. Il s'agit d'un apport de blocs de pierre du Midi et de fragments de mortier provenant manifestement d'une démolition de maçonnerie(s), parfois mélangé à de l'argile pure.

35 Un échantillonnage des blocs provenant de la couche montre un calibrage relativement homogène des matériaux. Il s'agit majoritairement de moellons de pierre du Midi taillés et calibrés (en moyenne : L = 0,152 m x l = 0,155 m x h = 0,088 m) provenant probablement d'une maçonnerie en *opus vittatum* et de quelques fragments de blocs de grand appareil aux faces soigneusement dressées.

36 Cette couche d'une épaisseur maximum de 0,70 m était visible en coupe ; seule sa limite a été dégagée. Il s'agit d'un apport lenticulaire qui semble avoir été déversé depuis un point situé à l'ouest du sondage.

37 -**Couche n° 12 :**

38 Proche de la couche 10 par sa coloration et sa structure, elle en est séparée par la couche 11, quand celle-ci existe, et par quelques blocs de pierre du Midi. Le profil de la couche épouse celui du terrain géologique et sa limite est nette. Dans la partie nord du sondage 1, cette couche recouvre un sol matérialisé par un épandage de chaux et creusé de deux fosses.

39 -**Couche n° 13 :**

40 Comblement de la fosse 14. Ce remplissage est constitué d'un mélange sablo-argileux de couleur brun-sombre contenant de nombreux fragments de céramiques gallo-romaines, *tegulae*, briques, mortier, fragments d'enduit peint monochrome rouge, et quelques gros blocs de pierre du Midi.

41 Mobilier associé : 1 col de cruche de type Desbat 81 en sigillée claire B ; 1 fr. d'anse en céramique à parois fines ; 1 fr. de lampe à volutes à pâte siliceuse rouge de facture grossière et traces d'engobe rouge ; 17 fr. de céramique commune à pâte kaolinitique dont deux cols de cruches à bec treflé ; 3 fr. de commune sombre ; 1 fr. de *dolium*.

42 - **Creusement n° 14 :**

43 Il s'agit d'une fosse creusée dans le substrat de 1,15 m de diamètre et de 0,80 m de profondeur. Ses limites sont nettes et ses bords émoussés.

44 - **Couche n° 15 :**

45 Il s'agit d'un épandage sub-horizontale de chaux légèrement terreuse, au voisinage de la fosse 14. Son épaisseur est de l'ordre de quelques millimètres. Il repose directement sur le substrat.

46 - **Couche n° 16 :**

47 Il s'agit du substrat géologique. Ce niveau est cartographié, sur la carte géologique, comme alluvions récentes ; ce sont des sables et graviers roussâtres légèrement argilo-limoneux, vierges de toute trace anthropique et pédogénétique. Dans le sondage 2, ce

substrat présente, sous et à proximité du mur 17, une série de précipitations de sels ferriques, probablement provoquées par des phénomènes de percolation.

Le sondage 2

48 Ce sondage présente la même stratigraphie que le sondage 1. Il n'en diffère que par la présence d'un mur.

49 -**Mur 17** :

50 Ce mur situé sous la couche n° 10 n'a été vu que dans le sondage 2. Sa fondation, orientée est-ouest et large de 1 m, est conservée sur 5 assises (0,70 m). Elle est construite en moellons de pierre du Midi liés au mortier de chaux de couleur roussâtre. La tranchée de fondation est creusée dans la couche 12 et descend jusqu'au substrat géologique.

51 -**Creusement n° 18** :

52 Il correspond à la tranchée de fondation du mur 17.

Sondage 3

53 Ce sondage présente une stratigraphie plus complexe, caractérisée par la présence des couches 19, 20 et 21 qui s'intercalent entre la séquence des couches 9 et 10.

54 - **Couche n° 19** :

55 De couleur ocre-clair cette couche est épaisse de 0,15 m en moyenne. Elle est de nature sablo-argileuse (sables grossiers) et relativement compacte. Aucun élément anthropique n'a été observé.

56 - **Couche n° 20** :

57 Très proche de la précédente et de même épaisseur, elle s'en distingue par une fraction sableuse plus fine.

58 - **Couche n° 21** :

59 De couleur gris-beige, cette couche est composée de matériaux détritiques — sables fins mêlés d'argile — qui ont été colluvionnés sur la pente.

Le sondage 4

60 Ce sondage réalisé dans l'angle sud-ouest de la parcelle étudiée n'a donné lieu qu'à un relevé rapide de la stratigraphie, les conditions météorologiques rendant dangereuse notre intervention (risques vérifiés d'éboulement). Le niveau géologique n'a pas été atteint. Il livre une stratigraphie complexe où la correspondance avec les autres sondages est parfois difficile. Comme dans le sondage 2, un mur, orienté nord-sud, a été repéré à la base du sondage. Nous présentons ici les couches qui ne trouvent pas de correspondance avec celles des autres sondages.

61 - **Couche n° 22** :

62 Directement située sous la couche 3, cette couche argilo-sableuse, ocre-rouge, contient quelques graviers. Son épaisseur est de 0,10 m et sa limite inférieure est irrégulière.

63 - **Couche n° 23** :

- 64 Cette couche est composée de sable grossier jaune ; son épaisseur est de 0,10 m et sa limite inférieure est irrégulière.
- 65 - **Couche n° 24 :**
- 66 Elle est composée de sable jaune, avec inclusions de graviers de pierre du Midi et de calcaire turonien. Elle présente des petites inclusions terreuses, riches en matière organique. Epaisseur : 0,20 m.
- 67 - **Couche n° 25 :**
- 68 Fine couche d'argile (0,05 m) ocre brune, avec quelques inclusions sableuses.
- 69 - **Couche n° 26 :**
- 70 Sable grossier jaune, gravier abondant. Epaisseur : 0,10 m.
- 71 - **Couche n° 27 :**
- 72 Sable ocre-brun, avec quelques inclusions : blocs et argile. Epaisseur : 0,10 m.
- 73 - **Couche n° 28 :**
- 74 Sable brun, comprenant des lentilles argileuses vertes ; épaisseur 0,15 m.
- 75 - **Couche n° 29 :**
- 76 Couche sablo-argileuse de couleur ocre-brune, d'une épaisseur de 0,20 m.
- 77 - **Couche n° 30 :**
- 78 Couche jaune sableuse avec petits graviers roulés de pierre du Midi, d'une épaisseur de 0,20 m. Limite inférieure irrégulière.
- 79 - **Couche n° 31 :**
- 80 Couche sablo-argileuse de couleur ocre-brun d'une épaisseur de 0,10 m. Cette couche repose sur la couche 10 a.
- 81 - **Couche n° 32 :**
- 82 Remblai hétérogène sableux, brun-sombre. riche en matériaux de démolition : moellons de calcaire du Midi, tuiles, etc. Cette couche présente un très fort pendage sudnord.
- 83 - **Couche n° 33 :**
- 84 Remblai de couleur brune, formé d'apports sablo-argileux avec inclusions d'éléments anthropiques très roulés. Cette couche présente un fort pendage sud-nord.
- 85 -**Couche n° 34 :**
- 86 Remblai hétérogène de sables argileux gris-vert et brun, avec des lentilles plus brunes ou plus vertes. Cette couche présente un pendage sud-nord.
- 87 Les couches 32,33,34, appartiennent à une même phase de remblaiement formée par des apports successifs, déposés depuis le sud sur une épaisseur moyenne de 0,5 m. Ces remblais reposent sur la couche 10 b.
- 88 -**Couche n° 35 :**
- 89 Fine couche (0,08 m) de sable argileux fin moyen de couleur gris-brun vert. Couche de démolition correspondant à l'arasement du mur 36.
- 90 -**Mur 36 :**
- 91 Maçonnerie composée de gros moellons de molasse grise (environ 0,60 m de long, sur 0,30 m de large et 0,20 m d'épaisseur). Le sondage s'étant arrêté à cette profondeur, il n'est pas possible de déterminer s'il s'agit d'une élévation ou d'une fondation.

Interprétation

- 92 Les caractéristiques morphologiques de certaines couches ont permis d'assurer la correspondance entre les séquences stratigraphiques des différents sondages.
- 93 Parmi les éléments permettant la corrélation, on notera plus particulièrement les sols et paléosols et les apports détritiques.

Phase I : l'occupation antique

- 94 Des traces de cette occupation ont été relevées dans tous les sondages. Celle-ci est établie directement sur le substrat géologique, sans qu'apparaisse le paléosol originel. L'aménagement du terrain a donc été précédé d'un décapage et peut-être d'un nivellement qui ont provoqué la disparition de la terre arable.
- 95 Dans le sondage 1 ont été observées des traces qui pourraient correspondre à une phase de construction. Il s'agit d'un sol chaulé (couche 15) et d'une fosse d'extraction de matériaux (fosse 14). Ces structures n'ont toutefois pas pu être mises en relation avec une construction. Le comblement de cette fosse (couche 13), manifestement un remblai, a livré un lot de céramique dont l'élément le plus caractéristique est un col de cruche en sigillée claire B de type Desbat 81 (Desbat 1988), production de la fin du II^e et du début du III^e s. dont on trouve des exemplaires dans un contexte daté du début du III^e s. à Orange (Bellet 1988, p. 45, fig. 5, n° 21).
- 96 Deux murs, quoique de facture différente, mais dont l'orientation correspond à celle du cadastre B d'Orange, ont été vus dans les sondages 2 et 4. Sans qu'il soit possible, bien entendu, d'être assuré de leur contemporanéité, il ne fait cependant aucun doute, de par leur position stratigraphique, qu'ils appartiennent à la phase d'occupation antique du site.
- 97 Leur fonction n'a pu être déterminée. On observe toutefois que le mur 17 (sondage 2) n'était en relation avec aucun sol construit et qu'aucun sol construit n'est apparu dans les autres sondages. Ces sondages se sont poursuivis en 1992 et un décapage général, lors de la construction, a montré l'existence d'une *domus* très endommagée, implantée dans un secteur où le tissu urbain paraît peu dense.

Phase II : restructuration du secteur

- 98 À une période qui reste à déterminer, une importante série de remblais est apportée sur les niveaux gallo-romains. Sur ces remblais se développe un paléosol important. Il pourrait correspondre à un changement d'affectation d'une partie de la ville. L'apport de ces remblais sur l'intégralité de la parcelle sondée a nécessité une importante main-d'œuvre. Le mobilier céramique (résiduel ?) n'est jamais postérieur au début du III^e siècle.

Phase III : abandon et colluvionnement

- 99 Une succession d'apports colluviaux provenant de la colline proche de Sainte-Juste, recouvre le paléosol de la phase II. Il s'agit de la résultante d'une série de crises érosives très fortes. Ces crises sont postérieures à la destruction (au moins partielle) du rempart

gallo-romain. Celui-ci ne fait plus obstacle aux apports naturels. Il n'est pas possible de dater plus précisément cette phase pour l'instant.

Phase IV : stabilisation du processus d'érosion et constitution d'un paléosol

- 100 À une période non déterminée, le processus érosif se stabilise. Un important paléosol se constitue. Les sondages de 1989 ont mis en évidence des traces de labours montrant ainsi que ce sol a fait l'objet d'une exploitation agricole.

Phases V et VI : reprise des processus érosifs et constitution du sol actuel.

- 101 Le paléosol de la phase IV est recouvert par une série de colluvions provenant, comme précédemment, de la colline de Sainte-Juste. Cette phase se stabilise et le sol actuel se constitue.

Perspectives

- 102 Cette opération a mis en évidence certains des aspects essentiels de l'histoire des relations de la ville avec son environnement. Aux phases de déforestation de la colline de Sainte-Juste correspondent d'importants apports de colluvions. Ces moments de crise écologique sont autant de témoins des rapports entre la population et le milieu et ils décrivent aussi les périodes de déséquilibre économique. De nouveaux sondages, dans le secteur des Sablières et d'une façon générale à proximité du rempart, permettraient de préciser son rôle dans l'évolution du paysage *intra muros*, et la date de sa destruction.

- 103 **P. Poupet, T. Odier**

Le site de la rue des écoles

- 104 Le site de la rue des Ecoles est implanté sur le flanc sud-est de la colline de Saint-Paul-Trois-Châteaux (voir plus haut dans ce volume).

Le sous-sol géologique

- 105 La fouille a permis l'observation de la formation rocheuse qui constitue le sous-sol de Saint-Paul-Trois-Châteaux, notamment à la faveur d'une tranchée parallèle à la rue des Ecoles, réalisée à la fin du temps imparti pour les travaux de terrain, et plus particulièrement grâce à la fouille du puits au cuvelage de bois mis au jour dans ce secteur.
- 106 Si la carte géologique au 1/50 000e de Valréas fournit des indications précieuses concernant le pointement de calcaire gréseux du Cénomaniens (c2C) visible dans la ville, elle est d'utilisation plus réduite quant au matériel sédimentaire de la plaine, codifié sous l'appellation d'alluvions récentes (Fz). Il s'agit en fait d'une puissante formation continentale, d'origine vraisemblablement fluviolacustre, reprise en partie par colluvionnement ; ces sables, parfois associés à des argiles kaoliniques, aux couleurs vives (blanc, jaune, vert), ont été arrachés aux versants des collines entourant la dépression de Saint-Paul-Trois-Châteaux, formés de roches tendres très sensibles à l'érosion, comme les sables et argiles de l'Eocène et les sables et grès de l'Albien, du

Vraconien et du Cénomaniens. La présence de blocs et de moellons de grès-quartzites très durs, de couleur verte, est donc naturelle dans ce sous-sol sableux. La teneur en carbonates de ces colluvions est généralement faible, mais les phénomènes d'hydromorphie dus aux variations de la nappe phréatique favorisent la concentration de ces carbonates ; le sable meuble, de texture moyenne à grossière, verdâtre, présente donc, en profondeur, un faciès induré de couleur jaune pâle.

- 107 C'est sur cette roche meuble, essentiellement sableuse, avec quelques argiles et carbonates, que s'est développé un sol pédologique, lui-même recouvert par l'occupation humaine de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Le paléosol

- 108 Il n'est pas fréquent de rencontrer dans un contexte urbain actuel — dont on sait par ailleurs qu'il s'enracine dans le Moyen Âge, et la période romaine — un paléosol conservé, et par là-même daté par ses rapports d'antériorité-postériorité ou sa contemporanéité avec des couches archéologiques, rapports démontrés par l'analyse stratigraphique. Cette rareté, peut-être accentuée par le fait que les archéologues sont encore peu formés à la manipulation des outils conceptuels d'une approche pédologique en l'absence d'un grand développement des collaborations interdisciplinaires, fait du document de Saint-Paul-Trois-Châteaux un cas assez exceptionnel, d'autant plus que, malgré l'importante surface accessible pour la fouille archéologique, il ne subsiste qu'en deux points proches, sur à peine plus d'un mètre carré.
- 109 Le paléosol épargné par les décapages et creusements gallo-romains, médiévaux et modernes appartient à la catégorie des sols bruns, faiblement acides, sableux à sablo-argileux, faiblement calcaires, développés sur les colluvions. Trois horizons se différencient nettement¹²⁷ :
- Horizon A1 : épais de 20 à 30 cm, homogène, brun-noir, très riche en matières organiques évoluées ; la structure est grumeleuse avec de petits graviers carbonatés, décomposés, pulvérulents ; la porosité est bonne et l'ensemble de l'horizon porte des traces d'activité biologique (racines et animaux fouisseurs). La couleur est légèrement plus claire vers le bas de l'horizon qui passe, sans transition brutale, mais rapidement, à l'horizon sous-jacent.
 - Horizon B : épais de 30 cm lui aussi, de couleur brun-jaune à orangé ; traces de bioturbation dues à une parfaite exploitation racinaire ; texture sablo-limono-argileuse avec quelques lits discontinus de graviers plus clairs. La structure est à tendance prismatique. Cet horizon bénéficie d'un début d'accumulation par entraînement des minéraux fins et des oxydes — notamment de fer — à partir de l'horizon organique supérieur. La limite inférieure de cet horizon est nette, horizontale, avec des indentations pénétrant dans l'horizon sous-jacent dues aux racines pivotantes.
 - Horizon Cca : épais de 40 à 80 cm, jaune pâle, à texture sablo-argileuse ; la structure est massive, un feuilletage étant visible vers le bas de l'horizon. Il est affecté par une accumulation carbonatée encroûtante qui blanchit après une exposition à l'air.
- 110 Ce paléosol est profond, l'horizon C se développant jusqu'à 100 à 140 cm. C'est, dans l'ensemble, un sol sain, à texture moyenne à grossière, possédant des réserves minérales non négligeables malgré de faibles possibilités de réserve en eau.

Les rapports entre l'occupation humaine et le paléosol

- 111 La taille réduite du lambeau conservé est le résultat de l'occupation humaine sur cette pente de la colline. En effet, il apparaît nettement que, dès la période gallo-romaine, une compétition se fait sentir entre le sol naturel et les espaces habités : aucune couche, aucun remblai daté de cette époque ne viennent recouvrir un quelconque horizon pédologique. Avant l'établissement de remblais exclusivement minéraux et principalement sableux, un décapage du sol a donc été entrepris. Les raisons de cet aménagement peuvent être recherchées soit dans un souci d'aplanir une topographie par trop pentue, soit pour asseoir des bâtiments sur un matériau sain, très perméable. Quel sort a été réservé aux matériaux pédologiques évacués ? La fouille n'a pu apporter de réponse puisque aucun remblai ne provient d'un paléosol remanié.
- 112 La compétition entre l'habitat, les aménagements agricoles associés, et le paléosol s'amplifie à la période médiévale. Sans doute pour assurer la solidité des étroites ouvertures des nombreux silos médiévaux mis au jour, tout l'horizon pédologique organique, meuble, a été évacué. Par contre, lors du creusement des structures de stockage, on a cherché à atteindre un niveau particulier du sol : il s'agit de l'encroûtement de profondeur dû aux phénomènes d'oxydo-réduction et de lessivage des carbonates. Le fond des silos exploite ce niveau durci sans toutefois pénétrer dans ces matériaux devenus imperméables.
- 113 Un autre point sur lequel il est important d'insister concerne la qualité agrologique du paléosol. Proche d'un habitat depuis la période gallo-romaine, il a pu bénéficier d'apports organiques importants (rejets domestiques, excréments d'animaux) ; c'est sans aucun doute ce qui explique le considérable développement de son horizon organique. Cela en a fait un sol fertile qui n'a pas manqué d'être exploité à des fins agricoles, comme le prouve l'extrême homogénéisation des 15 cm supérieurs de l'horizon A, provoquée par les pratiques aratoires. Cette découverte du paléosol prend là toute son importance. D'une part, la mise en évidence, dans un contexte urbain actuel, de terres cultivées en rapport étroit avec une aire d'ensilage médiévale n'est pas si fréquente, mais, d'autre part, elle met en valeur le labeur de la communauté soucieuse de maintenir l'équilibre entre la potentialité du terroir et ses besoins, par la bonification pédologique en rapport avec le progrès des forces productives. Bonification par l'apport de matières organiques, mais on ne peut exclure que les graviers calcaires pulvérulents présents dans l'horizon A ne soient la révélation de la pratique du marnage pour corriger l'acidité de ce sol brun trop sableux (Parain 1979, p. 75-77).
- 114 Pendant longtemps, c'est donc sur ces sols fertiles que la communauté agricole de Saint-Paul-Trois-Châteaux a pu assurer la production d'une partie de sa nourriture, sans compter ce qu'elle pouvait — devait — placer en d'autres mains, dans le cadre du marché ou celui de rapports sociaux d'exploitation. Les profondes mutations des temps modernes ne nous aident pas à prendre la mesure de l'évolution qui a assuré la genèse des paysages ruraux, « *avant les effets de la mécanisation et de la remise en cause du fonctionnement traditionnel des communautés paysannes* » (Favory 1983, p. 53). En effet, la cartographie pédologique effectuée dans le secteur (Bouzigues 1971) ne donne pas du tout la même image puisque les sols de cette région, développés sur les colluvions arrachées aux formations sableuses et argileuses de pente, entrent dans la catégorie des sols régosoliques sableux, profonds, à productivité limitée, car peu humifères et aux

horizons peu différenciés. Le risque est donc grand — et déjà rencontré dans d'autres régions et sur d'autres sites¹²⁸ — de situer une production agricole du passé, par récurrence, à partir de l'image pédologique du paysage contemporain.

115 P. Poupet

Les analyses palynologiques

- 116 Ces analyses ont été réalisées sur des échantillons prélevés lors de la fouille du site de l'Esplan (voir plus haut). Celle-ci a notamment permis de retrouver les traces d'une occupation du premier âge du Fer et un tronçon du rempart gallo-romain. Les prélèvements proviennent d'une part, d'une coupe stratigraphique (échantillons de la colonne 1) et d'autre part du liant extrait en différents endroits de la maçonnerie du rempart (**fig. 33, murs n° 0 et 56, site n° 2 et 4 de la fig. 25**) et d'un mur antérieur (**fig. 33, n° 25**).
- 117 Tous les échantillons ont été traités par une méthode physicochimique faisant appel à une liqueur lourde, la solution de Thoulet. Les échantillons sont relativement pauvres en pollens. Le seuil de représentativité a été choisi à partir de 80 pollens dans la construction du diagramme pollinique. L'identification des pollens et des spores a été difficile en raison de leur mauvais état de conservation.

Analyse de la colonne 1

- 118 Il s'agit d'une colonne de 20 échantillons numérotés de 0 à 165 ; la phase chronologique à laquelle se rapporte l'échantillon est notée entre parenthèses (**fig. 33**).
- Échantillons 165, 155, 145 (phase I) : très peu de pollens d'arbre ; les Cichoriées, Graminées et Anthémidiées dominent. Ces plantes, caractéristiques de terrains vagues et de zones piétinées, correspondent à la végétation locale. Quelques grains de céréales indiquent des zones de culture proches.
 - Échantillon 140 (phase II) : mêmes constatations que les précédentes, à l'exception d'une légère augmentation des Cypéracées, indicatrices de milieux humides, et d'une diminution concomitante des Cichoriées.
 - Échantillons 135 (phase II), 130 (limite phases II et III), 125 (phase III) : quelques pollens d'arbre ; l'olivier (*Olea*), arbre cultivé, est présent, ainsi que l'aulne, indicateur de milieux humides. Peu de changements dans la végétation herbacée : les Cichoriées et les Graminées dominent ; on note une diminution des Cypéracées et une augmentation sensible des Crucifères, en général typiques de milieux plus secs.
 - Échantillon 115 (phase III) : les pollens sont trop abîmés pour être identifiables ; seuls des pollens de Cichoriées ont pu être déterminés.
 - Échantillon 105 (phase IV) : *Alnus* est toujours présent ; *Pinus* apparaît en pourcentage significatif. Ces pollens, facilement véhiculés par les airs, peuvent aussi provenir de zones éloignées du site. Les Cichoriées sont largement dominantes parmi les Herbacées.
 - Échantillons 100, 95 (phase IV), 90 (limite des phases IV et V) : peu de pollens ; le chêne vert (*Quercus ilex*) apparaît en très faible nombre. On observe une augmentation relative de la plupart des Herbacées et une forte diminution des Cichoriées.
 - Échantillons 85,75 (phase V) : l'aulne et le bouleau sont présents ; *Pinus* est en forte augmentation : il passe de moins de 10 % à 30 %. Les Herbacées ne varient pas de façon significative, à l'exception des Cypéracées qui augmentent, remplaçant probablement en

partie les Cichoriées ; les Graminées restent abondantes ; *Potamogeton*, plante aquatique, suit relativement bien l'évolution des Cypéracées.

- Echantillons 65, 50, 35 (phase V) : pas de variations importantes dans la végétation arborée et herbacée. Ces spectres polliniques se distinguent des précédents par une légère diminution du pins, une nouvelle augmentation des Cichoriées et une diminution sensible des Cypéracées.
- Echantillons 25 (phase VI), 15, 0 (phase VII-VIII) : très peu de pollens ; le pin est présent. La rareté des pollens dans les couches du sommet de cette coupe est un fait déjà observé dans plusieurs autres chantiers archéologiques. Cette pauvreté semble due aux oxydations répétées qui affectent les couches superficielles au-dessus de la nappe phréatique.

Analyse des échantillons de mortier

- 119 - Mortier du mur 25 (mortier A) : rappelons que le mur 25 est antérieur à la construction de l'enceinte et correspond aux plus anciennes traces d'urbanisme actuellement repérées à Saint-Paul. L'échantillon est pauvre en pollens. L'aulne, le chêne vert et le pin sont présents. Graminées, Cichoriées, *Plantago* (plantain) et Urticacées sont les Herbacées les plus représentées. Ce spectre pollinique ressemblerait éventuellement aux spectres polliniques 105, 100 et 95 en raison de la présence du chêne vert (*Quercus ilex*). Notons que ces niveaux sont contemporains de la récupération (couche 24) du mur 25 et ont donc pu être contaminés.
- 120 - Mortier du mur O (mortier C) : le mur O désigne, dans la coupe, la fondation du rempart. Les pollens de cet échantillon sont relativement abondants. L'aulne et le chêne vert sont les arbres les plus fréquents. Des indices de cultures sont observés : présence de *Jugions* (noyer), *Vitis* (vigne) et *Olea* (olivier). Les Graminées et les Rosacées sont assez fréquentes. Ce spectre pollinique, beaucoup plus riche, se rapproche du précédent : *Quercus ilex* et *Alnus* dominant, *Pinus* est rare.
- 121 - Mortier du mur O (mortier D) : cet échantillon a été prélevé dans la maçonnerie du rempart en élévation. Son interprétation est impossible du fait du nombre insuffisant de pollens.
- 122 - Mortier du mur 56 (mortier B) : le mur 56 a été interprété comme une reprise de l'élévation du rempart ; aucun pollen n'a été observé.
- 123 - Mortier de l'élévation du rempart, gisement n° 2 (**fig. 25**) : mortier « Place ». Les arbres sont représentés surtout par *Pinus* (environ 30 %) et *Alnus*. Les Herbacées les plus fréquentes sont les Urticacées, les Graminées et les Chénopodiacées. Les Urticacées ont été observées par paquets de 20 à 50 pollens. Elles sont donc surreprésentées dans ce spectre pollinique. Ces plantes poussent aux abords des habitations, sur des gravats, des terres en friches.
- 124 - Mortier de l'élévation du rempart, gisement n° 4 (**fig. 25**) : mortier « Stade ». Les principaux arbres sont *Pinus* (30 %), *Alnus* et *Jugions* (noyer). Les Urticacées sont absentes de ce spectre. Par contre, les Graminées, les Chénopodiacées et *Plantago* sont bien représentés.

Interprétation des résultats

- 125 Dans les échantillons de la colonne 1, l'essentiel de la végétation herbacée comprend des Cichoriées, des Graminées et des Cypéracées. Ces dernières s'opposent aux deux

premières dans des cycles relativement courts : succession de milieux plus secs et plus humides. On remarque particulièrement deux pics dans la courbe de Cypéracées, caractéristiques de milieux humides (éch. 140, phase II et éch. 85-75, phase V) : le premier coïncide avec une longue période d'abandon du site ; le second avec le dépôt d'un remblai (couche 4). Dans les deux cas, les signes d'une reprise de l'activité humaine (respectivement la construction du mur 25, phase III, et celle du mur 23, phase VI), correspondent à des phases d'assèchement (éch. 125, 115 et 25). Ce phénomène révèle l'impact des aménagements anthropiques dans un contexte local naturellement humide.

- 126 Les arbres sont très peu fréquents jusqu'au niveau de l'échantillon 90. Une brusque augmentation de *Pinus* marque un changement important à partir de l'échantillon 85, au-dessus du niveau probable de circulation gallo-romain postérieur à la construction de l'enceinte (éch. 90, couche 60). Les spectres polliniques 65, 50 et 35 sont très semblables. Ils pourraient correspondre à une phase de remblaiement qui aurait entraîné une certaine homogénéisation du contenu pollinique.
- 127 Les spectres polliniques des mortiers « Place » et « Stade » sont très proches, à condition de ne pas considérer les Urticacées qui sont sur-représentées dans le spectre du mortier « Place ». Ce phénomène a déjà été constaté dans des études préalables : il peut s'interpréter comme un stockage des matériaux de construction à proximité de buissons d'orties. Il convient donc de ne pas prendre en compte ce facteur d'influence très locale et de considérer le fond floristique général, qui est à peu près constant. À cette réserve près, ces spectres polliniques ressemblent à ceux de la partie supérieure de la colonne 1, au-dessus de l'échantillon 85 (niveaux postérieurs à la construction de l'enceinte).
- 128 Le contenu pollinique des mortiers B et D (respectivement reprise et élévation du rempart) est très ténu ; leur pauvreté en pollens est analogue à celle des couches les plus récentes de cette coupe. Les mortiers C (fondation du rempart) et A (mur 25 antérieur au rempart) se différencient des mortiers « Place » et « Stade » par la présence de *Quercus ilex* et de très faibles pourcentages de *Pinus*. Ces mortiers seraient plus proches des niveaux de la partie inférieure de la coupe et, plus précisément, des niveaux ayant livré des pollens de *Quercus ilex*, contemporains de la construction de l'enceinte.
- 129 **P. Brenac (Archéolobs)**

Essai de synthèse sur l'environnement

- 130 Les recherches conduites à Saint-Paul-Trois-Châteaux font appel à une pluralité de formes d'investigation, utilisées de manière complémentaire. L'analyse du substrat naturel (roche et sol) en est une qui, non seulement s'articule à l'étude archéologique visant à comprendre ce quartier de la ville dans une vision diachronique, mais s'inscrit aussi dans une démarche plus vaste d'archéologie rurale dans le domaine méditerranéen. D'un point de vue pédologique, les sites de la rue des Ecoles et des Sablières sont complémentaires, dans le sens où le premier a permis de mettre en évidence un paléosol qui n'a pas été retrouvé aux Sablières. En revanche, le site des Sablières permet de suivre l'évolution du système pédogénétique dans une chronologie relative alors que les constructions modernes de la rue des Ecoles (qui ont fossilisé le

paléosol) ont interdit toute évolution. Il n'est pas aberrant de discuter d'histoire agraire à propos de fouilles en milieu urbain, car si la plus grande prudence est de mise dans les extrapolations des qualités des sols en milieu rural à partir des terroirs actuels, la ville moderne recèle parfois sous ces niveaux récents la mémoire « fossilisée » des champs permanents, les plus proches de l'habitat, à des époques où le tissu urbain était plus lâche ou moins étendu. Quand la chance est donnée à l'archéologue de trouver un paléosol, rare expression vicariante des hypothèses relatives aux potentialités de la production agricole, il est donc important de franchir le pas entre la description de matériaux et la synthèse, en proposant une interprétation quant aux activités de production.

- 131 La fouille du site des Sablières permet de décrire certains aspects du paysage urbain. D'une part, il révèle la présence, à l'intérieur de l'enceinte, d'un espace non clos, d'une superficie relativement importante, qui fait plutôt penser à une zone non bâtie. La qualité du paléosol rencontré (taux de charge en matières organiques et épaisseur, présence de rares murs) peut indiquer l'existence d'une zone cultivée (jardins ?) qui ne semble pas connaître d'occupation après le second siècle. Cette datation ne peut être considérée comme certaine compte tenu du peu de céramique retrouvé.
- 132 Après cette date, le rempart romain qui empêche l'arrivée des colluvions provenant de la colline Sainte-Juste, et sans doute le système de drainage mis en place grâce aux fossés du cadastre B, sont détruits. En effet, seul le comblement des fossés du huitième *decumanus* qui longe le rempart, ou une brèche dans l'enceinte, peuvent expliquer cette arrivée massive de sédiments.
- 133 Une phase intermédiaire a été mise en évidence lors des travaux préparatoires à la construction du bâtiment des Sablières : recoupant directement le paléosol antique, une série de rigoles (d'une largeur moyenne de 1 m et de 0,80 m de profondeur), au cours « en tresse », marque la première étape de l'abandon réel du quartier. C'est sur cet espace, déjà en prise avec l'érosion, qu'arrivent les vagues brusques des colluvions de la colline.
- 134 On manque cependant d'observations *extra muros*, et il serait nécessaire d'effectuer d'autres sondages pour répondre aux questions posées (datation des différentes phases érosives, impact éventuel de l'exploitation antique des carrières de Saint-Restitut sur le paysage).
- 135 Des analyses palynologiques du site de l'Esplan, il ressort que le paysage était fortement et très anciennement déboisé. La rupture marquée par le début d'une urbanisation sur le site ne semble pas avoir accentué ce caractère. Les échantillons provenant du remblai gallo-romain de la phase V semblent indiquer une augmentation sensible de la présence du pin, mais celui-ci est un grand producteur de pollens.
- 136 Ces résultats sont tout à fait comparables aux spectres polliniques obtenus à partir d'échantillons prélevés dans les vases et les urnes de la nécropole du Valladas, contemporaine de la phase V de l'Esplan : ils révélaient un paysage ouvert dominé par les champs cultivés, les prairies et les friches ; les arbres étaient faiblement représentés et le pin (*Pinus*) était également dominant (Bui Thi Mai 1983). Des données complémentaires sont fournies par les études anthracologiques effectuées sur les charbons de bois trouvés dans les tombes gallo-romaines (Heinz 1989) : elles montrent que la dégradation de la chênaie caducifoliée et sa transformation en brousse à chêne vert sous l'action de l'homme — déjà sensible dans les fosses chasséennes du site des

Moulins — s'affirme à la période romaine. À cette époque cependant persistent des espèces aujourd'hui caractéristiques de l'étage montagnard, comme le hêtre et le sapin qui ont disparu au Moyen Âge.

- 137 L'olivier (*Olea*) est présent de manière discrète dans les spectres polliniques de l'Esplan : dans le mortier du rempart (mortier C) et dans les échantillons de la coupe 1 à partir de la phase d'abandon antérieure aux constructions augustéennes (phase II, éch. 135), jusqu'à la phase V (éch. 75), datable du Ier s. ap. J.-C. Il apparaît en outre dans quelques tombes du premier siècle de la nécropole du Valladas, sous forme de restes de bois (T 262, détermination Chr. Heinz) et de noyaux de fruit calcinés (T 184, 252, 280, détermination Ph. Marinval). Signalons, dans cet ordre d'idée, la découverte, dans un jardin sur la colline du château (gisement n° 14, fig. 25), d'un bloc d'assise de jumelles pouvant appartenir à un pressoir de type C2 (variante C20) de la typologie de J.-P. Brun (1986a, p. 92). Ce type de pressoir peut être utilisé pour l'huile. La vigne (*Vitis vinifera*) est attestée par les analyses palynologiques de l'Esplan (mortier du rempart gallo-romain) et sous forme de pépins de raisin trouvés dans deux tombes de la fin du Ier s. ou du début du IIe s. ap. J.-C. (T 247 et 270 du site du Valladas ; détermination Ph. Marinval). Par ailleurs, des indices de culture de la vigne sont donnés par la présence d'une serpette en fer dans une tombe de la deuxième moitié du IIe s. (T 105, site du Valladas ; détermination M. Feugère).

- 138 **T. Odiot, P. Poupet**

NOTES

125. Je tiens à remercier P. Violet, L. Vincent, Cl. Raynaud de m'avoir invité à découvrir avec eux le paléosol de Saint-Paul-Trois-Châteaux pour le site de la rue des Ecoles. Les sondages des Sablières ont été réalisés dans le cadre d'un stage de pédologie appliqué à l'archéologie. Ces travaux fourniront des données supplémentaires aux recherches menées en matière d'archéologie rurale : en pays tricastin, avec T. Odiot (paléosol de la villa du Molard à Donzère, Drôme) ; en Languedoc, avec Cl. Raynaud (paléosol et fossés de Lunel-Viel, Hérault) ; avec J.-L. Fiches (paléosol d'Ambrussum à Villetelle, Hérault) et les travaux plus personnels conduits dans la plaine de la Vaunage à Saint-Dionisy, Gard.

126. Sondages réalisés en avril 1989, par T. Odiot, P. Sarazin et F. Vaireaux.

127. La description du profil pédologique du paléosol de la rue des écoles utilise la nomenclature et la désignation internationale des horizons (Duchaufour 1984, p. 135). Toutefois, les différents horizons naturels entretenant des rapports stratigraphiques avec des unités totalement anthropiques, il a été nécessaire de leur affecter un numéro d'unité stratigraphique comme n'importe quel volume individualisable à la fouille. Les égalités entre les deux enregistrements sont donc les suivantes : Al = 2126 ; B = 2127 ; Cca = 2128.

128. C'est notamment le cas à Donzère (Drôme) où un puissant alluvio-colluvionnement vient recouvrir le nappage de cailloux et graviers qui marque la surface du sol cultivé par la grande villa viticole du Molard (travaux de Th. Odiot ; analyse pédologique réalisée par P. Poupet) ; c'est encore le même processus alluvial qui enrichit la plaine du Dardaillon depuis l'époque romaine à Lunel-Viel (travaux de Cl. Raynaud ; pédologie P. Poupet) ; c'est, enfin, tout récemment, aux

Hautes Palus à Suze-la-Rousse (Drôme), un sol antique, en liaison avec la réification au sol par un fossé et un chemin empierré d'un limes théorique du cadastre B d'Orange, recouvert par un épais apport latéral limono-sableux (travaux de D. Hote, Th. Odier et P. Poupet).

AUTEURS

PATRICE BRENAC

Archéolabs

Bibliographie

Alcamo 1983 : ALCAMO (J.C.). — *Essai théorique sur la dénomination des productions de poterie céramique commune*. Diplôme de l'E.P.H.E. Paris, 1983.

Alcamo 1985 : ALCAMO (J.C.), LAGRAND (Ch.). — Aspects de la vaisselle céramique d'usage courant des Aures aux VI^e-VII^e s. *Gallia*, 43, 1985, p. 194-209.

Almagro-Gorbea 1990 : ALMAGRO-GORBEA (M.), GRAN-AYMERICH (J.), TROADEC (J.). — Avaricum, Un oppidum hallstattico en la cuenca del Loira. *Revista de Arqueologia*, Juin 1990, p. 30-36.

Allmer 1890 : ALLMER (A.), DISSARD (P.). — *Musée de Lyon : Inscriptions antiques*, III. Lyon, Léon Delaroche et Cie, 1890.

Audin 1959 : AUDIN (A.), BURNAND (Y.). — Chronologie des épitaphes romaines de Lyon. *REA*, 1959, p.320-353.

Balmelle 1985 : BALMELLE (C.), BLANCHARD-LEMEE (M.), CHRISTOPHE (J.), DARMON (J.P.), GUIMIER-SOR-BETS (A.M.), LAVAGNE (H.), PRUDHOMME (R.), STERN (H.). — *Le décor géométrique de la mosaïque romaine : répertoire graphique et descriptif des compositions linéaires et isotropes*. Paris, Picard, 1985, 432 p.

Barruol 1969 : BARRUOL (G.). — *Les peuples préromains du sud-est de la Gaule. Etude de géographie historique*, Paris, C.N.R.S., De Boccard, 1969, 408 p., 8 pl.

Barruol 1972 : BARRUOL (G.). — A la recherche d'Aeria, ville celtique. *Latomus*, XXXI, fasc. 4, 1972, p. 975-996.

Barruol 1975 : voir Barruol 1969.

Barthélémy 1882 : BARTHELEMY (L.). — *Inventaire chronologique et analytique des Chartres de la maison des Baux*. Marseille, Imprimerie de Barlatier-Feissat, 1882, 680 p.

Becatti 1961 : BECATTI (E.). — *Scavi di Ostia, IV. Mosaici e pavimenti marmorei*. Rome, 1961.

Bel 1986 : BEL (V.), BENOIT (J.). — Les limites du cadastre B d'Orange. Etude sur les régions de Montélimar et de Saint-Paul-Trois-Châteaux. *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 19, 1986. p. 79-99.

Bel 1987 : BEL (V.). — La nécropole gallo-romaine de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme). In : *Nécropoles à incinération du Haut Empire. Table-ronde de Lyon. 30-31 mai 1986*. Lyon. R.A.P.R.R.A., n° 4, Direction des Antiquités Historiques Rhône-Alpes, 1987, p. 35-42.

- Bel 1990** : BEL (V.). — Le verre de la nécropole de Saint-Paul-Trois-Châteaux. In : *Annales du 11e congrès de l'Association internationale pour l'Histoire du Verre, Bâle, 29 août-3 septembre 1988*. Amsterdam, Association Internationale pour l'Histoire du Verre, 1990. p. 145-152.
- Bel 1992** : BEL (V.), BERAUD (I.), GEBARA (Ch.), TRANOY (L.). — Les nécropoles à incinérations et à inhumations en Gaule méridionale. In : *Incinérations et inhumations dans l'occident romain aux trois premiers siècles de notre ère (France, Espagne, Italie, Afrique du Nord, Suisse, Allemagne, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Grande-Bretagne)*. Actes du Colloque International de Toulouse-Montréjeau, 7-10 octobre 1987. Toulouse, Ministère de la Culture et de la Communication, Direction du Patrimoine, Sous-direction de l'Archéologie et Association pour la Promotion du Patrimoine Archéologique et Historique en Midi-Pyrénées, 1992, p. 9-40.
- Bellet 1988** : BELLET (M.-E.). — Note sur la céramique à vernis argileux du site du cours des Pourtoutes à Orange (Vaucluse). In : *Actes du congrès de la S.F.E.C.A.G., Orange, 12-15 mai 1988*. Gonfaron, supplément au n° 36 de la *Revue archéologique Sites*, 1988, p. 41-49.
- Bellon 1990** : BELLON (C.). PERRIN (F.). — La circulation des amphores massaliètes dans la Moyenne vallée du Rhône aux VIe-Ve siècle av. J. -C. *Etudes Massaliètes*, 2, 1991, p. 247-252.
- Benoît 1954** : BENOIT (F.). — *L'héroïsation équestre*. Gap, ed. Ophrys, 1954, 147 p., 28 pl.
- Béraud 1987** : BERAUD (Y.), GEBARA (Ch.). — Les nécropoles de Fréjus. In : *Nécropoles à incinération du Haut Empire. Table-ronde de Lyon. 30-31 mai 1986*. Lyon, R.A.P.R.R.A. n° 4, Direction des Antiquités Historiques Rhône-Alpes, 1987, p. 25-33.
- Berger 1975** : BERGER (L.), MARTIN-KILCHER (S.). — Graber und Bestattungssitten. In ; *Ur-und Frühgeschichtliche Archäologie des Schweiz. Band V, Die romische Epoche*. Bâle, 1975, p. 147-170.
- Bessac 1987** : BESSAC (J.-C.). — Matériaux de construction de l'enceinte augustéenne de Nîmes. In : *Les enceintes augustéennes dans l'occident romain (France, Italie, Espagne, Afrique du Nord)*. Actes du colloque international de Nîmes. 9-12 octobre 1985. Nîmes, numéro spécial du *Bulletin de l'Ecole Antique de Nîmes*, 1987, p. 25-38.
- Beurlier 1890** : BEURLIER (E.). — *Essai sur le culte rendu aux empereurs romains*. Paris, Thorin, 1890, 357 p.
- Bloch 1934** : BLOCH (M.). — Champs et villages. *Annales*, 1934, p. 467-489.
- Boisse 1968** : BOISSE (Cl.). — *Le Tricastin des origines à la chute de l'Empire romain*. Valence, SOREPI, 1968. 275 p.
- Boisse 1974** : BOISSE (Cl.). — Travaux effectués en 1974. *Tricastini*, 1, 1974, p. 15-35.
- Boisse 1979** : BOISSE (Cl.). — Sondages archéologiques. *Tricastini*, 3, 1979, p. 2-17.
- Boisse 1983** : BOISSE (Cl.). — Antiquités découvertes dans la propriété Chenevier à Saint-Paul-Trois-Châteaux. *Le pays tricastin, Bulletin des Amis de l'abbé Boisse*, 20-21-22, 1983, p. 96-100.
- Bolens 1979** : BOLENS (L.). — La conservation des grains en Andalousie médiévale d'après les traités d'agronomie hispano-arabes. In : *Les techniques de conservation des grains à long terme*. Paris, C.N.R.S., 1979, t. 1.
- Bouzigues 1971** : BOUZIGUES (R.), BORNAND (M.). — *Etude pédologique dans la vallée du Rhône, région de Pierrelatte-Bourg-Saint-Andéol (Drôme-Ardèche)*. Montpellier, INRA. SES, CRA, 1971, 124 p., 12 tab., 5 pl. et une annexe de 144 p..
- Boyer de Sainte-Marthe 1710** : BOYER DE SAINTE-MARTHE (L. A.). — *Histoire de l'église cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux avec une chronologie de tous les évêques qui l'ont gouvernée*, Livre I. Avignon, Sébastien Offray, 1710.
- Brun 1979** : BRUN (J.P.), GERARD (M.), PASQUALINI (M.). — Fouille d'une villa gallo-romaine au lieu-dit Domaine de Saint-Michel à La Garde. *Annales de la Société des Sciences Naturelles et d'Archéologie de Toulon et du Var*, 31, 1979, p. 31-39.

- Brun 1986 a** : BRUN (J.-P.). — L'oléiculture antique en Provence. Paris, C.N.R.S., 1986. 307 p. *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 15e supplément.
- Brun 1986 b** : BRUN (J.-P.), CONGES (G.), DEWERT (J.-P.). — La villa de Pardigon 2. In : FEVRIER (P.A.), LEYGE (F.) — *Premiers temps chrétiens en Gaule méridionale*. Catalogue d'exposition. Lyon, A.L.S.S.A.M., 1986, p. 135-136.
- Buis 1975** : BUIS (M.). — *La sculpture à entrelacs carolingienne dans le sud-est de la France*. Thèse de 3ème cycle, dactylographiée. Aix-Marseille. 1975, p. 226-228.
- Bui Thi Mai 1983** : BUI THI MAL GIRARD (M.). — *Saint-Paul-Trois-Châteaux 1982 (Le Valladas) : analyses polliniques*. Rapport dactylographié. Valbonne, CRA-CNRS, 1983, 5 p.
- Catelan 1927** : Confins tricastino-cavares à l'époque romaine. *Bulletin d'archéologie et de statistique du département de la Drôme*, 1927, p. 19-22.
- CATHMA 1986** : Association C.A.T.H.M.A. — La céramique du Haut Moyen Age en France Méridionale. Eléments comparatifs d'interprétation. In : *La ceramica medievale nel Mediterraneo occidentale, congrès de Sienne*. Florence, 1986, p. 27-50.
- Carcopino 1955** : CARCOPINO (J.). — *Le mystère d'un symbole chrétien*. Paris, ed. Fayard, 1955, 96 p.
- Carré 1976** : CARRE (R.). — *Les cultes chez les Voconces*. Thèse dactylographiée. Besançon, 1976, 506 p
- Casanova 1975** : CASANOVA (A.), JEST (C.), RAVISGIORDANI (G.). — Avant-propos à *Ethnologie et histoire. Forces productives et problèmes de transition*. Paris, ed. Sociales, 1975.
- Chaper 1878** : CHAPER (E.). — A M. le directeur de la Revue du Dauphiné et du Vivarais. *Revue du Dauphiné et du Vivarais*, II, 1878, p. 248-253.
- Charmasson 1962** : CHARMASSON (J.). — L'oppidum bas rhodanien de Lombren. *Cahiers Rhodaniens*, IX, 1962, p. 64102.
- Chastagnol 1980** : CHASTAGNOL (A.). — Note sur le territoire des Tricastins. In : *Mélanges Pierre Willeumier*. Paris, Les Belles Lettres, 1980, p. 69-76.
- Chatel 1981** : CHATEL (E.). — *Monuments sculptés en France (IVè-VIIIè s.)*, II : Isère, Savoie, Haute-Savoie. Paris, Bibliothèque Nationale, 1981, 136 p
- Chevalier R.D. 1913-1926** : CHEVALIER (U.). — *Regestre dauphinois ou repertoire chronologique et analytique des documents imprimés ou manuscrits relatif à l'histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à l'année 1349*. Sept tomes couvrant les n° 1 à 36733. Valence et Vienne. 1913, 1926.
- Chevalier 1928** : CHEVALIER (A.) *Le Tricastin et ses limites devant l'histoire*. Nyons, 1928.
- Choel 1991** : CHOEL (F.), GOY (C.), GUILHOT (J.-O.), HUMBERT (S.). — L'agglomération celtique de Besançon (Doubs). Fouilles du Parking de la Mairie 1989-1990. Les Celtes dans le Jura. L'Age du Fer dans le Massif Jurassien (800-15 av. J. -C.), Ph. Curdy, G. Kaenel, M.-J. Roulière Lambert édés. 1991, p. 90-94.
- Chouquer 1980** : CHOUQUER (G.) et FAVORY (F.). — *Contribution à la recherche des cadastres antiques*, Paris, Annales littéraires de l'Université de Besançon, 236, Les Belles Lettres, 1980, 90 p.
- Chouquer 1983** : CHOUQUER (G.). — Localisation géographique des cadastres affichés à Orange. In : *Cadastre et espace rural*, table-ronde de Besançon, mai 1980, Paris, C.N.R.S., 1983, p.275-295.
- Chouquer 1991** : CHOUQUER (G.) et FAVORY (F.). — *Us paysages de l'Antiquité : terres et cadastres de l'Occident romain (IVe s. av. J.-C./IIIe s. ap. J.-C.)*. Paris, Errance, 1991, 248 p.
- Christol 1987-1988** : CHRISTOL (M.), GOUDINEAU (Chr.). — Nîmes et les Volques arécomiques au Ier siècle avant J.-C. *Gallia*, 45, 1987-1988. p. 87-103.

- Colardelle 1983** : COLARDELLE (M.). — *Sépultures et traditions funéraires du Vè au XIIIè s. dans les campagnes des Alpes françaises du nord*. Grenoble, Société Alpine de Doc. et de Rech. en Archo. Historique, 1983, 464 p.
- Colin 1987** : COLIN (M.G.) éd. — *Les enceintes augustéennes dans l'Occident romain (France, Italie, Espagne, Afrique du Nord)*. Actes du colloque international de Nîmes, 9-12 octobre 1985. Nîmes, *Bulletin de l'Ecole antique de Nîmes*, n° spécial, 1987, 166 p.
- Conso 1990** : CONSO (D.), CLAVEL-LEVEQUE (M.), FAVORY (F.), GUILLOMIN (J.Y.), Robin (P.), MONAT (P.) (trad.). — *Siculus Flaccus, Les conditions des terres*, Besançon, publication du GDR 926 du CNRS copyright, 1990, 38 p.
- Darembert 1887** : DAREMBERG (G.), SAGLIO (E.). — *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*. Paris, 1887.
- Darmon 1977** : DARMON (J.P.), LAVAGNE (H.). — *Recueil général des mosaïques de la Gaule, II, province de Lyonnaise, 3. partie centrale*. Paris, C.N.R.S., 1977, 202p., 137 pl.
- Dauzat 1963** : DAUZAT (A.), ROSTAING (Ch.). — *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*. Paris, ed. Larousse, 1963, 738 p.
- Dedet 1973** : DEDET (B.), PY (M.). — Les tombes protohistoriques de la Bergerie Hermet à Calvisson (Gard). *Gallia*, 31, fasc. 1, 1973, p. 37-59.
- Delacroix 1817** : DELACROIX (N.). — *Essai sur l'histoire, la statistique et les antiquités du département de la Drôme*. Paris, ed. F. Pidot, 1817, 696 p.
- Demians D'Archimbaud 1983** : DEMIANS D'ARCHIMBAUD (G.). THIRIOT (J.). — *Aspect des terres cuites de l'Uzège (XII-XXe s.)*. Catalogue d'exposition. Saint-Quentin-la-Poterie, 1983.
- Desaye 1989** : DESAYE (H.). — Les épithètes laudatives et affectives dans les épitaphes de la moyenne vallée du Rhône. In : *La langue des inscriptions latines de la Gaule*. Lyon, 1989, p. 59-71.
- Desbat 1986** : DESBAT (A.), SAVAY-GUERRAZ (H.). — Les productions de céramique à vernis argileux de Saint-Romain-en Gal. *Figlina*, 7, 1986, p. 91-104.
- Desbat 1988** : DESBAT (A.). — La sigillée claire B : état de la question. In : *Actes du congrès de la S.F.E.C.A.G., Orange, 12-15 mai 1988*. Gonfaron, supplément au n° 36 de la *Revue archéologique Sites*, 1988, p. 91-99.
- Duchaufour 1984** : DUCHAUFOUR (Ph.). — *Pédologie*. Paris, ed. Masson, 1984, 491 p. (première édition : 1977)
- Duthoy 1976** : DUTHOY (R.). — Recherches sur la répartition géographique et chronologique des termes *sevir Augustalis* et *sevir* dans l'Empire romain. *Epigraphische Studien*, 11, 1976, p. 143-214.
- Duval 1963** : DUVAL (P. M.), QUONIAM (P.). — Relevé inédits des monuments antiques d'Autun (Saône-et-Loire). *Gallia*, 21, 1963, p. 186-189.
- Espérandieu 1899** : ESPERANDIEU (E.). — *Inscriptions antiques du Musée Calvet d'Avignon*. Avignon, Seguin, 1890.
- Esquieu 1984** : ESQUIEU (Y.). — Dossiers d'archéologie vivaroise. 1, la stratigraphie du cloître. *Revue du Vivarais*, 4, 1984, p. 237-253.
- Faure 1909** : FAURE (CL.). — *Etude sur l'administration et l'histoire du Comtat Venaissin du XIIIe au XVe s. (1229-1417)*. Paris, ed. Champion, 1909, 230p.
- Faure-Boucharlat 1986** : FAURE-BOUCHARLAT (E.). REYNAUD (J.-F.). — Les vases funéraires de la nécropole Saint-Laurent de Lyon. *Archéologie Médiévale*, XVI, 1986, p. 41-64.
- Favory 1983** : FAVORY (F.). — Proposition pour une modélisation des cadastres ruraux antiques. In : *Cadastres et espace rural : approches et réalités antiques*. Paris, C.N.R.S., 1983, p. 51-135.

- Favory à paraître** : FAVORY (F.), FICHES (J.-L.). — Les campagnes du midi méditerranéen. Paris, *Documents d'Archéologie Française*, Maison des Sciences de l'Homme.
- Fellman 1957** : FELLMANN (R.). — *Das Grab des Lucius Munatius Plancus bei Gäta*. Bâle, Schriften des Institutes für Ur-und Frugeschichte der Schweiz, 11, 1957, 98 p.
- Feugère 1985** : FEUGERE (M.). — Les fibules de Gaule méridionale. *Suppl. 12 de la Revue de Narbonnaise*, 1985, 509 p.
- Fevrier 1977** : FEVRIER (P.-A.). — *Fréjus (Forum Julii) et la basse vallée de l'Argens*. 2e édition augmentée. Cuneo, Institut International d'Etudes Ligures, 1977. 205 p.
- Fevrier 1986** : FEVRIER (P.A.). — Saint-Paul-Trois-Châteaux. In : GAUTHIER (N.), PICARD (J.-Ch.) éd. — *Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIIIe siècle*. III. *Provinces ecclésiastiques de Vienne et d'Arles (Viennensis et Alpes Graiae et Poeninae)*. Paris, De Boccard, 1986, p. 85-87.
- Fiches 1989** : FICHES (J.-L.) dir. — *L'oppidum d'Ambrussum et son territoire*. Paris. Monographie du C.R.A. n° 2, C.N.R.S., 1989, 286 p.
- Fillet 1908** : FILLET (L.). — Histoire de Saint-Paul-Trois-Châteaux. *Bulletin de la Société d'Archéologie et de Statistique du département de la Drôme*, XLII, 1908, p. 197-211.
- de Font-Réaulx 1925** : DE FONT-REAULX (J.). — Les diocèses méridionaux du département actuel de la Drôme, leurs pouillés et leurs limites. *Bulletin d'archéologie et de statistique du département de la Drôme*, 59, 1925, p. 142-266.
- de Font-Réaulx 1950** : DE FONT-REAULX (J.). — *Cartulaire de l'évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux*. Valence, Archives départementales, 1950, 271 p.
- de Font-Réaulx 1956** : DE FONT-REAULX (J.). — Le testament de Tiburge d'Orange et la cristallisation de la Principauté. *Provence Historique*, fasc. h.s. n° 7, 1956.
- de Font-Réaulx 1976** : DE FONT-REAULX (J.). — Lettres pontificales antérieures à 1198 concernant les possessions ecclésiastiques du Sud-Est. *Bull. Phil. et Hist. du C.T.H.S.* 1973. Paris, Bibliothèque Nationale, 1976.
- Foy 1984** : FOY (D.), BONIFAY (M.). — Eléments d'évolution des verreries de l'Antiquité tardive à Marseille d'après les fouilles de la Bourse. *Revue Archéologique de Narbonnaise*, XIII, 1983, p. 89-115.
- Gagnière 1965** : GAGNIERE (S.). — Les sépultures à inhumation du IIIe au XIIIe siècle de notre ère dans la basse vallée du Rhône. *Cahiers rhodaniens*, 1965, p. 53-110.
- G.C.N.** : ALBANES (J.H.), CHEVALIER (U.). — *Gallia Christiana Novissima*, IV, évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Valence, 1909.
- Gentric 1981** : GENTRIC (G.). — *La circulation monétaire dans la basse vallée du Rhône (IIe-Ier s. av. J.-C.) d'après les monnaies de Bollène (Vaucluse)*. Caveirac, Cahiers de l'A.R.A.L.O., n° 9, 1981, 107 p.
- Goguel 1964** : GOGUEL (J.). — Carte géologique au 1/50 000e : Valréas XXX-39 (relevés de G. Demarcq). Paris, Ministère de l'industrie, Service de la carte géologique de la France, 1964.
- Goudineau 1975** : GOUDINEAU (Chr.). — La romanisation des institutions en Transalpine. *Cahiers Ligures de Préhistoire et d'Archéologie*, 24, 1975, p. 26-34.
- Goudineau 1979** : GOUDINEAU (Chr.). — Note sur *Antistia Pia Quintilla*, flaminique et patronne. *Gallia*, 37, 1979, p. 271-273.
- Grégoire de Tours 1963** : GREGOIRE DE TOURS. — *Histoire des Francs*. Texte traduit du latin par Robert Latouche, Société d'édition, les Belles Lettres, Paris, 1963.
- Hartmann-Virnich 1989** : HARTMANN-VIRNICH (A.). — Saint-Paul-Trois-Châteaux, cathédrale Notre-Dame et Saint-Paul. In : *La Drôme romane* (ouvrage collectif). Taulignan, Plein-cintre. 1989, p. 86-91.

- Hatt 1951** : HATT (J.-J.). — *La tombe gallo-romaine*. Paris, P.U.F.. 1951, 425 p.
- Heinz 1989** : HEINZ (Chr.). — *La nécropole du Valladas (Drôme) : analyse anthracologique*. Rapport dactylographié. Montpellier, USTL, 1989, 11 p.
- Holder 1896-1920** : HOLDER (A.). — *Alt-celtischer Sprachschatz*. Leipzig, Teubner. 1896-1920, 3 vol.
- Kajanto 1965** : KAJANTO (I.). — *The latin cognomina*. Helsinki, Ielsingfors, 1965, 418p.
- Lacroix 1863-1893** : LACROIX (A.). — *L'Arrondissement de Montélimar, géographie, histoire, statistique*. Valence, Combier et Nivoche, 1863-1893, 8 vol.
- Lagrاند 1987** : LAGRAND (Ch.). - *Le Premier Age du Fer dans le sud-est de la France*. Hallstatt-Studien. Tübinger Kolloquium zur Westeuropäischen Hallstatt-Zeit, *Acta Humaniora*, 1987, p. 44-88.
- Lambert 1976** : LAMBERT (M.). - *Les grottes de Donzère (Drôme). Néolithique et Ages des Métaux dans les Alpes Françaises*, Livret-guide A9 de L'UISPP, 1976, p. 32-39
- Lavagne 1979** : LAVAGNE (H.). — *Recueil général des mosaïques de la Gaule : III-La Narbonnaise*. Paris, Xe supplément à Gallia, C.N.R.S., 1979, 181 p.
- Le Glay 1975** : LE GLAY (M.). — *La Gaule romanisée*. In : *Histoire de la France rurale, I*. Paris, Seuil, 1975, p. 195-285.
- Magdinier 1987** : MAGDINIER (G.), THOLLARD (P.). — *L'enceinte romaine d'Orange*. In : *Les enceintes augustéennes dans l'Occident romain. Actes du colloque international de Nîmes. 9-12 Octobre 1985*. Nîmes, Ecole Antique de Nîmes, numéro spécial, 1977, p. 77-96.
- Malbois 1925** : MALBOIS (E.). — *Union et séparation des évêchés d'Orange et de Saint-Paul-Trois-Châteaux*. *Bulletin de la Société d'Archéologie et de Statistique du département de la Drôme*, LIX, 1925, p. 307-317.
- Manteyer 1908** : MANTEYER (G.). — *La Provence du premier au XIIe siècle : études d'histoire et de géographie historique*. Paris, Société de l'Ecole de Chartre, 1908, 531 p.
- Martin 1938** : MARTIN (J.-Cl.). — *Fragments inédits de l'histoire du Dauphiné*. Orange, J. Escoffier, 1938, 70 p.
- Mège 1986** : MEGE (J.-C.). — *Le pagus Aletanus, problème de géographie historique*. In : MEGE (J.-C.), DESAYE (H.) — *Epigraphie romaine du Midi de la Drôme*. *Revue drômoise*, 439, 1986, p. 10-22.
- Mistral 1878** : MISTRAL (F.). — *Trésor du félibrige.. Dictionnaire provençal-français*. Aix-en-Provence, 1878, 2 vol.
- Morin 1986** : MORIN (F.). — *Saint-Paul-Trois-Châteaux, rue des Ecoles. Etude d'un groupe d'immeubles avant destruction et fouille archéologique*. Rapport dactylographié. Direction des Antiquités Historiques Rhône Alpes, 1986, 9 p.
- Odiot 1990** : ODIOT (Th.). — *Occupations fortifiées de hauteur en Tricastin*. In : *Les Alpes à l'âge du Fer*. Actes du Xe colloque sur l'âge du Fer tenu à Yenne-Chambéry, Paris, XXe supplément à la *Revue Archéologique de Narbonnaise*, C.N.R.S., 1990, p. 57-72.
- Odiot à paraître** : ODIOT (T.). — *Habitats, sols, cadastres*. In : FAVORY (F.), FICHES (J.-L.). — *Les campagnes du midi méditerranéen*. Paris, Documents d'Archéologie Française, Maison des Sciences de l'Homme, à paraître.
- Olivier 1927** : OLIVIER (P.). — *Les monnaies féodales du Puy*. *Revue numismatique*. 1927.
- Orton 1977** : ORTON (C.R.). — *Studying the City's Pottery*, Londres, *Archeologist* 3, 1977, p. 100-104.
- Parain 1979** : PARAIN (Ch.). — *Outils, ethnies et développement historique*. Paris, Ed. Sociales, 1979, 502 p.
- Pelletier 1976** : PELLETIER (A.). — *La superficie des exploitations agraires dans le cadastre d'Orange*. *Latomus*, XXV, fasc. 3, 1976, p. 582-585.

Perrin à paraître : PERRIN (F.), BELLON (C.). — Mobiliers d'origine et de filiation méditerranéenne dans la Moyenne Vallée du Rhône, entre Alpes et Massif central. *Etudes Massaliètes*, 3, 1992.

Philippe 1989 : PHILIPPE (M.), SAVAY-GUERRAZ (H.).

— La "pierre du Midi" à Lyon et à Vienne à l'époque gallo-romaine : utilisation, chronologie et provenance. *Bulletin de la Société Linéenne de Lyon*, 58, 1989, p. 141-172.

Picon 1973 : PICON (M.). — *Introduction à l'étude technique des céramiques sigillées de Lezoux*. Dijon, Centre de Recherches sur les techniques gréco-romaines de l'Université de Dijon, n° 2, 1973, 135 p.

Piganiol 1962 : PIGANOL (A.). — Les documents cadastraux de la colonie romaine d'Orange. Paris, *XVIe supplément à Gallia*, C.N.R.S., 1962, 434 p.

Plank 1982 : PLANK (D.). — *Ein neu entdeckte keltische Vierecksantze in Fellbach-Schmidlen*, Rems-Murr Kr. Germania, 60, 1982, p. 105-172.

Raynaud 1982 : RAYNAUD (Cl.). — Un atelier de potier du IV^e s. à Générac. *Revue Archéologique de Narbonnaise*, XV, 1982, p. 325-350.

Raynaud 1983 : RAYNAUD (Cl.). — Note sur la démolition de monuments funéraires à Nîmes au IV^e s. *Archéologie en Languedoc*, 5, 1982-1983, p. 135-148.

Raynaud 1990 : RAYNAUD (Cl.), BRIEN-POITEVIN (F.), CHABAL (L.), COLUMEAU (Ph.), DIOT (M.-F.), DURAND (A.), MANNIEZ (Y.), RUAS (M.-P.). — *Le village gallo-romain et médiéval de Lunel Viel (Hérault) : la fouille du quartier ouest (1981-1983)*. Paris, *Annales littéraires de l'Université de Besançon*, 422, Les Belles Lettres, 1990, 353 p.

Rivet 1988 : RIVET (A. L. F.). — *Gallia Narbonensis with a chapter on Alpes Maritimae : southern France in Roman Times*. Londres, B. T. Batsford, 370 p.

Sabrié 1987 : SABRIE (R. et M.), SOLIER (Y.), ROTHCONGES (A.). — La maison à portiques du clos de la Lombarde à Narbonne et sa décoration murale. Paris, *16e supplément à la Revue Archéologique de Narbonnaise*, C.N.R.S., 1987, 370 p., 9 pl.

Sautel 1957 : SAUTEL (J.). — *Carte archéologique de la Gaule romaine (Forma Orbis Romani), fascicule XI, Drôme*. Paris, C.N.R.S., 1957, 164 p.

Sagnier 1891 : SAGNIER (A.). — Numismatique appliquée à la topographie et à l'histoire. *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, X, 1891, p. 1-sq.

Sagnier 1889 : SAGNIER (A.). — Le temple d'Auguste à Saint-Paul-Trois-Châteaux. *Mémoires de l'Académie du Vaucluse*, VII, 1889, p. 263-274.

Sjoestedt 1940 : SJOESTEDT (M.-L.). — *Dieux et héros des Celtes*. Paris. P.U.F., 1940, 131 p.

Tarpin 1991 : TARPIN (M.). — *Vici et pagi chez les Voconces et les Allobroges*. *Revue drômoise*, 459, 1991, p. 293-308.

T A F 1988 : — *Corpus des trésors monétaires antiques de la France*. Sous la direction de X. Loriot et D. Nony, vol. 2, Rhône-Alpes, par X. Loriot et B. Remy. Paris, Société Française de Numismatique, 1988.

Thiriot 1985 : THIRIOT (J.). — Approche de la typologie de la production potière de Bollène (Vaucluse) au XII^e s. : essai sur le four 187D de Saint-Blaise-de-Bauzon. In : *La céramique (V-XIX^e s.)*. Caen, 1985, p. 121-132.

Thiriot 1986 : THIRIOT (J.). — Les ateliers médiévaux de poterie grise en Uzège et dans le Bas Rhône. Paris, *Documents d'Archéologie Française n° 7*, Maison des Sciences de l'Homme, 1986, 148 p.

Toynbee 1971 : TOYNBEE (J.M.C.). — *Death and Burial in the Roman World*. Londres, Thames and Hudson, 1971. 336 p., 92 pl.

Tranoy 1987 : TRANOY (L.). — La nécropole de la Favorite à Lyon. In : *Nécropoles à incinération du Haut Empire. Table-ronde de Lyon. 30-31 mai 1986*. Lyon, R.A.P.R.R.A., n° 4, Direction des Antiquités Historiques Rhône-Alpes, 1987, p. 43-45.

Turcan 1972 : TURCAN (R.). — *Les religions de l'Asie dans la vallée du Rhône*. Leyde, E. Brill, 1972, 144 p., 37 pl.

Tyers 1984 : TYERS (P.), VINCE (A.). — Computing the DUA pottery. Londres, *Archeologist* 4, 1983, p. 299-304.

Vallentin 1883 : VALLENTIN (F.). — *La Colonie latine Augusta Tricastinorum*. Vienne, E.-J. Savigné, 1883. 29 p.

Vignard 1961 : VIGNARD (M.). — *Essai d'inventaire archéologique du département de la Drôme. Les trouvailles isolées de l'Age du Bronze et de La Tène*. Ogam, t. XIII, fasc. 1, 1961, p. 25-46.

de Visscher 1963 : de VISSCHER (F.). — *Le droit des tombeaux romains*. Milan. ed.Giuffrè, 1963, 340 p., 11 pl.

Vital 1987 : VITAL (J.). — La grotte des Crapauds à Donzère (Drôme). Une halte-bergerie de l'âge du Fer. *Revue archéologique de Narbonnaise*, 20, 1987, p. 389-401.

Glossaire

- 1 **Amurque** : margines, eau de végétation des olives, (les margines issues de la décantation contiennent 90 % d'eau de végétation), huile d'enfer (mélange d'huile et de mouîts huileux).
- 2 **Asyndète** : absence de liaison.
- 3 **Cardo** ou **Kardo** : axe d'un cadastre centurié, généralement orienté au nord.
- 4 **Decumanus** : axe d'une centuriation, généralement orienté à l'est ou à l'ouest.
- 5 **Distribution viritane** : assignation individuelle d'un lot à des colons en dehors de toute fondation coloniale.
- 6 **Evergétisme** : de *evergeteo* : faire du bien. Pratique des dons au profit d'une cité, par les plus riches de ses habitants. L'évergétisme, la munificence était un moteur essentiel de la vie municipale ; décrets, statues, monuments, en étaient souvent la traduction. Les membres importants de la cité le pratiquaient.
- 7 **Gleys, pseudo-gleys** : sols hydromorphes altérés par une nappe perchée non pérenne (pseudo-gleys) ou sur nappe permanente (gleys).
- 8 **Hapax** : mot, forme, emploi dont on ne connaît qu'un exemple.
- 9 **Ingénu** : né libre.
- 10 **Jus latii** : droit latin, il s'agit des villes en majeure partie indigènes et dotées du droit latin. Seuls les magistrats reçoivent le droit de cité romaine. Les villes de droit latin (colonies latines) calquent leur organisation et leur administration sur celles des villes romaines, mais les traditions indigènes demeurent intactes.
- 11 **Locus gromae** : Lieux consacré ou les agri mansores (arpenteurs) fixent pour la première fois la Groma (instrument de visée) qui permet de tracer des droites et leurs perpendiculaires, l'ors de l'installation d'un réseau cadastral. Le premier axe (Nord-Sud en général) est le *cardo maximus*, sa perpendiculaire le *decumanus maximus*.
- 12 **Mutatio** : (action de changer) ici, station de poste ou l'on change de cheval.
- 13 **Pédogénèse** : processus d'altération des surfaces lié à l'humidification, à une altération géochimique prolongée, aux conditions physico-chimiques. Cet ensemble de processus amène la création d'un sol : pédos.
- 14 **Pertica** : espace structuré par un cadastre romain.

- 15 **Régosolique** : formation d'une petite couche de matière organique sur une roche mère tendre. A l'opposé lithosol, formation d'un sol sur roche dure.
- 16 **Saltus** : structure intermédiaire d'une centuriation, constituée par le groupement de 4, 16 ou 25 centuries. Le même terme désigne aussi un grand domaine impérial.
- 17 **Scamnum** : unité rectangulaire de division du sol, disposée dans le sens de la largeur du territoire.
- 18 **Sévir** : membre d'un collège de six personnes.
- 19 **Striga** : unité rectangulaire de division du sol, disposée dans le sens de la longueur du territoire.
- 20 **Subsecivum** : (pluriel *subseciva*), littéralement : "reste" d'une centuriation. Terre n'ayant pas reçu la division par les axes, soit aux marges de la centuriation, soit à l'intérieur de la centuriation.
- 21 **Textes gromatiques** : ensemble des textes des arpenteurs antiques (*gromatici veteres*) décrivant les techniques de réalisation des limitations, le bornage, l'assignation et étudiant toutes les controverses nées de leur mise en œuvre.
- 22 **Tutoriste** : la plus rigoureuse, la plus étroite, (terme de théologie).
- 23 **Utriculaire** : fabricant ou marchand d'outres, par extension peut-être corporation de commerçants naviguant sur des bateaux formés d'outres.

Crédits des illustrations

Dessins

- 1 F. VAIREAUX : fig. 2, 39, 40, 51, 52, 91, 92, 93, 94, 96, 97, 98.
- 2 V. BEL : fig. 6, 21, 25, 30, 31, 32, 33, 67, 73, 75, 76, 103, 109.
- 3 N. SAPET : fig. 38.
- 4 J. C. MEGE : fig. 41.
- 5 L. VINCENT et P. VIOLET : fig. 64, 65, 66, 104, 107.
- 6 Cl. RAYNAUD : fig. 68, 69, 88, 89, 90 et fig. 111 à 118.
- 7 T. ODIOT : fig. 3, 4, 8, 19, 50, 63, 78, 82, 83, 84, 85, 86, 119, 121, 122.
- 8 G. CHOUQUER : fig. 71, 72.
- 9 M. BAUDRAND : mise au net ; fig. 3, 4, 21, 38, 47, 48, 78, 92, 96, 119.
- 10 C. LAPORTE : relevé de terrain, fig. 47.

Clichés photographiques

- 11 P. PLATTIER : fig. 8, 10, 13, 14, 16, 18, 20, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 53, 54, 55, 57, 58, 60, 62, 70, 79, 80, 81, 99, 100, + les deux vignettes M.C.G.R. : fig. 9.
- 12 CENTRE CAMILLE JULLIAN : fig. 11, 12, 15, 17.
- 13 E. THEVENIN : fig. 34, 37.
- 14 T. ODIOT : fig. 1, 7, 19, 35, 36, 87, 101, 102. B. GUILLAUME : fig. 42, 43, 44, 45, 46, 49. SOCIETE D'ARCHEOLOGIE DE SAINT-PAUL : fig. 59, 56.
- 15 F. LEYGE : fig. 74.
- 16 G. GREVIN : fig. 77.
- 17 F. VAIREAUX : fig. 51, 95.
- 18 L. VINCENT et P. VIOLET : 105, 106, 108.
- 19 F. MORIN : fig. 110.

- 20 MUSEE SPTC : fig. 61.
- 21 N. FAUQUE : fig. 120.
- 22 M. BOIS : fig. 5, 6.